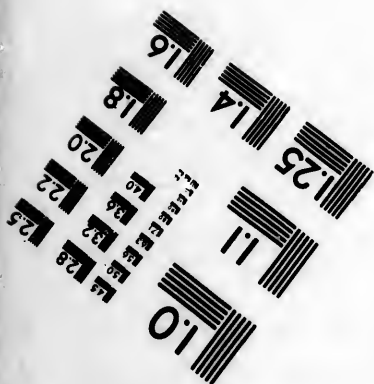
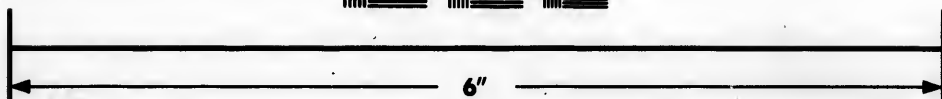
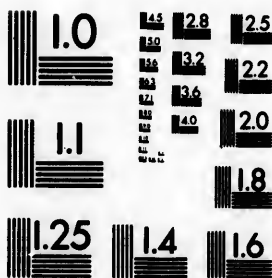


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.5 1.8 2.0 2.2 2.5  
2.8 3.2 3.6

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

10  
01

**© 1985**



The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

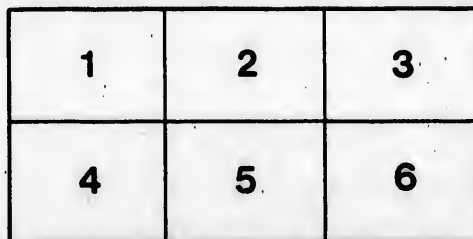
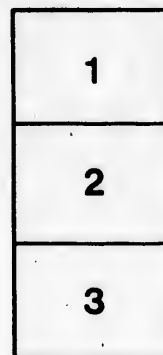
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails  
du  
odifier  
une  
nage

rrata  
o

elure,  
à

H

TO

HISTOIRE

DE

*L'ÉGLISE.*

TOME QUATORZIÈME.

2  
H  
P  
T  
D  
c

BIBLIOTHÈQUE  
Le Séminaire de Québec  
3, rue de l'Université,  
Québec 4, QUE.

237

HISTOIRE  
DE  
L'ÉGLISE

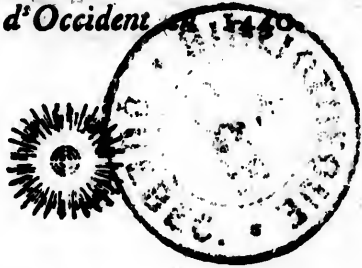


DÉDIÉE AU ROI,

PAR M. l'Abbé de BRAULT-BERCASTEL,  
Chanoine de l'Eglise de Noyon.

TOME QUATORZIÈME.

DEPUIS la fin du Pape Jean XXII en  
1334, jusqu'à la décadence des fauteurs du  
grand schisme d'Occident en 1440.



A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, de  
MADAME, & de Madame la Comtesse D'ARTOIS,  
rue des Mathurins, à l'Hôtel de Cluni.



M. DCC. LXXXII.

Avec Approbation, & Privilège au Roi.



EXOTIC

IN

AMERICA

D

L

*P*  
*X*  
*ti*  
*bé*  
*de*

*X*  
*to*  
*d'*  
*ab*  
*le*

*Fr*  
*ce*  
*de*  
*la*  
*di*  
*Lo*

*&*  
*23*  
*de*

V

---

# SOMMAIRES

## DU QUATORZIEME VOLUME,

*En forme de Table.*

---

### LIVRE QUARANTE - QUATRIEME.

**P**ARALLELE des Papes Jean XXII & Benoît XII, page 1. Election de Benoît XII 2. Il renvoie les bénéficiers à leurs Eglises 5. Régistre des suppliques 7. Conduite de Benoît XII envers ses proches 8. Il veut retourner à Rome 9. Il bâtit le palais d'Avignon 10. Son zele contre les abus & le relâchement 11. Il établit le college des Bernardins à Paris 14. Fratricelles Franciscains 15. Fratricelles hérétiques 16. Sainte Elisabeth de Portugal 17. Le Pape prononce sur la question de la vision béatifique 18. Ses dispositions à l'égard de l'Empereur Louis de Baviere 21. Les rois de France & de Naples s'opposent à ses bons desseins 23. Assemblée de Rantz 27. Albert de Strasbourg député vers le Pape 29.

vj S O M M A I R E S.

Concile de S. Ruf 30. Envoyés des Tartares & des Alains à Avignon 31. Propositions de l'Abbé Barlaam 34. Plaintes du Roi Casimir contre les chevaliers Teutoniques 44. Croisade en Espagne 47. Victoire de Salado 49. Les Bolonois rentrent sous l'obéissance du Pape 51. Les villes d'Italie quittent le schisme 52. Mort de Benoît XII 54. Clément VI 55. Promotion de cardinaux 57. Pétrarque & Rienzi députés de Rome vers le Pape 58. Différends de Clément VI avec le Roi Edouard 62. Le Pape donne les Iles Canaries à Louis d'Espagne 67. Relâchement parmi les chevaliers de Rhodes 70. Prise de Smyrne sur les Turcs 71. Humbert, Dauphin de Viennois 73. Foi des Arméniens 76. Propositions de Nicolas d'Auticourt, condamnées 79. Doctrine de Jean de Méricourt 80. Thomas Braduardin, archevêque de Cantorbéri 81. Concussions de l'inquisiteur Pierre de l'Aigle 82. Florentins inutilement cités à Rome 84. Canonisation des saints 86. Clément VI poursuit Louis de Baviere 89. Prague érigée en métropole 92. Charles de

S O M M A I R E S. vij

Luxembourg substitué à l'Empereur Louis de Baviere 93. Bataille de Créci 96. Université de Prague 97. Mort de Louis de Baviere. Jean Cantuaruzene se rend maître de Constantinople 98. Palamites 99. Isidore , patriarche de C. F. 102. Mort violente d'André roi de Naples 104. La Reine Jeanne vend au Pape la seigneurie d'Avignon 105. Ravages de la peste en Europe 106. Flagellans 109. Juifs massacrés 110. Gunthier de Schuartzbourg donné pour successeur à Louis de Baviere 112. Edit sur l'indépendance de l'Empire 113. Mort de Gunthier de Schuartzbourg. Fin des troubles & du schisme en Allemagne 114.

---

LIVRE QUARANTE - CINQUIEME.

**F**ERVEUR des peuples pour le jubilé de Clément VI 117. Le Roi Jean succede à Philippe de Valois 120. Privileges accordés par le Pape aux rois de France 121. Prisons monastiques , mitigées 122. Prisons cléricales 124. Prélats non résidens , dépouillés en Angleterre 125. Nonce maltraité en Aragon 127. Nicolas de

viii S O M M A I R E S.

Calabre, fanatique 128. Lettre du Diable 129. Maximes de Gracien portées en Arménie 131. Martyrs en Syrie 133. Mort de Clément VI 135. Bonnes qualités de ce Pape 137. Jean Birel, Chartreux, proposé pour le pontificat 138. Compromis des cardinaux en conclave 139. Election d'Innocent VI 142. Sa régularité & sa fermeté 143. Il casse le compromis du conclave 145. Son foible pour ses proches 146. Le cardinal d'Albornos, légat en Italie 147. Couronnement de l'Empereur Charle IV 150. L'Empereur Jean Cantacuzene, réduit à se faire moine 151. François Cataluze, prince de Mételin 153. Jean Paléologue demande du secours au Pape 156. Le B. Pierre Thomas 157. Jean Rusbroc 163. L'Archevêque d'Armach s'éleve contre les privileges des ordres mendians 165. L'infant Pierre d'Aragon embrasse l'institut de S. François. Charle, comte d'Alençon, se fait Dominicain 171. Diète de Maïence 173. L'Empereur réprime le luxe du clergé 175. Atroupemens des Compagnons 178. Leur chef dit l'Archiprêtre, reçu à Avignon 180. Peste dans cette ville 181.

S O M M A I R É S. ix

Mort d'Innocent VI 182. Election d'Urbain V 183. Le Roi Jean visite le Pape 185. Bernabo Visconti, tyran du Milanéz 187. Son respect pour le B. Pierre Thomas 189. Prise d'Alexandrie par le roi de Chypre 195. Mort du B. Pierre Thomas 197. Eminentes vertus du comte Charle de Blois 200. Bertrand du Guesclin conduit les Compagnons en Espagne 207. Ils rançonnent la cour d'Avignon *ibid.* Zele d'Urbain V pour la discipline 209. Concile d'Angers 211. Instruction du concile de Lavour 214. Concile d'Yorck 218. Pétrarque exhorte le Pape à revenir à Rome 220. Le Docteur Orème tâche de l'en dissuader 224. Départ d'Urbain V pour Rome 226. Murmures des cardinaux 227. Jean Colombin fait confirmer l'institut des Jésuites 228. Entrée d'Urbain V à Rome 231. Promotion de huit cardinaux *ibid.* Confession de foi que Jean-Paléologue fait à Rome 234. Etat de la religion en Valaquie & en Moldavie 236. Mission de Tartarie 238. Réforme du Mont-Cassin 239. Versions du Pseautier 241. Urbain V retourne à Avignon 243. Sainte Bri-

## X S O M M A I R E S.

*gite* 244. *Mort d'Urbain V. Ses grandes vertus* 247. *Grégoire XI* 251. *Son zele contre les nouveautés dangereuses* 253. *S. André Corsini* 256. *Caractere frivole de Pétrarque* 258. *Hérétiques & fanatiques divers* 260. *Soulèvemens. contre l'inquisition* 262. *Ladislas le Blanc, prince Polonois* 265. *Grégoire XI renvoie d'Avignon les évêques & les supérieurs monastiques* 267. *Promotion de cardinaux* 268. *Le Roi de France s'efforce d'empêcher le retour du Pape à Rome* 269. *Grégoire XI rétablit dans cette ville le Siege Apostolique* 270. *Erreurs de Vicles* 272. *Mort d'Edouard III, roi d'Angleterre* 273. *Langueur & mort de Grégoire XI* 274. *Etat des affaires & des esprits dans Rome après la mort de ce Pape* 277. *Election d'Urbain VI* 279.

---

## LIVRE QUARANTE-SIXIEME.

*CARACTERE d'Urbain VI* 281. *Sa dureté & ses imprudences* 282. *Re traite des cardinaux* 285. *Leurs pratiques contre Urbain VI* 287. *Déclaration des cardinaux* 289. *Piege tendu aux cardinaux Italiens* 291. *Election*

S.

Ses gran-  
XI 251.  
utés dan-  
fini 256.  
que 258.  
ers 260.  
ion 262.  
Polonois  
Avignon  
monasti-  
rdinaux  
ce d'em-  
me 269.  
ette ville  
reurs de  
III, roi  
& mort  
affaires  
la mort  
ain VI

ME.

81. Sa  
2. Re-  
rs pra-  
Décla-  
tendu  
lection

S O M M A I R E S. 21

de Clément VII 292. Obédiences res-  
pectives des deux Papes 293. Saints de  
part & d'autre 297. Zele de Sainte  
Catherine de Sienne pour le parti d'Ur-  
bain VI 298. S. Vincent Ferrier 301.  
Le B. Pierre de Luxembourg 302. Pro-  
motions multipliées de cardinaux 306.  
Violences exercées mutuellement dans  
les deux obéaiences 307. Comment on  
pouvoit se sauver dans les deux par-  
tis 309. Clément VII à Naples, puis  
à Avignon 310. Charle de la Paix,  
attiré en Italie 311. Le duc d'Anjou,  
adopté par la Reine Jeanne de Na-  
ples. Mort du Roi Charle V 312.  
Urbain VI déclare Charle de la Paix,  
roi de Naples 317. Mort tragique de  
la Reine Jeanne 319. Malheurs de  
Charle d'Anjou, & sa mort 321.  
Anglois croisés contre la France 323.  
Progrès de Viclef 324. Jean Vallée,  
Viclefiste fanatique 327. Concile de  
Londres contre le Viclefisme 331. Ur-  
bain VI se brouille avec Charle de la  
Paix 334. Il fait arrêter six de ses  
cardinaux. Il leur substitue des sujets  
méprisables 336. Traitemens inhu-  
mains des cardinaux prisonniers 337.  
Alarmes & fureur d'Urbain VI à No-  
cera 341. Il est délivré par Raimond de



xij S O M M A I R E S.

*Beauce* 343. *Supplices des prélats prisonniers* 345. *Révolutions en Hongrie. Charle de la Paix y est assassiné. Hedvige, reine de Pologne. Conversion de Jagellon & des Lithuaniens* 348. *Pierre Pareshul* 353. *Gentilshommes chaperonnés* 355. *Mort de Viclef* 356. *Ses écrits* 357. *Jean de Montson* 359. *Doctrine de la conception immaculée de Marie* 360. *Pierre d'Ailli & Gilles Deschamps, opposés à Jean de Montson & aux Dominicains* 362. *Autorité de S. Thomas* 366. *Urbain VI de retour à Avignon* 371. *Sa mort* 373.

---

LIVRE QUARANTE-SEPTIEME.

*ELECTION de Boniface IX* 377. *Il fait quatre cardinaux* 378. *Faux patriarche de C. P.* 379. *Clément VII fulmine contre le Pape Boniface* 383. *Boniface se déclare pour le jeune Ladislas* 384. *Statuts du parlement d'Angleterre pour l'Eglise Britannique* 385. *Avidité simoniaque de Boniface IX* 387. *Il rend les annates générales* 389. *Abus pratiqués par Clément VII* 390. *Ursuline de Parme* 393. *Remontrances inutiles de l'université de Paris contre l'imposition d'une décime* 395. *Privileges du*

S O M M A I R E S. xiiij

clergé ; attaqués 396. Chartreux envoyés au Roi de France par le Pape Boniface 399. Accident funeste du Roi Charles VI 400. Le Roi renvoie à Boniface IX 401. Pierre de Lune, légat du Pape Clément en cour de France 404. L'université de Paris délibere sur les moyens d'éteindre le schisme 405. Lettre de Clémangis 406. Elle est portée à Clément VII. Mort de ce Pontife 412. Assemblée des évêques & des docteurs à Paris 413. Election précipitée de Benoît XIII 414. Son caractère 418. Il s'attache Clémangis, & S. Vincent Ferrier 421. Concile national à Paris 422. Princes envoyés vers Benoît XIII 423. Il est pressé, & forcé dans tous ses retranchemens 425. Délibération des princes avec les cardinaux de Benoît 428. Incendie du pont d'Avignon 430. Hauteur de Benoît XIII à l'égard de ses cardinaux 432. Les princes & les docteurs se retirent mécontents 433. Le Roi de France négocie avec les autres souverains pour l'extinction du schisme 435. Bataille de Nicopolis gagnée par les Turcs 437. Conférence entre les rois de France & d'Angleterre 439. Ambassade des souverains aux deux Papes 441. Conférence de Reims entre l'Em-

es prélat  
s en Hon-  
est assas-  
gne. Con-  
thuariens  
ntilshom-  
de Viclef  
Montson  
immacu-  
li & Gilles  
de Mont-  
Autorité  
VI de re-  
373.

TIEME.

377. Il  
Faux pa-  
ent VII  
ce 383.  
ne Ladis-  
nt d'An-  
que 385.  
IX 387.  
9. Abus  
0. Ursu-  
aces inn-  
tre l'im-  
ileges de

xiv S O M M A I R E S.

pereur Venceslas & le Roi Charle VI  
443. Benoit XIII éleve Pierre d'Ailli  
à l'épiscopat 445. Ambassade de Benoit  
vers Boniface 446. Question sur les  
bornes de l'autorité des papes 448. Ap-  
pel des procédures de Benoit XIII 449.  
Bulle de ce Pape 450. Réponse de l'u-  
niversité de Paris 451. Pierre & Lan-  
celot, calomnieurs & matésficiers 453.  
Ils sont dégradés de la prêtrise, &  
décapités 455. Réforme de l'abus  
qui privoit de la confession les cri-  
minels condamnés à la mort 456.  
Assemblée à Paris, pour la soustraçtion  
d'obédience 458. Philippe de Vil-  
lete, institué abbé de S. Denis 462.  
Pierre d'Ailli va faire une dernière cen-  
tative pour fléchir Benoit XIII 464. La  
soustraçtion d'obédience lui est signifiée  
465. Le maréchal de Boucicaut attaque  
Avignon 467. Le Pape soutient un siege  
dans son palais 469. Différentes nations  
imitent les François, dans la soustraç-  
tion d'obédience 473. Venceslas déposé  
de l'Empire 474. Fin malheureuse du  
roi d'Angleterre ibid. Les deux papes  
d'intelligence, pour maintenir le schis-  
me 475.

HISTOIRE

S.  
Charlo VI  
re d'Ailli  
de Benote  
sur les  
448. Ap-  
III 449.  
le de l'u-  
& Lan-  
iers 453.  
rise, &  
l'abus  
les cri-  
re 456.  
straction  
de Vil-  
nis 462.  
iers cen-  
464. La  
signifiée  
attaque  
un siege  
nations  
oustrac-  
depose  
ruse du  
papes  
schif-  
OIRE

---

## APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monseigneur le  
Garde des Sceaux, le Tome XIV de  
*l'Histoire de l'Eglise*. On reconnoitra  
dans ce Volume la netteté, l'impar-  
tialité, la modération, qui ont déjà  
fixé les regards du Public en faveur  
des Volumes précédens. A Paris, ce  
5 Janvier 1782.

DUVOISIN.

ERRATA du Tome XIV.

- PAGE 82, la volonté de Dieu sur nos volontés, *lisez*, l'opération de Dieu sur nos volontés.
- P. 94, sur les gardes, *l.* sur ses gardes.
- Ibid.* le Pape les concilia, *l.* le Pape les réconcilia.
- P. 150, à l'état modeste, *l.* à l'état modeste.
- P. 162, au devant jusqu'à, *l.* au devant de lui jusqu'à.
- P. 183, au bout de six jours, *l.* au bout de dix jours.
- P. 205, entre l'office canonial, *l.* outre l'office canonial.
- P. 239, portion privilégiée de la main du Seigneur, *l.* portion privilégiée de la maison du Seigneur.
- P. 311, on les fondit, *l.* ou les fondit.
- P. 327, l'archevêque de Cambrai, *l.* l'archevêque de Cantorbéri.
- P. 351, ce qu'avoient dû présumer, *l.* ce qu'auroient dû présumer.
- P. 361, comme contumax, *l.* comme contumace.
- P. 365, d'inculquer d'hérésie, *l.* d'inculper d'hérésie.
- P. 380, surpris par l'imposture, *l.* surpris par l'imposteur.
- Ibid.* & trouva des gens, *l.* & il trouva des gens.
- P. 390, qui viendront à vaquer, *l.* qui viendroient à vaquer.
- P. 400, de ce que le figuroit, *l.* de ce que se le figuroit.
- P. 431, pour lui demander, *l.* pour leur demander.
- P. 548, que de pénitens & de pénitentes, *l.* que de pénitens & de pénitences.

XIV.

sur nos vo-  
ieus sur nos  
des.

réconcilia.  
modeste.  
evant de lui

bout de dix  
outre l'office

nain du Sei-  
maison du  
ndit.

l. l'arche-  
ce qu'au-

contumace.  
culper d'hé-

surpris par

va des gens.  
l. qui vien-

ce que se le

ur leur de-

ntes, l. que



# HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE-QUATRIÈME.

*DEPUIS la fin de Jean XXII en 1334,  
jusqu'à l'extinction du schisme de l'Al-  
lemagne en 1349.*

ENTRE deux Papes dignes l'un & l'autre de leur rang, il est difficile de trouver plus de différence, qu'il ne s'en rencontre entre Jean XXII & son successeur Benoît XII. Le premier, quoiqu'homme de bien, aimoit à se voir un cortège illustre de prélats, que son penchant à répandre les graces attiroit en grand nombre auprès de sa personne & y rendoit fort assidus. Employé de bonne heure à la cour

Albert. Ar-  
gent, chron.  
an. 1334.

Tome XIV,

A

de Sicile, il avoit les manieres engageantes, l'esprit insinuant, le talent des affaires, & une grande habileté dans la politique. Benoit, élevé dans l'institut austere de Cîteaux, avoit moins d'ouverture & d'aménité, se monroit en toute rencontre le modele & l'émulateur non seulement des vertus de précepte, mais de la ferveur & de la perfection, aimoit beaucoup mieux les prélats dans leurs dioceses que dans son palais, & n'avoit égard aux sollicitations qu'autant qu'elles étoient soutenues du mérite. Il ignoroit la politique & le manege des cours : mais il étoit profond dans les sciences, & très-versé en particulier dans celle des canons, qu'il s'étudioit sans respect humain à faire ponctuellement observer.

Vill. : 11.  
c. 21. Baluz.  
vit. t. 1. pag.  
229, &c.

Il n'avoit jamais songé au pontificat, quand seize jours après la mort de son prédécesseur, le vingtieme de décembre 1334, il s'y vit élevé par le suffrage aussi unanime qu'inattendu des cardinaux. Ils s'étoient assemblés le 13 en conclave, ou plutôt ils y avoient été enfermés par le comte de Noailles gouverneur du comté Vénaisin, & par le sénéchal du Roi de

Sicile pour la Provence, qui vouloient prévenir les lenteurs accoutumées en cas de brigues & de factions. Les vingt-quatre cardinaux qui composoient le conclave, se trouvoient en effet partagés en deux partis, dont l'un avoit pour chef le cardinal de Périgord, & l'autre le Cardinal Jean Colonne. Le premier composé de François, & par conséquent le plus nombreux, offrit la tiare au cardinal de Comminge; mais à condition qu'il promettrait de ne point aller s'établir à Rome; ce que refusa ce prélat magnanime, en ajoutant qu'il renonceroit au cardinalat même, plutôt que de prolonger ainsi le péril où il croyoit la papauté hors de son assiette naturelle. Ils travaillèrent aussitôt à lier une autre partie; & comme pour essayer des suffrages perdus, ils proposèrent celui d'entre eux qui marquoit le moins, savoir Jaque Fournier ou Dufour, qu'ils nommoient le Cardinal Blanc, parce qu'il avoit conservé l'habit de Cîteaux. Toutes les voix hasardées ainsi, sans même observer l'ordre du scrutin, tombèrent sur ce pieux cardinal, comme par un coup du ciel dont ils demeu-



## HISTOIRE

rerent tous étonnés. Le nouveau Pape le fut plus que personne, & ne put s'empêcher de leur dire : Qu'avez-vous fait, mes freres? de tous les sujets, vous avez élu le plus indigne.

Il ne tarda point à faire voir, que cette qualification ne lui étoit suggérée que par sa modestie. Cet homme né dans le bourg obscur de Saverdun, au comté de Foix; fils d'un pere qui n'avoit rien d'illustre, mais qu'on a donné sans preuve pour un boulanger, apparemment sur son seul nom de Fournier; élevé au monastere de Bolbone dans ces lieux écartés, où sa piété & sa doctrine le firent créer abbé de Font-froide, puis évêque de Pamiers, ensuite de Mirepoix, & enfin cardinal-prêtre du titre de Saint Sixte; ce sage ignoré ne se vit pas plutôt sur le trône pontifical, qu'il signala toutes les qualités religieuses & même augustes, qui le rendoient propre à ce haut rang. Mis en possession des trésors de son prédécesseur, il consacra les prémices de son pontificat, par de généreux témoignages de son affection pour l'Eglise Romaine. Cinquante mille florins d'or furent

Rain. an.  
1334, n. 3.

DE L'ÉGLISE.

employés à réparer les temples, & même les palais ruinés de Rome. Il en destina le double à subvenir aux besoins des cardinaux : largesses qui, sous la main de cet intègre & ferme Pontife, font au moins présumer, contre les calomnies hérétiques, qu'ils ne s'étoient point enrichis des dépouilles du feu Pape.

Ayant été couronné le septieme de janvier dans l'église des FF. Prêcheurs d'Avignon, dès le lendemain, comme dans un temps de graces, on lui présenta une multitude de suppliques. Il les renvoya toutes à un mûr examen, où il vouloit, disoit-il, prendre connoissance par lui même du revenu des bénéfices, de la condition des requérans, & s'ils n'étoient pas déjà bénéficiers. Le même jour, il adressa suivant l'usage sa lettre circulaire aux prélats & aux princes Chrétiens, pour leur faire part, avec la modestie qui lui étoit naturelle, de son élection faite du consentement de tous les cardinaux.

Le 10 de ce même mois de janvier, il ordonna dans un grand consistoire, que tous les prélats & les ec-

clésiastiques chargés du soin des ames eussent à quitter sa cour aussi-tôt après la chandeleur, & à retourner dans leurs Eglises, à moins d'une cause légitime de dispense qui lui seroit notifiée, & dont il se réservoir le jugement. Il fut toujours inflexible sur cet article, aussi bien que sur la dignité des sujets présentés pour les bénéfices. Quant à ce dernier chef, il porta souvent la délicatesse jusqu'à laisser les places vacantes, plutôt que de s'exposer à y mettre des sujets incapables ou vicieux. Non, disoit-il dans ces rencontres, je ne puis me résoudre à parer de joyaux l'argile & la fange. Il se fit une maxime de n'accorder jamais, ni canonicats de cathédrales, pour des enfans qui n'eussent pas atteint l'âge de puberté; ni dispense d'âge pour les dignités ecclésiastiques, tant séculières que régulières; ni translation d'un monastere, & moins encore d'un ordre à un autre, pour y acquérir des revenus; ni permission de garder plusieurs bénéfices, quand un seul suffisoit pour une subsistance honête; ni graces expectatives, ni abbayes en commende, ni aucun des moyens in-

Vir. t. 1.  
p. 210.

ventés par l'indultrie avide pour s'ar-  
roger ou s'assurer sans travail les biens  
de l'Eglise. Il révoqua même, d'une  
maniere juridique & sans nul égard  
aux sollicitations les plus puissantes,  
tant les expectatives dont son prédé-  
cesseur avoit accablé les Eglises diverses,  
que les commendes qui datoient de  
plus loin ; sans nulle exception en ce  
dernier chef, sinon pour les cardinaux  
& les patriarches ritulaires d'Orient,  
qui n'avoient point d'autre ressource.

Autant Benoît XII oppoisoit de fer-  
meté à l'intrigue & à l'ambition, au-  
tant il s'appliquoit à discerner & à  
récompenser les ecclésiastiques lettrés  
& vertueux. Il savoit les trouver dans  
les ténèbres où ils se tenoient enseve-  
lis, & les faisoit passer, combles de  
biens & d'honneurs, sur la troupe ja-  
louse des aspirans affamés. Et comme  
on se plaignit que dans les provisions  
des bénéfices il s'étoit glissé des signa-  
tures supposées, il ordonna d'enrégis-  
trer les suppliques avec les conces-  
sions, & d'en conserver les originaux  
à la chancellerie. C'est l'origine de  
ce qu'on appelle en cour de Rome  
*Registre des suppliques.*

Vic. pag.  
198, 222,  
230.

Ibid. pag.  
214, 223,  
232.

Albert. Ar-  
gent. chron.

Sur l'article délicat de la parenté, où la gloire de plusieurs papes, irréprochables d'ailleurs, a souffert tant d'éclipses, Benoît avoit pris pour règle de sa conduite, ces paroles du Roi Prophete : Si les personnes de mon sang ne s'arrogent pas la domination, ma vertu sera sans tache. Le Pere de tous les Fideles, disoit-il encore, doit être, comme Melchisédec, sans pere, sans mere, sans généalogie. Ferme dans ces principes, jamais il ne procura dans l'Eglise l'élévation d'aucun de ses neveux, à l'exception du seul Jean de Bauzian, très-digne ecclésiastique, pour qui les cardinaux obtinrent l'archevêché d'Arles : mais ils ne purent jamais engager le Pape son oncle à le leur donner pour collegue. Quant à ses parens laïcs, il ne souffrit pas qu'un seul d'entre eux s'élevât au dessus du rang où il étoit né. Il avoit une niece qui lui étoit particulièrement chere, & que bien des seigneurs lui demanderent en mariage. Il leur répondit à tous, que ce n'étoit pas un parti sortable pour eux, & la maria au fils d'un marchand de Toulouse, avec une dot scrupuleusement

proportionnée à sa condition. Après le mariage, les deux époux vinrent à Avignon, & furent présentés au Pape leur oncle. Il les reçut avec beaucoup de bonté, & leur dit : Je vous reconnois pour les parens de Jacques Fournier ; car pour le Pape, il n'a ni parens, ni alliés. Puis il leur donna sa bénédiction, les congédia, & leur fit remettre précisément de quoi payer les frais de leur voyage.

Un Pape si bien dégagé des liens de la chair & du sang, ne devoit pas sans doute préférer un amour puéril de sa patrie à toutes les raisons divines & humaines qui le rappelloient vers son Eglise de Rome. Aussi, après la première expédition des affaires accoutumées dans la circonstance d'un nouveau pontificat, il songea sérieusement à reporter le Siege Apostolique aux lieux où la Providence l'avoit établi. Une ambassade magnifique que lui envoyèrent les Romains, le confirma dans sa résolution. Mais peu versé dans la politique, il communiqua son dessein à celui des princes qui avoit le plus d'intérêt à le croiser, c'est-à-dire au Roi Philippe de Valois, qui

A v

Vit. t. 1. p.  
199.

en effet ne négligea rien pour le faire manquer. Plusieurs cardinaux François agirent habilement de leur côté auprès de Benoît, pour lui ôter l'idée de Rome : les troubles se fomentèrent & s'accrurent entre les petits princes qui gouvernoient ou tyrannisoient l'Italie, & sur-tout entre ceux qui étoient feudataires de l'Eglise Romaine ; en sorte que le Pape crut ne pouvoir trouver dans Rome, ni la dignité, ni la tranquillité convenable pour le Siege Apostolique.

Il voulut au moins l'établir au delà des Alpes, tourna ses vues sur les Bolognois, comme son prédécesseur, & fit aussi-tôt les premières démarches pour les y faire entrer. Mais les nonces qu'il leur envoya sans délai, trouverent encore dans toute son effervescence le feu de la sédition excitée contre le légat de Jean XXII. Ils rapportèrent à Benoît, qu'il ne pouvoit se promettre plus de tranquillité dans les autres villes de l'Etat Ecclésiastique. Ce qui affligea sensiblement ce bon Pape, & le contraignit à changer de résolution. Il commença dès lors à bâtir, sur le terrain dont la maison épif-

le palais immense que le terme trop abrégé de ses jours ne lui permit pas de finir. Il étoit magnifique pour son temps ; & fortifié comme une citadelle. Ce qui sert encore à léger le vice-légat, n'en est qu'un foible reste.

Le Pape se voyant ainsi fixé en deçà des monts, au moins pour un temps considérable, apporta d'autant plus d'application à ne rien négliger des charges diverses que lui imposoit sa qualité de pere commun des Fideles. Il tourna d'abord ses regards dans son voisinage, sur les Eglises d'Arles & de Narbonne, où l'inconduite en matiere de mœurs & de continence avoit entraîné l'abandon de l'office divin, l'emploi illicite des biens ecclésiastiques, & la ruine des lieux saints que d'autres objets d'attache & de dépense empêchoient de réparer. Sans retracer aux coupables le tableau humiliant de leurs désordres, il enjoignit fortement aux chanoines de renvoyer de leurs maisons toutes les femmes suspectes, d'assister aux offices avec décence, de faire marquer les absens pour les priver d'une partie de leurs revenus :

A vj



Rain. an.  
1335. n. 68.



après quoi , il commit le soin de l'exécution à un homme sûr, nommé Arnaud de Vedrale, qui fut par la suite l'un des plus dignes évêques de Maguelone. Arnaud devoit en même temps prendre connoissance de l'état de la régularité, dans les ordres monastiques qui desservoient plusieurs de ces cathédrales & de ces collégiales. Cette visite donna lieu au Pape de faire , pour leur réforme, plusieurs réglemens utiles.

Il connoissoit par lui-même les besoins de Cîteaux, & s'intéressoit particulièrement à l'honneur d'un institut pour lequel il conserva toujours une affection filiale. Parmi ces enfans de l'humble Bernard, les fruits de leurs travaux & de l'austérité de leurs premières mœurs commençoient à introduire l'esprit de propriété, & même quelques traces du faste séculier. Les abbés portoient des habits d'une autre couleur que leurs moines; & comme les autres seigneurs, ils avoient à leur service des gentilshommes & des pages. Ils dispoient des biens de la communauté sans lui rendre compte de l'emploi, & aliénoient quelquefois les fonds mêmes. Différens moines,

Bull. const.  
3. Bened.

sous des noms empruntés, se formoient des pécules, du produit des bestiaux & des autres biens qu'ils faisoient valoir, & dont ils trafiquoient. On leur assignoit des portions monacales dans quelques maisons, en donnant à chacun certaine quantité de bled, de vin ou d'argent, pour sa nourriture & son vestiaire. Benoît, par une constitution expresse, défendit tous ces abus; & pour trancher le mal dans la racine, il rappella ces religieux à leur austérité primitive, & révoqua les permissions qu'ils avoient obtenues pour la mitiger, particulièrement pour manger de la viande dans les maisons de leur résidence. On les obligea de coucher tous dans le dortoir, de n'avoir ni chambres ni cellules particulieres, & d'abattre toutes celles qui se trouvoient déjà construites. Le Pape prit des mesures si efficaces pour la ponctualité de l'exécution, que les cellules qu'on voit dans les dortoirs même les plus anciens, n'ont été faites que long-temps après cette bulle.

Il voulut aussi rendre ces moines utiles à l'Eglise par leur doctrine, &

leur donna des réglemens pour faciliter le progrès des études. Il fut statué qu'ils auroient des maisons pour les étudiants, dans les villes où se trouvoient les écoles les meilleures & les plus prochaines, savoir à Bologne pour les Italiens, à Salamanque pour les Espagnols, à Oxford pour les Anglois, les Ecoissois & les Irlandois, à Metz pour les Allemands, à Toulouse & à Montpellier pour les provinces méridionales de France & pour la Catalogne. Quant à l'université de Paris qui l'emportoit sur toutes les autres, comme le dit expressément la bulle, le Pape veut qu'on y puisse aller étudier de toutes les provinces, & fixe le nombre de ceux que chaque monastere y doit envoyer. Ajoutant par la suite les bienfaits aux ordonnances, il entreprit de bâtir une église magnifique dans la maison qu'on appelle aujourd'hui le college des Bernardins, & qui n'avoit qu'une chapelle depuis quatre-vingt-dix ans qu'elle étoit établie. Ce que nous voyons de cette église, l'une des plus belles du royaume si elle étoit achevée, honore également le génie du fondateur & la li-

Duboul. t.  
4 P. 250.

béralité de la Reine Jeanne de Bourgogne, qui fournit à la dépense.

Benoît XII donna aussi des bulles pour la réformation des moines noirs, c'est-à-dire des Clunistes & des autres Bénédictins, pour celle des différentes especes de chanoines réguliers & des FF. Mineurs. Comme l'usage du travail des mains avoit changé avec les mœurs; afin d'obvier aux suites dangereuses du désœuvrement, & afin d'écarter l'ignorance généralement déshonorante pour le sacerdoce auquel on admettoit enfin la plupart des religieux, il s'étendit principalement sur les moyens de faire fleurir parmi eux les études & les sciences. Quant aux FF. Mineurs dévoués aux fonctions apostoliques dès leur origine, & toujours fort appliqués à s'en rendre capables, il fut beaucoup moins question de les exciter à l'étude, que d'arrêter dans cet ordre le cours des subtilités & des opinions suspectes, qu'y avoient introduites ceux qu'on nommoit Fratricelles. On voit qu'en effet cet esprit de parti n'y étoit pas encore éteint. Plusieurs de ces rigoristes s'éleverent contre la constitution

Bull. const.  
5. t. 1. pag.  
241. Bull. t.  
1. c. 5, 6, 7.  
Rain. an.  
1336. n. 65.

Ad. an.  
1336. n. 40.  
& 1337. n. 3  
& 6.

Rain. an.  
1335 & 1336.

pontificale, qu'ils accuserent avec insolence de tendre au relâchement plus qu'à la réforme. C'est ce qu'on lit dans les annales de l'ordre, écrites trois cents ans après par le P. Luc Vading.

Outre ces inquiets réformateurs, il y avoit, encore en Italie des Fratricelles excommuniés & vraiment hérétiques, avec des disciples de Doucin. Dans le Lyonois & le Dauphiné, on trouvoit des Vaudois. Ces erreurs s'étoient répandues jusqu'en Allemagne, en Bohême & en Dalmatie : ce qui engagea le Pape à établir un inquisiteur à Olmuts, & un autre à Prague, tous deux de l'ordre des FF. Prêcheurs. Dans les Iles Britanniques, il y avoit d'autres hérétiques, ou, pour mieux dire, des blasphémateurs & des impies, qui ne méprisoient pas seulement le saint sacrement de l'autel, avec toutes les saintes pratiques de l'Eglise, mais qui n'avoient pas horreur de donner J. C. pour un malfaiteur justement crucifié, & qui portoient les Fideles à consulter les démons & à pratiquer les autres impiétés du Paganisme. Comme il n'y avoit point d'inquisiteurs dans toute l'éten-

due des Etats d'Angleterre, le Pape pria le Roi Edouard III alors régnant, d'ordonner à son justicier d'Irlande où étoit le centre du mal, de prêter aux évêques le secours du bras séculier, toutes les fois qu'il en seroit requis.

Cependant le corps de l'ordre des FF. Mineurs jouissoit toujours de la considération publique, & de l'estime la plus éclairée. La Reine de Portugal, Sainte Elisabeth, qui mourut cette année 1336, voulut être enterrée chez les religieuses de Sainte Claire de Coimbra, comme étant du tiers-ordre de S. François. L'année précédente, elle avoit fait pour la seconde fois le pèlerinage de S. Jaque en Galice, parce que le Pape y accorda pour lors indulgence plénière. Elle fit ce voyage à pied, habillée en pauvre pèlerine, demandant l'aumône, & ayant pour tout cortège quelques-unes de ses femmes vêtues comme elle. De retour en Portugal, elle apprit que le Roi son fils, Alfonse IV, étoit au moment d'entrer en guerre avec Alfonse VII de Castille, qui étoit son petit-fils. Elle frémit à la seule pensée des suites de la division entre des princes si pro-

Vading. n.  
3. &c.

ches, & partit incontinent, nonobstant des chaleurs extrêmes & son âge avancé, pour aller travailler à la réconciliation. Elle n'eut que le mérite de la bonne volonté. Les fatigues lui causerent une fièvre violente, dont elle mourut à Estremos, où elle étoit allée en premier lieu s'aboucher avec le Roi son fils. Son corps fut reporté à Conimbre, comme elle l'avoit ordonné par son testament; & son tombeau devint aussi-tôt célèbre par un grand nombre de miracles. Urbain VIII l'a mise au nombre des saints dans le dernier siècle, après toutes les discussions & avec toutes les solemnités modernes.

Benoît XII, en veillant avec tant de soin à la conservation de la discipline, n'avoit pas moins à cœur l'entière pureté de la foi qui en est la base. Il n'avoit jamais donné dans les opinions particulières qui s'étoient émues sous son prédécesseur, touchant la vision béatifique, & qui avoient séduit plusieurs cardinaux, persuadés, non pas sans raison dans les commencemens, qu'elles ne déplaisoient pas à Jean XXII. Il avoit même composé sur cette matière encore peu éclair-

cie, un livre qui constatoit autant sa pénétration que son éloignement de tout ce qui s'écartoit de la persuasion commune des Fideles & des docteurs Catholiques. Il vit avec tant de plaisir le Pape Jean revenir enfin de sa singularité & de ses préventions, qu'il n'eut rien de plus pressé, dès qu'il occupa sa place, que d'en publier la preuve incontestable, consignée dans l'acte qu'en avoit dressé Jean, & que la mort ne lui avoit pas laissé le temps de publier lui-même.

Pour faire cesser tous les doutes à ce sujet, & plus encore pour mettre un frein à la curiosité & à la démangeaison de subtiliser davantage, il résolut de décider la question d'une manière dogmatique & irréformable. Il se retira au château pontifical du Pont-de-Sorgue près d'Avignon, avec plusieurs cardinaux, & les plus habiles docteurs. Là, pendant quatre mois, on examina mûrement ce point de doctrine, d'après les passages de l'Écriture & des Peres qui y avoient rapport. Enfin, au commencement de la seconde année de son pontificat, il pu-



blia sur ce sujet la bulle *Benedictus Deus*, qui décide la question.

Bullar. t. 1.  
Bened. XII.  
const. 4.

Après avoir rappelé que la mort avoit empêché Jean XXII de prononcer ; comme il l'avoit entrepris, il y dit qu'après en avoir soigneusement délibéré avec les cardinaux, & de leur avis, il définit que, suivant la commune disposition de Dieu, les ames de tous les saints sorties de ce monde tant avant qu'après J. C. sans qu'il leur restât rien à expier, celles qui ont été purifiées après leur mort, & même celles des enfans baptisés, morts avant l'usage de la raison ; que toutes ces ames, avant le jugement général & leur réunion avec leurs corps, sont dans le Ciel avec le Seigneur & les anges, où elles jouissent immédiatement de la vision intuitive de l'essence divine, qui leur confere la vie & la béatitude éternelle ; que de même les ames de ceux qui meurent en péché mortel & actuel, descendent aussi-tôt après en enfer, pour y être dès-lors & à jamais tourmentées ; que toutefois, au jour du jugement dernier, tous les hommes comparoîtront devant le tri-

bunal de J. C. en corps & en ame , pour y rendre compte de leurs œuvres , & recevoir dans leurs corps la récompense ou la punition qu'ils méritent. La bulle finit par ordonner de punir comme hérétique, quiconque oseroit enseigner le contraire de ce qu'elle prononce.

Après avoir remédié aux démarches équivoques de Jean XXII par rapport à la question de la vision béatifique, Benoît voulut encore réconcilier l'Empereur Louis de Baviere avec l'Eglise Romaine. Usant toujours de la modestie & de la retenue qui lui étoit naturelle, sans s'expliquer touchant la conduite de son prédécesseur, il témoigna devant les amis que l'Empereur avoit soin d'entretenir en cour de Rome, avec combien de plaisir il recevrait ce prince, s'il vouloit revenir au sein de l'unité. Il avoit mis la main à cette affaire, dès le commencement de son pontificat, & avec d'autant plus d'empressement, que ce moyen presque unique de pacifier l'Italie facilitoit admirablement l'exécution du projet qu'il avoit tant à cœur de rétablir le S. Siege à Rome. Sur ces in-

dices de la bienveillance pontificale , Louis de Baviere avoit envoyé au Pape & aux cardinaux , des ambassadeurs avec des lettres très-soumises , & on leur avoit aussi-tôt remis les conditions que demandoit le Pontife pour un accommodement solide. Louis renvoya ces ministres, le plutôt qu'il lui fut possible, avec une procuration qui révoquoit non seulement tout ce qu'il s'étoit permis contre le dernier Pape, mais tous les édits qu'il avoit publiés à Rome. Ceux-ci firent encore de sa part toutes les promesses les plus capables d'accélérer & de faire juger la réconciliation sincere.

Alb. Argent.  
P. 126.

Le Pontife fit l'accueil le plus engageant aux ambassadeurs. Il leur dit en plein consistoire, que lui & les cardinaux ressentoient une joie inexprimable de voir l'Allemagne, ce noble rameau de l'Eglise, se réunir au tronc dont elle étoit si malheureusement détachée. Il s'étendit avec complaisance sur les louanges de cette nation, & dit de Louis de Baviere en particulier, qu'il étoit le premier prince du monde. Il attribua aux troubles de l'Empire les maux de l'Italie, le peu

de progrès de l'évangile parmi les Infidèles, & la perte de la Terre-Sainte. Enfin il conclut à l'absolution de l'Empereur, en des termes qui la firent espérer pour le lendemain.

Les rois de France & de Naples firent échouer ce dessein, par les intrigues des cardinaux. Robert, dit le Sage & le Bon, se souvint cependant des violentes hostilités que l'Empereur avoit exercées contre lui en Italie; & Philippe de Valois, dans ses guerres malheureuses, assez embarrassé de faire tête au seul Roi Edouard le héros de l'Angleterre, craignit d'avoir de plus sur les bras les forces de l'Empire, si Louis de Bavière qui lui étoit fort opposé, en devenoit possesseur tranquille. Des seigneurs & des prélats envoyés à la cour du Pontife par les Rois Philippe & Robert, soutinrent avec beaucoup de hauteur, qu'il étoit scandaleux de préférer un hérésiarque, ainsi qualifioient-ils Louis de Bavière, aux deux Rois les plus zélés pour l'Église. Qu'exigent donc vos maîtres, reprit le Pape? Veulent-ils qu'il n'y ait point d'Empire? S. Pere, repartirent les envoyés avec une sécheresse

qui tenoit de l'insolence , ne faites dire , ni à nos maîtres , ni à nous , ce que nous ne difons pas. Nous ne parlons point contre l'Empire , mais contre un prince justement condamné pour tout ce qu'il a fait contre l'Eglise Romaine. C'est Rome au contraire , répliqua le Pape , qui en a trop fait contre lui : il seroit venu , un bâton à la main , aux pieds de notre prédécesseur , s'il avoit voulu le recevoir. Tout ce qu'on reproche à ce Prince , je ne crains pas de le dire , il y a été poussé. Mais qu'on me laisse faire , ajouta-t-il , je tirerai de lui des conditions plus avantageuses à vos maîtres même , que s'ils le tenoient dans une prison. Avec tous ces ménagemens , le Pape ne put rien gagner. Déjà le Roi Philippe avoit saisi dans ses Etats le revenu des biens qu'y avoient les cardinaux ; & ces prélats ne marquerent pas à beaucoup près le désintéressement courageux de Benoît XII. Ce fait seul justifiera les Papes d'Avignon , dans l'esprit des personnes équitables , pour mille rencontres pareilles : mais il fera sentir aussi tous les torts de ceux d'entre eux & d'entre leurs cardinaux , qui ont  
concouru

concouru à établir ou à prolonger dans une terre étrangere cette servitude du Siege Apostolique.

Aux suggestions de la Cour de France, les cardinaux ajouterent que le Roi de Bohême ; & , par l'impulsion de celui-ci, ceux de Hongrie & de Pologne se dispoient à faire un autre roi des Romains. Puisque Louis de Baviere, conluoient-ils, déplaît aux princes même de sa nation & à quelques-uns de ses plus proches parens, il seroit de la dernière imprudence de soutenir contre tant de forces un prince médiocre & sans appui. Le généreux Pontife au contraire étoit vivement touché des instances & des soumissions, que ce Prince ne se rebutoit pas de faire pour obtenir son absolution. Dans le cours de la seule année 1336, Louis fit jusqu'à trois fois ces démarches humiliantes. Au sujet de l'intrusion de l'Antipape Pierre de Corbiere, il protestoit avoir ignoré que ce fût une hérésie de croire l'Empereur en pouvoir de déposer un Pape & d'en faire un autre. Il se repentoit aussi d'avoir donné retraite aux Franciscains schismatiques, & à d'autres

Rain. n. 2  
& seq.

docteurs suspects , abjuroit leurs erreurs , & déclaroit qu'il s'étoit conduit en cela , comme un chevalier sans étude , qui n'entend ni les écritures ni les subtilités des savans. Il demandoit pardon de n'avoir point observé les interdits , & alloit jusqu'à renoncer à son couronnement fait à Rome.

Tant de négociations ayant échoué , Henri de Virneberg , archevêque de Maïence attaché à Louis , rassembla dans la ville de Spire la plupart de ses suffragans , au nombre desquels étoit l'évêque de Strasbourg , guidé par le docteur Albert dont nous tenons ce détail. Le résultat de cette espèce de concile fut d'envoyer au Pape demander définitivement l'absolution de l'Empereur , & si on la refusoit , de se rassembler pour délibérer sur ce qu'il y auroit à faire. Le Pape reçut les envoyés avec des marques toutes nouvelles de bienveillance , & leur dit à l'oreille presque en pleurant : Je suis bien disposé à l'égard de votre maître ; mais le Roi de France m'a écrit , que si je l'absous sans son consentement , il me traitera plus mal que ne l'a été le Pape Boniface. Aussi-tôt après ,

Alb. Ar.  
gent. p. 127.

il engagea le Dauphin de Viennois à conduire les envoyés, par les monts & les lieux détournés, jusqu'à Laufane. Il écrivit ensuite en Allemagne, que la négociation avoit été interrompue par l'impatience & le défaut de circonspection des ministres de Louis de Baviere; que cette affaire ne devoit se traiter qu'en cour de Rome; & que le plus grand obstacle à sa réussite venoit des préparatifs de guerre que Louis faisoit contre la France; dont l'Eglise Romaine, ajoute-t-il, ne peut abandonner les intérêts, parce qu'elle n'en a jamais été abandonnée.

Dans le mois même dont cette lettre est datée, tous les électeurs de l'Empire, à l'exception du roi de Bohême, s'assemblerent au territoire de Maïence, puis à Rentz près de Coblenz, déclarerent l'Empire, quant au temporel, indépendant des Papes, & s'engagerent par serment à le maintenir avec ses droits contre toute puissance sans exception, à y obliger même tous ceux qu'ils pourroient, nonobstant toute absolution ou dispense. L'Empereur encouragé par-là, convoqua une diete à Francfort, & fit déclarer nulles les

Bij

Rain. an:  
158. n. 3 &  
scq.

Alb. Argenti  
p. 129. Rebdorf. p. 426.



Morvart. t.  
1. p. 762.

procédures faites contre lui par Jean XXII. Le décret est raisonné. On y établit que la juridiction spirituelle & la temporelle sont distinctes, & l'on en conclut que le Pape, dans ce dernier ordre, ne peut rien faire que par attentat contre l'Empereur. On combat ensuite le préjugé qui faisoit dériver du Pape la puissance impériale, & qui privoit, tant de l'autorité que du titre d'Empereur, le roi élu des Romains, jusqu'à ce qu'il fût sacré & couronné par le Pape. On s'éleva ainsi contre le principe de ces prétentions, c'est-à-dire contre la plénitude de puissance que s'attribuoient les Papes tant au temporel qu'au spirituel. Mais parmi ces naissances de lumieres, on ne laisse pas de reconnoître la tyrannie des préventions & des maximes nouvelles, dans l'estime exclusive du décret & de la glose de Gratien. Les partisans de Louis de Baviere employoient à la défense des anciens principes, l'autorité même de cet auteur qui les avoit renversés. Par la même incohérence d'idées & de raisonnemens, ils se seroyent encore de plusieurs autorités du décret & de

la glose, pour établir que le concile général, où Louis avoit appelé, est supérieur au Pape quand il s'agit de la foi & du droit divin. Telle étoit la difficulté de détruire ces préjugés monstrueux, dont nous avons peine aujourd'hui à ranger le regne dans la classe des choses possibles.

Le Docteur Albert de Strasbourg fut chargé de porter au Pape la résolution des princes de l'Empire, & de représenter que son propre évêque ne pouvoit plus se dispenser de faire hommage à l'Empereur Louis. Benoît XII voulut d'abord se contrefaire, & parla durement de ce prince à l'envoyé : mais la dissimulation n'étoit pas le talent de ce digne Pontife. Albert lui rappella les anciens témoignages de bienveillance qu'il avoit donnés à l'Empereur. Aussi-tôt, le bon Pape revenant à sa simplicité & à sa douceur naturelle, dit en riant lui-même de sa feinte : Au moins n'est-il pas convenable, que votre maître me rende le mal pour le bien. Cependant Benoît éprouvant toujours la même gêne dans son séjour d'Avignon, qui dura autant que sa vie, cette af-

Chron. an.  
1338. p. 119.

faire épineuse demeura en souffrance tout le reste de son pontificat. Néanmoins il ne renouvela jamais l'anathème contre Louis de Baviere, & n'usa contre ce prince d'aucune voie de violence.

Benoît XII donna une autre preuve de sa modération, & de ses idées saines touchant le pouvoir ecclésiastique, dans le concile des trois provinces d'Arles, d'Embrun & d'Aix, qu'il fit tenir au monastere de S. Ruf d'Avignon, & où il voulut que les archevêques de ces provinces présidassent. On y abolit quelques procédés injurieux qui s'étoient introduits dans la poursuite des excommuniés, & qui présentoient un aspect contraire tant à la dignité qu'à la douceur ecclésiastique. C'est ainsi que certains officiaux faisoient jeter des pierres contre la maison de ceux qui croupiissoient dans les censures sans se soucier de l'absolution, ou qu'on érigeoit une biere à leur vue, pour leur imprimer de la terreur. Le concile veut qu'on s'en tienne aux moyens de droit; ce qui ne peut signifier que les peines spirituelles que l'excommunication emporte de sa nature. Il veut

Conc. Hard.  
t. 7. p. 162.0

aussi que les clercs bénéficiers, ou revêtus des ordres sacrés, pour donner bon exemple aux laïcs, s'abstiennent de viande le dernier jour de chaque semaine, en l'honneur de la Sainte Vierge. On voit par-là que l'abstinence du samedi, ordonnée trois cents ans plutôt à l'occasion de la treve de Dieu, n'étoit pas encore établie universellement. Un statut plus particulier encore de ce concile, c'est celui qui n'oblige les chanoines, même des cathédrales, qu'à deux mois de résidence. On donne un an à ceux dont le rang demandoit les ordres sacrés, pour s'y faire promouvoir. On ne peut donc pas reprocher au zèle de Benoît XII, d'avoir ignoré les règles d'une tolérance nécessaire, en attendant qu'on pût parvenir à un rétablissement plus parfait. Sa condescendance pour le prince & la nation chez qui il résidoit, se manifeste par la promotion qu'il fit l'an 1338 de six cardinaux, dont un seul Italien, & cinq François.

Dès le commencement de la même année, arriverent à Avignon des envoyés du grand can des Tartares, avec une lettre où il se qualifioit Empereur

Biv

Art. 49.

Art. 51.

Vading. an.  
1338. n. 186  
seq. Rais. n.  
73 & seq.

des empereurs. Les titres d'honneur n'étoient pas plus épargnés au Souverain Pontife. Nous députons, disoit-il, notre ambassadeur André Franc, avec quinze associés, vers le Pape seigneur tout-puissant des Chrétiens, au delà des sept mers où le soleil se couche, pour ouvrir le chemin aux autres ministres que nous avons dessein d'envoyer souvent vers le grand Pontife du Dieu suprême, aussi bien qu'à tous ceux que nous le prions de nous envoyer. Nous le supplions de nous donner sa bénédiction paternelle, de faire toujours mémoire de nous dans ses puissantes prières, & de tourner ses regards favorables sur les Alains Chrétiens, nos serviteurs & ses enfans. La date est de Cambalu, centre de la mission de Jean de Mont-Corvin chez les Tartares.

Quatre princes de la nation particulière des Alains avoient joint leurs lettres à celle du can. Elles portoient en substance, qu'ils avoient été longtemps conduits dans le chemin du Ciel par l'Archevêque Jean, excellent personnage dont ils pleuroient la mort depuis huit ans révolus. Nous avons

qui dire, poursuivirent-ils, que vous nous avez pourvus d'un autre pasteur : mais depuis le commencement de ce long deuil, toujours nous demeurons sans chef & sans consolation spirituelle, & nous conjurons Votre Sainteté de nous l'envoyer au plutôt. C'étoit Frere Nicolas, du même ordre de S. François, désigné depuis longtemps successeur de Mont-Corvin, mais qui n'étoit pas encore arrivé. Les princes Alains prioient aussi le Pape d'établir avec l'Empereur leur maître un commerce d'envoyés réciproques, & de cultiver assidument l'amitié d'un prince qui pouvoit faire des biens ou des maux infinis à la religion.

Le Pape reçut très-gracieusement ces envoyés, leur fit rendre de grands honneurs, & à leur départ les combla de présens. Il ne répondit pas seulement au grand can & aux Alains, mais il joignit plusieurs autres lettres pour différens princes Tartares, avec une confession de foi. Quatre mois après, il fit partir pour ces régions lointaines quatre FF. Mineurs, revêtus pour dix ans de la qualité de nonces apostoliques.

Dans le même temps, il se trouvoit en Italie quelques Arméniens imposteurs qui se disoient évêques, & qui maltraitoient les Catholiques de leur nation, c'est-à-dire ceux qui avoient horreur des rêveries impies de quelques Eutychiens, & de plusieurs autres absurdités fort accréditées en Arménie. Dans la ville même de Rome, Athanase prétendu évêque de Véric, s'efforçoit de répandre ces erreurs; & pour y ramener les Arméniens Orthodoxes, il leur témoignoit une averfion méprisante, les traitoit de renégats, en emprisonna plusieurs, & les tourmentoit de tout son pouvoir. Pierre qui se donnoit pour évêque de Nazareth & patriarche de Jérusalem, tenoit la même conduite à Padoue; & Ezéchiel son vicaire, à Florence. Ils ne purent échapper à la juste sévérité du Pape Benoît, qui envoya ordre à l'évêque d'Anagnie son vicaire à Rome, ainsi qu'aux évêques de Florence & de Padoue, de réprimer & de mettre en lieu sûr ces imposteurs.

Allat. Conf.  
P. 788.

Un moine d'Orient, beaucoup mieux intentionné, & qui ne put toutefois réussir dans sa commission, vint en

cour de Rome de la part de l'Empereur Andronic, afin de ménager la réunion des Grecs avec l'Eglise Romaine. Il se nommoit Barlaam, étoit abbé du monastere du Sauveur, & avoit pour guide Etienne Dandole, noble Vénitien. Il avoit une garantie bien plus respectable encore, dans les lettres de recommandation des rois de France & de Naples, dont il étoit muni. Le Pape & les cardinaux, très-zélés pour l'union, souhaiterent que les Grecs fissent leurs propositions par écrit. Ils les donnerent en ces termes : On peut imaginer deux moyens de faire la réunion désirée, la force & la persuasion. Oublions le premier qui ne vous déplaît pas moins qu'à nous, pour considérer mûrement le second, qui est encore double, comme ayant trait aux savans & au peuple. Si trente ou quarante de nos docteurs viennent vers Votre Sainteté, je ne doute pas qu'ils ne s'accordent avec vous; parce que vous agissez sans passion, & ne cherchez que le triomphe de la vérité. Mais quand ils seront de retour en Orient, ils ne pourront amener le peuple à prendre confiance



en vos paroles. Les préventions, la vanité, l'envie, & dans quelques-uns la fausse apparence du bien, feront échouer le zèle des médiateurs, & mettront peut-être leur sort en péril.

Voici le seul moyen qui me paroisse efficace, pour gagner l'ordre populaire avec les savans. Les simples Fideles savent qu'on a tenu six conciles généraux, & que chacune de ces divines assemblées a servi de digue contre les erreurs qui se répandoient dans l'Eglise : ainsi la multitude est persuadée, qu'on doit s'en tenir à ce que décide un concile œcuménique. C'est pourquoy, si l'on en tient un sur vos différends avec les Grecs, tous les Orientaux se soumettront volontiers à ce qu'il prononcera. Si quelqu'un dit que le concile de Lyon s'est déjà tenu à cet effet, il doit sçavoir que le commun des Grecs ne le recevra jamais ; parce que ceux d'entre eux qui s'y trouverent, n'avoient été ni envoyés par les quatre patriarches, ni agréés par le peuple, mais commis d'autorité par l'Empereur seul qui n'usa d'aucun ménagement. Si donc vous goûtez cette idée d'un concile, commencez par

Envoyer à l'Eglise d'Orient, des légats craignans Dieu, pleins de charité & de modestie, avec des lettres pour inviter les patriarches de C. P. d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, & les autres évêques, à s'assembler avec vous, à traiter les questions dans une concorde toute fraternelle, & à décider suivant les inspirations de l'Esprit Saint.

L'intérêt temporel des Grecs, quelque pieux que fussent leurs médiateurs, entroit toujours pour beaucoup dans leurs démarches à l'égard des Latins. Le vertueux Barlaam, ne négligeant pas ce point de vue, poursuivit en ces termes, qui montrent que ce solitaire ne manquoit pas d'habileté. Depuis long-temps, dit-il, les Turcs ont conquis sur les Grecs quatre villes considérables de l'Asie-mineure, & en ont soumis les habitans à leur damnable religion. Ceux-ci voulant revenir au Christianisme, ont fait dire à l'Empereur mon maître de venir avec une armée, & qu'ils lui livreroient ces places : mais l'Empereur ne se voyant pas des troupes suffisantes, a réclamé par notre organe le secours du Roi

de France, pour une expédition qui entraîneroit la ruine des Infidèles. Si nous reprenions ces villes, toutes celles qui se rencontrent entre elles & la Grece se livreroient à nous; les Turcs perdroient toutes leurs forces maritimes, & l'on auroit un passage libre à la Terre-Sainte. Mais nous vous supplions que le secours précède ou du moins accompagne vos légats: les exhortations seront efficaces, quand elles viendront après les bienfaits. L'Empereur pourra dire alors au patriarche & aux autres prélats: Voyez la droiture & la générosité des Latins. Ce ne sont pas là de belles paroles & des promesses suspectes, mais des services effectifs & des œuvres essentielles qui réclament notre amitié. Quoi de plus heureux pour nous, que de nous réunir inséparablement avec eux! Mais tant que notre maître sera tourmenté par les Turcs, il ne pourra ni assembler les quatre patriarches avec les autres évêques, ni assister lui-même au concile.

On me répondra peut-être: Que les Grecs commencent par la réunion, & aussi-tôt après nous volerons à leur

secours. Mais d'abord, ces cruels Musulmans n'attaquent pas les seuls Grecs; ils traitent de la même manière les Arméniens, les Rhodiens, les Cypriots, & tant d'autres Chrétiens répandus sur-tout dans les îles. Ils ne poursuivent pas les Grecs comme Grecs, ni comme divisés d'avec vous; mais tout au contraire, comme pratiquant la même religion. C'est donc le Christianisme, à proprement parler, & non pas les Grecs, que vous attaquez en marchant contre les Turcs. Tant que notre Empire subsistera, il vous sera beaucoup plus facile, en vous joignant à nous, d'abattre ces Barbares dont nous connoissons la manœuvre & les stratagèmes. D'ailleurs, dans la domination tant des Turcs que des Sarasins, il y a beaucoup de Chrétiens & de renégats même, encore fort affectionnés à nos Empereurs. Mais s'il arrivoit, ce qu'à Dieu ne plaise, que notre Empire encourût la ruine entière qui le menace, ses destructeurs deviendroient si puissans, qu'ils viroient également de vos menaces & de vos efforts. Vous écouteriez certainement les Turcs, s'ils ve-

noient vous proposer de vous joindre à eux pour détruire les Sarasins ; parce qu'il vous seroit plus avantageux de faire ainsi la guerre aux Sarasins , que d'attaquer , vous seuls , ces deux nations. Il en est de même , de vous joindre aux Grecs , plutôt que de marcher seuls contre les Grecs & les Turcs. Soyez encore bien persuadé , que ce n'est pas tant la différence de doctrine qui aliene les Grecs des Latins , que le ressentiment qu'ils conservent des grands maux qu'ils en ont reçus en différentes rencontres : cet obstacle à l'union ne peut se lever , que par un bienfait signalé de votre part. Sachez enfin que ce n'est pas le corps de la nation Greque qui m'a député vers vous , mais l'Empereur seul , fort secrètement. Il risque tout à témoigner seulement qu'il désire l'union , si auparavant il n'a fait montre du secours que vous nous destinez.

Le Pape & les cardinaux ayant examiné mûrement les propositions de Barlaam , trouverent un inconvénient capital dans le projet d'assembler un nouveau concile. Outre la guerre & les troubles qui rendoient cette con-

vocation presque impossible, ils craignirent de paroître révoquer en doute ce qui avoit été décidé touchant la procession du S. Esprit en tant d'autres occasions. En répondant à Barlaam, on n'alléguâ pas seulement le concile de Lyon où s'étoit fait la réunion ménagée par l'Empereur Michel Paléologue; mais on insista principalement sur le concile d'Ephèse généralement révééré, & dans lequel, à l'occasion du neuvieme anathème de S. Cyrille, ce Pere & tous les autres témoignèrent clairement qu'ils croyoient que le S. Esprit procedo du Fils aussi bien que du Pere. On cita aussi la lettre du Pape Hormisda à l'Empereur Justin, portant en termes exprès, qu'il est le propre du S. Esprit de procéder du Pere & du Fils; sans que les Grecs se fussent alors récriés contre cette expression.

A cette réponse, Barlaam répliqua: Si l'on ne peut persuader aux Grecs de professer comme les Latins cet article du symbole, que chacun demeure dans sa croyance sans préjudice de l'union. Cela ne se peut tolérer, lui dit-on sans balancer & d'un accord

unanime; l'Eglise Catholique n'a qu'une seule croyance : en ne résistant point à l'erreur, elle sembleroit l'approuver. Cependant le Souverain Pontife proposa un nouvel expédient, pour pré-luder au moins à l'union. Que votre patriarche & votre empereur, dit-il aux députés Grecs, rassemblent ceux qu'ils tiennent pour patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem, avec leurs évêques, leur clergé, les principaux laïcs; & qu'ils choisissent quelques savans pour les envoyer munis d'une autorisation suffisante, afin de conférer avec des commissaires du S. Siege, non par esprit de dispute, mais dans l'intention sincere de s'instruire.

Ce que Votre Sainteté propose, reprit Barlaam, me paroît impossible, à moins d'un miracle. L'Empereur ne sauroit déclarer le désir qu'il a de se réunir avec vous, sans mettre ses jours en péril. Telle est encore l'animosité du peuple & de bien des grands, en mémoire des violences tyranniques de Michel Paléologue. D'ailleurs l'Eglise de C. P. ne vous enverroit point de nonces, sans le consentement des

autres patriarches. Or, que d'obstacles se présentent ici ! Il est difficile d'assembler ces prélats, à cause du feu de la guerre ; il est incertain s'ils voudront venir, & plus encore s'ils conviendront de vous envoyer des nonces. Quand ils en seroient d'accord, il est vraisemblable qu'ils ne les autoriseroient qu'à des conditions que vous n'admettriez pas. Barlaam ajouta néanmoins, que, nonobstant ces difficultés, il travailleroit de son mieux à la réunion, & prit ainsi congé pour retourner en Grece. Il faut mettre cette tentative au nombre de tant d'autres, qui ne servent qu'à manifester les justes inquiétudes qu'éprouvoient au moins les Grecs vertueux dans leurs préventions schismatiques. On observe que dans tout le cours de cette affaire le Pape ne donna point à Andronic le titre d'Empereur, mais seulement de modérateur de l'Empire, pour ne pas préjudicier aux droits de Catherine de Coutrennai qui se disoit Impératrice de C. P. Par une considération semblable en faveur des Latins patriarches titulaires d'Orient, il ne nomma jamais patriarches, ceux



qui étoient en possession des sieges de C. P. d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem.

Toutes les régions du monde & tous les genres d'affaires occupoient alors les Pontifes Romains. Dans l'année où se tint cette conférence avec les Grecs, le Pape Benoît se vit obligé de réprimer aux extrémités de l'Allemagne l'ambition des religieux militaires de l'ordre Teutonique. Casimir III roi de Pologne, ou plutôt les Etats de cette nation s'étoient plaints en cour de Rome, que le grand-maître & les chevaliers de cet ordre puissant avoient envahi à main armée, & s'obstinoient à etenir des domaines les plus considérables du royaume de Pologne, entre autres la belle province de Poméranie : ce qui porte, disoient-ils, un grand préjudice à l'Eglise Romaine, aussi bien qu'à notre royaume, qui se fait gloire d'en être tributaire, & de ne point reconnoître d'autre supérieur après Dieu. Le Pape, de l'avis des cardinaux, envoya deux nonces pour informer sur les lieux & corriger les abus.

Ils firent citer devant eux le grand-

Dingof. l. 9.  
p. 1043.

maître, Thiéri d'Aldembourg, avec les frères Teutoniques, & nommément vingt-cinq commandeurs. Le procureur de l'ordre comparut en leur nom, protesta contre la commission des nonces, en appella au Pape, & se retira brusquement sans prendre congé. Les commissaires jugeant cet appel illusoire, contumacèrent dans les formes le grand-maître & les commandeurs; puis les déclarèrent excommuniés, & les condamnerent à restituer tant les terres envahies, que les fruits qu'ils en avoient perçus depuis l'invasion, avec les dommages & intérêts. Le tout fut taxé à 194500 marcs d'argent, à quoi l'on ajouta seize cents marcs pour les dépens. Mais avec des religieux armés, tout différens des solitaires pacifiques des temps primitifs, il étoit bien plus facile de prononcer la sentence que de la mettre à exécution. Le Pape Benoît ne fut point obéi; & sous le pontificat suivant, les chevaliers Teutoniques, soutenus par Louis de Bavière, forcerent la diète de Pologne à leur abandonner définitivement la Poméranie.

les sieges de  
cioche & de

monde &  
occupoient

Dans l'an-  
eance avec

se vit obligé  
s de l'Alle-

gieux mili-  
ue. Casimir

plutôt les  
ient plaints

le grand-  
e cet ordre

ain armée,  
s domaines

oyaume de  
le province

disoient-  
Eglise Ro-

royaume,  
tributaire,

d'autre su-  
e, de l'a-

eux nonces  
ux & cor-

le grand-

Rain. an.  
1339 n. 44.

Benoît XII ne réussit pas mieux, avec Pierre d'Aragon, institué Roi de Sicile, par le testament de Frédéric son pere, qui étoit convenu, par traité avec le Roi de Naples, de lui abandonner cette île à sa mort, & de ne la point transmettre à ses propres descendans. Le Pape déclara, tant Pierre d'Aragon que les autres enfans ou héritiers de Frédéric, déchus de cette possession, & ordonna de la restituer au Roi Robert de Naples, comme au vrai feudataire de l'Eglise. Jusque-là le Pape ne fit qu'user légitimement de son droit de suzeraineté sur les royaumes de Naples & de Sicile; mais ensuite, confondant le pouvoir spirituel avec le pouvoir politique, il fit excommunier le Roi Pierre. Tant il est difficile, à la vertu même, de percer entièrement les nuages de certaines préventions.

Id. an. 1340.  
n. 56.

Le Roi d'Aragon, Pierre IV, surnommé le Cérémonieux, marqua au St. Siège plus de respect que celui de Sicile, en des conjonctures à la vérité bien différentes. Il ne s'agissoit que de rendre au Pape un hommage de cérémonie pour le royaume de Sardaigne.

A cet effet, il vint en personne à Avignon, reçut avec docilité plusieurs avis qu'on lui donna sur sa conduite personnelle, & sur la trop grande liberté qu'il laissoit dans son royaume aux Juifs & aux Mores, avec danger de scandale & de perversion pour les foibles. Il paroît aussi qu'on prit dans cette entrevue la dernière résolution pour la croisade, que le Pape, deux mois après, fit publier en Espagne contre les Mores d'Afrique.

Dès l'année 1332, Mahomet roi de Grenade, vivement pressé par les armées Chrétiennes, avoit imploré le secours d'Albohacem roi de Maroc. Ce Prince lui envoya d'abord des troupes, sous la conduite de son fils Aboumélis, qui pendant plusieurs années remporta différentes victoires sur les Fideles. Il périt enfin, & son armée fut totalement défaite par le Général du roi de Castille, Gonsalve Martinez, accusé depuis de trahison, décapité & brûlé. Albohacem, furieux de la perte de son fils, & prenant, pour lui susciter des vengeurs, la méthode usitée dans les croisades, envoya par toute l'Afrique les plus dévots de ses

Marian. 16.

Musulmans, afin d'exhorter les peuples à prendre les armes pour la défense & l'accroissement de la religion de leurs peres. Il rassembla par ce moyen soixante & dix mille hommes de cavalerie, & quatre cent mille d'infanterie, avec une flotte de douze cent cinquante vaisseaux, sans compter soixante & dix galeres.

Marian.  
ibid.

Rain. an.  
8340. n. 42.

Les rois de Castille, d'Aragon & de Portugal joignirent leurs forces pour les opposer à ce déluge d'Infideles; & à la demande du Castillan, le plus exposé des trois, le Pape accorda la croisade, non seulement pour ces trois royaumes, mais encore pour ceux de Navarre & de Majorque, c'est-à-dire pour toutes les Espagnes chrétiennes. Il permit aussi d'y lever pendant trois ans les décimes ecclésiastiques, à condition que dans les terres que l'on conqueroit sur les Mores, on établiroit des églises cathédrales, avec un clergé convenable, & d'autres moindres églises, selon l'exigence des cas & l'importance des lieux. Pour obvier aux dangers du mélange à venir des Fideles avec les Musulmans, ce qui inquiétoit le Pape Benoît, il ordonna que dans les lieux conquis où il resteroit

festeroit des Mores, on ne leur permettroit point de faire le pèlerinage de la Meque, ni d'appeler à la priere, en prononçant à voix haute le nom de Mahomet. Il statua aussi que, dans toutes ces conquêtes, on feroit payer les dîmes & les prémices pour la subsistance des ecclésiastiques.

L'armée d'Albohacem, aussi considérable par les approvisionnemens de toute espee que par le nombre des combattans, mit cinq mois entiers à passer en Espagne. Enfin elle aborda toute entiere près d'Algésire, sur le détroit de Gibraltar. On en fit de vifs reproches à Gilbert amiral d'Aragon, qui commandoit l'armée navale des Chrétiens, & qui, voulant réparer sa faute, attaqua imprudemment les Infideles, ruina sa flotte, & périt lui-même. Un début si malheureux, loin d'épouvanter les Fideles, leur inspira un courage d'autant plus indomptable, qu'ils avoient plus pour base que leur confiance au Dieu des armées. Les deux rois de Castille & de Portugal, fils & petit-fils de la sainte Reine Elisabeth, s'approchèrent de Tarif, que les rois de Maroc & de Grenade tenoient assiégé, & ran-

gerent leurs bataillons à Salado, lieu à jamais mémorable par cette journée. Dès la pointe du jour, ils se confessèrent & communierent; ce qui fut imité par la plupart des combattans. Dans la mêlée, Gilles d'Albornos, archevêque de Toledé, ne quittoit point le Roi de Castille: d'autres évêques étoient répandus dans les rangs, pour soutenir la confiance religieuse du soldat; & un chevalier François, commis par ordre du Pape, portoit le signe sacré de notre rédemption, qui faisoit l'étendard principal. En quelques momens, tous les bataillons Mahométans furent renversés avec tant d'effroi de leur part, que les Chrétiens ne perdirent que vingt hommes. Les Historiens varient prodigieusement sur la perte des Infideles. Villani ne la porte qu'à vingt mille hommes, tandis que les Espagnols la font monter jusqu'à deux cent mille; différence qui, tout énorme qu'elle est, peut ne provenir que d'un chiffre dans le dénombrement qui nous en a été transmis. Mais il est hors de doute que les Chrétiens firent une infinité de prisonniers, & enleverent, avec tout le bagage, des richesses inestimables. Le Roi de Maroc retourna précipitamment

Vill. l. xi. c.

99.

cache sa honte dans ses déserts d'Afrique. Alphonse de Castille continua la guerre avec avantage les années suivantes, gagna plusieurs batailles sur terre & sur mer, & força le Roi de Grenade à lui livrer Algésire, comme une clef propre à l'introduire, quand il lui conviendrait, chez cet inquiet voisin.

Le Pape Benoît soumit les Bolonois par des moyens non moins efficaces, quoique bien plus analogues au ministère & au caractère pacifique dont il étoit revêtu. Il leur envoya d'abord un internonce, pour les exhorter paternellement à rentrer dans leur devoir. Les marques de la bienveillance & de la douceur n'ayant pu calmer la fermentation qui continuoit d'agiter les esprits, il révoqua par une bulle en forme tous les privilèges de l'université de Bologne, & ordonna, sous peine d'excommunication, tant aux étudiants qu'aux professeurs, de s'en retirer. Il fut obéi. C'étoit-là ravir à cette ville presque toute sa splendeur, & tarir la source de ses richesses, comme ceux qui la gouvernoient ne tarderent point à s'en apercevoir. Ils implorèrent la clémence

Vill. 1. c.

69.

Rain. an.

1338 &amp; 1340



du Pape, par des ambassadeurs chargés de leur plein pouvoir, reconnurent que leur ville & son territoire, même pour le temporel, appartenoit à l'Eglise Romaine, convinrent de lui payer un cens annuel de huit mille florins d'or, & promirent de ne recevoir chez eux ni Louis de Baviere, ni aucun Empereur, sans la permission du St. Siège. Benoît leva l'interdit, rétablit l'université, & donna l'absolution. Il eut même la condescendance d'établir gouverneur de Bologne pour trois ans, Thadée Popoli qui avoit été à la tête de ses concitoyens dans le temps des troubles.

Ughell. t. 2. p. 500, &c. Rain. an. 1341. n. 20, Cette sage modération gagna plusieurs villes de Lombardie, qui avoient suivi le parti de Louis de Baviere & de l'Antipape, en particulier celles de Côme, de Novarre & de Verceil. Elles revinrent à l'obédience du Pape Benoît, & déclarèrent qu'elles se soumettoient à ses ordres, touchant la punition même des excès commis contre lui & l'Eglise Romaine; qu'elles ne croyoient pas que l'Empereur pût jamais déposer un Pape, & en faire un autre; mais qu'elles tenoient cette maxime pour hérétique. Elles promettoient de ne plus adhérer

à L  
ma  
d'a  
Ma  
non  
tan  
Ber  
E  
Jea  
auff  
sch  
frer  
avo  
tion  
pou  
voif  
Lou  
qui  
paye  
au p  
don  
ou p  
non  
l'En  
cas  
il vo  
nem  
Le l  
frer

à Louis de Baviere , ni à aucun schismatique ; elles demandoient pardon d'avoir obéi à ce Prince , ainsi qu'à Mathieu Visconti , & d'avoir reçu les nonces de Pierre de Corbiere. Après tant d'assurances d'un repentir sincere , Benoît les fit absoudre des censures.

Enfin la ville de Milan , soumise à Jean Visconti , fils de Mathieu , rompit aussi tous les liens qui l'attachoient au schisme. Jean , de concert avec son frere Luquin évêque de Novare , qui avoit déjà donné les mains à l'abjuration de cette ville , envoya vers le Pape pour faire la sienne. A l'exemple de ses voisins , il promit de ne plus adhérer à Louis de Baviere , ni à aucun empereur qui ne fût reconnu par le Pape , & de payer cinquante mille florins d'or , tant au pontife qu'aux cardinaux , en dédommagement des torts faits par lui ou par sa famille aux légats & aux nonces Romains. Il reconnut même que l'Empire étoit vacant , & qu'en pareil cas le Pape en ayant l'administration , il vouloit tenir du St. Siège le gouvernement de Milan & de ses dépendances. Le Pape l'accorda en effet pour les deux freres leur vie durant , avec toute ju-

jurisdiction temporelle, comme vicaires de l'Eglise Romaine pendant la vacance de l'Empire. Il fit absoudre le gouverneur & tous les citoyens, en leur imposant, pour pénitence du passé, quelques fondations pieuses, avec des aumônes annuelles.

C'est ainsi que tout réussissoit à la vertu pacifique de Benoît XII, quand un mal de jambes dont il souffroit depuis long-temps, le conduisit tout à coup au tombeau. Les médecins ayant voulu arrêter l'humeur qui couloit plus qu'à l'ordinaire, il en fut étouffé le jour de S. Marc, vingt-cinquieme d'avril 1342. A sa mort, comme pendant sa vie, ses proches ne reçurent de lui que des exemples de modestie & de toutes les vertus chrétiennes. Mais la grande leçon qu'il a laissée, c'est ce que nous apprend toute la suite de son pontificat, savoir qu'avec la sagesse & la simplicité évangélique, sans employer le manège des cours, on peut conduire les peuples & les princes dans les voies du salut, & leur plaire même en les contredisant quand le devoir y oblige. Les historiens du temps assurent qu'il s'est

opér  
tom  
lui  
heur  
moir  
non  
Dou  
riem  
succe  
VI,  
ancie  
défen  
diffe  
Il  
dès sa  
Dieu  
la so  
il n'  
la ré  
simp  
à lla  
sceau  
d'ail  
com  
lors  
tous  
breu  
habi  
prin

opéré des guérisons miraculeuses à son tombeau ; & des écrivains postérieurs lui ont donné le titre de Bienheureux , uniquement fondés néanmoins sur l'éclat de ses vertus , & non sur aucun jugement de l'Eglise. Douze jours après sa mort , le septieme de mai , on lui donna pour successeur , sous le nom de Clément VI , le Cardinal Pierre Roger , cet ancien archevêque de Sens qui avoit défendu le clergé avec tant d'applaudissement contre Pierre de Cugnières.

Il s'étoit fait moine Bénédictin , dès sa jeunesse , à l'abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne : mais élevé dans la solitude comme son prédécesseur , il n'en avoit pas conservé comme lui la régularité rigide & le goût de la simplicité. Accoutumé depuis à vivre à la Cour où il avoit été garde des sceaux de Philippe de Valois , ayant d'ailleurs le naturel facile , ouvert , complaisant , & environ cinquante ans lorsqu'il parvint au pontificat , il aimoit toujours à se voir un cortège nombreux , & conserva toute sa vie une habitude de magnificence , qu'il signala principalement par sa libéralité : no-

blesse de sentiment vraiment digne du trône, moins propre peut-être à l'empire spirituel du Christ, où toutefois il compensa ces défauts par tant d'amabilité & de bienfaisance, qu'il les fit presque entièrement oublier. Clément eut par excellence le don de se faire aimer de tous ceux qui l'approchoient.

Guidé par ce bon naturel, il n'eut rien plus à cœur, après avoir fait part de son élection aux princes Chrétiens, que de rétablir la paix entre ceux de France & d'Angleterre. Mais l'animosité de ces augustes & puissans rivaux n'étoit pas de nature à céder aux remontrances pacifiques des prêtres du Seigneur. On ne combattoit plus pour quelques domaines particuliers, mais pour la couronne même de Philippe, dont Edouard s'étoit arrogé le titre, poussé par un vil brouillon Flamand & par l'Empereur Louis de Baviere. Tout ce que purent gagner les évêques de Palestre & de Tusculum envoyés par le Pape, ce fut une treve de trois ans, presque aussi-tôt violée que conclue. La France n'étoit pas encore au point d'humiliation où elle devoit

tomber, sous le même regne, à la funeste journée de Créci, & qui put encore paroître léger, en comparaison des maux réservés au regne suivant.

Clément VI ne tarda point à témoigner la même affection pour sa patrie, dans la nomination qu'il fit de dix cardinaux, dont un son frere, un son neveu, un son cousin, & deux autres ses compatriotes, c'est-à-dire Limousins; en tout neuf François, & un seul Italien, savoir André Malpighi, depuis long-temps habitué en France, où il fonda le college qui porte encore à Paris le nom des Lombards. Quelque temps après, Clément fit encore deux François cardinaux, & dans ce petit nombre il n'oublia point un second neveu dont il avoit conduit lui-même l'éducation, & à qui tout le sacré college témoigna prendre un intérêt égal à celui du Pape. La maniere dont se fit cette promotion, & dont Clément s'en exprima dans le consistoire, peint au naturel la facilité & l'ingénuité de ce Pontife. Dieu fait, disoit-il le samedi, que jeudi matin je n'avois pas la premiere pen-

Baluz. vit.  
p. 869.

lée de faire une promotion. Mais le soir & presque à la nuit fermée, on me remit de la part de la reine de France, des lettres où elle me pressoit de lui accorder le chapeau qu'elle m'avoit déjà demandé avec beaucoup d'instance pour Pierre Bertrand. C'étoit le neveu de celui qui avoit si bien secondé Clément, alors Pierre Roger, contre Pierre de Cugnieres. Si j'avois prévu, ajoute-t-il, que je fisse une promotion, je l'aurois faite plus nombreuse, & j'aurois choisi quelques Italiens. On voit qu'il sentoit lui-même les inconvéniens de sa prédilection pour les aspirans François.

Cependant les Romains lui envoyèrent une ambassade solennelle, pour le conjurer de ne pas laisser plus longtemps ses enfans propres gémir de l'absence de leur pere & de leur pasteur. A la tête de la députation, composée de dix-huit membres des différens ordres de la république, ils avoient rangé François Pétrarque & Nicolas Rienzi, deux personnages des plus distingués, soit par le talent enchanteur de la persuasion, soit par cette énergie & cet enthousiasme qui sont

au  
tar  
me  
ha  
fo  
sty  
Pé  
lan  
nit  
rac  
Il s  
l'E  
qui  
eût  
pou  
si c  
&  
elle  
&  
amb  
nau  
du  
tint  
avo  
tion  
ans  
font  
cent  
P

aussi propres à triompher de la résistance de l'esprit que de celle des armes. Les deux chefs de la députation haranguèrent le Pape , chacun selon son génie ; Rienzi , en prose , d'un style véhément & plein de chaleur ; Pétrarque , en vers aussi faciles que le langage ordinaire , avec toute l'aménité & le sentiment qui devoient caractériser le pere de la poésie Italienne. Il s'attacha sur-tout à lui représenter l'Eglise Romaine , comme une épouse qui lui paroissoit chere avant qu'elle eût été unie avec lui , & qui ne pourroit que languir dans la confusion , si depuis leur engagement réciproque & indissoluble , son inclination pour elle se montroit changée en dégoût & en indifférence. Le Pape traita les ambassadeurs avec son affabilité ordinaire , mais sans déférer aux vœux du peuple Romain. Tout ce qu'ils obtinrent , entre les objets divers qu'ils avoient à demander , ce fut la réduction du jubilé séculaire à cinquante ans , attendu le petit nombre de personnes qui pouvoient atteindre à la centieme année.

Pétrarque , avec ses compagnons

Cvj

L. II. ep. 5.



d'ambassade, s'en retourna peu satisfait dans l'Italie, qu'il avoit préférée à la France quelques années auparavant, lorsque Rome & Paris lui offrant en un même jour la couronne poétique, il aimâ mieux l'aller recevoir dans l'ancienne demeure d'Horace & de Virgile, que parmi les nouveaux émulateurs des Muses anciennes. Il n'accorda pas néanmoins une préférence sans retour aux rives du Tibre sur celles du Rhône, qu'il avoit encore dédaignées plus anciennement, sous le pontificat de Jean XXII, après en avoir attendu sans succès quelque place considérable : mais bientôt après, la cour d'Avignon, ou plutôt le château de Vaucluse avoit eu pour lui un nouvel attrait. Ce fut là qu'il composa ses poésies les plus intéressantes, jusqu'à ce que la mort de la célèbre Laure de Sade lui rendit le séjour de Provence insupportable, & le contraignit à se retirer dans ses terres paternelles près de Padoue, dont il fut chanoine, ainsi qu'archidiacre de Parme. Il étoit natif d'Arezzo, avoit étudié en France, & devoit en particulier le goût de la poésie à l'école de Montpellier.

Rienzi, d'un génie bien plus exalté que Pétrarque, fit du parlement qui se tint à Rome pour entendre le rapport de l'ambassade d'Avignon, une vraie faction de conjurés contre la puissance pontificale. Ce fils audacieux d'un meunier, & pour qui la charge de notaire avoit autrefois été une fortune, persuada aux Romains de rétablir l'ancienne dignité de tribun du peuple, & s'y fit nommer par acclamation. Il les flatta de l'espoir chimérique de rétablir Rome dans son antique splendeur, d'en étendre de nouveau la domination sur tout l'univers, & déclara que l'empire & l'élection de l'empereur appartenoit à ce peuple roi; citant devant lui, pour un terme fixe, tous les princes qui prétendoient droit à l'empire ou à l'élection de l'empereur. Il exerça d'abord une justice exacte, poursuivit sans relâche les brigands protégés par différens seigneurs, & prit des mesures si efficaces pour la tranquillité publique, qu'on pouvoit aller par-tout en pleine sûreté, la nuit aussi bien que le jour. Bientôt il se rendit universellement odieux par son insolence, son avarice

& sa cruauté. Il fut chassé de Rome ; erra quelque temps fugitif , puis tomba au pouvoir du Pape qui le fit emprisonner à Avignon , où il demeura dans les fers jusqu'à la mort de Clément VI. Le Pape suivant l'en tira , & le renvoya comme sénateur à Rome , dans l'espérance de s'en servir avec avantage contre un second tyran , nommé Baroncelli , qui fut mis en piéces par le peuple. Au bout de quatre mois , Rienzi eut le même sort , pour s'être abandonné de nouveau à l'injustice , aux exactions & aux violences de tout genre. Tels étoient les effers sans cesse renaissans de l'espece d'anarchie où Rome se trouvoit réduite par la longue absence des Papes.

La libéralité , ou plutôt la prodigalité de Clément VI qui ne savoit rien refuser à l'avidité & nombreux cortége de prélats qui l'obsédoient sans cesse , prolongea aussi l'abus des réserves , des expectatives & des commendes. Magnifique sur-tout dans ses dons , il voulut pourvoir , selon son goût , le grand nombre d'amis & de parens qu'il avoit honorés du cardinalat , & donna des bénéfices jusqu'en

Angleterre  
 fins de  
 Grand  
 passer a  
 ses Etat  
 doivent a  
 pas même  
 cureurs  
 les chass  
 Aussi-tôt  
 en ces  
 raisonn  
 cardina  
 quoi su  
 partage  
 gouvern  
 bien cor  
 vé de  
 deles ,  
 pératou  
 ou qui  
 rens pay  
 Vous  
 n'avons  
 dans p  
 ques ,  
 velle c  
 nulle p  
 Pensez

Angleterre à deux cardinaux Limousins de naissance. Le Roi Edouard le Grand n'étoit pas d'humeur à voir passer ainsi le produit le plus clair de ses Etats, à des étrangers qui n'y rendoient aucun service & n'y mettoient pas même le pied. Il fit arrêter les procureurs qu'ils y avoient envoyés, & les chassa honteusement de son royaume. Thom. Val. sing. p. 63.

Aussi-tôt le Pape écrivit à Edouard en ces termes : Il n'est rien de plus raisonnable, en instituant de nouveaux cardinaux, que de leur fournir de quoi subsister selon leur état, comme partageant avec nous les travaux du gouvernement de l'Eglise ; &, tout bien considéré, nous n'avons point trouvé de moyens moins onéreux aux Fideles, que de pourvoir ces dignes coopérateurs, de bénéfices ou déjà vacans, ou qui viendront à vaquer en différens pays, jusqu'à une certaine somme. Vous pouvez vous enquérir si nous n'avons pas accordé de pareilles grâces, dans presque tous les Etats Catholiques, aux autres cardinaux de nouvelle création. Elles n'ont occasionné nulle part, ni rebellion, ni violence. Pensez-y bien, notre cher fils : il est

autant de votre intérêt & de votre honneur , que les cardinaux si bien affectionnés à votre service vous soient inséparablement attachés par les liens du bienfait.

Id. p. 191.  
Rain. an.  
1343. n. 90.

Le Roi , sans s'arrêter à ces considérations de pure convenance , reprit la chose , dans sa réponse , par les premiers principes. Il est notoire , dit-il , que dès la naissance du Christianisme , les Eglises ont été fondées avec des biens & des privileges , afin d'y entretenir des ministres actifs qui instruisissent les peuples & procurassent la propagation de la foi. Qu'il est donc triste , que par les provisions qui émanent de Rome , ces biens tombent aux mains de sujets indignes , ou du moins d'étrangers qui ne résident point dans leurs bénéfices , ne connoissent pas leurs troupeaux , n'en entendent pas même la langue , & cherchent uniquement le lucre dans la maison de Dieu ! Ainsi le service divin perd sa majesté , le soin des ames se néglige , l'hospitalité s'anéantit , les droits des Eglises s'abrogent , & les bâtimens tombent en ruine. Cependant les hommes doctes & vertueux de notre royaume ,

qui  
ame  
dés  
D'a  
de  
éluc  
ron  
rich  
étra  
Tou  
peu  
lem  
& i  
les  
un  
agré  
lieu  
autr  
bert  
se c  
& i  
tent  
M  
d'A  
jon  
wic  
Gu  
lut  
cet  
ma

qui pourroient conduire utilement les ames, abandonnent les études, par le désespoir d'obtenir aucun bénéfice. D'ailleurs le droit de patronage, tant de nous que de notre noblesse, est éludé, les droits même de notre couronne déperissent honteusement, les richesses de l'Angleterre passent à des étrangers, & peut-être à nos ennemis. Tous ces désordres ont été mis depuis peu sous nos yeux, dans notre parlement : ils lui ont paru intolérables, & il nous a priés tout d'une voix, avec les plus vives instances, d'y apporter un prompt remede. Ayez donc pour agréable, que les élections libres aient lieu dans nos églises cathédrales & autres : c'est en faveur de cette liberté que nos ancêtres ont bien voulu se désister de leur droit de collation, & nullement pour favoriser les prétentions étrangères.

Nonobstant ces dispositions du Roi d'Angleterre, le Pape dans ces conjonctures se réserva l'évêché de Norwich, puis en donna la provision à Guillaume Barcman. Edouard ne voulut pas rompre avec le Pontife pour cette entreprise particuliere, & accorda main-levée du temporel à Barcman,

tant par considération pour son mérite personnel, que par respect pour le Chef de l'Eglise. C'est du moins ainsi qu'il s'en exprima dans la lettre qu'il en écrivit aussi-tôt à Clément : mais il le pria, d'un ton à ne pas laisser espérer la même déférence pour la suite, de surseoir absolument aux réserves & aux provisions des évêchés, & de laisser aux chapitres la liberté des élections que ses ancêtres leur avoient cédées; ce qui a été confirmé, ajoutoit-il, par le S. Siege. Il ne lui dissimula point qu'il regarderoit les procédés contraires comme autant d'usurpations des droits de sa couronne, que son parlement s'en tiendroit pour le moins aussi offensé, que tous les seigneurs & les prélats même ne l'avoient pas vu d'un bon œil recevoir l'évêque de Norwich.

Vous semblez me vouloir faire entendre, répondit le Pape, qu'il est permis à vos parlemens de statuer touchant les réserves & les provisions des bénéfices, & que celles que fait le S. Siege dépendent de votre volonté; comme si vous pouviez à votre gré restreindre notre puissance. Nous ne prétendons toutefois user de ces provisions, qu'en notre qualité de

par  
ign  
seu  
jan  
rer  
ma  
vos  
pei  
qu  
à  
du  
le S  
à l  
les  
titu  
cha  
ave  
ven  
tier  
les  
fice  
val  
plu  
le  
pré  
pe  
en  
gl

pasteur universel. Mais pouvez-vous ignorer ce que les Papes nos prédécesseurs ont fait en ce genre, sans que jamais on s'y soit opposé en Angleterre? Vous nous avez quelquefois demandé vous-même des réserves, & vos conseillers doivent connoître les peines canoniques portées contre ceux qui font des réglemens préjudiciables à la liberté ecclésiastique. Elle vient du Ciel, & non pas des hommes. C'est le Seigneur lui-même, qui a donné à l'Eglise Romaine la primauté sur les autres Eglises. C'est elle qui a institué toutes les autres Eglises patriarcales, métropolitaines, cathédrales, avec toutes les dignités qui s'y trouvent; & c'est à son pontife qu'appartient la pleine disposition de toutes les églises, dignités, personats, offices & bénéfices. Des prétentions si vastes demandoient quelque chose de plus que cette simple allégation. Aussi le fier Edouard tint ferme, dans ses prétentions toutes contraires.

Le Pape Clément, par un droit aussi peu fondé sur la souveraineté des îles en général que sur les bénéfices d'Angleterre, donna dans le même temps

Valing. p.

267. Rain.

1344. n. 32.



à Louis de la Cerda ou Louis d'Espagne, les îles fortunées, appelées aujourd'hui Canaries du nom de la principale d'entre elles. Descendu de Ferdinand fils aîné d'Alfonse le sage, roi de Castille, & de Blanche fille de St. Louis, ce Seigneur parut à Avignon avec la qualité d'ambassadeur de France, exposa que les îles fortunées étoient habitées par des Infideles qui ne reconnoissoient aucun prince Chrétien, protesta qu'il étoit prêt à prodiguer ses biens & son sang pour y établir la religion, & en demanda la propriété au Pape. En vertu de son autorité apostolique, Clément lui en conféra le domaine avec toute juridiction temporelle, & l'en institua prince, en lui mettant une couronne d'or sur la tête, à charge d'en payer à l'Eglise Romaine un cens annuel de quatre cents florins d'or. Il se crut suffisamment autorisé par l'exemple d'Urbain II & d'Adrien IV, qui eux-mêmes n'en avoient pas tant demandé, pour accorder, l'un l'Irlande au Roi d'Angleterre, & l'autre la Corse à l'évêque de Pise. Ce qui nous causeroit ici le plus d'étonnement, ce seroit la simplicité des princes, si nous n'avions

vu ce  
reille  
cales  
d'au  
mêm  
point  
reviv

O  
un r  
les I  
guer  
comb  
chan  
rend  
jour  
de O  
& le  
ces r  
mêm  
dép  
donn  
le co  
nois  
chari  
toute  
géné  
dure  
patri  
ral Z

vu ceux du dernier âge s'autoriser pareillement de ces concessions pontificales, pour faire la conquête de bien d'autres contrées Infideles, & celle même des îles Canaries, qui ne réussit point à Louis de Lacerda, dont ils firent revivre les droits.

On vit dans cette même année 1544, un nouveau projet d'expédition contre les Infideles de l'Orient; mais il n'eut guere d'autre effet que de montrer combien la mode & les goûts avoient changé sur cet article. Les Turcs se rendant plus formidables de jour en jour, le Pape Clément engagea le Roi de Chypre, le grand-maître de Rhodes & le Doge de Venise à se liguier contre ces terribles Infideles. Il fournit lui-même des sommes considérables, aux dépens de la chambre apostolique, & donna quatre galeres, dont il conféra le commandement particulier à un Génois expérimenté, nommé Martin Zacharie, avec la qualité d'Amiral de toute la flotte Chrétienne. La conduite générale de l'entreprise, qui devoit durer trois ans, étoit commise à Henri, patriarche Latin de C. P. Comme l'Amiral Zacharie, autrefois maltraité par

l'Empereur Andronic, vouloit d'abord enlever aux Grecs l'île de Chio, le Pape défendit sévèrement cet acte d'hostilité, qui ne pouvoit qu'éloigner la réunion des deux Eglises. En même temps il donna au grand-maître des chevaliers de Rhodes, Héliou de Ville-neuve, des avis circonstanciés, qui montrent combien le premier esprit de cet ordre étoit tombé, avec l'émulation, depuis la suppression des Templiers.

Rain. an.  
1343. n. 5.

On y voit, qu'avec les richesses, le goût de la mollesse & du faste avoit pris parmi ces héros de la religion; qu'ils faisoient bonne chere, étoient superbement vêtus, se servoient de vaisselle d'or & d'argent, & au lieu de pauvres, nourrissoient une multitude de chiens & de faucons, ou accumuloient trésors sur trésors; que bornant leur gloire à paroître sur de superbes coursiers, ils ne sembloient plus se mettre en peine de la défense des pèlerins, ni de la propagation de la foi; que cette indifférence, la dureté, & la discorde même s'insinuoient dans le sein de l'ordre, où l'on ne payoit pas les pensions aux freres servans, ni aux prêtres. Le Pontife ajoute qu'il a été question d'établir un

no  
rie  
fait  
leu  
enf  
Jan  
me  
I  
sain  
l'on  
ville  
aux  
On  
froy  
Tur  
vieil  
qu'o  
tôt a  
l'on  
press  
résist  
qu'o  
effet  
man  
vint  
tren  
qu'o  
trois  
coup

nouvel ordre militaire, doté d'une partie des biens des hospitaliers, afin de faire renaître l'émulation dont la perte leur devenoit si nuisible. Il les exhorte ensuite à se comporter de telle manière dans l'expédition présente, qu'un remède si dur ne paroisse plus nécessaire.

Le jour du rendez-vous étoit la Toussaint, & le lieu l'île de Négrepont, où l'on se rendit si prématurément, que la ville de Smyrne en Asie fut enlevée aux Turcs le vingt-huitième d'octobre. On la prit d'assaut, & l'on y fit un effroyable massacre, non seulement des Turcs & des Sarasins armés, mais des vieillards, des femmes & des enfans, qu'on passa tous au fil de l'épée. Aussitôt après, on purifia les mosquées, & l'on y célébra l'office divin; puis on se pressa de remettre la place en état de résister au dépit furieux des Barbares qu'on s'attendoit à revoir bientôt. En effet, le terrible Morbassan, qui commandoit les Turcs dans cette contrée, vint sans délai investir Smyrne, avec trente mille chevaux & une infanterie qu'on ne pouvoit compter. Mais après trois mois de siège, où il perdit beaucoup de monde sans rien avancer, il se

Vill. xv. c  
38. Rain.  
1533. n. 1 &  
seq.

retira dans les montagnes avec la plus grande partie de ses troupes, n'en laissant que ce qui étoit nécessaire pour continuer ou garder les travaux du siège. Instruits de l'état des choses, les assiégés firent une sortie nombreuse, fabrerent une quantité de Turcs, mirent le reste en fuite, prirent & pillerent leur camp.

Les vainqueurs furent surpris à leur tour. Comme ils faisoient de grandes réjouissances dans le champ de leur triomphe, & que le légat y célébroit la messe en action de graces, Morbassan, qui n'avoit peut-être disparu que dans cet espoir, & qui fut averti par des signaux, se précipita des montagnes, bien accompagné, chargea les Chrétiens en désordre, les défit & les dissipa sans peine. Cinq cents des plus braves qui voulurent tenir ferme, y laisserent la vie, ainsi que le légat, le Génois Zacharie, Pierre Zeno Vénitien maréchal de Chypre, & plusieurs chevaliers de Rhodes. Les fuyards cependant gagnèrent la ville, & continuerent à s'y défendre.

Le Pape informé de cet échec, nomma pour légat de la croisade Raimond

Saquet

Sac  
tran  
ma  
deu  
cha  
Bau  
dan  
de  
seils  
l'un  
serv  
que  
À ce  
d'en  
com  
voie  
cont  
du C  
en t  
lui r  
perfe  
men  
sujet  
étoie  
form  
P  
tienn  
de B  
le se  
T

Saquet évêque de Téroüane, & Bertrand de Bauce pour capitaine ou commandant en chef des gens de guerre, deux hommes justement renommés, chacun dans sa partie; le chevalier de Bauce pour sa valeur & son habileté dans le métier des armes, & l'évêque de Téroüane pour la sagesse de ses conseils. Mais le Roi Philippe les retint l'un & l'autre, comme nécessaires à son service dans les alarmes perpétuelles que lui causoit la jalousie Britannique. A cette occasion, on improuva ces sortes d'entreprises contre les Infideles. On commençoit à trouver qu'elles ne servoient qu'à leur inspirer plus de fureur contre les Chrétiens, & plus d'aversion du Christianisme. Philippe en écrivit en termes plus mesurés au Pape, qui lui répondit n'avoir point prétendu que personne partît de France sans l'agrément du souverain, & que les deux sujets qu'il jugeoit à propos de retenir, étoient parfaitement libres de se conformer à sa volonté.

Pour commander l'armée Chrétienne, le Pape substitua au chevalier de Bause le Dauphin de Viennois, qui le souhaitoit ardemment, & qui pro-

mit d'emmener avec lui cent hommes d'armes, qu'il entreprendroit à ses dépens tant que dureroit la guerre sainte. C'étoit le fameux Humbert II, alliez mémorable par la donation qu'il fit du Dauphiné à un des fils de France après la mort de son propre fils, sans charger cet événement de circonstances qui ont tout l'air de la fiction. Le premier traité en fut conclu à Vincennes le 23 avril 1343, & le Dauphin s'embarqua pour l'Asie durant l'été de l'an 1345. Humbert, dans ses goûts & ses occupations, aimoit trop à changer d'objet, pour y acquérir une certaine habileté. Aussi ne passoit-il pas pour fort expérimenté dans les armes, à la Cour même d'Avignon, où l'on parut très-surpris de le voir tout à coup général de croisade. Son expédition ne fut pas glorieuse, moins toutefois par sa faute que par les troubles de l'Europe qui empêcherent de lever les décimes, & de procurer aux Croisés les autres secours nécessaires. C'est pourquoi le Pape obligea son général à faire une treve avec les Turcs. Il défendit en même temps à Humbert, toujours prêt à changer de marche & de dessein, de prendre

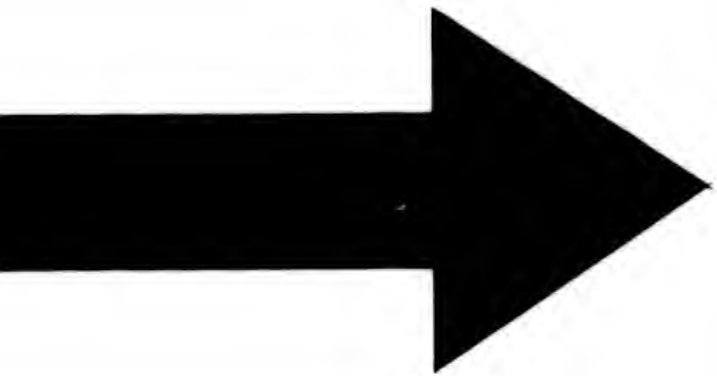
part  
qui se  
& qu  
Turc  
Paléo  
Le  
treme  
femm  
l'île d  
cinq a  
de se  
venoi  
traités  
Dans  
variati  
Humb  
Valoi  
mome  
qui fu  
il se c  
& entr  
Pour  
s'épar  
le Roi  
engag  
ques j  
les tro  
le fit  
au bou

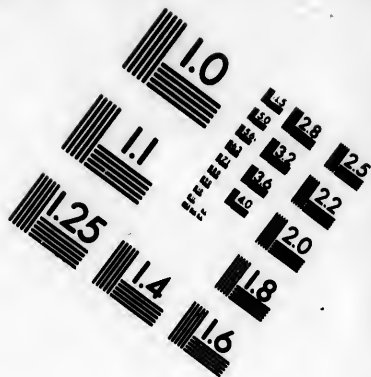
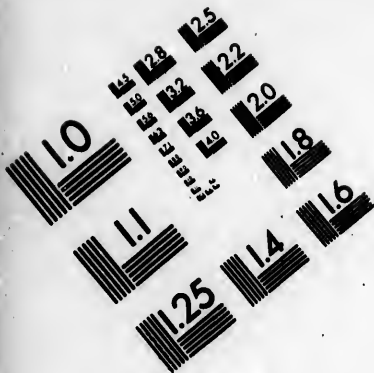
part aux affaires de Jean Cantacuzene, qui se fit couronner empereur l'an 1346, & qui se servit du secours même des Turcs contre le jeune Empereur Jean Paléologue.

Le Dauphin, dans son voyage d'Outremer, s'étoit fait accompagner de sa femme, que la mort lui enleva dans l'île de Rhodes. Il n'avoit que trente-cinq ans, de toute part on le sollicitoit de se remarier; & si une nouvelle épouse venoit à lui donner des enfans, tous les traités étoient nuls entre lui & la France. Dans ces conjonctures critiques, une variation toute nouvelle de la part de Humbert servit encore Philippe de Valois. Comme le Dauphin étoit au moment d'épouser Jeanne de Bourbon, qui fut depuis mariée au Roi Charles V, il se dégoûta tout à coup du monde, & entra dans l'ordre de St. Dominique. Pour le fixer dans ce genre de vie, & s'épargner toute inquiétude à son sujet, le Roi Jean, successeur de Philippe, engagea le Pape à lui conférer en quelques jours tous les ordres sacrés. Dans les trois messes de Noël, Clément VI le fit soudiacre, diacre & prêtre, & au bout de huit jours, évêque & pa-

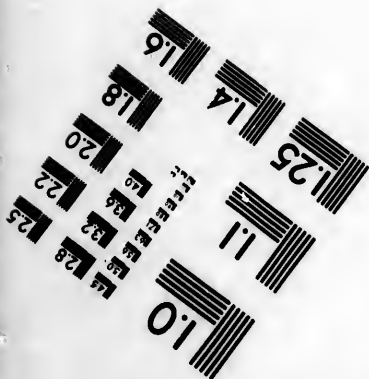
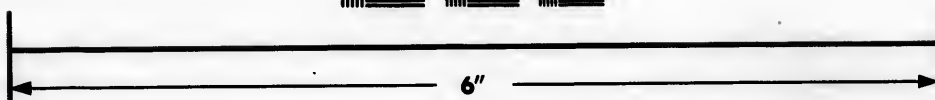
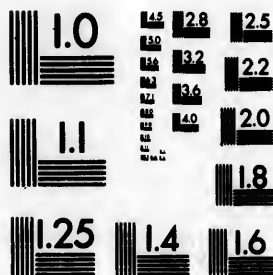








**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.8  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0

1.0  
1.1  
1.2  
1.5  
1.8  
2.0

triarche titulaire d'Alexandrie. Quelque temps après, on lui donna l'archevêché de Reims, où, peu content encore, il demanda, sous prétexte de sa foible santé, un siege moins étendu & plus tranquille. Il trouva la fin de sa vie & de toutes ses instabilités à Clermont en Auvergne, dans la maison des religieux ses confreres; comme il alloit demander au Pape d'être transféré sur le siege de Paris. Sincèrement attaché à son ordre, dont il conserva l'habit dans l'épiscopat, il légua tous ses meubles aux freres Prêcheurs de Paris, choisit sa sépulture, & fut rapporté dans l'église qu'ils avoient à la rue St. Jacques, où l'on voit encore son épitaphe. Si l'on ne peut lui attribuer les qualités brillantes des héros, les monumens solides de son zele & de sa bienfaisance attestent du moins qu'il exerça toutes les vertus utiles d'un vrai Chrétien & d'un excellent maître.

Rain, an.  
1346. n. 68.  
Vading. cod.  
n. 1.

Le Pape Clément étendit sa sollicitude au delà des confins de la Grece, jusq'en Arménie, & dans la haute-Asie. Le Roi d'Arménie ayant demandé du secours à Benoît XII contre les incursions perpétuelles des Infideles voi-

fins, ce pieux Pontife avoit profité de  
 la conjoncture pour extirper les restes  
 de l'hérésie d'Eutychès, qui se mainte-  
 noit toujours dans ce royaume. A cet  
 effet, il en avoit engagé le Catholique  
 ou patriarche à tenir un concile. Ce pa-  
 triarche rassembla comme il put ses  
 évêques, fit en effet condamner les er-  
 reurs dont Benoît lui avoit envoyé le  
 dénombrement, puis renvoya les dé-  
 cisions à Rome par les mêmes députés.  
 Dans les lettres dont il les avoit char-  
 gés, il reconnoissoit le Pape pour chef  
 de toutes les Eglises, s'offroit à retran-  
 cher, des livres de son Eglise, toutes  
 les erreurs qui se trouveroient contraires  
 à la foi du St. Siège, & demandoit,  
 pour une pleine instruction, la collection  
 des décrétales, avec le fameux décret  
 de Gratien, devenu célèbre jusqu'à ces  
 extrémités de l'Orient. Clément, qui  
 avoit été élu dans l'intervalle, lui envoya  
 cette collection vantée, comme un pré-  
 servatif souverain contre les erreurs que  
 l'esprit de mensonge s'efforçoit de sem-  
 er dans toute l'étendue de l'Eglise.  
 Il les lui fit porter par deux légats, An-  
 toine évêque de Gaëte, & Jean élu à  
 l'évêché de Coron, qu'il exhortoit à

écouter avec docilité ; & il promettoit d'aider les Arméniens Orthodoxes dans tous leurs besoins.

Il crut aussi devoir prévenir l'Archevêque de Sultanie dans le même royaume , & ses suffragans , contre les subtilités prosrites des fratricelles qui avoient pénétré jusque dans ces régions Orientales : tant l'esprit de secte est ardent à recruter , au défaut de sujets distingués , dans la classe des dupes la plus vulgaire. Un frere Mineur , nommé Ponce , pourvu de l'archevêché de Séleucie , dans le patriarcat d'Antioche , avoit composé un commentaire sur l'évangile de St. Jean , où il soutenoit , touchant la pauvreté apostolique , les erreurs qui avoient été condamnées par le St. Siege. Il le traduisit en Arménien exalta la sublimité de cette doctrine devant ces bons Orientaux , & leur donna des copies de sa traduction. Le Pape avertit les évêques Arméniens que ces principes étoient condamnés par l'Eglise Romaine , & qu'ils devoient les réfuter , ou du moins les rejeter avec horreur. Quant à l'Archevêque Ponce , leur dit-il , obligez-le d'abjurer formellement en présence du clergé & du peuple.

Dans plusieurs coins de l'Occident , & malgré les loix rigoureuses de l'inquisition , les mêmes erreurs continuoient à se soutenir ; mais on observe que c'étoit dans les provinces où les inquisiteurs étoient Franciscains. Etant du même ordre que les Fratricelles , il n'est pas étonnant qu'ils eussent moins d'ardeur à les poursuivre.

Le goût des vaines questions & de la fausse métaphysique qui régnoit alors dans les écoles, engendra plusieurs autres erreurs , ou , pour mieux dire , des absurdités & des chimères , très-propres néanmoins , vu le tour d'esprit du temps , à faire des hérétiques ou des incrédules. Telles étoient , entre soixante autres , ces propositions de Nicolas d'Auticourt , membre de l'université de Paris : deux contradictoires peuvent signifier la même chose ; on ne sauroit montrer que tout ce qui existe n'est pas éternel ; il ne faut pour tous les êtres naturels que des atomes & du mouvement local. Ces assertions furent toutes flétries par l'université & par le siege apostolique , également attentif dans tous les temps à étouffer les germes d'impiété , dès qu'ils osoient tant soit peu se découvrir. Il

Du Bonl. t. 4. p. 308 & seq. D'Argentr. Coll. jud. part. 1. p. 355 , &c.



ne suffit point à la défense de l'auteur de les donner pour des hypothèses ou des discussions purement philosophiques : on les fit brûler publiquement , & l'auteur fut obligé de les reconnoître toutes fausses , la plupart erronées , & quelques-unes absolument hérétiques.

On traita de même quarante propositions , répandues dans les ouvrages d'un moine de Cîteaux , nommé Jean de Méricourt , touchant les volitions de Dieu & la peccabilité des hommes. En voici quelques-unes bien propres à faire applaudir au jugement de Foulques de Chanac évêque de Paris , qui qualifia les unes d'erronées , & les autres de suspectes dans la foi. Quoique J. C. par sa volonté créée , ait pu vouloir quelque chose qui ne devoit jamais arriver , de quelque maniere que Dieu veuille , il veut efficacement qu'il en arrive ainsi : Dieu veut qu'un tel peche & qu'il soit pécheur , & il le veut par sa volonté de bon plaisir : celui qui peche , conforme sa volonté à celle de Dieu , & veut comme Dieu veut qu'il veuille : Dieu fait que le mal & le péché existent. Avec ce dur prédestinarianisme , Jean de Méricourt ne laissoit pas d'allier la doc-

trine des Sémi-Pélagiens; puisqu'il dit encore qu'il y a des prédestinés qui le sont à cause du bon usage que Dieu a prévu qu'ils feroient de leur libre arbitre; ce qu'il entendoit de bonnes œuvres faites sans le secours de la grace.

Cet homme qui s'égaroit ainsi dans ces conceptions incohérentes, paroît avoir puisé la première partie de ses erreurs dans le livre de Thomas Braduardin archevêque de Cantorbéri, intitulé *la cause de Dieu contre Pélagé*. On remarque au moins une grande conformité entre la doctrine de l'un & de l'autre, touchant la nécessité du péché & l'efficacité de toutes les volontés de Dieu. Braduardin fut vivement combattu par les plus illustres docteurs de son temps, & sur-tout par le savant Carme Bacon, qui l'obligea de s'avouer vaincu. Aussi son ouvrage demeura-t-il enseveli dans la poussière des bibliothèques, jusqu'à ce qu'il en fût tiré par les Protestans, qui le donnent pour leur précurseur dans les matières de la grace, & pour le défenseur presque unique de ce qu'ils appellent vérité. Eloge flétrissant, qui le met en oppo-

Du Boul. &  
d'Argent.  
ubi supra.

Illiric. app.  
ad Catal.  
Test. Verit.  
Cassand. ep.  
ad Herm.

Duprin.  
xiv. scz. p.  
265.

sition avec le torrent des docteurs de son siècle, & qu'ont ignoré sans doute les modernes imprudens qui vantent au contraire Barduardin, comme le sûr interprete de St. Augustin & de St. Thomas, concernant la puissance & la volonté de Dieu sur nos volontés. Au moins devoient-ils savoir, outre le témoignage que Bacon lui fit rendre à la force de la vérité, qu'à la tête de son ouvrage, il s'en étoit expressément rapporté sur tout ce qu'il écrivoit, au jugement de l'Eglise Romaine, comme mere & maîtresse de toutes les autres.

L'Italie toujours privée des influences de la lumiere apostolique, & par-là rendue incapable de remplir sa destination, loin de pouvoir servir de modele, selon les vûes de la Providence, aux Eglises éloignées, voyoit au contraire les abus les plus dangereux pour la religion se multiplier dans son sein, & se glisser jusque dans les établissemens qui n'avoient pour fin que la conservation de la foi & des mœurs. L'inquisiteur de Florence, Pierre del'Aigle, de l'ordre des freres Mineurs, n'oublia pas seulement le saint désintéressement de sa profession, mais l'honnêteté pu-

Vill. xii.  
c. 57 Va-  
ding. an.  
1346.

bl  
ni  
d'  
l'a  
ils  
pr  
ex  
re  
rin  
lan  
tig  
pa  
de  
su  
co  
co  
fo  
so  
pl  
tio  
qu  
de  
lan  
di  
fai  
fie  
tou  
qu

blique, & toute la dignité de son ministère. Six ambassadeurs, accompagnés d'un syndic, allèrent en Cour de Rome l'accuser de concussions criantes, dont ils portoient les preuves par écrit. Ils prétendoient qu'en deux ans il avoit exigé de différens particuliers, sous prétexte d'hérésie, plus de sept mille florins; quoiqu'au rapport de Jean Villani, jamais il n'y eût eu moins d'hérétiques qu'alors à Florence. Pour une parole échappée contre quelque point de morale, comme d'avoir dit que l'usure n'étoit pas un péché mortel, le coupable, disoient les accusateurs, étoit condamné à une amende plus ou moins forte, mais toujours exorbitante à raison de ses facultés. L'inquisiteur, en plein consistoire, fut convaincu d'exactions, & sévèrement condamné; après quoi le Pape & les cardinaux donnerent des marques éclatantes de bienveillance aux ambassadeurs.

A cette occasion, les Florentins rendirent un décret, comme on avoit déjà fait à Pérouse, en Espagne & en plusieurs autres lieux, portant défense à tout inquisiteur de se mêler d'autre chose que de son office, & de soumettre au-

cun particulier à des peines pécuniaires. C'est le feu, dit-on, qu'il mérite, s'il est hérétique, & son argent ne l'en doit pas garantir. On ôta aussi à l'inquisiteur la prison particulière qu'il avoit à Florence, & on lui ordonna de mettre dans les prisons communes les personnes qu'il feroit arrêter. On défendit en même temps aux magistrats d'accorder permission de prendre un citoyen, sur la simple requête de l'inquisiteur ou de l'évêque. On régla que l'inquisiteur ne pourroit avoir plus de six recors armés, ni accorder le port d'armes à un plus grand nombre sous tout autre titre. C'étoit bien retrancher sur l'état de Pierre de l'Aigle, qui avoit accordé ce privilège à deux cent cinquante personnes, dont on prétendoit qu'il tiroit par an plus de mille florins d'or.

On ne s'en tint pas à ces réglemens particuliers contre l'inquisition, les Florentins ordonnerent en général, que tout clerc qui offenseroit un laïc en matière criminelle, pourroit être puni par le magistrat séculier en ses biens & en sa personne, sans exception de dignité; qu'aucun officier n'auroit égard

aux  
Pap  
au  
fer  
de  
riv  
Co  
de  
à  
rin  
pou  
leu  
&  
dre  
riou  
cie  
pré  
ble  
gou  
pré  
ren  
de  
ligu  
ent  
l'Et  
qui  
Por  
cup

aux dispenses qu'on pourroit obtenir du Pape contre cette disposition; que tout au contraire les parens de l'impétrant seroient contraints, même par corps, de le faire renoncer à cette prérogative. Dans les préjugés du temps, la Cour Pontificale ne pouvoit manquer de tenir cette loi pour préjudiciable à la liberté ecclésiastique. Les Florentins furent cités : ils tinrent ferme pour des points de gouvernement, qui leur semblerent vraiment temporels, & d'une nécessité absolue pour l'ordre public : mais ces grandes questions n'étoient pas encore assez éclaircies, pour qu'ils pussent motiver leurs prétentions avec la précision convenable, & même pour qu'on pût les goûter de quelque manière qu'ils les présentassent. On se sépara, mécontent de part & d'autre; & ce germe de discorde produisit par la suite une ligue animée, où les Florentins firent entrer la plupart des villes même de l'Etat Ecclésiastique.

Pendant cette longue fermentation, qui ne fit son explosion que sous les Pontifes suivans, Clément VI s'occupait de tout autre soin, & d'abord de

l'un des objets les plus analogues à la dignité sainte & céleste du Vicaire de J. C. Le 16 de juin 1347, il canonisa solennellement S. Ives de Tréguier, qui étoit mort quarante-quatre ans auparavant. On ne peut voir qu'avec satisfaction, depuis que le Saint Siege s'étoit réservé la canonisation des saints, la divine méthode avec laquelle il procédoit en ces recherches sur-humaines, & selon laquelle il les avoit déjà réduites aux regles fixes que les auteurs du temps nous ont transmises, à l'occasion même de S. Ives. Le Souverain Pontife instruit qu'un Fidele étoit mort en réputation de sainteté, & ayant reçu des prières instantes & réitérées pour sa canonisation, proposoit l'affaire aux cardinaux, & par leur conseil commettoit quelques évêques ou d'autres personnes d'autorité, du pays où avoit vécu celui qu'on donnoit pour saint, afin d'informer en gros & sur la commune renommée, de ses mérites, & de la dévotion des peuples envers lui. Cette information générale & comme préliminaire ne se faisoit que pour voir s'il étoit à propos de pousser plus

Rain. an.

1347. n. 34.

loin  
le  
faire  
ou  
pru  
sui  
de  
racl  
II  
en  
uns  
per  
les  
quo  
troi  
prê  
fais  
con  
on  
tou  
Ma  
Pap  
la p  
tâté  
cid  
me  
poi  
L'e  
sacr

loin. Si le Pape en jugeoit ainsi sur le rapport de ces premiers commissaires, il les commettoit de nouveau, ou en nommoit d'autres, selon sa prudence, pour informer en détail, suivant les articles qu'il leur spécifioit, de la croyance, des vertus & des miracles du saint présumé.

L'information étant faite, le Pape en commettoit l'examen à quelques-uns de ses chapelains, ou à d'autres personnes capables, pour en former les principaux chefs du procès : après quoi, il faisoit examiner le tout par trois cardinaux, l'un évêque, l'autre prêtre, le troisieme diacre, lesquels en faisoient le rapport tout au long en consistoire; puis dans une autre séance, on lisoit les dépositions des témoins touchant les vertus & les miracles. Mais avant cette seconde lecture, le Pape déterminoit avec les cardinaux si la perfection des vertus étoit bien constatée : puis sur chaque miracle, il décidait si l'article étoit prouvé suffisamment; & les décisions de point en point étoient écrites par un cardinal. L'examen fini, le Pape demandoit au sacré college, s'il étoit à propos de



faire la canonisation ; & quand les suffrages étoient pour l'affirmative , il y concluoit secrètement. Alors on appelloit tous les prélats qui se trouvoient en cour de Rome ; & le Pontife leur exposoit en consistoire tout ce qui s'étoit fait , & leur demandoit leur avis.

Dans un nouveau consistoire , il marquoit le jour & l'église où se feroit la canonisation. Ce jour venu , & l'église étant ornée avec un grand appareil , le Pape assis devant l'autel exhortoit les assistans à prier encore que Dieu ne permit point qu'il se trompât dans cette affaire. On chantoit le *Veni Creator* , on faisoit à genoux quelques autres prières , on se levoit ; puis le Pontife déclaroit en présence de tout le monde , que le saint proposé l'étoit indubitablement , qu'il devoit être honoré comme tel , & sa fête célébrée un tel jour. On chantoit ensuite le *Te Deum* , le Pontife prononçoit l'oraison du nouveau saint , composée préalablement avec son office par des cardinaux désignés. Il accordoit une indulgence de sept ans & sept quarantaines : enfin il célébroit

sole  
du  
plus  
mê  
tant  
che  
ces  
usé  
rure  
leur  
soit  
dan  
ne  
grad  
faul  
nest  
C  
faire  
entr  
quel  
tres  
paci  
née  
cond  
mên  
il pu  
une  
qu'il  
mên

solennellement la messe, en l'honneur du même saint. Pouvoit-on demander plus de circonspection, pour la conduite même d'un genre d'affaire si important à la gloire de l'Eglise & de son chef? On ne peut que regretter que ces premiers pasteurs n'en aient pas usé de même en des jugemens de nature toute différente, ou plutôt que leur puissance toute spirituelle ne se soit pas tenue strictement renfermée dans sa sphere, hors de laquelle ils ne pouvoient point se promettre ces graces d'étrat, qui seules préservent des fausses démarches, & des méprises funestes.

Clément VI reprit avec vivacité l'affaire de l'Empereur Louis de Baviere, entreprise par le Pape Jean XXII, auquel en ce point, comme en bien d'autres, il aima mieux ressembler qu'au pacifique & modeste Benoît. Dès l'année 1344, Louis avoit sollicité sa réconciliation, & demandé à Clément même une formule de soumission dont il pût être content. On lui en envoya une si honteuse, qu'on ne jugeoit pas qu'il voulût l'adopter, quand bien même il seroit prisonnier du Pontife.

Alb. Ar-  
gent. P. 133.

Elle portoit qu'il s'avoueroit coupable de toutes les erreurs & les hérésies qui lui étoient imputées; qu'il renonceroit à son premier droit sur l'Empire, & consentiroit à ne régner que par la grace du Pape; enfin qu'il se mettroit lui, ses enfans, ses biens & ses Etats à la disposition du S. Siege. Louis ne soucrivit pas seulement à des conditions si honteuses, mais il jura de les observer, sans les révoquer jamais, & envoya des ambassadeurs qui en consistoire public firent le serment, suivant la procuration qu'il leur en avoit donnée.

Tout ce que le Pape & les cardinaux conclurent de cette docilité inattendue, ce fut de traiter avec plus de hauteur un prince qui témoignoit ainsi se trouver dans le dernier embarras. Quand les ambassadeurs, après le serment, demanderent les articles de la pénitence qu'il plairoit d'enjoindre à leur maître, le Pape leur en donna qui touchoient, non pas à la personne de l'Empereur, mais à l'état même de l'Empire. Sur quoi les électeurs & les autres princes d'Allemagne s'étant rassemblés à Francfort,

puis  
dign  
truct  
d'un  
persi  
tout  
à ma  
trône  
avoir  
Cerr  
Avig  
mém  
tibles  
conc  
une  
texte  
Loui  
M  
d'Al  
que  
il y  
des  
dans  
Luxe  
fils  
cont  
Le P  
prin  
vêqu

puis à Rentz, les rejeterent avec indignation, comme tendans à la destruction de l'Empire. Ils déclarerent tout d'une voix, que si le Pape vouloit persister dans son dessein, ils étoient tout prêts à concourir avec leur chef à maintenir les droits & l'honneur du trône, par tous les moyens que le Ciel avoit mis entre les mains des princes. Cette réponse vigoureuse fut portée à Avignon par des députés, chargés en même temps de faire changer les articles, mais sans aucun pouvoir de conclure : ce que le Pape prit pour une dérision, qui lui fournit un prétexte de redoubler son aigreur contre Louis de Baviere.

Malgré cette fermeté des princes d'Allemagne, & leur unanimité presque absolue, ou du moins apparente, il y en avoit toutefois quelques-uns des plus puissans, qui n'étoient pas dans les intérêts de Louis. Jean de Luxembourg, roi de Bohême, & son fils Charle, duc de Moravie, avoient contre lui quelques sujets de plainte. Le Pape lia sa partie avec ces deux princes & leur oncle Baudouin archevêque de Treves, à l'effet de déposé-

Rebd. an.

1314

s'édet l'Empereur, & de mettre en sa place le fils du roi de Bohême. Aussitôt, il érigea en métropole la capitale de ce royaume, jusque-là soumise à celle de Maïence, & envoya le pallium à Ernest de Pardubitz qui en étoit évêque. Pour lui former des suffragans, il érigea dans son territoire l'abbaye de Litomissels en évêché, & démembra Olmutz & Meissen de la province de Maïence. Il diminuoit ainsi l'autorité de Henri de Busman, qui remplissoit alors ce siege, & qui tenoit fortement pour Louis de Baviere. Quelque temps après, il le contumaça dans les formes, puis le déposa, & donna l'archevêché à Gerlac de Nassau, dont il espéroit tirer un grand parti pour l'accomplissement de ses vues, tant par les grandes richesses de ce nouvel archevêque, que par la puissance du comte son pere & de toute son illustre maison. Henri de Busman ne laissa pas de maintenir son pouvoir dans une bonne partie du diocèse, tout le temps qu'il vécut, c'est-à-dire pendant huit ans : ce qui produisit un schisme & une guerre violente, avec des pillages & des in-

Baluz. vit.  
 p. 252.

Trich. chr.  
 hirs. an.  
 1346.

cend  
 put  
 un s  
 En  
 d'un  
 reur  
 fulm  
 il c  
 seule  
 mun  
 lui d  
 traite  
 malé  
 reurs  
 famr  
 main  
 par l  
 nent  
 pour  
 inau  
 vacan  
 mort  
 princ  
 bour  
 tion  
 Le  
 étoit  
 déjà  
 négo

cendies, dont cette Eglise infortunée put à peine réparer les dommages en un siècle.

Enfin le Pape Clément prononça d'une manière définitive, contre l'Empereur même. Par une bulle terrible, fulminée le jeudi saint de l'année 1346, il défendit à toutes personnes non seulement de demeurer dans sa communion, mais de lui obéir en rien, de lui donner retraite, & d'observer les traités faits avec lui. Il le chargea de malédictions, & enjoignit aux électeurs de l'Empire de procéder incessamment à l'élection du roi des Romains; sans quoi il y seroit pourvu par le S. Siege dont il dit qu'ils tiennent ce pouvoir. Il leur écrivit encore, pour les presser par le souvenir des maux de l'Empire, qu'il donne pour vacant & presque anéanti depuis la mort de l'Empereur Henri VII. Ce prince étoit de la maison de Luxembourg, heureux objet de la prédilection de Clément VI.

Rain. 1346  
n. 7 & seq.

Le Roi Jean de Bohême qui en étoit aussi, & Charle son fils aîné, déjà se trouvoient à Avignon, où l'on négocioit la promotion de celui-ci à

J. vill l. 311. c. 59. l'Empire. Cependant les cardinaux ne donnoient pas tous dans ce projet. Ils se partagerent en deux factions, dont les chefs, selon Villani, en vinrent jusqu'à se dire des injures en plein consistoire, & se feroient chargés, à la vue du Pape, avec les armes dont ils s'étoient prémunis, si l'on ne se fût mis entre deux. Ils se retirèrent avec le même emportement, ils barricaderent leurs maisons; leur cortège & leurs domestiques s'armèrent, & l'on se tint assez long-temps sur les gardes, comme si l'on eût eu les ennemis du dehors aux portes de la ville. Enfin le Pape les concilia, du moins en apparence, &, le 22 avril 1346, consumma son dessein. Charles de Luxembourg commença par s'engager, en présence de douze cardinaux, à exécuter toutes les promesses de l'Empereur Henri VII son aïeul, & à révoquer tous les actes faits par Louis de Bavière. Jamais, ajouta-t-il, je ne me prévaudrai du titre d'Empereur, pour m'approprier Rome en aucune manière, ni les autres villes ou terres qui appartiennent à l'Eglise Romaine, soit dans l'Italie, soit dans les pro-

Rain. 1346.

R. 19.

vince  
mes  
Corse  
le jo  
fortin  
suite,  
me r  
pour  
sion.  
tifiera

A

jugé  
vir a  
voque  
pour  
où se  
hême  
& le  
Branc  
& le  
d'autr  
propo  
ce qu  
juillet  
Luxem  
Pape  
roi de  
présen  
tôt un

vinces éloignées, ni enfin les royaumes de Sicile, de Sardaigne & de Corse. Je n'entrerai point à Rome avant le jour de mon couronnement, j'en sortirai le même jour avec toute ma suite, & , avec une égale célérité, je me retirerai des terres du S. Siege, pour n'y plus revenir sans sa permission. Après mon couronnement, je ratifierai encore ces promesses.

A ces basses conditions, Charle fut jugé digne de l'Empire. Le Pape écrivit aux électeurs, & la diete fut convoquée, non à Francfort qui tenoit pour Louis de Baviere, mais à Rentz où se rendirent, avec le roi de Bohême, les trois électeurs ecclésiastiques, & le duc de Saxe. Le marquis de Brandebourg, comme fils de Louis, & le comte Palatin du Rhin, pour d'autres raisons, ne jugerent pas à propos de concourir à cette entreprise: ce qui n'empêcha point que le 11 de juillet de cette année 1346, Charle de Luxembourg, suivant l'intention du Pape, ne fût élu tout d'une voix pour roi des Romains, par ceux qui étoient présens. Clément lui en écrivit aussitôt une lettre de félicitation, & en ayant

Trith. chr:  
hirs. an.  
1346.



reçu peu après une ambassade solennelle, il confirma son élection dans les formes. On voit par la bulle publiée à ce sujet, de quel principe partoit ce Pontife : elle porte que Dieu a donné au Pape, dans la personne de S. Pierre, la pleine puissance de l'Empire tant céleste que terrestre. Dès le 25 du même mois de juillet, Charles fut couronné à Rome. On n'avoit pas voulu le recevoir à Aix-la-Chapelle.

Le vingt-sixième jour du mois d'août suivant, le roi de Bohême, à peine parvenu au terme de ses desirs pour l'élevation de son fils, finit tristement, quoiqu'honorablement, ses jours. Allié au sang de France par sa femme Béatrix de Bourbon, & ami constant de Philippe de Valois, il marcha, quoiqu'aveugle, au secours de ce Prince contre le Roi d'Angleterre, le formidable Edouard. La bataille se donna dans les champs de Créci en Ponthieu ; & déjà instruit qu'elle étoit perdue sans remède, il se fit conduire au milieu de la mêlée, où il périt avec le duc de Lorraine, les comtes d'Alençon, de Flandres, de Blois, de S.

Pol,

Pol  
de  
I  
en  
plein  
mai  
Bav  
roya  
de l  
que  
cité  
pend  
vit p  
plutô  
prit  
que  
ner  
mêm  
autan  
l'Alle  
toute  
la reb  
à l'é  
menc  
la me  
calam  
dans  
tablen  
noit c  
Ton

Pol, une foule de noblesse & plus de vingt-cinq mille combattans.

L'Empereur son fils se vit par là en possession de la Bohême, & en pleine liberté d'user de ses riches domaines, pour faire face à Louis de Bavière. Il voulut d'abord illustrer ce royaume, en établissant dans la ville de Prague sa capitale une université, que son zèle pour les sciences & sa capacité personnelle rendirent très-florissante pendant cinquante ans. Bientôt il se vit prévenu par un rival furieux, ou plutôt par un maître indigné, qui ne prit pas pour la voix du Ciel l'ordre que lui en fit le ministre d'abandonner la couronne qu'il tenoit du Ciel même. Louis la défendit d'abord avec autant d'avantage que d'animosité; & l'Allemagne alloit se replonger dans routes les horreurs du schisme & de la rebellion, si une Providence sévère à l'égard du chef & pleine de clémence pour la multitude, n'eût par la mort subite de celui-là détourné les calamités, qui réitérées tant de fois dans la même nation, eussent inévitablement consommé sa perte. Il venoit de lui naître un fils, le onzième

d'octobre 1347 : dans la joie que lui donnoit cet événement , il partit le matin pour la chasse qu'il aimoit avec passion. Sur le midi, comme il poursuivoit un ours , lui-même , frappé tout à coup d'apoplexie , à ce qu'on présume , tomba de cheval , & mourut en quelques instans. Quoiqu'il n'eût point été absous des excommunications prononcées par deux Papes , il ne laissa point d'être enterré à Munich , avec toutes les cérémonies de l'Eglise & l'appareil dû à sa qualité d'Empereur , par les soins de son fils , Louis marquis de Brandebourg. Charles de Luxembourg , par cette catastrophe , se trouva , sans effort , du moins pour un temps , possesseur pacifique de l'Empire.

Niceph.  
Greg. l. xv  
& xvi. Can-  
tic. l. 111 &  
14.

On vit la même année à C. P. une révolution qui s'exécuta d'une manière non moins tranquille. Jean Cantacuzene , qui déjà s'étoit fait couronner à Andrinople par Lazare patriarche de Jérusalem , & qui ménageoit des intelligences dans la capitale de l'Empire d'Orient , y entra de nuit le 7 février , avec un si bon ordre , qu'il n'y eut pas une goutte de sang répandu. L'Impératrice Anne , mere du

jeu  
do  
jou  
tat  
de  
cile  
y  
vit  
blé  
qui  
une  
enfin  
rang  
racuz  
mes  
sionn  
étoie  
qui a  
trer  
& vi  
parti  
ratic  
qu'à  
chef  
Elle n  
fin d'  
les co  
son a  
une f

jeune Empereur Jean Paléologue, avoit donné ce soir un grand repas, en réjouissance de l'avantage que les sectateurs de Grégoire Palamas venoient de remporter dans une espece de concile sur le Patriarche Jean d'Apri qu'on y déposa. Au sein de la joie qui suivit ce festin, on fut tout à coup troublé par l'arrivée de Cantacuzene, à qui l'Impératrice opposa quelque temps une vaine résistance. Elle le reconnut enfin pour Empereur, mais au second rang après elle & son fils; & Cantacuzene parut s'en contenter. Ces mêmes sectaires dont le triomphe occasionnoit la joie publique de la Cour, étoient néanmoins l'ame de la faction qui avoit le plus contribué à faire entrer Cantacuzene dans C. P. Séditieux & vindicatifs, comme tous les gens de parti, ils se souvenoient que l'Impératrice leur avoit été contraire, jusqu'à faire emprisonner Palamas leur chef, comme perturbateur de l'Eglise. Elle ne les avoit favorisés depuis, qu'afin d'humilier le Patriarche Jean, dont les conseils pacifiques lui avoient attiré son aversion. Ils comptoient, ou sur une faveur moins suspecte de la part

du nouvel Empereur, ou seulement sur ces vagues avantages que tous les gens de secte attendent du changement & des révolutions.

Les Palamites étoient des hérétiques, ou plutôt de fanatiques visionnaires, qui, avec Palamas leur chef, tiroient leur origine des solitudes sombres & mélancoliques du Mont Athos. On les nomma aussi Hésycastes ou Quiétistes, Omphalopsyques, c'est-à-dire ayant l'ame au nombril, & nouveaux Massaliens. Cette dernière qualification inculpe fortement leurs principes par rapport aux mœurs : quant à leurs absurdes spéculations, on peut s'en former une idée, sur les leçons anciennes de l'Abbé Siméon leur précurseur, qui sont conçues en ces termes : Quand tu es seul dans ta cellule, fermes-en la porte, & assieds-toi dans un coin. Là, tenant ton ame élevée au dessus de toutes les choses terrestres, fais descendre ta barbe sur ta poitrine, fixe les yeux du corps & de l'esprit sur le milieu de ton ventre, c'est-à-dire sur le nombril. C'est de là que vint à ces contemplateurs extravagans le nom d'Omphalopsyques. Re-

Allat. de  
Conf. p. 829.

tiens ta respiration, même par le nez, poursuit l'instituteur fanatique, & cherche dans tes entrailles la place du cœur, qui est le siège des puissances de l'ame. D'abord tu y trouveras des ténèbres difficiles à percer: mais par une persévérance soutenue nuit & jour, tu découvriras une infinité de merveilles qui te combleront d'une joie & d'une félicité inaltérable. Si-tôt que l'esprit a trouvé la place du cœur, il voit les formes de tous les êtres, qui sont étalées dans le cœur; il se voit lui-même étincillant de lumière, & rempli de discernement.

Le chef de ces visionnaires, Grégoire Palamas, se vançoit de voir de ses yeux mortels l'essence divine, par une lumière qu'il donnoit aussi pour divine & incréée, sans toutefois qu'elle fût Dieu. C'étoit, selon lui, la lumière dont les apôtres n'avoient pu soutenir l'éclat sur le Thabor, à la transfiguration du Sauveur. Quelque irréligieuses que fussent ces rêveries, qui tenoient de l'idolatrie même, puisqu'elles donnoient pour incréée quelque chose qui n'étoit pas Dieu; le clergé de C. P. en prit si bien la défense, que l'Abbé

Niceph.  
Greg. XIX.  
c. 1. Cantac.  
2. c. 39.

Barlaam, à son retour de Rome, les ayant dénoncées en concile, comme hérétiques, fut au contraire condamné lui-même, spécialement sur l'article de la lumière du Thabor : ce qui lui fit prendre la détermination de se retirer en Italie, dans la Calabre où il étoit né. Telle étoit la prévention des Grecs contre les lumières qui pouvoient leur venir d'Occident, & tels en même temps les écarts pitoyables où donnoit leur schismatique aversion. Une partie d'entre eux rejettoient les Palamites, comme ennemis de l'ancienne doctrine ; les autres s'en rendoient les auteurs, comme d'instrumens propres à leurs vues & à leurs intérêts particuliers : tous erroient au hasard, dans l'instabilité qui est inévitable quand on abandonne la règle fixe & uniquement sûre de la foi, c'est-à-dire le centre de l'autorité & de l'unité catholique.

L'Empereur Jean Cantacuzene, qui ne laissa pas de rechercher à son tour le Pape & les princes Latins, se servit des Palamites pour affermir sa domination. A la place de Jean d'Apré, déposé du patriarcat, il fit instituer Isidore de Monembasie, l'un des prin-

cipaux  
trop  
mais  
arch  
citoy  
dore  
de M  
Palam  
bre  
nath  
ceux  
ce q  
par d  
d'Al  
Tréb  
des.  
rend  
térer  
men  
en r  
nicat  
trou  
le n  
dore  
ses  
toier  
tous  
hom  
mes

cipaux sectateurs de Palamas qui étoit trop décrié pour y être mis lui-même : mais en dédommagement, on le fit archevêque de Thessalonique, où les citoyens refuserent de le recevoir. Isidore même avoit été déposé du siege de Monembasie, & excommunié comme Palamite. C'est pourquoi grand nombre d'évêques se rassemblèrent, & l'anathématisèrent de nouveau, avec tous ceux qui étoient dans ses sentimens : ce qui fut confirmé de toutes parts, par des lettres d'évêques & de prêtres, d'Alexandrie sur-tout, d'Antioche, de Trébizonde, de Chypre, & de Rhodes. Cantacuzene crut néanmoins se rendre plus respectable, en faisant réitérer la cérémonie de son couronnement par ce patriarche méprisé, qui en même temps révoqua l'excommunication portée durant les derniers troubles contre quiconque reconnoîtroit le nouvel Empereur. Tandis qu'Isidore prononçoit monté sur l'ambon, ses nombreux adversaires lui insultoient hautement ; & l'on disoit de tous côtés, qu'il étoit ridicule qu'un homme condamné pour différens crimes prétendît absoudre les autres. Ce



patriarche ne réussit pas mieux, quand, pour fortifier son parti, il ordonna un tas d'ignorans, à la place des prêtres & des évêques qui s'étoient séparés de sa communion. Tel étoit le régime & la dignité de la hiérarchie, dans la Grece schismatique. Les Palamites se soutinrent plusieurs années, par la protection de Cantacuzene. Il n'est plus question d'eux, depuis que cet Empereur fut réduit à renoncer au gouvernement.

J. VIII. XII.  
C. III.

En Italie, le royaume de Naples se trouvoit dans un état aussi déplorable, par la mort funeste du Roi André, qui fut étranglé en sortant le soir de l'appartement de la Reine Jeanne sa femme, avec laquelle il avoit toujours fort mal vécu. A la nouvelle de cet exécrationnable parricide que mille indices faisoient imputer à la Reine, Louis, roi de Hongrie & frere du malheureux André, accourut pour en venger la mort, suivi d'une armée formidable. La justice de sa cause lui ouvrit les portes de toutes les villes, & les plus grands seigneurs s'empresferent à lui venir rendre hommage. Jeanne s'enfuit consternée dans ses

Etat  
dit  
elle  
pun  
yail  
rava  
l'ar  
gea  
ples  
La  
d'y  
de  
man  
nir  
cile  
pou  
forc  
con  
de  
seig  
mil  
not  
qu'  
para  
ses  
mo  
prop  
ber  
l'Ed

Etats de Provence, d'où elle se rendit à Avignon, pour se justifier comme elle pourroit auprès du Pape, tenu de punir la mort du Roi de Naples son vassal. Cependant la peste qui peu après ravagea toute l'Europe, se mit dans l'armée du roi de Hongrie, & l'obligea d'abandonner le royaume de Naples quatre mois après son arrivée. La Reine Jeanne prit aussitôt le parti d'y retourner, avec le Prince Louis de Tarente, à qui elle s'étoit déjà mariée, mais qui ne put alors obtenir du Pape le titre de Roi de Sicile. Jeanne, qui avoit besoin d'argent pour retourner à Naples, avec des forces capables de soumettre les mécontents, vendit au Pape, le 9 juin de cette année 1347, la ville & la seigneurie d'Avignon pour quatre-vingt mille florins, ou 672 mille livres de notre monnoie, malgré le serment qu'elle avoit fait quelques mois auparavant de n'aliéner aucune partie de ses domaines en Provence. C'étoit néanmoins à elle qu'ils appartenoient en propre, comme petite-fille du Roi Robert. Avignon étant encore fief de l'Empire, on en fit confirmer la vente

Gall. Christ.  
ed. 1715. t.  
1. p. 822.

par l'Empereur Charles IV, qui ordonna que les Papes tiendroient ce domaine en franc-aleu, & comme entièrement libre. Ils possédoient le Comtat Venaissin dont Carpentras est la capitale, depuis la cession que le Roi Philippe le Hardi leur en avoit faite en 1272.

Matth. Vill.  
c. 34.

Dans le cours de l'année 1348, la peste fit en Italie des ravages effroyables. A Florence en particulier, depuis le mois d'avril jusqu'au mois de septembre qu'elle y dura, elle emporta les trois cinquiemes des habitans; & entre autres citoyens remarquables, Jean Villani qui a écrit l'histoire de cette république depuis son origine jusqu'à cette année, avec une vérité & une candeur dont il seroit à souhaiter qu'il ne se fût pas départi dans les événemens étrangers qu'il y mêle. Son ouvrage fut continué par Matthieu Villani son frere. La contagion passa aussi-tôt d'Italie en France & en Espagne, & les deux années suivantes en Angleterre, en Allemagne & au fond du Nord. A Paris, la mortalité fut si grande, qu'on porta long-temps plus de cinq cents corps par jour, de l'Hôtel-Dieu au ci-

metiere des SS. Innocens, nombre prodigieux, relativement au peu d'étendue qu'avoit alors la ville. Cependant les malades ne manquoient point de secours : les religieuses consacrées à leur service, loin de se relâcher par la crainte si naturelle à leur sexe, redoubloient, à proportion du péril, leurs assiduités & toutes les attentions de leur charité héroïque. Plusieurs d'entre elles moururent : mais elles étoient aussi-tôt remplacées par d'autres, que le sort des premières ne faisoit qu'animer.

Pour la consolation des malades & de ceux qui les soulageoient, le Pape donna pouvoir à tout prêtre d'absoudre les moribonds de toutes sortes de péchés, & de leur accorder une indulgence plénierie ; & aux Fideles qui leur rendoient quelques bons offices dans leurs souffrances, ou qui les ensevelissoient après leur mort, aussi bien qu'aux prêtres qui leur administroient les secours spirituels, il accorda des indulgences proportionnées à leurs travaux. Ces dispensations libérales des trésors de l'Eglise exciterent merveilleusement les malades à bien mourir,

& les ministres de la charité à les servir avec constance. S'il se rencontra de lâches pasteurs qui abandonnerent leurs troupeaux, une foule de religieux intrépides les suppléoit avec avantage; sans que le grand nombre d'entr'eux qui périssoient journellement, pût amortir l'ardeur des autres. Ce terrible fléau emporta un très-grand nombre d'excellens sujets sur-tout, lesquels soutenoient autant leurs communautés par leurs bons exemples que par leur doctrine: ce qui causa par la suite une diminution notable de régularité. Tant il importe, jusque dans les meilleures œuvres & dans les épreuves les plus salutaires de leur nature, de parer avec une sage prévoyance aux inconvéniens qui en peuvent résulter. La maladie fit relâcher la rigueur de l'observance dans la nourriture, & dans mille autres choses; & l'on n'y put revenir, quand la maladie fut passée. Entre les illustres victimes de la charité, on compte Bernard de Sienne, instituteur de l'ordre du Mont-Olivet, qui fut atteint de la contagion en servant ses confrères.

A Florence, la mortalité donna lieu à l'établissement de l'université,

que  
tintre  
veau  
ville  
qu'e  
publi  
effe  
men  
d'ab  
assoc  
simu  
desse  
Dieu  
nités  
rique  
ritier  
qu'o  
le sa  
se m  
rémi  
s'abs  
toier  
tout  
noier  
disoi  
jusqu  
les h  
appr  
gers  
L

que les magistrats sollicitèrent & obtinrent du Pape, afin d'attirer de nouveaux habitans, & de rendre à leur ville quelque partie de la splendeur qu'elle avoit perdue. La désolation publique produisit en Allemagne des effets tout contraires. Les peuples commencèrent à se flageller publiquement, d'abord sans concert entre eux & sans association, mais par une impression simultanée de terreur, & sans autre dessein que d'appaier la colere de Dieu. Ce fut bientôt des confraternités séditieuses, & une secte hérétique de flagellans, non moins superstitieux ni moins téméraires que ceux qu'on avoit proscrits. Ils disoient que le sang répandu dans ces flagellations, se mêloit avec celui de J. C. pour la rémission des péchés; ils prétendoient s'absoudre les uns les autres, se vantoient de faire des miracles, & surtout de chasser les démons; ils mennoient avec eux des femmes qui s'en disoient délivrées, qui se dépouilloient jusqu'au sein pour se flageller comme les hommes, & qui firent justement appréhender pour la pudeur des dangers beaucoup plus grands.

Le Pape, informé de ces supersti-

tions par des députés de l'université de Paris qui les avoit déjà condamnées, fit publier, en confirmation, une bulle qu'il adressa à l'archevêque de Maïence & à ses suffragans. On devoit d'abord avertir tous les Fideles, clerics & laïcs, de quitter ces associations; & s'ils n'obéissoient, les y contraindre par les censures ecclésiastiques, & par les voies juridiques les plus expéditives. Comme les flagellans se trouvoient en très-grand nombre à Strasbourg, à Spire & dans toute cette frontiere de France, le Roi Philippe leur défendit sous peine de mort de mettre le pied dans son royaume, qui paroît en avoir été totalement préservé par cette sévère prévoyance. Ils se dissipèrent insensiblement en Allemagne, par la vigilance des prélats: mais la superstition ne disparut, que pour faire place à la plus aveugle & à la plus féroce vengeance.

Cont. Nang.  
p. 809. Alb.  
Alg. p. 147.

Le peuple imagina que les Juifs étoient les auteurs de la peste; & cette idée bizarre prenant dans toutes les têtes foibles, se répandit dans les diverses contrées de l'Europe, mais surtout dans la Germanie. On s'éleva tumultuairement contre les malheureux

enfants  
autre  
brûla,  
de ran  
causa  
freux,  
près le  
enfants  
sons,  
& s'y  
leurs  
si capa  
odieux  
dans  
premie  
les, &  
leurs  
de les  
tême.  
mer la  
par la  
il enjo  
dans le  
thème  
frapper  
autrem  
férends  
Et joig  
il les ju  
toit, en

enfans de Jacob , qu'on proscrivit sans  
 autre examen, qu'on massacra, qu'on  
 brûla, sans distinction d'âge, de sexe,  
 de rang ou d'emploi. Ce qui leur  
 causa un désespoir & un dépit si af-  
 freux, que les meres craignant qu'a-  
 près leur mort on ne baptisât leurs  
 enfans, mettoient le feu à leurs mai-  
 sons, puis y jettoient ces innocens,  
 & s'y précipitoient elles-mêmes avec  
 leurs maris. Pour arrêter une barbarie  
 si capable de rendre le Christianisme  
 odieux, le Pape publia deux bulles  
 dans l'espace de trois mois. Par la  
 première, il défendit à tous les Fide-  
 les, & de faire violence aux Juifs dans  
 leurs corps ou dans leurs biens, &  
 de les contraindre à recevoir le bap-  
 tême. Mais ce décret n'ayant pu cal-  
 mer la fureur d'une populace aigrie  
 par la continuité du mal épidémique,  
 il enjoignit aux ordinaires de publier  
 dans les églises défense à peine d'ana-  
 thême, non seulement de tuer ou de  
 frapper les Juifs, mais de poursuivre  
 autrement qu'en justice réglée les dif-  
 férends qu'on pourroit avoir avec eux.  
 Et joignant la persuasion à l'autorité,  
 il les justifie du crime qu'on leur impu-  
 toit, en faisant observer que la peste n'a



voit pas épargné les Juifs plus que les Chrétiens, & que dans les pays où il n'y avoit point de Juifs pour en infecter l'air & les alimens, comme on le prétendoit, elle n'avoit pas moins fait de ravages qu'ailleurs. Cette sage attention empêcha toutes les violences à Avignon, & dans le voisinage; mais elles continuèrent presque par-tout ailleurs, principalement au pays du Rhin pendant le cours de l'année 1349. On fait état de plus de douze mille Juifs, qui périrent dans le seul district de Maïence.

Les calamités publiques n'éteignirent point les dissentions, les factions politiques, ni les troubles. Les seigneurs opposés à l'Empereur Charle de Luxembourg, résolurent de déferer l'Empire à Gunthier comte de Schuartzbourg en Thuringe, connu pour un des plus grands guerriers de son temps. Il refusa d'abord: mais il consentit ensuite, supposé que les princes assemblés à Francfort déclarassent le trône vacant, & qu'il fût choisi par le plus grand nombre des électeurs. Il le fut en effet, le 2 février de cette année 1349, par quatre de ces princes, qui n'étoient que sept de droit: mais le suffrage que lui donna Henri de Busman, devenoit équivoque par le

Alb. Arg.

P. 150.

schisme  
une p  
vêque  
électé  
Gunt  
Brand  
Rhod  
Henri  
déclar  
Luxem  
électio  
empere

Le  
un éd  
décess  
mémor  
est élu  
minist  
firmat  
prince  
titions  
l'édit  
tous  
ment  
comm  
lique  
toute  
Pape  
pereu  
temp

schisme du diocèse de Maïence, dont une partie tenoit toujours pour l'Archevêque Gerlac de Nassau. Les trois autres électeurs qui donnerent leurs voix à Gunthier, furent Louis marquis de Brandebourg, fils de Louis de Baviere, Rhodolfe comte Palatin du Rhin, & Henri duc de Saxe, qui s'étoit toutefois déclaré en premier lieu pour Charle de Luxembourg. Six semaines après cette élection, Gunthier fut reçu, comme empereur, à Francfort.

Le dixieme jour de mars, il y fit un édit conçu en ces termes: Notre prédecesseur, l'Empereur Louis d'heureuse mémoire, ayant ordonné que celui qui est élu roi des Romains eût la pleine administration de l'Empire avant la confirmation du Pape; de l'avis de nos princes ecclésiastiques & laïcs, nous ratifions & renouvelons cette loi par l'édit présent. Ainsi nous déclarons nuls, tous actes faits au contraire, notamment les décrets des Papes en ce genre, comme répugnans à la doctrine apostolique & chrétienne; puisque, selon toutes les loix divines & humaines, le Pape lui-même doit être soumis à l'Empereur, & que l'Empereur, quant au temporel, n'est soumis, ni au Pape,

Gold. Const.  
c. 3. P. 416

ni à aucune autre personne sur la terre.

En conséquence d'une déclaration si contraire aux préjugés du temps, on s'attendoit à des révolutions ou à des agitations nouvelles, quand, par une mort qui ne donna pas moins à penser que celle de Louis de Baviere, les desseins de la Providence pour la pacification de l'Allemagne se trouverent tout à coup consommés. Au commencement du mois de mai, Gunthier de Schuartzbourg, qui étoit toujours à Francfort, y tomba malade, & prit une médecine qu'on eut tout lieu de croire empoisonnée. Le médecin qui l'avoit goûtée, mourut dans les trois jours. Gunthier enfla sur le champ, éprouva une contraction de nerfs qui lui ôta l'usage des mains, & mourut dans le mois. Mais auparavant il se désista de ses prétentions à l'Empire, & conclut sa réconciliation avec l'Empereur Charle, par la médiation du marquis de Brandebourg, qui refusa lui-même l'offre qu'on lui fit de l'Empire, & reçut de Charle l'investiture de son marquisat. Il lui rendit en même temps certaines reliques estimées très-précieuses, & nommées reliques de l'Empire, qu'on avoit coutume de passer de l'empereur défunt à son succes-

seur,  
nie av  
Brand  
pereur  
toient  
noient  
autres  
une pa  
un des  
qu'on  
Notre-

Les  
ple des  
Il n'y  
si opini  
Louis  
rendre l  
xembou  
au cent  
toit à M  
général  
rone, &  
faveur  
tise tou  
qui lui  
dre, apr  
tion, &  
de Mic  
pénitent  
mée. A

leur, mais que les troubles de Germanie avoient fait garder au marquis de Brandebourg, comme fils aîné de l'Empereur Louis de Baviere. Elles consistoient en une lance, que les uns donnoient pour celle de la passion, & les autres pour celle de Charlemagne, en une partie considérable de la vraie croix, un des cloux du crucifiement, & la nappe qu'on disoit avoir servi à la cène de Notre-Seigneur.

Les villes & les peuples, à l'exemple des princes, se soumirent sans peine. Il n'y eut pas jusqu'à ces FF. Mineurs, si opiniâtrément attachés au schisme de Louis de Baviere, qui ne voulussent rendre leurs hommages à Charle de Luxembourg, & préparer ainsi leur retour au centre de l'unité. Le peu qui en restoit à Munich, s'adresserent au chapitre général de leur ordre qui se tenoit à Vérone, & qui présenta requête au Pape en faveur de ces freres repentans. Le Pontife touché adressa au général une bulle qui lui donnoit pouvoir de les absoudre, après qu'ils auroient fait leur abjuration, & renoncé spécialement aux erreurs de Michel de Césene, quoique mort pénitent suivant la commune renommée. Ainsi fut éteint, avec le schisme

d'Allemagne, le feu de la discorde; qui, depuis l'an 1323 où Jean XXII étendit le pouvoir des clefs sur les droits les plus inaliénables du sceptre impérial, dévasta l'Empire & l'Église, sous trois pontificats, durant vingt-six ans. Leçon terrible, & néanmoins salutaire, qui parut tarir enfin cette source de schisme si long-temps féconde: mais il s'en creusoit une autre sous la chaire même de Pierre, toujours éloignée des lieux consacrés par sa sépulture, & presque fixée sous un climat étranger par l'acquisition que venoit d'y faire son dernier successeur. Le mal croissoit lentement; ses progrès à peine sensibles entretenrent encore près de trente ans une sécurité trompeuse: on n'y fit qu'une attention superficielle ou passagère; & quand on y voulut appliquer enfin le remède efficace, le mal se déclara d'une manière qui fit connoître alors toute la profondeur de la plaie. Mais voyons ce qui devoit encore préparer, & mener, pour ainsi dire, à sa maturité, cette funeste production de l'esprit d'engourdissement, & de l'oubli des anciennes maximes.



II

II

LIV

DEP

ma

sch

L'A

du j

y fit

jubil

veur

étoie

teur.

pèch

rins

peut

le r

mau

SE;  
discorde;  
an XXII  
les droits  
impérial,  
sous trois  
s. Leçon  
aire, qui  
schisme  
s'en creu-  
même de  
ieux con-  
que fixée  
quisition  
er succes-  
ent; les  
retinrent  
e sécurité  
attention  
quand on  
mede effi-  
e manière  
a profon-  
e qui de-  
er, pour  
te funeste  
gourdisse-  
nnes ma-



# HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

---

## LIVRE QUARANTE-CINQUIÈME,

*DEPUIS l'extinction du schisme de l'Al-  
magne en 1349, jusqu'au grand  
schisme d'Occident en 1378.*

L'ANNÉE se comptant encore à Rome,  
du jour de la nativité du Seigneur, on  
y fit à Noël de 1349 l'ouverture du  
jubilé que Clément VI, pour toute fa-  
veur, avoit accordé aux Romains qui  
étoient venus redemander leur pas-  
teur. Toutefois l'absence du Pape n'em-  
pêcha pas que le concours des péle-  
rins en cette occasion ne fût plus grand  
peut-être qu'il n'avoit jamais été : tant  
le respect du siège naturel de la pri-  
mauté apostolique restoit profondément

Matth. Vit-  
lan. l. 1. cap.  
56.

imprimé dans le cœur des peuples. Quoique le froid fût excessif pendant cette année, leur dévotion n'étoit arrêtée, ni par l'abondance des glaces & des neiges, ni par les débordemens affreux qui en furent la suite. Les chemins rompus & presque impraticables étoient couverts jour & nuit d'hommes & de femmes de tout âge & de toute condition. Les hôtelleries, toutes les maisons qui se rencontroient sur les routes, se trouvoient insuffisantes pour mettre à l'abri, non seulement les chevaux & les équipages, mais même les personnes. Plus accoutumés au froid que les autres voyageurs, ceux de l'Allemagne & de toutes les contrées du Septentrion se tenoient au dehors, & passoient les nuits en troupes avec de grands feux. Tous les pèlerins, de quelque nation qu'ils fussent, s'encourageoient & s'assistoient fraternellement les uns les autres, se prenoient mutuellement la main contre les brigands du pays, & n'avoient entre eux ni querelle ni différend. Les hôteliers ne pouvant répondre à la multitude pour livrer les vivres & recevoir l'argent, ces étrangers prenoient

& par  
arriv  
laisse  
qu'a  
Il  
exac  
mais  
jour  
suivi  
qu'à  
men  
qu'à  
enco  
l'asce  
tin j  
plein  
cer l  
val,  
rang  
chale  
la ré  
cour  
il re  
Alor  
sonn  
l'aut  
ratio  
État  
D

& payoient de bonne foi. Souvent il arrivoit, que pressés de partir, ils en laissoient le prix sur la table, sans qu'aucun des passans y touchât.

Il ne fut pas possible de compter exactement le nombre des pèlerins : mais par l'évaluation qu'on en fit, le jour de Noël, aux fêtes solennelles qui suivirent, & pendant le carême jusqu'à Pâque, il y en eut continuellement à Rome depuis un million jusqu'à douze cent mille. Il y en avoit encore plus de huit cent mille, à l'Ascension & à la Pentecôte. Du matin jusqu'au soir, les rues étoient si pleines, qu'il étoit impossible de percer la foule. Soit à pied, soit à cheval, on ne pouvoit que suivre son rang, quelque pressé qu'on fût. Les chaleurs excessives, & l'occupation de la récolte diminuèrent ensuite le concours : mais sur la fin de l'année, il redevint tel qu'au commencement. Alors arriverent par troupes les personnes de haut rang de l'un & de l'autre sexe, tous les gens de considération, tant de l'Italie que des autres États.

Dans les derniers jours de l'année,



on dispensa ceux qui étoient encore à Rome, des stations qu'ils n'avoient plus le temps de faire pour remplir les conditions prescrites. Les rois de Castille, d'Aragon, de Portugal, de Chypre, le duc d'Autriche & plusieurs autres princes demanderent au Pape de pouvoir gagner le jubilé sans aller à Rome. Le Pontife, après en avoir délibéré avec les cardinaux, répondit qu'une indulgence accordée pour l'honneur des SS. Apôtres ne pouvoit se donner qu'à ceux qui visitoient leurs tombeaux. Toutefois il permit ensuite à l'archevêque de Brindes internonce en Sicile, de la communiquer à trente personnes retenues par des empêchemens légitimes, à charge d'employer en œuvres pies, suivant la disposition du Chef de l'Eglise, l'argent qu'elles auroient dépensé pour faire le voyage de Rome. Ainsi commença l'extension du jubilé aux Etats divers du monde Chrétien.

Le vingt deuxieme d'août de cette année 1350, mourut le Roi Philippe de Valois. Son fils aîné, Jean duc de Normandie, lui succéda & fut sacré à Reims, le dimanche vingt-sixieme jour

jour  
Peu  
en p  
au P  
cardi  
Espag  
suiva  
& à la  
de fa  
eux &  
dits,  
capab  
cas m  
confu  
au mê  
pour f  
les cl  
Notre  
ajouta  
munic  
le pré  
tut ou  
tre vi  
chang  
Il atco  
Bourg  
l'un &  
une ex  
ne se  
T

jour du mois de septembre suivant. Peu de temps après, il alla rendre en personne ses hommages religieux au Pape, qui à sa priere fit douze cardinaux, dont neuf François, un Espagnol & deux Romains. L'année suivante, Clément permit à ce Prince & à la Reine Jeanne sa seconde femme, de faire célébrer l'office divin pour eux & leur suite dans les lieux interdits, & de se choisir un confesseur capable, qui pourroit les absoudre des cas même pour lesquels il faudroit consulter le S. Siege. Il avoit accordé au même prince, cinq ans auparavant, pour satisfaire sa dévotion, de toucher les choses saintes, excepté le corps de Notre-Seigneur. Et quand le prêtre, ajouta-t-il, vous donnera la sainte communion, il pourra vous donner aussi le précieux sang, nonobstant tout statut ou usage contraire; & cela, votre vie durant, lors même que vous changerez d'état en parvenant au trône. Il accorda la même faveur au duc de Bourgogne: mais il recommande à l'un & à l'autre, que tout se fasse avec une extrême précaution pour que rien ne se répande, & avec assez de se-

Spicil. t. 17.  
p. 274. Du  
Tillet. pag.  
242.

Rain. an.  
1344. n. 62.

cret pour qu'il n'en arrive aucun scandale. La communion sous les deux especes, d'un usage encore ordinaire au commencement du douzieme siecle, étoit dès le treizieme presque universellement restreinte aux prêtres de l'Eglise Latine. Nous ne voyons cependant, ni loi, ni aucune constitution, pour ce changement, qui s'est introduit d'une maniere insensible.

Mabill.  
Mus. Ital. t.  
2. p. 61.

Nol. Capit.  
t. 2. p. 1088.

Au commencement de l'année 1351, le Roi étant encore près d'Avignon, occupé à Villeneuve des affaires de Languedoc, Etienne Aldebrand, archevêque de Toulouse, lui adressa des plaintes, touchant la rigueur excessive des prisons monastiques. Les moines, suivant ce prélat, renfermoient pour toujours dans un cachot affreux qu'ils nommoient *Vade in pace*, ceux d'entre eux qui tomboient en certains péchés. Là, réduits pour toute nourriture au pain & à l'eau, & privés de toute communication avec les religieux aussi bien qu'avec les laïcs, ces malheureux s'abandonnoient presque tous au désespoir; & la correction de leur faute devoit comme le sceau de leur réprobation. Le Roi ordonna que

e  
p  
n  
&  
fe  
q  
ve  
to  
da  
ch  
me  
me  
ap  
do  
jug  
cell  
hor  
relâ  
téri  
bitu  
réfo  
ou f  
rent  
coup  
Si  
la ju  
core  
cale.  
torbé

déformais les abbés & les autres supérieurs religieux iroient deux fois le mois consoler ces freres prisonniers; & que deux fois le mois encore, ils feroient visités, selon leur choix, par quelqu'un de leurs confreres d'une vertu éprouvée. Cette indulgence n'étoit assurément pas excessive: cependant les FF. Mineurs & les FF. Prêcheurs se donnerent toutes sortes de mouvemens, & tenterent tous les moyens, jusqu'à réclamer l'autorité apostolique, pour faire révoquer l'ordonnance royale. Mais le Monarque jugeant de la grandeur de l'abus par celle de la résistance, sur-tout en des hommes austeres & sujets à traiter de relâchement tout ce qui contrarie l'austerité même d'humeur & de pure habitude, demeura inébranlable dans sa résolution, & voulut qu'ils obéissent ou sortissent du royaume. Ils exécuterent enfin ces ordres, mais avec beaucoup de répugnance.

Si l'on se plaignoit avec raison de la justice monastique, on blâmoit encore plus justement l'impunité cléricale. Simon Islip, archevêque de Cantorbéri, s'étant plaint en parlement de

Tom. XI.  
Conc. pag.  
1928.

quelques entreprises du juge séculier sur la juridiction ecclésiastique, on lui répondit que les privilèges des clercs ne servoient qu'à les enhardir au crime; que quand le juge ecclésiastique les redemandoit, après qu'ils avoient été pris & même convaincus, on les lui remettoit de bonne foi; mais qu'il usoit ensuite de mille détours pour les soustraire à une juste condamnation; qu'on les faisoit souvent évader, ou du moins qu'on les traitoit si bien dans la prison, qu'au lieu d'une peine, c'étoit pour eux un lieu de délices, d'où ils sortoient plus méchants qu'ils n'y étoient entrés. Plusieurs, ajouta-t-on, quoique notoirement coupables de crimes capitaux, ont été admis si facilement à la purgation canonique, que cette épreuve est devenue pour eux & pour une infinité d'autres une amorce nouvelle au crime, & une source intarissable de désordres pour le royaume.

Sur ces reproches, apparemment bien fondés, l'archevêque de Cantorbéri & les autres prélats du parlement rendirent l'ordonnance suivante: Les juges ecclésiastiques ont soin

de  
lon  
cul  
ren  
ma  
un  
ce  
sur  
du  
rien  
cred  
autr  
bier  
mes  
serv  
son  
sum  
fois  
niqu  
res,  
L  
point  
tant  
épine  
de r  
néfice  
des c  
cardi  
résidé

de faire garder convenablement, selon la qualité des accusés & des accusations, les clercs qui leur seront remis en vertu du privilege clerical : mais dans tous les cas, la prison sera un lieu de peine & d'humiliation. Si ce sont des malfaiteurs notoires, & sur-tout si leur délivrance peut causer du trouble ou du scandale, on les tiendra au pain & à l'eau, le mercredi, le vendredi & le samedi; les autres jours, on ajoutera de la petite bière; le dimanche, quelques légumes de plus; sans qu'on puisse leur servir autre chose, pour quelque raison que ce soit. Que si on les présume innocens, ils ne pourront toutefois être admis à la purgation canonique, qu'après des informations exactes, faites juridiquement sur les lieux.

Le Roi Edouard entreprit un autre point de réforme, non moins important, mais d'une exécution bien plus épineuse. Depuis long-temps, il voyoit de très-mauvais œil les meilleurs bénéfices de son royaume possédés par des officiers de la Cour Romaine, cardinaux & autres, & les loix de la résidence enfreintes en mille manieres.

Rain. an.  
1352. n. 17.

Sans intenter des plaintes inutiles , & allant droit au fait , il mit en possession de ces bénéfices ceux qui les desservoient , & donna ses ordres pour que les titulaires , leurs agens ou procureurs n'en perçussent point les fruits. Le Pape déploya toute son autorité , & commanda , sous peine d'anathême , de donner dans quatre mois mainlevée des saisies ; attendu que ces bénéficiers étoient dispensés de la résidence , soit par les services importans qu'ils rendoient à l'Eglise , soit par ceux qu'ils se dispoient à lui rendre , soit par bien d'autres titres également vagues qu'il relevoit avec emphase. Il ordonna de plus la restitution des fruits perçus par les desservans , avec dommages & intérêts. Edouard qui , tout intrépide qu'il étoit , aimoit mieux l'emporter par adresse que de vive force , feignit de reconnoître sa faute , promit d'obéir au Pape , & cependant fit proroger le délai de quatre mois jusque bien avant dans l'année suivante : Clément VI ne vécut pas jusqu'à ce nouveau terme.

En Aragon , les officiers royaux s'opposoient souvent à l'exécution des res-

crit.  
ecc.  
que  
derr  
don  
narc  
sent  
laïcs  
men  
pou  
le fi  
une  
traî  
d'ou  
les  
cipit  
en l  
à ré  
seul  
la g  
béci  
dans  
Il  
liatic  
clara  
vagu  
torité  
& qu

crits du S. Siege, empêchoient les juges ecclésiastiques de procéder en conséquence, & quelquefois ufoient des dernieres violences pour leur faire abandonner ces procédures. Le Nonce Bernard d'Alagnon ayant prononcé une sentence d'excommunication contre des laïcs résolus qui refusoient déterminément de payer ce qu'on exigeoit d'eux pour la chambre apostolique, le Roi le fit d'abord arrêter & jeter dans une obscure prison. Les gardes le traînerent ensuite au haut d'une tour, d'où le tenant suspendu en dehors par les pieds, ils menaçoient de le précipiter à la vue de son pere qui étoit en bas. Ils le forcerent, en cet état, à révoquer ses procédures. Sur ce trait seul, on peut évaluer tout à la fois la grossièreté de l'ignorance, & l'imbécillité de la superstition populaire dans ces cantons.

Il fallut ensuite traiter de réconciliation, & Rome se contenta de déclarations spécieuses, de grandes & vagues promesses. C'est ainsi que l'autorité s'anéantit, en voulant s'étendre, & qu'à force d'exiger, on se met en



Rain. an.  
1352. n. 26.

péril de ne plus rien retenir. Le Roi d'Aragon déclara que ce qu'avoit souffert le nonce, n'avoit point été fait au mépris du Pape; il promit que dans les terres de son obéissance il n'empêcheroit point le libre exercice de la juridiction ecclésiastique, ni les fonctions des officiers pontificaux; il consentit à payer, avec les arrérages, le cens dû au S. Siege pour le royaume de Sardaigne & de Corse. D'un autre côté, il obtint pour les besoins de l'Etat la levée d'un subside, volontaire de nom, & forcé d'effet, sur les prélats & les autres ecclésiastiques de son royaume. Dans ce traité, il supplie encore le Pape, pour le bien de l'Eglise & le salut des ames, de renvoyer les bénéficiers qui sont en cour de Rome, & de les obliger à résider dans leurs Eglises; comme aussi de conférer les bénéfices & les prélatures aux naturels du pays.

On voit encore à quel point l'ignorance & l'imbécillité étoient parvenues dans ces climats, par les dogmes extravagans que réussissoit à y répandre un certain Nicolas, originaire de Calabre, mais habitué & comme natu-

rali  
Esp  
cele  
Fils  
tout  
ici-b  
ne  
prit  
salv  
obri  
nier  
nova  
ties  
le P  
Fils  
par  
impi  
origi  
O  
le fro  
& d  
cardi  
une  
rama  
au Po  
tique  
ténéb  
moit  
lifés

ralisé en Espagne. Il soutenoit qu'un Espagnol nommé Gonsalve, du diocèse de Cuença en Castille, étoit le Fils de Dieu, engendré au ciel de toute éternité, quoiqu'il parût avoir ici-bas un pere & une mere; qu'il ne mourroit point, mais que le S. Esprit s'incarneroit, & qu'alors Gonsalve convertirait tout le monde; qu'il obtiendrait même, au jugement dernier, le salut des damnés. Enfin ce novateur fanatique distinguoit trois parties dans l'homme, l'ame faite par Dieu le Pere, le corps ouvrage de Dieu le Fils, l'esprit créé par le S. Esprit. Il paroît néanmoins que ces absurdités impies furent étouffées, au lieu de leur origine.

On vit l'audace extravagante lever le front jusque sous les yeux du Pape, & dans un consistoire public. Un des cardinaux y laissa tomber adroitement une lettre qui ne manqua point d'être ramassée, & qu'on porta sur le champ au Pontife. Elle étoit d'un style emphatique, écrite au nom du Prince des ténèbres au Pape Clément qu'il nommoit son vicaire, & aux cardinaux qualifiés ses conseillers. Il relevoit les

Emerfc. Di.  
rect. p. 166.

ibid. c. 48.  
Alb. Arg. P.  
156.

fautes communes à eux tous , & celles qui étoient particulières à chacun d'eux , les affuroit de son estime , & les exhortoit à la mériter de plus en plus , sur-tout en continuant à mépriser la vie pauvre & modeste des Apôtres. Il se plaignoit cependant que leurs enseignemens n'étoient pas conformes à leurs œuvres , & les pressoit de se montrer plus conséquens , afin qu'il leur donnât un rang plus élevé dans son Empire. A la fin de la lettre , on lisoit ces mots : Votre mere la superbe vous salue , avec vos sœurs l'avarice , l'impudicité , & les autres vices , vos parens & amis , qui se vantent de prospérer en tous lieux par votre secours. Donné au centre des Enfers , en présence de nos grands officiers.

Le Pape & les cardinaux firent , de cette insolente bouffonnerie , le mépris qu'elle méritoit : mais comme la satire étoit piquante par sa singularité même , & parce que les vices des prélats y étoient parfaitement caractérisés , il s'en répandit des copies sans nombre. Bien des personnes l'attribuerent à l'archevêque de Milan , Jean Visconti , qui prétendoit couvrir

ses  
de  
des  
Cep  
que  
ture  
dou  
que  
ce c  
mur  
L'  
en E  
ten  
deux  
liqu  
étan  
ron  
ayan  
nien  
adres  
pech  
mais  
à des  
xime  
rateu  
ont  
soum  
Fide

ses vices en publiant ceux des chefs de la hiérarchie, & se venger ainsi des censures dont ils l'avoient frappé. Cependant il sollicita sa réconciliation, que le Pape lui accorda ainsi que l'investiture tant de Milan que de Bologne pour douze ans, à la charge de payer chaque année douze mille florins d'or; ce qui occasionna beaucoup de murmures.

L'autorité que Clément VI s'arroyoit en Europe, il la portoit dans la même étendue jusqu'au centre de l'Asie. Des deux légats qu'il avoit envoyés au Catholique d'Arménie, Antoine de Gaëte étant mort en route, & Jean de Coron, depuis archevêque de Pise, lui ayant rapporté les réponses des Arméniens, il les trouva obscures, & leur adressa une foule de questions qui ne pechent pas assurément par l'ambiguïté, mais qui durent paroître bien étranges à des oreilles si peu façonnées aux maximes de Gratien & de ses commentateurs. Après leur avoir demandé s'ils ont pour l'Eglise Romaine la juste soumission que lui doit en effet tout Fidele; Croyez-vous, poursuit-il, que

Rain. an.  
1351. n. 30

S. Pierre ait reçu de Jésus - Christ la puissance exclusive de juridiction sur toute la terre ; que la puissance des autres apôtres sur certaines provinces ait été toute entière soumise à la sienne , & que tous les papes successeurs de S. Pierre aient la même puissance que lui ? Croyez-vous qu'en vertu de cette puissance le Pape ait droit de juger immédiatement tous les Fideles , & de déléguer à cet effet tels juges ecclésiastiques qu'il voudra ? Croyez-vous que le Pape ne peut être jugé de personne que de Dieu seul , & qu'on ne peut appeller de ses jugemens à aucun autre juge ? Croyez-vous qu'il puisse transférer les évêques , les abbés & les autres ecclésiastiques , d'une dignité à l'autre , ou les dégrader & les déposer s'ils le méritent ? Croyez-vous qu'il n'est soumis à aucune puissance séculière , même royale ou impériale , quant à l'institution , la correction & la destitution ; & que lui seul peut faire des canons généraux , donner indulgence plénière , & décider les doutes en matière de foi ? Sans entreprendre de qualifier chacune de ces questions ou de ces prétentions ,

ne po  
tour  
voien  
amer  
dale

En  
Dami  
mettr  
& en  
fort  
furen  
la vic  
se co  
nomb  
poser  
lomme  
vues  
gieuse  
propo  
ou d  
pluſie  
tache  
fortun  
fut r  
troup  
rer t  
tyrs.  
ils vé  
quels

ne pouvons-nous pas demander à notre tour, de quelle édification elles pouvoient être en Orient, ou plutôt quelle amertume d'émulation & quel scandale elles ne devoient pas y causer?

En Syrie, l'émir qui gouvernoit Damas pour le sultan d'Égypte, y fit mettre le feu en plusieurs endroits, & en accusa les Chrétiens, qui étoient fort riches dans cette ville. Plusieurs furent appliqués à la question, & par la violence des tourmens, quelques-uns se confessèrent coupables. Un grand nombre, pour se tirer de péril, composèrent à prix d'argent, avec le calomniateur sanguinaire, qui selon ses vues acquit par-là des sommes prodigieuses. Quant aux autres, il leur proposa l'alternative, ou de renier J. C. ou de mourir en croix. Il y en eut plusieurs qui apostasierent : mais la tache que ces Chrétiens esclaves de la fortune imprimoient à leur religion, fut réparée avec avantage par une troupe de vingt-deux qui firent admirer tout l'héroïsme des anciens martyrs. Il furent cloués à des croix, où ils vécurent trois jours, pendant lesquels on les promena sur des cha-

M. Vill. 114  
c. 50.

meaux dans les différens quartiers de la ville. On menoit le pere crucifié devant son fils renégat, & le fils devant son pere. Ces apostats conjuroient les martyrs avec effusion de larmes, de se soustraire à un tourment si cruel en professant la religion de Mahomet. Mais ceux-ci les repoussant avec indignation, & ne voyant plus que des corrupteurs dans leurs plus proches parens; qu'il vous fuffise, leur disoient-ils, de la honte & de la douleur que nous cause votre lâcheté: n'attendez pas à nous ravir les biens éternels, dont vous vous êtes dépouillés vous-mêmes. Si quelque chose peut nous affliger, c'est votre propre sort. Pour ce que nous endurons, ce nous est une faveur & un vrai plaisir, d'avoir quelque trait de ressemblance avec notre Sauveur. Ils expirerent dans ces sentimens, à la vue des Infideles attendris. Le sultan ayant appris le forfait de son émir, le mandâ sur le champ, & le fit couper en deux par le milieu du corps.

Le Pape Clément étant tombé dangereusement malade, deux mois après avoir envoyé ses questions au Catho-

lique  
avec  
Il av  
le Po  
seul  
tiere  
& ca  
ce q  
féré  
sa m  
que d  
tifica  
dans  
trait  
mœu  
est a  
souv  
On v  
roien  
gard  
tout  
C  
depu  
de d  
après  
une  
au r  
il s  
& a

lique d'Arménie, parut peu d'accord avec les principes qu'il y supposoit. Il avoit exigé qu'ils reconnussent que le Pontife Romain pouvoit décider lui seul d'une manière infallible en matière de foi; qu'ils tinssent pour vrai & catholique, pour faux & hérétique, ce qu'il jugeoit tel, par la vertu conférée d'en haut à sa seule personne. Dans sa maladie au contraire, il reconnut que depuis qu'il occupoit la chaire pontificale, il pourroit lui être échappé dans l'enseignement des choses contraires à la vraie foi & aux bonnes mœurs. C'est pourquoi, dit-il, si cela est arrivé, nous le révoquons, & le soumettons à la correction du S. Siege. On voit par-là, si les Papes qui portoient le plus loin leur autorité, regardoient eux-mêmes comme de foi, tout ce qu'ils en disoient.

Clément VI, toujours languissant depuis cette maladie, mourut le sixième de décembre de l'année suivante 1352, après avoir reçu les sacremens avec une piété exemplaire. On le transporta au monastere de la Chaise-Dieu, où il s'étoit fait moine dès sa jeunesse & avoit choisi sa sépulture. Après sa

Rain. an.  
1352. n. 38.



mort, comme pendant sa vie, sa suite fut magnifique. On y vit, entre autres personnages du premier rang, cinq cardinaux de sa famille : appareil flatteur aux yeux de la chair & du sang, mais bien indifférent à la cendre qu'on honoroit, & bien amère peut-être à une ame réduite à n'avoir plus d'espoir qu'en ses œuvres. On reproche en effet à quelques-uns de ces neveux fortunés, d'avoir été indignes de leur illustration, tant par l'imbécillité de leur âge, leur inexpérience, leur incapacité, que par des mœurs scandaleuses. Matthieu Villani, en ce dernier chef, charge fortement le tableau de Clément même, qu'il accuse d'une dissolution incapable, non seulement de se contenir, mais de se cacher. Les femmes de qualité, selon cet historien, entroient chez ce pontife, aussi librement que les prélats ; & particulièrement la comtesse de Turenne, arbitre absolue de la plupart des graces pontificales. Quoique des imputations si bien articulées nous fassent présumer raisonnablement que la conduite de Clément VI n'étoit pas entièrement irréprochable, il faut néan-

moins  
ne p  
son  
Il  
ticular  
qu'il  
à l'ex  
l'effo  
dis q  
accor  
miero  
faisan  
bonté  
Pétra  
mais  
juste  
partic  
fensé  
lui de  
quan  
de l'i  
me r  
le ch  
mand  
vent  
vrage  
il se  
faveu  
assure

moins avertir que Matthieu Villani ne paroît pas moins prévenu que Jean son frere contre les papes François.

Il est d'autant plus suspect en particulier sur le compte de Clément, qu'il ne voit rien en lui que d'odieux, à l'exception de sa science qu'il fait l'effort de donner pour médiocre; tandis qu'une foule d'autres historiens lui accordent une érudition & des lumieres supérieures, une extrême bienfaisance, un fond d'humanité, de bonté & de douceur, qui a fait dire à Pétrarque, Italien lui-même, que jamais personne n'avoit porté à plus juste titre le nom de Clément. Un particulier qui l'avoit grièvement offensé dans sa premiere condition, osa lui demander une grace extraordinaire quand il fut Pape. Clément se souvint de l'injure, & dit: Non, jamais on ne me reprochera de m'être vengé. Sur le champ, il accorda ce qu'on lui demandoit. Si ses bienfaits furent souvent le partage des grands, & l'ouvrage de la sollicitation des princes, il se montra plus généreux encore en faveur des pauvres ecclésiastiques. On assure que cent mille clercs indigens,

Carm. ad  
Joan. Colum-  
men.

Vit. t. 1. p.  
264.

Ibid. pag.  
284.

accourus à son couronnement sur la publication qu'il avoit faite de ses dispositions à leur égard, la plupart obtinrent successivement, ou des bénéfices, ou d'autres libéralités.

Après la mort de ce Pape, les cardinaux, pour lui donner un successeur, portèrent d'abord les yeux sur Jean Birel général des Chartreux, renommé pour l'éminence de ses vertus, & fameux en particulier pour avoir inspiré au Dauphin Humbert la résolution de renoncer au siècle. Mais les qualités même qui avoient donné lieu à ce projet, en empêcherent l'exécution. On craignit qu'un solitaire accoutumé à suivre & à maintenir une discipline rigide, ne voulût mettre dans le sacré college une réforme peu assortie au goût du grand nombre. Le cardinal de Périgord dit, entre autres : Voyons, avant de faire ce choix, si nous voulons rentrer dans la simplicité de l'Eglise primitive. Comptez que, peu de jours après son exaltation, le nouveau Pape enverra vos chevaux d'équipage à la charrue & aux voitures publiques. C'est un homme qui n'a rien

¶ Theatr.  
ch'on. ord.  
Carth. pag.  
24.

de la  
quand  
de l'h  
litaire  
il ne  
qu'à  
un ob  
lui av  
après  
efforts  
ligieux  
Roma  
tise s  
défun  
fût en  
Les  
cette  
que ch  
deven  
des b  
Ils y  
créero  
jusqu'  
duits  
rion il  
pour  
que  
feroit  
grand

de la foiblesse humaine ; c'est un lion quand il s'agit du service de Dieu & de l'honneur de l'Eglise. Le saint solitaire fut laissé dans sa retraite, où il ne cessa de croître en vertus jusqu'à sa dernière heure. Alors il fut un objet d'envie, pour le Pape qui lui avoit été préféré, & qui aussi tôt après son élévation avoit fait de vains efforts sur la modestie de ce saint religieux pour l'honorer de la pourpre Romaine. Plût à Dieu, dit le Pontife survivant en parlant du Chartreux défunt, plût à Dieu que le B. Jean fût en ma place, & moi dans la sienne !

Les cardinaux étant rassemblés pour cette élection, firent un compromis que chacun d'eux jura de confirmer s'il devenoit pape, & qui tendoit à mettre des bornes à la puissance pontificale. Ils y convinrent que le pape futur ne créeroit point de nouveaux cardinaux, jusqu'à ce que les anciens fussent réduits à seize ; & qu'après cette réduction il n'en pourroit ajouter que quatre, pour faire en tout le nombre de vingt ; que la création des cardinaux ne se feroit que de l'agrément de la plus grande partie du sacré college ; qu'au-

Rain. an.  
1352. II. 26.

cun d'eux ne pourroit être arrêté ni déposé, sans l'avis unanime de tous les autres; & qu'il ne seroit ni soumis aux censures, ni privé du droit de suffrage, ni dépossédé de ses bénéfices, sans le consentement des deux tiers d'entre eux; que le Pape ne s'empareroit de leurs biens sous aucun prétexte, soit de leur vivant, soit après leur mort; qu'il n'aliéneroit point, & ne donneroit ni à fief, ni à cens, ni à bail emphytéotique, les provinces, les villes, les châteaux, les terres de l'Eglise Romaine, sans l'aveu des deux tiers au moins des cardinaux; que selon le décret du pape Nicolas IV, le sacré college percevroit la moitié des revenus, des taxes, des amendes & de tous les émolumens de l'Eglise Romaine, sans nulle exception; & suivant la même loi, que les grands officiers, tant de la Cour pontificale, que des provinces & des domaines du S. Siège, ne seroient ni établis ni destitués que du consentement du plus grand nombre des cardinaux; que désormais aucun parent, ni aucun allié du Pape, ne seroit ni maréchal de cette Cour, ni gouverneur de ses

grands  
cordero  
autres  
réserve  
lique,  
justes  
naux;  
difficul  
tibles,  
cation,  
moins

Ce r  
voir dif  
pontific  
assez co  
être, &  
ralemen  
autorité  
atteinte  
que le  
Dieu,  
volonté  
D'ailleu  
dans l'o  
d'autori  
avoit é  
des con  
V & d  
dant la

grands domaines ; que le Pape n'accorderoit à personne, ni décime, ni autres subsides, & ne feroit aucune réserve au profit de la chambre apostolique, sinon pour des causes reconnues justes par les deux tiers des cardinaux ; enfin que s'il survenoit quelque difficulté pour l'intelligence de ces articles, le Pape en donneroit l'explication, de l'avis des deux tiers au moins des cardinaux.

Ce règlement, qui nous laisse entrevoir différens abus de pouvoir dans le pontificat, y apportoit des remèdes assez convenables, nécessaires peut-être, & dignes d'être adoptés généralement s'ils eussent été revêtus d'une autorité suffisante. Mais il donnoit atteinte à la supériorité de puissance que le Souverain Pontife a reçue de Dieu, & qui est indépendante de la volonté des cardinaux ses inférieurs. D'ailleurs, outre que les derniers Papes dans l'ordre des temps, n'ont pas moins d'autorité que leurs prédécesseurs, il avoit été défendu aux cardinaux par des constitutions expresses de Clément V & de Grégoire X, de traiter pendant la vacance du S. Siege d'aucune

autre affaire que l'élection du Pape. Les sermens contraires à ces dispositions devoient par conséquent téméraires & sans force, comme préjudiciables à l'ordre canonique, & même au droit divin. Aussi, entre les cardinaux, qui tous à la vérité jurèrent d'observer leur compromis dans la crainte de rendre le conclave orageux, il y en eut plusieurs qui ajouterent cette restriction, *s'il est conforme au droit*. De ce nombre fut le cardinal Erienne Aubert, évêque d'Ostie & de Vélétri; ce qui ne l'empêcha point d'être élevé au pontificat, douze jours seulement après la mort de son prédécesseur.

Comme on apprit à Avignon, que le roi Jean venoit à grandes journées, pour faire élire un pape tout dévoué à ses intérêts; tandis que le conclave étoit libre, on se hâta de faire l'élection; & le mardi, dix-huitième de décembre 1352, on choisit Erienne qui prit le nom d'Innocent VI, & fut couronné le dimanche vingt-troisième du même mois. Dès le lendemain, il notifia sa promotion à tous les évêques, & à tous les princes du

monde  
Pompa  
qui lu  
il ne c  
fa pro  
toute  
connue  
profess  
acquit  
être e  
tantes  
il parvi  
à celui  
de car  
On  
pontific  
observa  
comme  
dans fo  
pelains  
fices,  
rances  
papauré  
pour l'u  
assez, l  
pour fa  
pour fo  
sieurs p  
est le bi

monde chrétien. Il étoit né près de Pompadour en Limousin, d'une famille qui lui doit tout son lustre, comme il ne dut lui-même son élévation qu'à sa probité singulière, à sa sagesse toute évangélique, & à l'intégrité reconnue de ses mœurs. Il fut d'abord professeur en droit à Toulouse, où il acquit assez de considération, pour être employé en des affaires importantes par le roi Philippe de Valois; il parvint ensuite à l'évêché de Noyon, à celui de Clermont, & de là, au rang de cardinal.

On s'apperçut bientôt à la Cour pontificale, qu'on avoit pour maître un observateur religieux des canons. Il commença par les mettre en vigueur dans son domestique. Un de ses Chapelains, déjà possesseur de sept bénéfices, & fondant de nouvelles espérances sur un protecteur parvenu à la papauté, vint lui demander un bénéfice pour l'un de ses neveux. Vous en avez assez, lui dit le Pape, non seulement pour faire un sort à votre parent, mais pour fournir à la subsistance de plusieurs pauvres serviteurs de Dieu, qui est le bienfaiteur de tous. Donnez le

Marten.  
Collect. amplif. t. 1. p.  
257. vit. t. 1.  
p. 361 & seq.



meilleur à votre neveu : des six qui resteront, choisissez-en trois pour vous, & quittez au plutôt les autres : je suis résolu à les conférer à trois pauvres clercs. Persuadé qu'en tout la vie du premier pasteur & de ceux qui l'approchent, doit servir d'exemple au reste du troupeau, il réduisit son train, sa table, toute sa dépense, & engagea les cardinaux à faire des retranchemens proportionnés.

Il supprima les réserves de bénéfices, qui se trouvoient multipliées à l'infini par la facilité & la libéralité de Clément VI. Il déclara les cardinaux inhabiles désormais à posséder les dignités des chapitres, à moins d'une dispense expresse & spéciale. Il abolit les commendes, comme une source d'avilissement pour les lieux saints & le culte divin, comme la ruine du zèle des ames, de l'hospitalité, de l'aumône, comme l'anéantissement de tous les biens spirituels & temporels des Eglises. Il obligea, sous peine d'excommunication, les prélats & les autres ecclésiastiques habitués à sa cour, d'aller résider dans leurs bénéfices. La maxime qu'il ne se laissoit point de ré-

péter

péter  
berca  
ne pe  
audir  
pour  
charg  
forte  
Quan  
si l'on  
séque  
que n  
même  
reux d  
leur a  
à prix  
toient  
mort,  
blique  
tribut.  
une o  
jeux d  
Enfi  
révoqu  
immu  
réglem  
fait au  
soucri  
contra  
lors a  
Ton

péter sur cet article, c'est que dans le bercail de J. C. jamais les mercenaires ne peuvent remplacer les pasteurs. Les auditeurs de Rote n'avoient eu jusque-là pour émolumens, que le casuel de leurs charges : il jugea cette tentation trop forte pour une probité commune. Quand on a faim, disoit-il, on prend, si l'on peut, le pain d'autrui. En conséquence, il leur fit assigner pour chaque mois des appointemens fixes. En même temps, il proscrivit l'abus honneux que d'autres officiers faisoient de leur autorité, soit en renvoyant absous à prix d'argent les meurtriers qui s'étoient accommodés avec les parens du mort, soit en tolérant les femmes publiques, moyennant une espece de tribut. A toutes ces réformes, il ajouta une ordonnance très-sévère contre les jeux de dez ou de hasard.

Enfin, par une bulle en forme, il révoqua, comme attentatoire aux droits immuables du Siege apostolique, le règlement que les cardinaux avoient fait au dernier conclave, & qu'il n'avoit souscrit qu'en cas qu'il ne fût point contraire à l'ordre hiérarchique. Dès-lors apparemment, il l'avoit jugé dé-

Rain. an.  
1353. n. 29,  
30.

fectueux; &, bien ou mal, il avoit cru pouvoir user de dissimulation, pour ne point occasionner de difficultés & de lenteurs dangereuses. Quoi qu'il en soit, il abrogea cet acte, & s'en exprima dans les termes les plus forts & les plus précis. Il déclara, de son autorité apostolique, que les cardinaux n'avoient pu le faire, qu'il étoit nul essentiellement, & que personne n'étoit tenu de l'observer. Avant même de donner cette bulle de révocation, il avoit annullé, par voie de fait, l'article du règlement qui empêchoit le pape d'augmenter le nombre des cardinaux, en conférant cette dignité à son neveu Audouin-Albert. Mais, quelque fût le mérite d'Audouin, élevé depuis long-temps, pour sa doctrine, à l'évêché de Paris, & de là transféré à Auxerre, puis à Maguelone; il seroit à désirer que tout autre qu'un parent eût été l'objet de cette dérogation. Mais ce fut toujours ici l'endroit foible des papes, même vertueux; & Innocent VI, en quelques autres rencontres négligea pareillement de se tenir en garde contre cet écueil, le seul peut-être dont l'intégrité de sa réputation ait reçu quelque atteinte.

Les  
les p  
à l'Ég  
pées  
pateu  
cardin  
revêtu  
aposto  
miere  
moins  
tout d  
été fon  
du non  
chapel  
le Sieg  
pagné.  
quitter  
à la fur  
Cruel,  
son per  
tre sûr  
taire,  
qui fit n  
Frédéric  
d'Arag  
tentat  
royaume  
de Jean  
gea de

Les meilleures villes & presque toutes les places qui appartenoient en Italie à l'Eglise Romaine , se trouvant occupées par une foule de tyrans & d'usurpateurs , le pape Innocent y envoya le cardinal Gilles - Alvarès d'Albornos , revêtu de toute l'autorité de légat apostolique. Ce prélat , de la première noblesse de Castille , n'étoit pas moins distingué par sa capacité , surtout dans la science du droit , & avoit été fort cher au roi Alfonse , onzième du nom , qui le choisit d'abord pour son chapelain , & le fit ensuite élever sur le Siege de Toledé , le premier d'Espagne. Mais il avoit été obligé de quitter le royaume , pour se soustraire à la fureur de Pierre IV , surnommé le Cruel , qui avoit succédé en 1350 à son pere Alfonse. Il n'étoit point d'autre sûreté qu'un bannissement volontaire , contre ce monstre de cruauté , qui fit massacrer en sa présence le prince Frédéric son frere , & son cousin Jean d'Aragon ; qui commit le même attentat sur la reine douairiere de ce royaume , Eléonore de Castille , mere de Jean , & sa propre tante ; qui égorgéa de sa main le roi de Grenade ,

venu sur la foi d'un sauf-conduit pour lui faire hommage ; qui fit enfin mourir la reine son épouse , Blanche de Bourbon , après avoir fait endurer à cette princesse , la plus accomplie de son siècle , pendant huit ans de prison , une suite d'indignités beaucoup plus insupportables que la mort. L'Archevêque de Toledé avoit déplu à ce barbare Monarque par l'endroit le plus sensible , en prenant généreusement le parti de la reine maltraitée.

Rain. an.

1353.

Dans la bulle de légation qu'Innocent lui donna pour l'Italie ; c'est avec la plus vive douleur , lui dit-il , que nous voyons la division régner depuis si long-temps en Lombardie , en Toscane & dans les contrées voisines ; d'où suivent les meurtres , les ravages , la dégradation du culte divin , le pillage des églises & des lieux qui en dépendent , le mépris de la liberté ecclésiastique , & , ce qui est pire encore , l'esprit de schisme & d'hérésie. Cependant les affaires de premier ordre qui nous retiennent en-deçà des monts , nous empêchent de nous porter en personne dans les lieux chéris où tend sans cesse l'ardeur de nos vœux. C'est pourquoi

nous  
pour  
en to  
Avec  
ne tr  
places  
deme  
fiasco  
& M  
lete.  
fance.  
leté ,  
ses fo  
La pa  
rétabli  
Ciel ,  
ses bé  
tions  
Apr  
d'Albo  
que l'  
bourg  
n'avant  
des fa  
route t  
vit à  
non se  
de ses  
doute a

nous vous commettons en notre place , pour y rétablir la paix , & procurer en toutes choses le bien de la religion. Avec de si grands pouvoirs , le légat ne trouva dans toute l'Italie que deux places de l'Eglise Romaine où il pût demeurer en sûreté , savoir , Montefiasconé dans le patrimoine de S. Pierre, & Monte-Falco dans le duché de Spolète. De là , il étendit un peu sa puissance. Mais , quelle que fût son habileté , ses progrès furent médiocres , & ses foibles succès encore moins solides. La paix chrétienne qu'il s'agissoit de rétablir , ne peut être que l'ouvrage du Ciel , qui n'accorde pas l'abondance de ses bénédictions à un genre de fonctions qui ne se supplée point.

Après un an de légation , Gilles d'Albornos avoit si peu pacifié l'Italie , que l'Empereur Charles de Luxembourg , qui vouloit s'y faire couronner , n'avançoit qu'en tremblant au milieu des factions qui en agitoient sur sa route toutes les contrées. Le Pape écrivit à son légat d'aider ce Prince , non seulement de ses conseils , mais de ses forces : recours mal assorti sans doute à la dignité du successeur des

Césars, mais analogue à l'état modeste de ces empereurs qui ne l'étoient que par la protection des papes. Les effets surpasserent néanmoins les esperances de Charles. Il se contentoit de recevoir à Monza, dans le diocèse de Milan, la couronne de fer ou du Royaume de Lombardie, dont l'investiture, selon la coutume, devoit précéder le couronnement impérial.

M. Villan.  
IV. 25.

Mais Jean Visconti, archevêque & prince de Milan, ayant été surpris dans ces conjonctures d'une mort si soudaine, qu'il ne put régler la succession de ses Etats entre ses trois neveux; on négocia si bien auprès de ces jeunes princes, qui s'accordant parfaitement ensemble, avoient déjà fait élire un archevêque de leur maison, nommé Robert, que ce prélat, loin de s'opposer au couronnement de l'Empereur Charles, le couronna lui-même le 6 de janvier 1355, non à Monza, mais à Milan même, dans l'Eglise de S. Ambroise.

R in. 1355.  
A. 1.

Le jour de Pâque, cinquième d'avril de cette même année, Charles fut couronné Empereur à Rome, par le cardinal Bertrand, évêque d'Ostie,

vent  
ron  
pou  
des  
A  
dele  
fort  
chev  
couc  
Il ac  
& c  
ques  
avoit  
VI,  
Il  
révol  
celan  
mier  
avoit  
Mat  
titre  
gend  
The  
pes  
étoie  
de se  
augu  
lité

venu exprès d'Avignon. Ce prélat couronna aussi l'impératrice Anne, arrivée pour cela d'Allemagne, sur le bruit des progrès de l'Empereur son époux. Après la cérémonie, l'Empereur, fidèle à la promesse, qu'il avoit faite de sortir de Rome le même jour, monta à cheval sous prétexte de chasse, & alla coucher à S. Laurent hors de la ville. Il accomplit avec le même scrupule, & confirma par des actes authentiques tous les autres engagements qu'il avoit contractés, soit avec Clément VI, soit avec Innocent.

Il y eut dans le même temps une révolution nouvelle dans l'Empire chancelant de C. P. Peu content de sa première usurpation, Jean Cantacuzene avoit encore fait couronner son fils Matthieu, & ne laissoit que le vain titre d'empereur à Jean Paléologue son gendre, qu'il tenoit comme rélégué à Thessalonique. Celui-ci n'avoit ni troupes ni argent : mais tous les cœurs étoient pour lui, animés par la justice de ses droits contre l'oppresser de cet auguste pupille, & par toutes ses qualités aimables & estimables, auxquelles



Cantac. l.  
iv. c. 1.

M. Vill. 1.  
4 & 7. fol.  
7. Du Gang.  
Hist. Conit.  
1. 8.

son propre rival n'a pu s'empêcher de rendre témoignage. Les auteurs qui l'ont donné pour un prince sans activité & sans génie, l'ont jugé précipitamment sur le temps où son tuteur tyrannique le tenoit sans autorité, & ne lui laissoit prendre aucune connoissance des affaires. Le torrent des historiens au contraire lui attribuent beaucoup de sensibilité & de générosité, un esprit vif, un jugement sain, de la prudence, de la pénétration; & se peignant d'un seul trait, en le représentant comme un des plus beaux hommes de son siècle, & de ce genre de beauté qui relève la majesté du trône, ils lui donnent une ame encore plus belle que son corps. C'est celui des Empereurs Grecs, qui fut surnommé à plus juste titre Calo-Jean, ou le Beau-Jean.

Quoi qu'il en soit, toute la politique & la défiance de Jean Cantacuzene se vit tout à coup enveloppée, pour ainsi dire, dans les filets de ce jeune prince qui n'avoit pas vingt-trois ans; ou du moins dans ceux de ses habiles & généreux partisans. Fran-

çois  
samb  
beau  
si be  
cuze  
aussi  
tout  
Paléc  
seule  
Sans  
se re  
suivi  
palais  
pu seu  
racuz  
forcé  
plus  
depuis  
quitté  
la vie  
routes  
plir. C  
si à pro  
veau p  
les orn  
bit de  
de Jean  
Irene

çois Cataluze , noble Génois & puissamment riche , établi à C. P. avec beaucoup de gens de sa nation , donna si bon ordre à tout , sans que Cantacuzene s'en apperçût , que les Grecs aussi bien que les étrangers prirent tout à coup les armes en faveur de Paléologue ; arrivé de nuit avec une seule galere au mois de janvier 1355. Sans laisser à son ennemi le temps de se reconnoître , le jeune Empereur suivi de cette multitude marcha au palais , où il le surprit avant qu'il eût pu seulement se mettre en défense. Cantacuzene se parant d'un détachement forcé , & dans la crainte d'un sort plus fâcheux , déclara qu'il avoit pris depuis long-temps la résolution de quitter les grandeurs du monde pour la vie monastique , & demanda pour toutes conditions la liberté de l'accomplir. On applaudit à une vocation venue si à propos ; & dès le lendemain le nouveau prosélyte ayant déposé dans le palais les ornemens impériaux , endossa un habit de moine , & changea son nom de Jean en celui de Joseph. Sa femme Irene prit aussi l'habit de religieuse ,

M Villan.  
 liv. 46. Can.  
 sac. IV. 38,  
 41, &c.

avec le nom d'Eugénie. C'est ainsi que les écrivains désintéressés rapportent cet événement, présenté d'une manière un peu différente par Jean Cantacuzone lui-même, qui, après quelques vaines tentatives pour rétablir ses affaires, tâcha de s'accommoder à son nouveau genre de vie. Il s'y rendit célèbre par ses productions littéraires, & sur-tout par une très-bonne histoire de ce qui s'est passé sous le regne de son prédécesseur Andronic, & sous le sien propre. Matthieu son fils se soutint encore quelques mois, puis fut contraint de suivre dans le cloître l'exemple de son père, qu'il imita aussi dans le métier d'auteur. C'est ainsi que, pour deux empereurs très-médiocres, la Grece acquit deux écrivains estimables.

Le premier usage que Jean Paléologue fit de sa puissance, après l'avoir recouvrée, ce fut de signaler sa reconnaissance envers le généreux Génois qui en avoit procuré le rétablissement. Mesurant la récompense sur sa propre générosité & sur la grandeur du service, il lui donna sa sœur en

ma  
 de  
 seil  
 Sav  
 glif  
 a li  
 de  
 com  
 che  
 puis  
 toit  
 éva  
 tres  
 de l  
 ver  
 tous  
 moi  
 eng  
 la d  
 aprè  
 y r  
 au  
 égli  
 con  
 que  
 schi  
 où l  
 ness  
 mai

mariage , avec la principauté de l'île de Mételin. Peu après , suivant le conseil de l'Impératrice sa mere Anne de Savoie , il traita de réunion avec l'Eglise Romaine, en des dispositions qu'on a lieu de croire plus sinceres que celles de la plupart de ses prédécesseurs. Il commença par traiter avec Paul , archevêque de Smyrne & nonce du Pape ; puis il donna une bulle d'or , qui portoit ce qui suit : Je jure sur les saints évangiles de rendre , comme les autres Chrétiens , au Souverain Pontife de l'Eglise Romaine & de l'Eglise Universelle , l'obéissance que lui doivent tous les Fideles. Dans l'espace de six mois , je ferai tout mon possible , pour engager mes sujets par les voies de la douceur à suivre mon exemple ; & après ce terme , j'usurai d'autorité pour y réduire les indociles. Je donnerai au nonce Romain un palais & une église dans C. P. avec pouvoir de conférer des bénéfices aux ecclésiastiques qui abjureront librement le schisme : il y aura aussi trois colleges où l'on enseignera le Latin à la jeunesse , principalement aux enfans de maison noble. Je donnerai en parti-

Rain. an.  
1355. n. 33  
& seq.

Mf. Privil.  
Rom Eccl. cx  
bibl. Vat.

culier à mon fils aîné un maître de rite Romain, pour lui enseigner la langue & les lettres Latines. Que si le Pape veut envoyer présentement trois galeres, je lui en renverrai une, avec ce fils mon futur successeur, comme un otage donné à S. Pierre, & comme le fils adoptif du Pape qui pourra lui choisir une femme, ainsi que des tuteurs & des curateurs, & lui transporter mes droits sur l'Empire, en cas que je n'accomplisse pas mes promesses.

Pour toutes ces conditions, Paléologue ne demandoit, avant leur pleine exécution, que cinq cents hommes d'armes & mille hommes de pied, avec une partie de l'argent nécessaire à l'entratién de forces plus considérables qu'il espéroit pour la suite. Rien ne fait mieux sentir à quelles extrémités se trouvoit réduit l'Empire d'Orient. Tout modique cependant qu'étoit l'objet présent de ces demandes, les factions de l'Italie, l'affoiblissement de l'Allemagne, les agitations causées en Espagne par les excès de Pierre le Cruel & de son digne émule Pierre le Mauvais de Navarre, l'acharnement du Roi d'Angleterre contre les Fran-

çois  
trou  
rent  
un se  
Tou  
fut d  
nois  
maît  
com  
suivi  
Cep  
fort  
cevoi  
religi  
après  
pouvo  
diter  
le B.  
Carm  
une c  
Périg  
plus i  
lécati  
d'être  
ce qu  
lettre  
diées  
de qu  
si pau

çois, en un mot les guerres & les troubles de tout le monde Chrétien mirent le Pape hors d'état de procurer un secours si foible à Jean Paléologue. Tout ce qu'il put en sa faveur, ce fut d'écrire aux Vénitiens, aux Génois, au roi de Chypre & au grand-maître de Rhodes, des lettres de recommandation qui ne furent encore suivies d'aucun effet.

Cependant, comme Innocent VI avoit fort à cœur cette affaire dont il concevoit de grandes espérances pour la religion, il envoya quelque temps après à l'Empereur, un légat qui ne pouvoit être mieux choisi pour accréditer la foi Romaine en Orient. C'étoit le B. Pierre Thomas, de l'ordre des Carmes, né au sein de l'indigence dans une campagne du diocèse de Sarlat en Périgord, mais déjà illustré par les plus importantes & les plus heureuses légations. Ce fut une fortune pour lui, d'être admis à la profession religieuse : ce qu'il obtint par son habileté dans les lettres, qu'il n'avoit cependant étudiées qu'en vivant de son travail & de quelques aumônes. Son pere étoit si pauvre, que ne pouvant nourrir deux

Boll. 19.  
Jan. P. 995,  
&c.

enfans qu'il avoit , un fils & une fille ;  
 Pierre fut obligé d'aller chercher à vi-  
 vre dans un bourg voisin , où , en  
 mendiant , il ne laissoit pas de fréquen-  
 ter les écoles. Quand il fut religieux ,  
 ses supérieurs l'envoyèrent étudier à  
 Paris ; & il y fit des progrès si extraor-  
 dinaires , qu'on l'exempta de deux  
 années d'épreuve , sur le nombre de  
 celles qui étoient requises pour le  
 doctorat. Cependant il eut encore à  
 surmonter le désavantage de la figure. Il  
 étoit de petite taille , & de mine si  
 commune , qu'ayant été fait procureur  
 de son ordre , & se trouvant à Avi-  
 gnon où résidoit alors le général , ce-  
 lui-ci avoit honte de le mener au pa-  
 lais , & de paroître avec lui devant  
 les cardinaux. Par hasard , il vint à  
 la connoissance du cardinal de Péri-  
 gord , que ce pieux & savant religieux  
 étoit né dans cette province. Ce pré-  
 lat , flatté que de si rares talens euf-  
 sent pris naissance dans les domaines  
 de ses peres , le voulut voir , & l'in-  
 vita à sa table. Après le repas , on  
 agita une question , suivant les mœurs  
 du temps & l'usage plus particulier en-  
 core des cardinaux. Pierre Thomas ,

dans  
 toute  
 ne p  
 les d  
 hono  
 Il  
 la lib  
 ne c  
 les d  
 c'est-  
 de la  
 des f  
 toute  
 pieux  
 blem  
 à en  
 qu'il  
 fruits  
 plus  
 fectio  
 rous  
 couv  
 de su  
 ville  
 florin  
 noiff  
 affair  
 l'emp  
 de N

dans cet exercice d'esprit, répondit à toute l'attente de son protecteur, qui ne pensa plus qu'à le produire dans les chaires & les assemblées les plus honorables.

Il fit la guerre aux vices, avec toute la liberté que donne la haute vertu. Il ne craignoit pas de les attaquer, par les deux endroits les plus critiques, c'est-à-dire en n'épargnant ni le faste de la prélature, ni les vaines parures des femmes mondaines. Mais comme toutes ses paroles, selon le naïf & pieux auteur de sa vie, étoient visiblement dictées par une charité prête à endurer le martyre pour tous ceux qu'il reprenoit, il en recueilloit les fruits les plus inespérés, & captivoit plus fortement de jour en jour l'affection publique. Il étoit si chéri de tous les ordres de citoyens, que son couvent d'Avignon manquant un jour de subsistance, il alla quêter par la ville, & rapporta le soir plus de mille florins. Le Pape Innocent ne lui connoissant pas moins d'habileté pour les affaires que pour le salut des ames, l'employa successivement aux légations de Naples, de Gênes, de Milan; il



le pourvut des évêchés réunis de Patti & Lipari en Sicile, l'envoya par honneur en Italie vers l'Empereur Charle, au Roi des Rasciens, peuples altiers de l'ancienne Pannonie, auxquels son héroïque fermeté rendit au moins respectable la foi Romaine, puis aux Vénitiens, au Roi de Hongrie, & enfin à l'Empereur Jean Paléologue.

Le légat, à son arrivée, n'ayant pas trouvé ce prince à C. P. alla le joindre à l'armée, où le tumulte & les embarras de la guerre n'empêchèrent point qu'il ne fût reçu très honorablement, & qu'on ne s'occupât de l'objet religieux dont il étoit chargé. L'Empereur, de l'aveu & par le conseil des grands, confirma de bonne grace tout ce qu'il avoit promis, protesta de son obéissance, de sa fidélité, de son dévouement à l'égard du S. Siege, & se lia par un serment formel, fait entre les mains du légat, en présence de plusieurs évêques. Le plus tôt qu'il lui fut possible, il écrivit en ces termes au Souverain Pontife : Nous travaillons, de tout notre cœur & de tout notre pouvoir, à la réunion de notre Eglise avec la Sainte Eglise Ro-

mai  
sibi  
lui  
ils  
m'o  
dou  
siffe  
cou  
vou  
peu  
mes  
Ron  
l'a  
fanc  
c'est  
mon  
Ron  
fils  
à pr  
moi  
vou  
je p  
Sain  
nois  
trian  
je  
tuer  
au  
à l'u

maine. Je vois avec douleur l'impossibilité où j'ai été jusqu'à présent, de lui soumettre tous mes sujets : mais ils ne me sont pas tous fideles, & ne m'obéissent point à moi-même. Je ne doute pas cependant que je ne réussisse à tout accomplir, si par le secours que vous me faites espérer, vous secondez enfin mon zele, qui ne peut vous être suspect. Je tiens de mes peres mon attachement à l'Eglise Romaine. Vous savez que ma famille l'a signalé, dès l'origine de sa puissance; & que l'Empereur montrisaieul, c'est-à-dire Michel Paléologue, est mort dans l'obéissance des Pontifes Romains. Je voulois vous envoyer mon fils : ce que votre légat n'a pas jugé à propos pour le présent. J'espere néanmoins que cette partie de moi-même vous joindra bientôt; & plutôt à Dieu que je puisse aller en personne rendre à Votre Sainteté les hommages que je reconnois lui devoir ! Quant à notre patriarche, n'ayez aucune inquiétude : je le ferai déposer, & on lui substituera un sujet que je fais être fidele au S. Siege. Ce patriarche, contraire à l'union, étoit Caliste, successeur d'I-

sidore, & Palamite ou Quiétiste comme lui. Jean Paléologue remercia enfin le Pape, de lui avoir envoyé un médiateur-légit, du zèle & de la prudence de Pierre Thomas. Il m'a donné, dit-il, beaucoup de consolation, ainsi qu'aux Grecs & aux Latins, qui par ses instructions ont été convertis, ou confirmés dans la vertu.

Le saint légat ayant affermi l'Empereur dans ces dispositions, passa jusqu'à l'île de Chypre, où il fut reçu avec distinction par le Roi Hugues de Lusignan qui vint au devant jusqu'à Famajouste, & le conduisit jusqu'à Nicosie lieu de sa résidence. Pierre en peu de temps se rendit si vénérable & si cher à cette cour, qu'y étant tombé malade, la Reine elle-même lui voulut préparer à manger. Après sa guérison, il alla à Jérusalem, & osa y prêcher publiquement. Les Infidèles pénétrés de respect, ne se mirent pas seulement en devoir de l'empêcher : mais le sultau d'Egypte, devenu furieux à cette nouvelle, fit couper la tête à l'émir ou gouverneur. Heureusement, le Saint étoit déjà hors de Jérusalem, & de tout pé-

ril. I  
le Pa  
déplo  
lui d  
Chyp  
l'aide  
trans  
rée,  
& d'  
sa lég  
-Da  
broc,  
rendi  
princ  
& de  
raison  
comm  
d'un  
rique  
guere  
gram  
main  
à cel  
pratic  
dans  
qu'il  
de v  
cupé  
ne p

ril. Il ne tarda point à revenir vers le Pape Innocent, qui, pour lui faire déployer toute l'étendue de ses talens, lui donna la légation universelle de Chypre & des provinces voisines. Pour l'aider à soutenir cette dignité, il le transféra à l'évêché de Coron en Morée, plus riche que celui de Patti, & d'ailleurs plus proche des pays de sa légation.

Rain. an.  
1359. n. 16.

Dans le même temps, Jean Rufbroc, prêtre & chanoine régulier, se rendit fameux par son exposition des principes de la rhéologie mystique, & des manières diverses de faire l'oraison. A l'âge de douze ans, il avoit commencé à étudier sous la conduite d'un de ses parens qui étoit ecclésiastique : mais trois ans après, n'ayant guere appris que les principes de la grammaire, il renonça aux études humaines, pour se donner tout entier à celle de la sagesse divine, & à la pratique de la vertu. Il vécut dès lors dans une étroite retraite, depuis même qu'il eut été ordonné prêtre à l'âge de vingt-quatre ans; uniquement occupé des fonctions de la vie ascétique, ne parlant presque pas, & négligeant

Vit. Joar.  
Rusbr.

tellement son extérieur, qu'il servoit souvent de risée aux gens du monde. Il avoit déjà soixante ans, & s'étoit rendu célèbre par quelques livres de spiritualité, quand il se fit chanoine régulier à Vauvert près de Bruxelles, où il ne tarda point à être élu prieur. Là, sa méthode ordinaire pour la composition étoit de s'enfoncer dans la forêt de Soignies qui en est proche, & d'écrire, comme sous la dictée de l'Esprit Saint, quand il s'en croyoit inspiré. Gérard le Grand, fondateur de la congrégation de Videsheim & savant théologien, l'étant venu voir, & l'avertissant que ses écrits occasionnoient beaucoup de murmures; Maître Gérard, lui répondit-il paisiblement, soyez sûr que je n'y ai pas tracé un seul mot, sans un mouvement du S. Esprit & l'assistance de l'adorable Trinité. Il étoit quelquefois plusieurs semaines sans écrire; & quand il reprenoit son travail, quoiqu'il eût oublié ce qui précédoit, son discours étoit aussi suivi que s'il ne l'avoit pas interrompu. Comme il savoit peu de Latin, il écrivoit dans sa langue ordinaire, c'est-à-dire en Flamand ou bas

Alle  
tin;  
répu  
son  
sexe  
quel  
pieu  
en g  
bien  
broc  
aupr  
cont  
que  
tasse  
d'alt  
M  
des c  
des  
Rich  
Raon  
mar  
tre  
d'Ar  
qués  
cher  
ses t  
mar  
forte  
depu

Allemand : mais il a été traduit en Latin ; & c'est ainsi que nous l'avons. Sa réputation lui attira , avec plusieurs personnes de marque de l'un & de l'autre sexe , une foule de docteurs , entre lesquels on vante sur-tout Jean Taulere. Ce pieux & savant Dominicain l'avoit en grande vénération ; & quoiqu'il fût bien plus grand théologien que Rufbroc , il disoit avoir beaucoup avancé auprès de lui dans la science de la vie contemplative : ce qui n'empêcha point que ces ouvrages de mysticité n'excitassent encore beaucoup de rumeurs & d'altercations.

Raln. an.  
1355. n. 38.

Mais le régime & les privileges des ordres mendians occasionnerent alors des disputes beaucoup plus sérieuses. Richard Fisraud , c'est-à-dire fils de Raoul , archevêque d'Armarch & primat d'Irlande , après s'être déclaré contre eux dans son île , passa dans celle d'Angleterre , où déjà ils étoient attaqués par le clergé. Il fut invité à prêcher à S. Paul de Londres , & publia ses sentimens avec liberté. Cette démarche d'un prélat commis en quelque sorte par le clergé Britannique , illustré depuis long-temps par sa doctrine dont

Valing. p.  
173. Vading.  
an. 1357. n.  
3.

il avoit donné des preuves étant chancelier de l'université d'Oxford, doué de vertus si recommandables, que sa mémoire est encore en vénération à Dundale lieu de sa naissance; un pareil éclat mit en mouvement tous les FF. Mineurs de la Grande-Bretagne, & le gardien du couvent d'Armach traduisit l'archevêque au tribunal du Souverain Pontife.

Richard entreprit sans hésiter le voyage d'Avignon, & se présenta au consistoire, où il plaida lui-même sa cause. Il rendit un compte exact de ce qu'il avoit avancé dans sept ou huit sermons, & le réduisit à deux chefs principaux, savoir la mendicité des FF. Mineurs, & l'usage où ils étoient d'administrer la confession, la prédication & la sépulture au commun des Fideles. Or me voici tout prêt, reprit-il, à soutenir à ce sujet tout ce que j'ai dit en chaire. Entrant aussi-tôt en preuve; j'ai prétendu, Saint Pere, ajouta-t-il, & je prétends encore que les FF. Mineurs vont au delà de leur regle, par leur maniere de pratiquer la mendicité volontaire & perpétuelle; que personne même, suivant les

maxim  
tion  
cette  
J. C.  
rant  
dié vo  
gager  
le doi  
positio  
doute  
ce que  
subtile  
lui suf  
tive,  
ment  
dicité  
possibl  
conféq  
de S.  
fémen  
enfants  
habitu  
Qua  
est plu  
la fair  
dians;  
ver ai  
an dan  
excom.

maximes de la piété & de la discrétion chrétienne, ne peut s'engager à cette sorte d'observance; parce que J. C. bien que toujours pauvre durant sa vie mortelle, n'a jamais mendié volontairement, & loin d'y engager personne, a enseigné qu'on ne le doit pas faire. Cette dernière proposition, donnée en preuve, avoit sans doute besoin d'être prouvée elle-même: ce que Richard fait d'une manière plus subtile que solide; sans réfléchir qu'il lui suffisoit de s'en tenir à la négative, touchant l'exemple de l'enseignement du Sauveur par rapport à la mendicité volontaire; puisqu'il étoit impossible de le prouver. Il raisonne plus conséquemment, quand, du testament de S. François qui commande expressément le travail, il conclut que les enfans ne doivent pas se faire un usage habituel & invariable de mendier.

Quant à la confession, il avance qu'il est plus sûr & plus utile à chacun, de la faire à son curé, qu'aux FF. Mendians; & il entreprend de le prouver ainsi. Je pense, dit-il, avoir par an dans mon diocèse environ deux mille excommuniés: or il s'en présente à



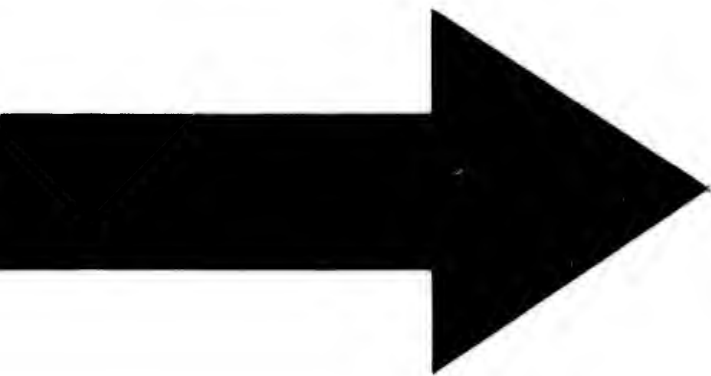
peine quarante, soit à moi, soit à mes pénitenciers; & tous reçoivent les sacremens. La persuasion commune, c'est qu'ils sont absous par les Freres, qu'on accuse de subvenir à leur pauvreté par les confessions, & de n'imposer pour pénitence que des aumônes à leur profit. En effet, a-t-on jamais oui dire qu'ils aient imposé quelques dons relatifs au bien public, par exemple à la réparation d'une église paroissiale, à la construction d'un pont ou d'un chemin qui y conduise? Leur intérêt propre au contraire est si concentré, est tellement exclusif, que chacun d'eux ne pense qu'à son ordre, & qu'une aumône appliquée aux FF. Prêcheurs par les FF. Mineurs est encore un trait d'édification à désirer. Mais depuis que les uns & les autres ont obtenu le privilege de confesser, de prêcher, de donner la sépulture; au lieu de leurs anciennes & modestes retraites, ils ont élevé des monasteres semblables à des palais, & se sont procuré des commodités inconnues à leurs peres. Un autre inconvénient, qui pour le clergé résulte des privileges demandés par les FF. Mineurs contre la défense expresse  
de

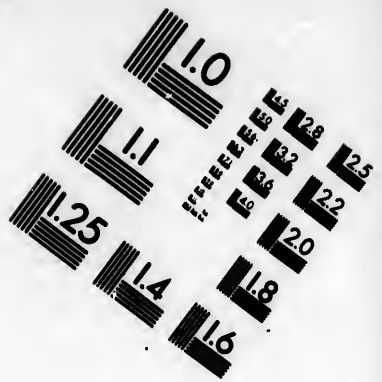
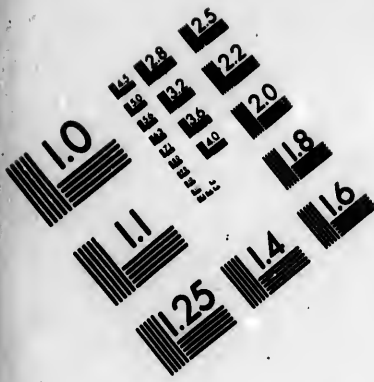
de  
em  
par  
ver  
fain  
pré  
les  
quo  
fort  
moi  
jusq  
man  
voye  
fait  
scien  
Dans  
encor  
s'y en  
Ce  
l'arch  
des r  
solide  
irrép  
man  
dres  
duisît  
Il s'e  
dans  
n'y a  
To

de S. François, c'est qu'ils se sont emparés de la conscience de la plupart des jeunes gens. Soit dans les universités, soit même dans le sein des familles, ils les gagnent par de petits présens & par mille artifices, pour les faire entrer dans leur ordre : à quoi, ils ne leur permettent plus de sortir, pas même de parler sans eux, moins à leurs plus proches parents, jusqu'à ce qu'ils aient fait profession : manège qui détourne les peres d'envoyer leurs enfans aux études, qui fait désertter les écoles, & cause aux sciences un dommage inconcevable. Dans ma jeunesse, Oxford comptoit encore trente mille étudiants : il ne s'y en trouve pas six mille aujourd'hui.

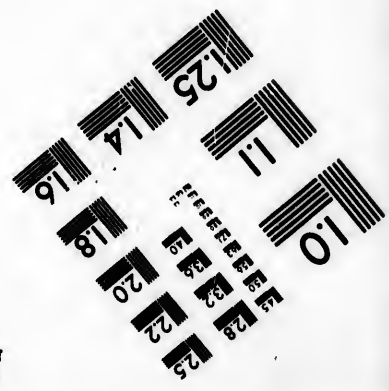
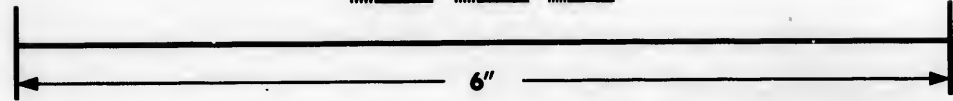
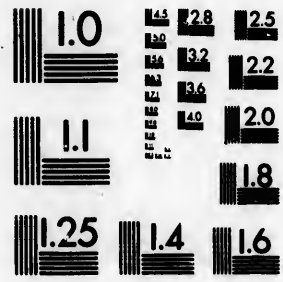
Cependant, tout vif antagoniste que l'archevêque d'Armagh se monroit des religieux mendians, comme il étoit solidement pieux & d'une doctrine irréprochable ; il déclara qu'il ne demandoit point la suppression de ces ordres, mais seulement qu'on les réduisît à la pureté de leur institution. Il s'efforça même de faire voir, que dans tout ce qu'il avoit allégué, il n'y avoit rien de contraire aux bulles







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



que les Papes avoient publiées en leur faveur.

Ce grand procès, après un an de durée en cour de Rome, n'y fut pas encore jugé définitivement. Le Pape Innocent crut ne devoir donner qu'une bulle provisionnelle, qu'il adressa au corps épiscopal de la Grande-Bretagne, & qui défendoit pendant le cours de cette instance de troubler les FF. Mendians dans la possession de confesser, de prêcher, d'enterrer, & de recevoir des aumônes. L'affaire traînant ainsi en longueur, & le représentant des évêques d'Angleterre n'en recevant plus les secours qu'ils lui avoient promis, il fut obligé d'en abandonner la poursuite. Il se retira aux Pays-Bas, apparemment pour retourner chez lui, & mourut à Mons en Hainaut. Cependant les FF. Mendians obtinrent la confirmation de leurs privilèges, au moyen de l'argent qu'ils répandirent dans la cour pontificale, selon Thomas Valsingan, auteur Anglois & contemporain, mais religieux Bénédictin, peu favorable aux Mendians, & d'ailleurs fort enclin à la satire.

pè  
ma  
des  
d'A  
de  
cor  
plu  
il e  
sa p  
hôm  
pita  
nue  
deu  
entr  
FF.  
pen  
avan  
com  
aut  
en p  
Il vé  
depu  
régul  
Cl  
frere  
sin-ge  
des  
cheur

Ces imputations & ces démêlés n'em-  
pêcherent pas que deux princes de  
maison royale n'entraissent alors en  
des ordres mendiants. Pierre infant  
d'Aragon, fils du Roi Jaque II &  
de Blanche de Sicile, pourvu du  
comté de Ribargorça, & marié depuis  
plusieurs années à Jeanne de Foix dont  
il eut quatre enfans, avoit déjà signalé  
sa piété en fondant près de Tarragone un  
hôpital fameux qu'on nomma l'hô-  
pital du Prince. Sa femme étant ve-  
nue à mourir, il renonça aux gran-  
deurs du monde, partagea ses biens  
entre ses trois fils, & entra chez les  
FF. Mineurs à Valence. Il obtint dis-  
pense du Pape, pour faire profession  
avant que l'année du noviciat fût ac-  
complie. La cérémonie s'en fit avec  
autant d'édification que de solennité,  
en présence d'une noblesse nombreuse.  
Il vécut encore au moins vingt ans  
depuis, avec une persévérance & une  
régularité qui ne se démentirent jamais.

Charles comte d'Alençon, fils d'un  
frere de Philippe de Valois & cou-  
sin-germain du Roi Jean, embrassa  
dès sa jeunesse l'institut des FF. Prê-  
cheurs. Son pere, nommé Charles aussi

Hij

Vlt. FF. 6  
1. P. 34. Va-  
ding. an.  
1358. n. 1, 2.



bien que lui, ayant été tué à la malheureuse affaire de Créci, Marie d'Espagne sa mere fut d'autant plus affligée de la résolution du jeune prince, qu'il étoit l'aîné de sa famille. Elle écrivit au Pape, & lui représenta, comme au pere commun des Chrétiens, les malheurs auxquels la retraite du comte exposoit ses domaines & ses vassaux, vu les troubles qui infestoient surtout ces contrées. Innocent fit examiner la vocation du jeune prince, afin de l'en détourner si c'étoit une légèreté de son âge, mais aussi pour l'y confirmer si elle étoit solide. Elle fut sans doute approuvée, puisqu'il y persévéra. On l'éleva dans la suite sur le siege archiepiscopal de Lyon, où, contre les entreprises des princes même de son sang, il soutint ses droits de son Eglise, avec une fermeté digne de son auguste origine.

2. vit. Inn.  
pag. 350.  
Chron. Hist.  
P. 234.

Le Pape Innocent, avec les domaines de l'Eglise usurpés ou dévastés de toute part, ne pouvant fournir à l'entretien & aux charges de sa dignité, imagina de lever le dixieme denier sur tous les revenus ecclésiastiques de l'Allemagne. A la nouvelle

de c  
métr  
Mai  
diffé  
tamm  
à ne  
tôt a  
natio  
ment  
siastic  
pereu  
de cor  
de l'E  
docte  
à une  
Co  
comte  
pour  
Arrêto  
nouve  
repou  
jouga  
impose  
Roma  
me un  
de laq  
manipu  
nous d  
du pag

de cette exaction inouïe, le clergé des métropoles de la première Germanie, Maïence, Treves & Cologne, avec différens abbés, se rassembla précipitamment, & tout d'une voix conclut à ne rien accorder. Ils écrivirent aussitôt après aux autres provinces de la nation, dont ils attirèrent à leur sentiment tous les prélats, tous les ecclésiastiques & tous les moines. L'Empereur Charle, de son côté, s'empressa de convoquer à Maïence tous les princes de l'Empire, avec les hommes les plus doctes, afin de s'opposer efficacement à une entreprise de cette conséquence.

Conrad d'Alzeia, chancelier du comte Palatin, eut charge de parler pour le clergé, & dit en substance : Arrêtons à son principe le mal tout nouveau qui se déborde sur nous, & repoussons au moins cette partie du joug accablant & honteux que l'on nous impose. Assez & trop long-temps les Romains ont regardé l'Allemagne comme une mine d'or, pour l'épuisement de laquelle ils ne cessent d'inventer des manipulations de toute espece. Que nous donnent-ils en échange, sinon du papier & des paroles? La cour de

Rome est un gouffre, où vont se perdre toutes nos richesses. Des ruisseaux d'or & d'argent y affluent sans cesse d'Allemagne, dirai-je pour l'impétration ou pour l'achat des bénéfices, pour la confirmation des prélats, pour la poursuite des procès, pour les appellations multipliées à l'infini, pour les dispenses, pour les absolutions, pour les indulgences, pour les privilèges, en un mot pour des servitudes sans nombre, décorées du beau nom de grâces. De toute antiquité, les métropolitains ont confirmé l'élection des évêques leurs suffragans : Jean XXII, dans notre âge, les a violemment dépouillés de ce droit. N'est-ce point assez pour ses successeurs, que la collation de tous les bénéfices? Souffrirons-nous qu'ils en ravissent encore les fruits à ceux qui en ont toute la charge?

Ce début emporté monta presque sur le même ton l'Empereur & les grands. Le lendemain, ils appellerent Philippe de Cabassole, évêque de Caillon, chargé de cette légation épineuse, & lui dirent séchement, que jamais le clergé n'entendrait à une imposition aussi étrange. On ajouta que

l'Emp  
ce qu  
aux  
nation  
la pa  
que,  
le Pap  
gent,  
Vous  
voyez  
faste  
En  
sur C  
de M  
de ce  
l'Arch  
s'appr  
la tête  
d'or &  
rien q  
& met  
tête ;  
affistan  
je pas  
qu'à u  
son ch  
dit à  
vous o  
nous d

l'Empereur étoit sur-tout indigné, de ce que le Pape s'adressoit pour cela aux Allemands plutôt qu'aux autres nations. Ce prince, prenant lui-même la parole avec chaleur : Seigneur évêque, dit-il au légat, d'où vient que le Pape demande au clergé tant d'argent, & ne songe point à le réformer ? Vous voyez comment ils vivent ; vous voyez leur hauteur, leur luxe, leur faste insolent.

En parlant ainsi, il fixoit les yeux sur Conrad de Falquestein, chanoine de Maïence, qui durant le schisme de cette Eglise avoit été coadjuteur de l'Archevêque Henri de Busman. Il s'approcha du chanoine, lui prit sur la tête un chaperon magnifique, orné d'or & de pierreries, lui donna le sien qui n'étoit que d'un simple drap, & mettant celui de Conrad sur sa propre tête ; que vous en semble, dit-il aux assistans ? avec ce chaperon, ne suis-je pas plus semblable à un chevalier qu'à un ecclésiastique ? Puis reprenant son chaperon & un air de sévérité, il dit à l'Archevêque Gerlac : Nous vous ordonnons, par la foi que vous nous devez, de réformer votre clergé

suivant les canons. S'il est des rebelles & des réfractaires, vous saisirez les fruits de leurs bénéfices au profit du fisc; &, s'il en est besoin, vous userez contre eux de la prison. Charles donna le même ordre aux autres évêques; & usant de la constance nécessaire contre des abus invétérés, après la diète, il écrivit encore aux prélats, dont il menaça de punir la négligence, en mettant les revenus ecclésiastiques en séquestre dans la main des princes laïcs.

Ces idées de séquestre se présentèrent au Pape, comme un renversement de la dignité de l'Eglise & des libertés ecclésiastiques. Il écrivit à l'Empereur, qu'il louoit son zèle; mais qu'il trembloit en même temps, que les effets ne répondissent point à la droiture de ses intentions; qu'au lieu de menaces & d'entreprises de la part des séculiers contre l'ordre clérical, il falloit exciter les prélats qu'on y jugeroit les plus propres à faire leur devoir contre le clergé; & qu'ils le feroient avec succès, quand ils seroient secondés par la puissance qui doit appuyer leurs

Rain. an.  
1359. n. 51.

droi  
s'eff  
des  
term  
de  
& d  
depu  
quel  
évêq  
nenc  
mœu  
jôte  
cices  
leur  
que d  
leur  
patrin  
au gr  
C'est  
vous o  
mer c  
tiques  
que di  
vivre  
de leu  
ques v  
même  
leur so  
clergé

droits, & non pas les exercer. Le Pape s'efforça aussi-tôt de réveiller le zèle des premiers prélats, & écrivit en ces termes aux archevêques de Maïence, de Treves, de Cologne, de Brême & de Saltzbourg : Il nous est revenu depuis peu, que dans vos provinces quelques ecclésiastiques, & même des évêques, oublient la sainte prééminence de leur état, pour prendre des mœurs séculières; qu'ils participent aux joutes, aux tournois, & aux autres exercices militaires; qu'ils montrent dans leur train, dans leurs vêtemens, jusque dans leur chaussure, un faste qui leur est interdit, & dissipent ainsi le patrimoine de l'Eglise & des pauvres, au grand scandale de tout le monde. C'est pourquoi nous vous conjurons & vous ordonnons tout à la fois, de réprimer ces abus, dans tous les ecclésiastiques, de quelque rang & de quelque dignité qu'ils soient, & de les faire vivre suivant la gravité & la modestie de leur profession. Enjoignez aux évêques vos suffragans, de veiller de même sur la conduite des clercs qui leur sont soumis. Ces dérèglemens du clergé d'Allemagne provenoient du

schisme de Louis de Baviere, & de ses longs démêlés avec les Papes. Tant il importe à l'une & à l'autre puissance, d'éviter une rupture, dont elles doivent toutes deux avoir si longtemps à gémir.

Quant à la demande pécuniaire d'Innocent VI, ce sage Pontife en essuya paisiblement le refus, de peur de causer une division nouvelle dans l'Eglise. Toutefois, pour n'en avoir pas entièrement le démenti, il envoya des nonces dans la plupart des provinces Germaniques, avec ordre de recueillir, au profit de la chambre pontificale, la moitié du revenu des bénéfices qui vaquoient alors, & qui vaqueroient pendant deux ans. L'Empereur ne parut point s'en offenser; satisfait apparemment d'avoir secoué le fardeau beaucoup plus lourd qu'on avoit prétendu imposer au clergé de l'Empire. Il publia même une constitution, pour le maintien des droits & des immunités ordinaires de l'Eglise.

Le Pape Innocent, dans les mêmes conjonctures, se vit exposé aux avanies & à l'insolente férocité de ces troupes de bandits, qu'on appelloit Compagnies Blanches, ou simplement Com-

Gold. Const.  
t. 2. p. 92.

M. Vill. 1.  
vii. c. 87.  
Froiss. vol. 1.  
c. 172.

pag  
les  
Ces  
apre  
tier  
Prin  
rem  
le P  
la F  
été e  
l'esp  
verfa  
jesté  
natio  
loix  
pieds  
deme  
se r  
d'un  
de S  
prêtr  
tous  
royau  
Prove  
confid  
rifiées  
dres d  
sans le  
ressou

pagnons, & qui infesterent d'abord les provinces méridionales de la France. Ces attroupemens avoient commencé après la malheureuse bataille de Poitiers, à laquelle le Roi Jean força le Prince de Galles, malgré toutes les remontrances des légats envoyés par le Pape pour ménager la paix entre la France & l'Angleterre. Le Roi ayant été emmené prisonnier au delà des mers, l'esprit de révolte & de division bouleversa tout le royaume : le droit de majesté, tous les devoirs de la subordination, & généralement toutes les loix furent insolemment foulées aux pieds. Des quantités de gens de guerre, demeurés sans service & sans solde, se rassemblèrent, sous la conduite d'un gentilhomme, nommé Arnaud de Servole, & vulgairement l'Archiprêtre. Ces compagnies augmentées de tous les malfaiteurs qui couroient le royaume, se porterent d'abord vers la Provence, où ils s'emparèrent de villes considérables, de plusieurs places fortifiées, & commirent tous les désordres que l'on peut attendre de gens sans loix, sans mœurs, & sans autres ressources que le pillage. Ils massa-



croient, ils violoit, ils incendioient ; celui-là se rendoit le plus recommandable parmi eux, qui faisoit les actions les plus atroces & les plus infames : ce qu'ils tenoient à honneur, eût excité l'horreur des Infideles les plus décriés.

Le formidable Archiprêtre ayant pris & pillé la ville du S. Esprit, à sept lieues d'Avignon, la terreur & la consternation se répandirent dans la cour pontificale. On ordonna une croisade contre ces Chrétiens, qui n'en retenoient le nom que pour le profaner ; & l'on promit absolution de peine & de coulpe à ceux qui exposeroient leur vie pour détruire ces ennemis publics. Il s'enrôla un grand nombre de croisés, sous la conduite du Cardinal Pierre Bertrand, chef de cette expédition : mais comme on ne leur donnoit que des indulgences, ils se débandoient bientôt, pour chercher leur subsistance ; & plusieurs prirent parti parmi les Compagnons mêmes, qui s'accrurent ainsi des troupes levées contre eux. Six mille hommes de milice réglée, dont quatre mille Italiens, ne purent encore rassurer Avi-

gnon  
tiers  
par  
le se  
Bour  
villes  
voisin  
paroi  
chef  
fit p  
il en  
hono  
du t  
Roi  
avec  
une  
appan  
tage  
écus.  
sans  
de la  
s'em  
les a  
Po  
qui  
prit  
puis  
de n  
juille

gnon, où toutes les fonctions des métiers divers demeuroient suspendues par l'effroi général. Le Pape implora le secours de l'Empereur, du duc de Bourgogne, du comte de Savoie, des villes & des gouverneurs François du voisinage. Mais tous ces moyens lui paroissant insuffisans, il rechercha le chef de ces terribles compagnies, le fit prier de se rendre à Avignon, où il entra bien accompagné & fut très-honoré. On le reçut, dit un auteur du temps, comme s'il eût été fils du Roi de France. Il mangea plusieurs fois avec le Pape & les cardinaux, il obtint une absolution générale; &, ce qui apparemment le touchoit bien davantage, il en remporta quarante mille écus. Il s'éloigna des terres de l'Eglise, sans abandonner la Provence. Le sort de la ville d'Aix, dont l'Archiprêtre s'empara l'année suivante, renouvela les alarmes du Pape.

Pour comble d'infortune, la peste qui avoit déjà dévasté Avignon y reprit avec tant de violence, que depuis le jour de pâque vingt-huitième de mars, jusqu'à la S. Jaque 25 de juillet, il mourut environ dix-sept

Froiss. l. 24

c. 177.

mille personnes. De ce nombre furent cent évêques, & neuf cardinaux, entre autres Pierre Bertrand évêque d'Ostie & chef de la croisade contre les Compagnons. Pour réparer cette perte, le Pape fit une promotion de huit cardinaux, tous François sans exception. Quelques années auparavant, il avoit déjà créé six cardinaux, dont quatre François, un Italien & un Catalan.

L'année suivante 1362, Innocent VI, consumé de vieillesse, de soucis & de maladies, mourut le 12 de septembre, après neuf ans & près de sept mois de pontificat. Son corps fut déposé dans la cathédrale d'Avignon, puis transféré à la Chartreuse de Villeneuve qu'il avoit fondée. Pontife de vie exemplaire, observateur toujours exact de la justice, sévère quelquefois, inflexible même quand le danger du scandale le requéroit, d'une charité à laquelle on fit le reproche glorieux d'aller jusqu'à l'excès, zélé pour les intérêts de l'Eglise, ami des sciences & des savans, en un mot exempt de toute tache, s'il n'eût marqué un peu trop d'empressement pour élever

se  
do  
tr  
se  
po  
qu  
écl  
tou  
fut  
d'U  
ble  
gué  
fut  
ma  
pro  
Les  
con  
les  
de  
bou  
bere  
l'hist  
pou  
ble p  
d'un  
une  
tion  
eure

ses proches aux dignités ecclésiastiques, dont la plupart néanmoins se montrèrent dignes & remplirent soigneusement les devoirs : plus louable en ce point, comme à bien d'autres égards, que son prédécesseur, il ne put être éclipsé que par le vif & pur éclat de toutes les vertus que son successeur fut réunir.

Ce digne Pontife, qui prit le nom d'Urbain V, pour s'animer à ressembler aux papes de ce nom tous distingués par la sainteté de leur vie, ne fut pas tiré du sacré college, qui ne manquoit pas cependant de sujets propres à remplir la chaire apostolique. Les cardinaux s'étant assemblés en conclave au nombre de vingt, après les funérailles du feu Pape & le deuil de la cour Romaine, c'est-à-dire au bout de six jours ; dix-neuf voix tombèrent d'abord sur l'un d'entre eux que l'histoire ne nomme point, comme pour seconder les vœux de cet humble prélat, qui ne respiroit que l'amour d'une sainte obscurité, & qui opposa une résistance invincible à son élévation. Après lui, différens cardinaux eurent successivement un assez bon nom-

Vir. Pape  
P. 199 & seq.

bre de suffrages , mais insuffisant pour une élection conforme à toute la tenneur des loix. Enfin les électeurs portèrent leurs vues sur l'abbé de Saint Victor de Marseille , Guillaume de Grimoard , fils d'un seigneur du Gévaudan , & alors nonce apostolique en Sicile. On l'élut pape le 28 octobre , & on l'envoya aussi-tôt chercher , sous prétexte de quelque affaire importante qu'on avoit à lui communiquer. Car on tenoit l'élection secrète , dans la crainte qu'il ne vînt encore à refuser le pontificat , ou que les Italiens , s'ils apprenoient qu'il fût pape , ne le retinssent chez eux. Il donna son consentement sans difficulté , dans l'espérance de bientôt rétablir le S. Siege à Rome. Il avoit cet objet tellement à cœur , qu'à la première nouvelle de la mort de son prédécesseur qu'il apprit à Florence , tandis qu'il n'imaginoit nullement devoir le remplacer , il dit que si le Pape futur retournoit à sa résidence naturelle , il seroit content de mourir le lendemain.

Il entra secrètement à Avignon , deux jours après que son élection lui eût été notifiée ; & le lendemain trente-

unien  
public  
qui é  
& co  
guelo  
lut pe  
mée ,  
cela ,  
patce  
tifica  
mont  
eu d'  
Pape  
jour  
noien  
Urban  
son f  
réguli  
Ruf.

Ce  
puis  
terre  
le no  
fant  
étoit  
Philis  
prem  
gogn  
rend

unieme d'octobre, elle fut rendue publique. Le sixieme du mois suivant, qui étoit un dimanche, il fut sacré & couronné par le cardinal de Maguelone, évêque d'Ostie. Il ne voulut point faire la cavalcade accoutumée, quoique tout fût préparé pour cela, tant par aversion du faste, que parce qu'il regardoit la dignité pontificale comme exilée en deçà des monts. L'Eglise d'Avignon n'avoit point eu d'évêque sous les deux derniers Papes, qui la tenoient en réserve pour jouir de ses revenus, & la gouvernoient par des grands vicaires: le Pape Urbain la remit en regle, & en pourvut son frere Anglic, vertueux chanoine régulier, de la congrégation de Saint Ruf.

Cependant le Roi Jean, délivré depuis deux ans de sa prison d'Angleterre, partit de Paris pour venir voir le nouveau Pape, & visiter en passant le duché de Bourgogne, qui lui étoit échu depuis peu par la mort de Philippe de Rouvre, en qui finit la premiere branche des ducs de Bourgogne issue du Roi Robert. Après avoir rendu ses devoirs au Vicaire de J. C.

comme il apprit que le Roi de Chypre, Pierre de Lusignan, devoit arriver à Avignon, il y prolongea son séjour, afin de se rencontrer avec un prince si renommé pour ses exploits contre les Sarasins, & tout nouvellement par la prise de la ville d'Attalie en Pamphilie. Pierre de Lusignan arriva le mercredi, vingt-neuvième de mars 1363; & le vendredi saint, le Pape officia dans sa chapelle, où il fit un discours de grande édification, en présence des deux rois. Alors celui de France déclarant la résolution qu'il avoit formée depuis quelque temps, mais en secret, pria le Pape de lui donner la croix pour le passage d'outre-mer; ce que le Pontife lui accorda volontiers. Rien ne pouvoit flatter davantage le Roi de Chypre, qui n'étoit venu qu'à dessein de réveiller la valeur des Occidentaux contre les Infidèles du Levant. Le cardinal de Périgord & quantité de seigneurs suivirent l'exemple du Roi Jean. Le Pape prêcha la croisade, donna des ordres & prit des mesures pour un passage général, en fit chef le Roi Jean, & légat le cardinal de Périgord. Tous

ces r  
surcro  
d'Egy  
sulma  
arrêto  
ment

La  
obsta  
Barna  
Ce je  
rellem  
par le  
clésiast  
dre t  
& de  
bustio  
soit d  
rougiss  
gneur  
ses ter  
blic, f  
citer  
du lé  
ou con  
dettes.  
Parme  
pronon  
rain P  
tres e

ces mouvemens ne produisirent qu'un surcroît d'infortune pour les Chrétiens d'Egypte & de Syrie, que les Musulmans, avertis de ces préparatifs, arrêterent en grand nombre, & tourmenterent cruellement.

La croisade éprouva d'abord un grand obstacle, de la part de Bernabo ou Barnabé Visconti, tyran du Milanéz. Ce jeune seigneur, ambitieux, naturellement emporté, d'ailleurs fort aigri par les poursuites & les censures ecclésiastiques, se faisoit gloire d'enfreindre toutes les regles de la religion & de la décence, & mettoit en combustion l'Italie entiere. Il ne connoissoit d'autres loix que sa volonté, & ne rougissoit pas de dire qu'il étoit seigneur, empereur & pape dans toutes ses terres. Il y fit défendre à cri public, sous peine du feu, d'aller solliciter des graces auprès du Pape ou du légat d'Italie, de leur donner aide ou conseil, & de leur satisfaire pour dettes. Il contraignit un prêtre de Parme à monter sur une tour, & à prononcer anathème contre le Souverain Pontife & le sacré college. D'autres ecclésiastiques, & des religieux

Vit. P.  
Thom. c. 127



furent tourmentés sur le chevalier; il en fit brûler quelques-uns dans une cage de fer; un Frere Mineur, en vénération pour sa vertu, eut les oreilles percées d'un fer chaud.

Ces excès ne firent pas le seul malheur de quelques particuliers, & ne se tinrent pas même renfermés dans le duché de Milan: Bernabo s'empara de Bologne, ou plutôt se rendit fauteur de la rebellion des Bolonois, qui s'étoient soustraits de nouveau à l'obéissance du Pape: Il prit encore de vive force différentes places, & plusieurs châteaux de l'Eglise. Ainsi l'on vit se former deux partis, dont l'un par l'emportement de sa fureur, & l'autre par l'ascendant de son autorité sainte, partagerent toute l'Italie, & y rendirent impossible toute autre entreprise. Cette affaire devint si sérieuse, qu'on prêcha la croisade jusqu'en Allemagne contre le seigneur de Milan. Les effets ne répondant point à des moyens si violens, on prit le parti de la négociation, en quoi les Visconti se montrèrent d'abord également intraitables. Les ambassadeurs du Roi Jean qui s'intéressoit pour eux, comme beau-pere

de  
Bern  
tés  
se re  
se re  
pu r  
L  
étoie  
mas  
ziera  
à ce  
sévé  
const  
ce qu  
voit  
dépa  
cher  
les  
tiré  
deux  
ouve  
gean  
paix  
libre  
Le S  
à l'H  
& d  
une  
à un

de Galéas frere de Matthieu & de Bernabo, ne furent pas mieux écoutés que ceux du Roi de Chypre. Ils se rebuterent même les premiers, & se retirerent fort mécontents, sans avoir pu rien faire.

Les ambassadeurs de Chypre, qui étoient le S. Archevêque Pierre-Thomas & le Chancelier Philippe de Maizieres doué de vertus presque égales à celles du Saint, eurent plus de persévérance. Le Ciel réservoir à cette constance & au charme de la vertu, ce que tout le poids de la puissance n'avoit pu obtenir. Deux jours après le départ des François, Bernabo envoya chercher les ministres de Chypre. Il les conduisit dans un appartement retiré, les fit asseoir, s'assit entre les deux, prit un air serein, des manières ouvertes, & leur dit d'un ton engageant : Maintenant parlez-moi de la paix en toute assurance, & me dites librement tout ce que vous pensez. Le S. Archevêque parla du respect dû à l'Eglise, des avantages de la paix & des horreurs de la guerre, avec une force & des graces plus propres à un esprit céleste qu'à un simple mor-

rel. Quand il eut fini, Bernabo parut quelque temps absorbé dans les plus profondes réflexions; puis jettant un grand soupir, c'en est fait, s'écria-t-il, je veux absolument avoir la paix avec l'Eglise, & désormais je lui serai inviolablement soumis. Prodige inconcevable! s'écrie là-dessus le chancelier de Maizieres, auteur de la vie du B. Thomas; ce prince, poussé d'une espece de rage contre l'Eglise, ce flambeau de la discorde parmi les Chrétiens, ce monstre qui ne se complaisoit qu'à dévaster l'héritage du Seigneur, qui s'abreuvoit du sang des saints, qui avoit pris à tâche d'anéantir la foi catholique, qui ne craignoit ni Dieu ni les hommes, qui bravoit le pouvoir de l'Empereur & de tous les rois de la chrétienté; vaincu tout à coup par les paroles d'un prêtre, devint pénitent, & le plus respectueux des enfans de l'Eglise.

Ce changement inespéré facilitoit sans doute la croisade d'Outre-mer; mais la mort du roi Jean qui en étoit le chef, & celle du légat, ou du cardinal de Périgord, firent aussi tôt échouer ces espérances. Le Roi, par

une  
mais  
nes,  
sa d  
roma  
terre  
d'An  
de C  
priso  
confi  
Roi  
que  
vrait  
princ  
de n  
8 avr  
de to  
des h  
flattés  
temps  
à se r  
pour  
Norm  
quiem  
A  
le Pap  
légatio  
titre d  
gna d

une droiture conforme à son caractère, mais si éloignée des mœurs communes, qu'on a cru ne pouvoir expliquer sa démarche que par une imputation romanesque, avoit repassé en Angleterre, pour réparer la faute du duc d'Anjou son fils, qui s'étoit échappé de Calais, où les Anglois le laissoient prisonnier sur sa bonne foi : abus de confiance, inexorable au jugement du Roi son pere, qui tenoit pour maxime, que la fidélité bannie de l'univers, devoit se retrouver dans le cœur des princes. Jean tomba malade au mois de mars, & mourut à Londres le 8 avril 1364 ; emportant les regrets de tous les Anglois, justes estimateurs des hautes vertus, & singulièrement flattés de voir dans un roi, si longtemps leur ennemi, tant de confiance à se remettre entre leurs mains. Il eut pour successeur, son fils aîné duc de Normandie & dauphin, Charles cinquieme du nom, surnommé le Sage.

A la place du cardinal de Périgord, le Pape commit à S. Pierre-Thomas la légation de la croisade, lui donna le titre de patriarche de C. P. & lui assigna dix florins par jour, outre les

revenus des églises de Coron & de Négrepont. Quant à la dignité de capitaine général pour la guerre sainte, quelque temps après la mort du roi Jean, le Pape la conféra au roi de Chypre, qui étoit allé d'Avignon vers l'empereur & les autres princes d'Occident, afin de les intéresser pareillement à son entreprise. Il s'étoit déjà rencontré dans cette ville avec le roi de Danemarck Valdemar III, qui étoit venu visiter le Pape Urbain au commencement de son pontificat, & qui s'étoit croisé à l'exemple du roi de France. Au printemps de l'année 1365, l'empereur Charles vint aussi à Avignon, avec une quantité de noblesse d'Allemagne & d'ailleurs. On y vit, du royaume de France, le duc d'Anjou frere du nouveau roi, avec une suite nombreuse de seigneurs & de prélats distingués. On conféra fort au long sur le recouvrement de la terre-sainte, sur les moyens d'abaisser les infideles, sur les secours d'hommes, de vivres, d'argent, & notamment sur les ressources qu'on pouvoit tirer des compagnies blanches, en les faisant marcher de gré ou de force, par terre ou par mer,

contre

contre  
 To  
 des p  
 la cou  
 davan  
 les pri  
 triarch  
 un peu  
 marqu  
 s'étoit  
 prescri  
 1365.  
 quanti  
 grand  
 res, q  
 dirent  
 qu'au  
 Mais c  
 l'expira  
 croisés  
 inconst  
 Ains  
 fances,  
 croisade  
 mêmes.  
 partir d  
 le peu d  
 à les dé  
 ou cent  
 Tome

contre les ennemis du nom chrétien.

Tous les conseils ne produisirent que des projets. Le roi de Chypre revint à la cour du Pape, sans avoir avancé davantage ses affaires, en visitant tous les princes de l'Europe. Le saint patriarche de C. P. avoit travaillé avec un peu plus de succès, à Venise, lieu marqué pour l'embarquement, où il s'étoit rendu ponctuellement au terme prescrit, c'est-à-dire, au mois de mars 1365. Il y avoit rassemblé une certaine quantité de noblesse, avec un assez grand nombre de combattans ordinaires, qui prirent la croix, & attendirent avec lui le roi de Chypre, jusqu'au temps marqué pour le départ. Mais ce prince n'étant arrivé qu'après l'expiration de ce terme, la ferveur des croisés s'étoit amortie, & ces troupes inconstantes s'étoient dissipées.

Ainsi abandonnés de toutes les puissances, le général & le légat de la croisade ne s'abandonnerent point eux-mêmes. Pierre de Lusignan, réduit à partir de Venise avec deux galeres, & le peu de troupes qu'il avoit pu ramasser à ses dépens, alla débarquer à Rhodes, où cent chevaliers s'attachèrent d'abord

à sa fortune. Bientôt le prince d'Antioche, son frere, qu'il avoit laissé régent en Chypre, lui en amena des troupes assez nombreuses, pour former, avec le peu qu'il avoit déjà, dix mille hommes d'infanterie, & quatorze cents de cavalerie. La flotte étoit de près de cent voiles, tant galeres qu'autres bâtimens.

En attendant le départ, le saint légat s'efforça d'attirer les bénédictions du seigneur, en bannissant de l'armée la dissolution des mœurs, en purifiant les consciences, en excitant dans tous les cœurs les sentimens de la religion & de la piété. Il étoit sans cesse occupé à prêcher, à confesser, à donner de bons conseils, souvent à exhorter un simple soldat ou un matelot, à consoler un malade, à célébrer des messes & à faire d'autres prieres ferventes pour le succès de l'entreprise. A peine se donnoit-il le temps de prendre un peu de sommeil & de nourriture. Quelques jours avant de mettre à la voile, il y eut une communion générale dans l'armée : le roi & les seigneurs donnerent l'exemple, & communierent de la main du légat. Des pécheurs qui ne

s'éto  
& v  
mar  
Plus  
que  
v'éc  
bien  
men  
laque  
mon  
accor  
de l'a  
Roi,  
à la v  
une p  
perfo  
& la  
Seign  
son n  
Qu  
Roi  
prise  
cher à  
de qu  
deuxie  
1365.  
midi,  
main  
Cepen

s'étoient pas confessés depuis dix, quinze & vingt ans, le firent alors avec des marques non équivoques de pénitence. Plusieurs, qui n'avoient pris la croix que par légèreté, par vanité, par intérêt, & dans la seule espérance des bienfaits du roi, reprirent des sentimens plus dignes de l'œuvre sainte pour laquelle ils prodiguoient leur sang. Au moment de lever les ancrs, le légat, accompagné de tous les ecclésiastiques de l'armée, monta sur la galere du Roi, se plaça au lieu le plus élevé, &, à la vue de tout le monde, prononça une priere attendrissante; bénissant les personnes & les armes, les vaisseaux & la mer, & sollicitant les secours du Seigneur contre les blasphémateurs de son nom.

Quand on fut en pleine mer, le Roi déclara la résolution qu'il avoit prise, dans un conseil secret, de marcher à Alexandrie. On y arriva au bout de quatre jours de navigation, le deuxieme d'octobre de cette année 1365. Quoiqu'il ne fût qu'environ midi, on remit la descente au lendemain, pour la faire en meilleur ordre. Cependant les Sarasins se rassemblè-



rent en une multitude innombrable ; s'avancerent en bataille sur le rivage à la vue de l'armée chrétienne , & y passerent la nuit. Le lendemain , après une foible résistance , ils s'enfuirent dans la ville , & s'y enfermerent ; puis voyant mettre le feu aux portes , & cédant à l'effroi que chaque instant redoubloit , ils abandonnerent leurs remparts , leurs tours , la principale enceinte de la ville , & se réfugierent presque tous à Babylone , c'est-à-dire au Grand-Caire. Ainsi fut prise Alexandrie , après un combat d'une heure , où il ne périt pas un seul Chrétien. On trouva dans la ville une quantité de Musulmans , morts des traits d'arbâletes , & des fleches tirées du dehors.

La suite ne répondit point à un si heureux commencement. L'ennemi tenant encore une partie de la ville , séparée du reste par un bras du Nil , la plupart des commandans chrétiens , particulièrement ceux d'Angleterre & de Rhodes , furent d'avis qu'on ne pourroit conserver avec si peu de monde une place immense que les Barbares , remis de leur première terreur , ne tarderoient point à revenir accabler de

toute  
étroie  
nimi  
Tou  
d'une  
voien  
furen  
& A  
jours  
procu  
s'en r  
fut in  
riches  
noyé  
& pro  
& de  
moind  
tassée  
opuler  
l'entre  
l'Orie  
Les  
en Ch  
Thom  
& eur  
Il s'y  
tion &  
encore  
mome

toutes leurs forces. Le roi & le légat étoient inconsolables de cette pusillanimité, qui leur parut injurieuse au Tout-puissant, dont les premiers effets d'une protection si éclatante ne devoient inspirer que la confiance. Ils furent contraints de céder au torrent, & Alexandrie fut abandonnée, quatre jours après une conquête qui en devoit procurer tant d'autres. Tout le fruit s'en réduisit au butin, qui, à la vérité, fut inestimable. On en remporta des richesses immenses, en argent monnoyé, en meubles également curieux & précieux, & sur-tout en étoffes d'or & de soie, dont la matière faisoit le moindre prix, & qui se trouvoit entassée sans nombre dans cette ville opulente, le centre de l'industrie & l'entrepôt général de commerce de tout l'Orient.

Les Croisés reporterent leur butin en Chypre, où le Bienheureux Pierre Thomas tomba malade à Famagouste, & eut connoissance de sa dernière heure. Il s'y prépara avec la même componction & la même humilité, que s'il n'eût encore rien fait pour le ciel. Tous ses momens étoient marqués par un re-

doublement de ferveur , & par la pratique des plus excellentes vertus. Il se fit étendre par terre , revêtu d'un sac & la corde au cou , pour demander pardon à tous les assistans , & recevoir les derniers sacremens de l'Eglise. Cependant , & quoiqu'il n'eût plus qu'un souffle de vie , il dit qu'il ne pouvoit partir de ce monde sans avoir vu son cher disciple , le chancelier Philippe de Maïfieres , qu'il avoit mandé de Nicosie. Le chancelier arriva : le saint reprit ses forces , lui communiqua ses dernieres vues pour le bien de la religion , avec autant de présence d'esprit , que s'il eût été en pleine santé : puis il entra dans une douce agonie , & rendit tranquillement son ame à son Créateur , le jour de l'épiphanie 1366. Quoiqu'il n'ait pas été canonisé selon les formes ordinaires , les religieux de son ordre font sa fête le vingt-neuf de janvier , & la congrégation des rites a confirmé cet usage. Il est même honoré comme martyr , parce qu'il avoit été blessé à la prise d'Alexandrie , & que cette blessure fut la premiere cause de sa mort.

La conquête de cette ville , quoique

si  
cau  
fils  
le  
qui  
cent  
les  
n'y  
ripl  
cou  
glé  
mar  
ave  
van  
de  
prin  
drie  
au p  
pou  
fait  
recc  
C  
vu ,  
enn  
mis  
non  
dév  
mor  
la

si vite abandonnée, ne laissa pas de causer une chaude alarme à Schaaban fils de Hofain, sultan d'Égypte. C'étoit le vingt-deuxième des Mammelus, qui toutefois ne régnoient que depuis cent & quelques années. Malgré tous les désordres des États chrétiens, on n'y vit jamais des révolutions aussi multipliées, ni aussi sanglantes. Schaaban, couronné à l'âge de dix ans, fut étranglé à l'âge de vingt-quatre. Les Musulmans d'Égypte se liguerent cependant avec les Turcs, afin de chasser du levant le roi de Chypre & les chevaliers de Rhodes, c'est-à-dire les moteurs principaux de l'expédition d'Alexandrie; ce qui causa les plus cruels soucis au pape Urbain. Il mit tout en œuvre pour empêcher une invasion, qui eût fait évanouir à jamais l'espérance de recouvrer la Terre-sainte.

On avoit déjà formé, comme on l'a vu, le dessein de tourner contre les ennemis du nom chrétien, ces ennemis de tout ordre public, qui, sous le nom de compagnons, continuoient à dévaster nos plus belles provinces. La mort de Charles de Blois, époux de la comtesse de Penthièvre, sembla

d'abord ramener la paix en France , en faisant cesser le plus grand obstacle qu'éprouvât la comtesse de Montfort dans ses prétentions sur le duché de Bretagne : mais le calme de cette province écartée fit refluer les attentats & les troubles au centre du royaume , avec les troupes congédiées de part & d'autre. Elles furent un nouveau renfort , pour ces terribles compagnies qui bravoient toute puissance légitime.

Au milieu de ces horreurs , nous pouvons néanmoins reposer nos yeux sur un objet d'autant plus digne de la foi chrétienne , que toutes les passions humaines concouroient à l'étouffer. Charles , fils de Louis de Chatillon , comte de Blois , trouva sa sanctification dans les guerres intestines & les factions effrénées qui pervertissoient presque tous les princes. Il soutint une guerre de vingt-trois ans , pour défendre les droits de Jeanne son épouse ; & toujours il désira d'y mettre fin , ou par un traité qui le privât d'une partie de ses prétentions , ou par un combat qui ne mît que sa personne en péril. Sans cesse il se reprochoit avec amertume ce que les peuples souffroient

Robin. Vies  
des SS. Bret.  
p. 162 & seq.

à son occasion. Le fer même à la main, il observoit à l'égard de son compériteur, toutes les regles de la modération chrétienne & de la charité fraternelle. Dans l'usage ordinaire de la société, si quelqu'un de ses gens s'échappoit en propos contre la maison de Montfort, il imposoit rigoureusement silence : il s'en faisoit en quelque sorte l'apologiste, & disoit qu'elle croyoit défendre ses droits, comme lui-même défendoit les siens. Telle étoit en un mot la délicatesse de sa conscience, que ses partisans se plaignoient quelquefois d'avoir à leur tête un religieux plutôt qu'un duc.

Il eut en effet toutes les vertus & tous les sentimens des plus fervens religieux. Dès son enfance, on enrichit sa mémoire de ce que l'Eglise a de plus touchant dans ses divins offices ; & dès-lors il se fit une loi de réciter réglément ces prieres, qu'il animoit des grands sentimens de la crainte & de l'amour du Seigneur. Il châtia sa chair, avant qu'elle se révoltât contre l'esprit. Outre les jeûnes & les veilles, il s'adonna aux exercices de la mortification la plus étudiée. Il ne prenoit

son sommeil, qu'après avoir préparé son lit, d'une manière à contraindre la nature, jusque dans ce soulagement indispensable. Il prenoit souvent de longues & sanglantes disciplines. Sous l'hermine & la cuirasse, à l'armée comme à la cour, il étoit couvert d'un cilice qu'il ceignoit de cordes à gros nœuds, pour le rendre plus rude. On l'en trouva encore revêtu sur le champ de bataille, où il perdit la vie, & qui trahit ainsi l'humilité avec laquelle il prit toujours soin de dérober toutes ses vertus aux applaudissemens des hommes. Jamais il ne se crut puissant, que pour soutenir les foibles & soulager les malheureux. Son affection pour les pauvres s'étoit manifestée, au premier moment qu'il avoit eu le spectacle de la misère. Il en rassembloit des troupes dans son palais, & leur donnoit lui-même à manger; il les visitoit dans les hôpitaux & dans leurs chaumières: en plusieurs rencontres, il se dépouilla de ses vêtemens les plus précieux, dans l'empressement qu'il avoit à les secourir.

Il ne se montra pas moins généreux, pour tout ce qui concernoit le bien de-

l'E  
vin  
son  
nin  
difi  
pub  
me  
lenn  
l'en  
che  
rois  
pou  
fois  
enco  
citor  
nag  
prie  
dévo  
prat  
voya  
les  
cher  
choi  
& à  
Qua  
soin  
qu'il  
fema  
dans

l'Eglise & la majesté du service divin. Ses dons & ses fondations de piété sont sans nombre. Il contribuoit infiniment de sa propre personne, à l'édification & à l'accroissement du culte public. Chaque jour, il entendoit trois messes, dont l'une étoit célébrée solennellement. Le tumulte de la guerre, l'embarras des campemens, des marches & des contre-marches ne lui paroissent pas une raison suffisante, pour manquer d'assister au moins une fois au saint sacrifice. Tous les jours encore, entre l'office canonial, il récitoit celui de la Vierge. Les pèlerinages, aussi bien que la multitude des prières vocales, faisant toujours la dévotion du temps, il enchérit sur la pratique commune, & fit souvent ces voyages de dévotion, nu-pieds, dans les temps les plus rudes, & par les chemins les plus difficiles. Il s'approchoit de la communion, tous les mois, & à chaque fête de quelque solennité. Quant à la confession, il avoit tant de soin de conserver la pureté de son ame, qu'il venoit régulièrement deux fois la semaine effacer les moindres souillures dans ce bain salutaire.



Les humiliations & les souffrances acheverent de perfectionner de si éminentes vertus. Ayant été vaincu & fait prisonnier en 1347, il fut transporté en Angleterre, & renfermé neuf ans entiers dans la tour de Londres. Il eut d'abord à souffrir toutes sortes d'outrages de la part des Anglois, qui, sans respect pour son rang, ne consulterent que la férocité de leur caractère & de leur vengeance. Pendant le reste de sa captivité, il apprenoit la nouvelle, tantôt d'une place enlevée à son parti, tantôt d'une bataille perdue, & de jour en jour, la mort funeste de quelques-unes des personnes qui lui étoient les plus cheres. Ce fut alors que le Connétable Charles d'Espagne, son gendre, fut assassiné par les ordres du roi de Navarre; & que cent mille florins d'or, envoyés pour sa propre rançon, furent engloutis par les flots, avec le navire qui les portoit. A toutes ces annonces accablantes, le saint duc répondoit en levant les yeux au ciel: Que le Seigneur soit béni! tout cela est pour notre bien. Délivré enfin de prison, comme il commençoit à rétablir ses

affa  
ma  
ma  
par  
mo  
gne  
écla  
pré  
ne  
tion  
Bre  
un  
exc  
soix  
ver  
&  
lesc  
de  
éga  
Co  
réu  
fre  
Ca  
fer  
bli  
av  
ru  
pr

affaires, il fut pris dans un combat malgré des prodiges de valeur, & massacré brutalement. Il s'étoit préparé par la réception de l'eucharistie, & mourut en se recommandant au Seigneur, qui montra par des prodiges éclatans, combien cette mort étoit précieuse à ses yeux. Sa canonisation ne fut empêchée que par les oppositions de son concurrent au duché de Bretagne, qui craignit de passer pour un usurpateur, si celui qu'il en avoit exclu étoit reconnu pour un saint. Mais soixante témoins de l'éminence de ses vertus, & cinquante-huit du nombre & de l'éclat de ses miracles, parmi lesquels on comptoit des résurrections de morts, forment une preuve presque également satisfaisante de sa sainteté.

Le projet de faire marcher les Compagnies en Orient n'ayant pas réussi, Henri comte de Transtamare, frere naturel de Pierre le Cruel roi de Castille, forma le dessein de s'en servir pour détrôner ce tyran & s'établir en sa place. La cour de France avoit trop d'intérêt à éloigner ces perturbateurs, pour ne pas seconder ce projet, sous le sage gouvernement du

Roi Charles V. C'est uniquement à ces deux mobiles, & non pas à l'influence de l'autorité pontificale, qu'on doit rapporter la déposition du Roi Pierre IV, prince universellement odieux à la vérité, mais toujours l'oint du Seigneur, & du nombre des puissances établies de Dieu. Ce fut dans ce goût que le vertueux Pontife Urbain V en écrivit alors au Roi d'Aragon, conjuré contre celui de Castille; témoignant une douleur extrême, de voir la division entre les deux États Chrétiens les plus florissans de l'Espagne. Il tint le même langage aux rois de Portugal & de Navarre, au prince de Galles, à la reine d'Aragon & au prince de Gironne son fils aîné, qu'il supplioit d'employer leurs bons offices afin d'arrêter cette dissension funeste. Il est donc contraire à toute vraisemblance, que le Pape Urbain, comme le dit Froissart, écrivain souvent inexact, ait fourni à la rançon de Bertrand du Guesclin, prisonnier de l'Anglois Chandos depuis la bataille d'Auray, au moins à l'effet de le faire marcher à la tête des Compagnons contre Pierre de Castille.

Rain. an.  
1366. n. 30.

La  
diff  
ver  
la  
une  
pou  
pas  
de  
de  
son  
mo  
Av  
du  
de  
la  
mes  
mai  
din  
ce  
pon  
Du  
bra  
l'ex  
les  
cho  
ral  
ref  
ten

La suite de ce récit achevera de dissiper les doutes à ce sujet.

Du Guesclin mis en liberté alla trouver ces brigands qui ne respiroient que la guerre & la violence, & leur fit une exhortation assortie à leur goût, pour les engager à marcher sur ses pas contre le tyran de l'Espagne, & de là contre les Mores. La franchise de son procédé & le ton militaire de son zèle les persuaderent en quelques momens. Ils s'avancerent avec lui vers Avignon, pour obtenir, & la mission du Souverain Pontife, & les moyens de la remplir. A leur approche, toute la cour pontificale éprouva des alarmes, aussi vives qu'ils y en eussent jamais donné. Le Pape envoya un cardinal pour les reconnoître, & savoir ce qu'ils prétendoient. Toute leur réponse fut, qu'il leur falloit de l'argent. Du Guesclin lui-même dit que les braves qu'il commandoit, allant, pour l'expiation de leurs fautes, combattre les Mores de Grenade, exigeoient deux choses, savoir une absolution générale, & deux cents mille francs; qu'au reste on eût à les satisfaire promptement, si l'on vouloit prévenir les

Vie de Bossuet  
c. 17.

désordres qui s'ensuivroient inévitablement de leur retard. Tandis même que le cardinal alla faire son rapport au Pape, les Compagnies commencèrent à piller la campagne. Le Pape qui de son palais vit emmener les bestiaux, enlever les grains & les fourrages, fit sans délai une somme de cent mille francs, par le moyen des riches bourgeois, trop contents de sauver à ce prix le reste de leurs possessions. Il envoya l'offrir à Bertrand du Guesclin, avec une absolution, qui, à ce qu'on voit clairement par cette particularité seule, ne pouvoit être que celle des censures. Bertrand se contenta de cette somme : mais sachant qu'on l'avoit tirée des bourgeois, il ne voulut pas la recevoir, & la fit rendre à ceux qui l'avoient fournie. C'est au corps & au chef de l'ordre ecclésiastique, dit-il, à porter le poids des subsides, dans une expédition qui ne tend qu'à l'exaltation de l'Eglise. Il fallut déférer à un scrupule dont trente mille déterminés faisoient une loi précise ; & la cour Romaine paya les cent mille francs.

Il est difficile, pour ne pas dire

imp  
pro  
ave  
de  
Por  
ran  
sur-  
me  
cha  
béra  
ave  
de  
ne  
les  
tach  
croi  
Pro  
dre  
& l'  
ces  
Pier  
enn  
des  
form  
A  
de  
suiv  
form  
disc

impossible, de concilier ce ton & ces procédés de Bertrand du Guesclin, avec le dessein supposé à Urbain V de détrôner le roi de Castille. Si ce Pontife eût payé tout récemment la rançon d'un chevalier qui se piquoit surtout de loyauté & de grandeur d'ame, celui-ci seroit-il venu sur le champ mettre à contribution son libérateur; ou du moins l'eût-il fait, avec cette personnalité qui parut tenir de l'injure & de la dérision? Bertrand ne sembloit aspirer qu'à combattre les Sarasins, & ses compagnons attachèrent sur leurs habits de grandes croix blanches: mais ayant passé de Provence en Languedoc pour se joindre au Roi d'Aragon, la feinte cessa; & l'on tourna tout à coup les armes de ces croisés prétendus contre le Roi Dom Pierre, qu'on leur représenta comme ennemi de Dieu & de l'Eglise, allié des Infidèles, infidèle lui-même, & formellement apostat.

Au milieu de tant d'inquiétudes & de tant d'alarmes, le Pape Urbain suivoit toujours le projet qu'il avoit formé de rétablir les mœurs & la discipline. D'abord il donna ses or-

dire

dres, & pour la résidence des bénéficiaires, & contre la pluralité des bénéfices ; puis il exigea que tous les clercs présentassent par écrit à leurs évêques un état des biens dont ils jouissoient ; qu'après le mois, les évêques remis-  
 sent à leurs métropolitains cette liste fermée & scellée, & qu'enfin les archevêques fissent passer en cour de Rome, avec leurs propres registres, ceux de leurs suffragans. Mais le moyen  
 que ce sage Pontife trouva le plus propre & le seul efficace contre les abus, ce fut de rétablir l'usage ancien & presque oublié de tenir les conciles provinciaux. Il adressa aux métropolitains une lettre circulaire, où il leur représenta que l'exactitude ancienne des prélats à tenir ces saintes assemblées avoit maintenu le bercail du Seigneur dans un ordre admirable, & procuré pendant long-temps le bien spirituel de l'état ecclésiastique ; mais depuis que la négligence des Papes & des évêques avoit interrompu cette coutume salutaire, le service divin tomboit visiblement en décadence, la dévotion des peuples s'éteignoit, les vices pulluloient de toute part, les immu-

Tom. xi.  
 Conc. pag.  
 1936.

Rain. an.  
 1365. n. 26.

nités & les privileges ecclésiastiques s'anéantissoient, les laïcs maltraitoient le clergé, qui souffroit une perte notable jusque dans ses biens temporels. Le Pape exhortoit enfin à célébrer au plutôt les conciles, & enjoignoit de rendre compte au S. Siege, de tout ce qu'on y auroit réglé.

En conséquence, on tint à Angers, pour la province de Tours, un concile qui publia trente-quatre articles de règlement. Les premiers concernent les procédures ecclésiastiques, & montrent à quel point dans ces provinces les clercs pouffoient la chicane : mais ils prouvent aussi combien ce désordre fut de tout temps contraire à l'esprit de l'Eglise, qui prit de sages mesures pour le réprimer. Les statuts suivans regardent en grand nombre les exceptions & les immunités des Eglises, sans oublier néanmoins la réforme & le solide règlement des mœurs cléricales.

On défendit aux ecclésiastiques toute apparence de faste & de vanité dans les vêtemens, tous les ornemens qui les rendoient semblables aux gens du monde, & notamment les habits trop courts. Il est dit qu'ils doivent leur

Conc. Hard.  
c. 7. Po. 1772.



couvrir au moins le genou, & n'être point ouverts par le haut. Les moines de S. Benoît doivent porter des robes longues & larges, pareillement fermées; & les chanoines réguliers, des surplis en tout lieu. On interdit les habits courts aux uns & aux autres. Il est défendu, en vertu de la sainte obéissance & sous la menace du jugement de Dieu, à tout ecclésiastique, même aux évêques, de se faire servir à table plus de deux plats, en quelque temps que ce soit, excepté néanmoins le cas de la réception d'un prince.

Ordre aux curés de résider; sous peine de perdre leurs revenus, s'ils s'absentent pendant un mois; & d'être privés de leurs bénéfices, si pendant six mois ils demeurent absens. Même ordre aux chanoines, sous peine de perdre les distributions; s'ils n'assistent pas aux heures depuis le premier psaume, & à la messe depuis la première oraison jusqu'à la fin. Ordre encore aux curés, de dire l'office des morts tous les jours de férie; & à tous les chapitres, tant séculiers que réguliers, de chanter journallement l'office de la

V  
te  
fa  
bé  
te  
po  
co  
re  
la  
lit  
cré  
jer  
mo  
reg  
cre  
ce  
voi  
fun  
&  
Du  
cre  
pre  
les  
pro  
pro  
mè  
l'ex  
sce

Vierge, excepté les grandes fêtes, le temps de l'avent & les jours où l'on fait de *Beata*.

Défense à ceux qui obtiennent des bénéfices en cour de Rome, de le tenir caché, & de différer la prise de possession au delà de six mois. Tout collateur, soit régulier, soit séculier, rendra publique, dans les six mois, la collation qu'il aura faite. Si la qualité du bénéfice exige les ordres sacrés, on fera tenu de nommer un sujet, qui soit en âge de recevoir au moins le soudiaconat dans l'année. On règle ce qui appartient aux archidiaques, à la mort de chaque curé, pour ce qu'on appelloit le droit de lit; savoir cinquante sous, si la cure du défunt porte cinquante livres de décime; & cent sous, si elle porte cent livres. Du reste, il est défendu aux archidiaques qui examinent les curés, de rien prendre pour faire expédier ou sceller les provisions. A ceux qui donnent les provisions pour les aumôneries, léproseries, hôpitaux & hôtels-Dieu, même défense de rien prendre pour l'expédition des lettres, ni pour le sceau. On voit aussi par ce concile,

que l'usage du beurre & du lait en carême étoit encore généralement interdit : il en fait même un cas réservé.

Tom. XI.  
Conc. pag.  
2975.

On tint aussi un concile des évêques & archevêques des provinces d'Arles, d'Aix & d'Embrun, réunis dans la ville d'Apt. Par les actes de cette assemblée, demeurés manuscrits dans les archives de l'Eglise où elle s'est tenue, on renouvela principalement les canons du concile célébré à Avignon dix-huit ans auparavant, c'est-à-dire en 1337. Quelques années après, il se tint, toujours en conséquence des ordres d'Urbain V, un nouveau concile à Lavour, des provinces de Narbonne, de Toulouse & d'Ausche, dont les archevêques y présiderent, les deux premiers en personne, & le troisième par son vicaire-général, Philippe abbé de Soreze, qui précéda tous les évêques. Ce concile est une preuve bien consolante de la perpétuité de la foi catholique, & de l'assistance de l'Esprit Saint à l'égard des pasteurs, pour diriger les Fideles dans les voies du salut.

C'est ce qu'on voit dès le premier

canon ou statut, qui présente une instruction divisée en trois parties, dont la première traite des articles de foi & des sept sacremens; la seconde, des vertus & des vices; la troisième, des commandemens de Dieu. Quant aux points de foi, le concile en fait une explication succincte, nette, très-exacte; & il avertit que dans la loi de grace, tous sont obligés d'avoir une foi explicite de la Trinité & de l'incarnation. Il ne s'explique pas avec moins de précision, sur les sacremens. On enseigne que le Sauveur les a tous institués par lui-même, mais que ceux de la confirmation & de l'extrême-onction ont été promulgués par les apôtres; qu'il est nécessaire de confesser de bouche les péchés qu'on déteste de cœur; que la matière, la forme & le ministre sont de l'essence de chaque sacrement; qu'on n'en doit administrer aucun en péché mortel; qu'il y en a qui sont de nécessité absolue, ou en réalité, ou du moins en désir. En un mot, tout est expliqué avec une justesse & une précision visiblement inspirée par le même esprit qui a dirigé dans tous

les temps les augustes assemblées des premiers pasteurs : on diroit que les peres de Lavour s'étoient concertés avec ceux de Trente ; & ces enseignemens antiques semblent un abrégé de ce dernier concile.

La seconde partie de l'instruction de Lavour touchant les vertus & les vices , est plus étendue. On y trouve tout ce qui concerne les vertus tant morales que théologiques , les dons & les fruits du S. Esprit , les huit béatitudes , les sept demandes de l'oraison dominicale , les œuvres de miséricorde , les péchés capitaux & les vertus qui leur sont opposées. Enfin sur les commandemens de Dieu , on fait voir l'objet & l'étendue de chacun , sans omettre les deux derniers qui défendent les désirs illicites , & qu'on distingue nettement de ceux qui condamnent les actions.

Suivent différens statuts pour le bon ordre des conciles provinciaux , & des synodes diocésains. Entre ces décrets , le vingtieme défend d'admettre aux ordres ceux qui ne savent pas parler Latin. Le trente-sixieme veut que les juges séculiers s'abstiennent des  
causes

caus  
ne  
juste  
qu'il  
eccl  
celle  
cour  
glise  
cinq  
mor  
lat ,  
teurs  
défu  
de d  
qu'il  
cesser  
chaq  
provi  
dant  
chap  
prati  
Dans  
xante  
qu'on  
nora  
religi  
trien  
créa  
soixa  
T

causes personnelles des clercs ; qu'ils ne décident point si une censure est juste ou si elle ne l'est pas ; en un mot, qu'ils ne se mêlent point des affaires ecclésiastiques & spirituelles, ni de celles que le droit ou une ancienne coutume adjuge au tribunal de l'Eglise. Le cinquante-troisième & le cinquante-sixième reglent qu'après la mort d'un évêque ou d'un autre prélat, on nommera deux administrateurs pour les biens ecclésiastiques du défunt ; qu'ils en feront dans l'espace de dix jours un inventaire exact, & qu'ils rendront compte de tout au successeur. Le soixante-unième porte que chaque évêque & archevêque des trois provinces rassemblées doit donner pendant sa vie à son église cathédrale une chapelle d'étoffe précieuse ; ce qui se pratique encore dans le Languedoc. Dans le soixante-cinquième & le soixante-sixième, on traite du droit qu'ont les Eglises paroissiales à l'honneur des obseques faites chez les religieux, & l'on en attribue la quatrième partie aux curés, suivant la décrétale de Boniface VIII. Le décret soixante-dix-huitième défend aux curés

nommés, de faire aucune fonction, sans avoir auparavant reçu l'institution de l'évêque diocésain. Par le quarantevingt-troisième, les curés sont autorisés à menacer d'excommunication les paroissiens qui manquent deux dimanches consécutifs à entendre la messe dans leur paroisse. Le cent dixième excommunie ceux qui se marient hors de leur paroisse, sans la permission de leur curé. Le cent onzième règle que tous les chapitres composés de dix chanoines, enverront deux des leurs aux universités, pour y étudier la théologie & le droit canonique, sans rien perdre de leurs revenus que les distributions. Par le cent sixième, les évêques sont avertis de commettre sous eux des confesseurs qui aient le pouvoir d'absoudre des cas réservés. Tels sont, entre les cent trente-trois canons du concile de Lavaur, ceux qui sont les plus dignes de remarque.

Ce ne fut pas seulement en France qu'on entra dans les vues du Pape Urbain pour la célébration des conciles. Nous voyons, par les statuts de celui d'York tenu vers le même temps, que le clergé d'Angleterre ne se conforma

pas moins fidèlement aux ordres de ce Pontife pour le rétablissement de la discipline, sur-tout en ce qui regardoit la modestie, la décence, le désintéressement de l'état clérical, & la sainteté des mariages chrétiens. Il est à présumer que les autres nations Catholiques imiterent ces exemples.

Un autre point de réforme ou de rétablissement ne tenoit pas moins au cœur du Pape Urbain. Depuis long-temps, il se proposoit de rétablir à Rome la résidence des Souverains Pontifes. Après avoir créé trois cardinaux, parmi lesquels fut son frere Anglie de Grimoard qu'il avoit déjà fait évêque d'Avignon, il déclara publiquement son dessein; & incontinent il envoya ses gens faire sur la route les préparatifs nécessaires, & marquer à Rome les logemens des cardinaux.

Cette nouvelle agita tout le monde, & partagea les suffrages, selon la diversité des inclinations & des intérêts d'un chacun. Pierre d'Aragon qui avoit renoncé aux grandeurs du siècle pour embrasser l'humble institut de S. François, & le célèbre Pétrarque furent, dans l'ordre des vertus & des talens,



les personnages les plus distingués , qui s'empresèrent à confirmer le Pape dans sa résolution. L'illustre Franciscain qui passoit pour un saint à révélation & à miracles , fit exprès le voyage d'Avignon , pour encourager Urbain , qui fut en effet frappé de sa démarche & parut fort touché de ses remontrances. Pétrarque lui écrivit une longue & belle lettre , où il rassembla tous les traits capables de faire impression sur un esprit juste & une âme sensible.

Petrarc. rer.  
lib. 1, 7. ep.  
viii.

Considérez , lui dit-il , que l'Eglise de Rome est votre épouse : on pourra nous dire que l'épouse du Pontife Romain n'est pas une Eglise seule & particuliere , mais l'Eglise Universelle. Je le fais , très-saint Pere ; & à Dieu ne plaise que je resserre votre juridiction ! je l'étendrois plutôt , s'il étoit possible ; je reconnois avec joie qu'elle n'a point d'autres bornes que celles de l'océan. Mais , quoique votre siege soit par - tout où Jésus - Christ a des adorateurs , Rome cependant n'en a pas avec vous des rapports moins particuliers. Comme les autres villes ont chacune leur évêque , vous seul êtes l'évêque de cette reine des cités.

Toutefois des esprits, ou bornés, ou passionnés, ou prévenus, vous parleront d'une manière bien différente. Ils vous peindront l'Italie, comme une terre qui dévore les étrangers & ses propres habitans, où l'on marche sur des feux mal couverts & les précipices, où les alimens, les eaux, l'air même, & sur-tout le caractère des peuples engendrent la mort & accumulent sous chaque pas les périls de tout genre.

Mais souvenez-vous, Saint Pere, de l'injure faite depuis peu par des brigands de vos cantons à votre cour & à votre personne sacrée : l'Italie fournit-elle un exemple de pareils attentats & de pareils désordres ? Lorsque ces infames Compagnies vous forcèrent de racheter, au poids de l'or, votre liberté & votre vie peut-être, aussi bien que celle de vos cardinaux ; vous vous plaignîtes en plein consistoire que cet outrage avoit quelque chose de plus criant que le traitement fait à Boniface VIII, & vous eûtes raison de parler ainsi. Quoique ce soit toujours un forfait énorme d'user de violence contre le Vicaire de J. C.

on peut dire que la fierté & la dureté de Boniface y avoient donné lieu. En vous au contraire, il n'y avoit que des bienfaits à reconnoître, & des vertus à révéler, une bienfaisance généreuse, une bénignité vraiment évangélique, une douceur inaltérable, un éloignement infini de tout ce qui peut blesser le moindre des hommes. Investi néanmoins tout à coup par des troupes de brutaux, vous fûtes réduit à sacrifier vos trésors, ou, pour mieux dire, le patrimoine de l'Eglise & des pauvres, pour éviter de plus grands maux : heureux cependant de sentir alors que ces maux étoient le digne salaire de l'abandon où l'on s'obstinoit à laisser languir l'Eglise de Rome, cette épouse distinguée que vous a donnée J. C. N'est-il pas temps enfin d'essuyer ses larmes, & de lui faire oublier jusqu'à ses ennuis par une prompte & tendre réunion ! O vous, le souverain pasteur & l'évêque de l'Eglise Universelle, que faites-vous sur les bords du Rhône & de la Durance, tandis que l'Hellespont & la mer Egée, les îles de Chypre & de Rhodes, l'Epire & l'Achaïe, les terres

& les mers de l'Orient & de l'univers entier réclament votre sollicitude & votre protection ? Quels que soient les agrémens du comtat Vénaisin, tous imaginaires ou bien minces en comparaison de ceux de la douce Hespérie, songez que votre place n'est point là où il y a de plus doux ombrages & des fontaines plus fraîches ; mais où les loups frémissent avec le plus de fureur, & le troupeau court de plus grands périls.

Il lui représente enfin la brièveté de la vie, & le compte terrible qu'il faudra rendre au Souverain Juge. Quand vous paroîtrez, dit-il, à ce tribunal où vous n'aurez plus la qualité de maître, mais uniquement celle de serviteur comme le journalier & l'esclave, que répondrez-vous à J. C. lorsqu'il vous dira : Je vous avois choisi, contre toute attente, afin de réparer les fautes de vos prédécesseurs ? Que répondre encore au Prince des Apôtres, quand, au sortir du tombeau, il vous demandera d'où vous venez ? Voyez si en ce moment vous aimez mieux vous rencontrer avec vos Provençaux, qu'avec les glorieux Apôtres Pierre & Paul,

les SS. Martyrs Etiene & Laurent, les Confesseurs Silvestre & Grégoire, les Vierges Agnès & Cécile. Plût à Dieu que cette même nuit où je vous écris, c'étoit la veille de S. Pierre, vous fussiez présent aux divins offices dans la basilique du S. Apôtre dont vous occupez la chaire ! Quelle joie ne seroit-ce point pour lui ! Quels momens délicieux pour vous ! jamais votre séjour d'Avignon ne vous en procurera de semblables. Ce n'est pas la jouissance des douceurs sensibles, c'est l'onction de la piété qui fait le vrai bonheur. Ce fut avec une abondance bien plus grande encore de raisons fortes & de riches images, que Pétrarque pressa le départ du Pape pour l'Italie.

*Du Boulai,  
t. 4. p. 196 &  
seq.*

D'un autre côté, Nicolas Orème, docteur de Paris envoyé par le Roi Charle V, fit un grand discours pour dissuader Urbain d'aller à Rome. Mais autant les causes & les talens des deux orateurs étoient dissemblables, autant l'épître ingénieuse & délicate du Poëte d'Italie l'emporta sur l'absurde & pesante harangue du Théologien de Gaule. A la dignité de la ville de

Rome, siége du premier des empires & capitale de l'univers ; à l'étroite alliance du Pape avec cette Eglise , mere de toutes les autres ; à l'exemple de tant de pontifes qui ont trouvé leur sanctification dans son sein ; aux remords de ceux qui l'ont délaissée , & aux promesses réitérées si souvent de faire cesser ce divorce ; Orême oppose, comme autant d'argumens invincibles , l'inclination constante & naturelle des Gaulois pour les exercices religieux , laquelle, dit-il , s'est manifestée dès le temps des Druides, & se trouve attestée dans les commentaires de César ; l'asyle que les Papes tourmentés au delà des monts ont toujours trouvé dans les Etats des Rois très-Chrétiens ; l'académie florissante autrefois transférée de Rome à Paris par Charlemagne , remplie de docteurs profonds dans la théologie , dans le droit , dans les arts libéraux , comparable aux autres & aux foudres dont il est parlé dans l'apocalypse ; enfin la situation de la Provence au milieu de l'Europe , & l'avantage qu'avoit la France d'être la patrie du Pape , qui doit, conclut-

on, y fixer son séjour, comme J. C. a fixé le sien dans la Judée.

Ces raisonnemens ridicules, & noyés d'ailleurs dans une infinité de passages, de l'écriture & du droit, qui marquoient une érudition aussi mal digérée qu'ils annonçoient peu de jugement, n'étoient pas de nature à contrebalancer les puissans motifs du Pape Urbain. De peur qu'il ne survînt des obstacles plus capables de l'arrêter, il s'empressa d'accomplir ponctuellement sa résolution au terme qu'il avoit assigné. Le dernier jour d'avril 1367, il partit d'Avignon, accompagné de ses cardinaux, qui suivoient la plupart par nécessité, comme s'ils fussent partis pour l'exil. Il prit sa route par Marseille, pour visiter son abbaye de S. Victor, qu'il avoit rétablie dans un état florissant depuis son élévation au pontificat, & qu'il aimoit toujours comme son berceau. On compte jusqu'à dix monasteres qu'il avoit soumis à celui-ci, entre autres la maison de Bénédictins qu'il avoit établie depuis peu à Montpellier, & qui a formé le chapitre de cette cathédrale,

Urbinal.  
Urb. V. ap.  
Baluz. t. 2.  
Vit. Pap.  
Aven. p. 368  
& seq.

à la translation du siege de Maguelone. Le 12 de mai, étant encore à Marseille, il fit cardinal Guillaume d'Aigrefeuille, âgé tout au plus de vingt-huit ans, mais des plus capables entre ceux de son âge, & neveu d'un vieux cardinal de même nom, qui étoit grand ami d'Urbain, & passoit pour le promoteur principal de l'exaltation de ce Pontife.

Cependant, on voyoit au port les pavillons éployés de vingt-trois galeres & de plusieurs autres bâtimens de toute espece, que la Reine de Sicile & les républiques de Venise, de Gènes & de Pise avoient équipés, tant pour conduire en sûreté le Chef de l'Eglise, que pour lui faire honneur. Le 19, Urbain monta sur une galere Vénitienne, on leva l'ancre; & les vents secondant l'ardeur du Pontife, en quelques heures on perdit de vue les rivages de la France. A ce moment, l'amour de la patrie se fit sentir dans toute sa vivacité à quelques cardinaux François, qui s'oublierent jusqu'à s'échapper en murmures peu mesurés contre le Pape: aveugle puérilité, dit à ce sujet Pétrarque, mutinée contre

Ret. fen)

l. 9. ep...



un pere qui forçoit ses enfans à rentrer dans la voie de leur propre bonheur & de leur salut. Le Pape ferma l'oreille à ces cris méprisables : sa course n'en fut pas moins rapide ; & le 9 de juin , il arriva à Viterbe , où pendant quatre mois il reçut les rémoignages les plus expressifs du respect , de la gratitude & de l'âlegresse de toute l'Italie. Dès son débarquement à Corneto , premiere place de l'Etat Ecclésiastique , presque tous les grands de ces provinces étoient venus lui faire hommage , & les députés de Rome lui avoient remis la pleine seigneurie de leur ville , avec les clefs du château S. Ange , qu'ils avoient retenues jusque-là.

Hist. ord.  
relig. t. 3. c.  
55.

A Viterbe , le Pape Urbain confirma la nouvelle congrégation des Jésuites , que venoit de fonder Jean Colombin. Ce pieux instituteur étoit un noble Siennois , qui avoit occupé la dignité de gonfalonier , la premiere de la république. Alors il marquoit peu de religion , un entier oubli des loix de la probité , un emportement fougueux dans tous ses desirs , & une soif de l'or , qui usoit indistinctement de toutes

les  
jou  
pas  
ses  
Sa  
pat  
qu  
do  
ran  
se  
de  
si  
de  
me  
abc  
&  
l'or  
dep  
&  
ver  
si-t  
de  
per  
tin  
qu  
de  
ru  
co  
fo

les voies propres à grossir sa fortune. Un jour qu'au sortir du sénat il ne trouva pas son dîner prêt, il s'emporta contre les gens avec une violence melleante. Sa femme, pour lui faire prendre patience, lui donna la vie des saints, qu'il jeta d'abord de colere; puis s'adoucissant d'une maniere inopinée, il ramassa le livre, l'ouvrit au moins pour se distraire, & tomba sur la pénitence de Sainte Marie d'Egypte. Il en fut si touché, qu'il résolut sur le champ de se convertir lui-même. Il commença dès-lors à faire des aumônes abondantes, à fréquenter les églises, & à s'appliquer au jeûne ainsi qu'à l'oraison. Sa pieuse épouse qui prioit depuis long-temps pour sa conversion, & qui lui donnoit des exemples de vertu jusque-là sans effet, trouva aussitôt en lui un maître & un modele de la perfection évangélique: il lui persuada de garder ensemble la continence; après quoi il ne coucha plus que sur des planches, ne porta que des habits pauvres, & par-dessous un rude cilice, à quoi il ajoutoit beaucoup d'autres macérations. De sa maison, il fit un hôpital pour les péle-

rins & les malades, qu'il servoit de ses mains. Alors il avoit encore un fils & une fille.

Son fils étant venu à mourir, & sa fille ayant embrassé la vie religieuse, Jean Colombin, du consentement de son épouse, distribua tous ses biens aux pauvres, & se réduisit à la mendicité. Il eut pour coopérateur, un autre noble Siennois, nommé François Vincenti. Tous deux se mirent à prêcher par les villes & les villages de Toscane; exhortant tout le monde à faire pénitence, & par l'édification de leur vie, attirant les plus vertueux à leur suite. Ils rassemblerent ainsi jusqu'à soixante disciples, avec lesquels ils vinrent se présenter au Pape Urbain, nu-pieds, nu-tête, & le reste du corps couvert de haillons rapiécés. Le Pontife les reçut avec bonté, voulut qu'ils portassent au moins des sandales de bois, qu'ils se couvrissent la tête; & pour habit, il leur donna une tunique blanche, avec un chaperon de même étoffe, & un manteau de couleur tannée. Le peuple les nomma Jésuates, parce qu'ils avoient toujours en bouche le nom de

Jésu  
noir  
le c  
qu'  
le  
son  
ma  
mê  
sist  
E  
dan  
six  
Ber  
étab  
V e  
gen  
du  
au  
ave  
don  
poi  
fai  
des  
da  
pa  
en  
pa  
d'  
lét

Jésus. Comme Jean Colombin retournoit à Sienne, il mourut en chemin, le dernier jour de juillet 1367. Quoiqu'il n'ait pas été canonisé en forme, le Pape Grégoire XIII a fait mettre son nom dans le martyrologe Romain. Cette congrégation fut supprimée par Clément IX, après avoir subsisté trois cents ans.

Enfin le chef de l'Eglise rentra dans Rome, le samedi 16 d'octobre, sixante-trois ans après la mort de Benoît XI, dont les successeurs avoient établi leur séjour en France. Urbain V entra dans la ville, avec deux mille gens d'armes, au milieu du clergé & du peuple Romain qui étoient venus au devant de lui, & qui le reçurent avec une allégresse & des solennités dont les plus âgés d'entre eux n'avoient point vu d'exemples. Après qu'il eut fait sa priere dans l'église du Prince des Apôtres, & qu'il eut été installé dans la chaire pontificale, il passa au palais contigu du Vatican qui tomboit en ruines, & qu'il fit peu après réparer magnifiquement. Le dernier jour d'octobre, veille de la Toussaints, il célébra la messe pontificalement sur l'au-

tel de S. Pierre, où elle ne l'avoit pas été depuis Boniface VIII. Le second jour de mars 1368, Urbain, après avoir célébré à S. Jean de Latran, dans la chapelle qu'on nomme *Sancta sanctorum*, fit tirer les chefs de S. Pierre & de S. Paul, presque oubliés sous l'autel où il venoit de dire la messe, afin de rendre à ces reliques insignes des hommages dignes d'elles. Il leur fit faire ensuite des châsses nouvelles, dont le prix passa trente mille florins d'or. Ce sont deux grands bustes d'argent, du poids de douze cents marcs, & tout étincellans de pierreries. Sur le buste de S. Pierre, on remarque la tiare, ou triple couronne; ce qui en a fait attribuer l'institution au Pape Urbain V. Cependant on avoit déjà les statues de ses prédécesseurs Jean XXII, Benoît XII & Innocent VI, ornées de couronnes peu différentes. On observe encore, qu'en revenant du mont de Latran à celui du Vatican, Urbain V ne se détourna point, pour éviter, comme avoient fait quelques-uns de ses prédécesseurs, l'endroit où l'on disoit que la Papesse Jeanne étoit accouchée; ce qui montre que

déjà

I

de n

Mo

lubr

Il y

huit

la P

préc

l'y v

breu

pate

cont

due

dire

atter

cour

en e

avoit

tum

d'O

nie

Pie

dia

ce e

jou

à

apr

son

déjà l'on étoit désabusé de cette fable.

Dans les commencemens du mois de mai, le Pape Urbain alla de Rome à Monte-Fiascone renommé pour la salubrité de l'air, afin d'y passer l'été. Il y fit une promotion nouvelle de huit cardinaux, encore François pour la plupart, comme ceux de ses derniers prédécesseurs. L'Empereur Charle IV l'y vint joindre, avec une armée nombreuse, destinée à soumettre les usurpateurs des terres de l'Eglise, & à contenir les peuples dans l'obéissance due au Souverain Pontife. Ils se rendirent l'un & l'autre à Rome, pour attendre l'Impératrice qui devoit y être couronnée par le Pape, & qui le fut en effet le jour de la Toussaint, après avoir reçu l'onction, suivant la coutume, de la main du cardinal évêque d'Ostie. Le Pape, pour cette cérémonie, célébra la messe sur l'autel de S. Pierre, & l'Empereur fit l'office de diacre, sans néanmoins lire l'évangile; ce qu'il n'avoit droit de faire que le jour de Noël. Ce Prince, toujours fidèle à sa promesse, sortit de Rome, peu après le couronnement de l'Impératrice son épouse. On y vit, l'année sui-

vante 1369, l'Empereur d'Orient, Jean Paléologue.

Ce prince, effrayé des rapides progrès des Turcs, avoit passé en Italie, pour presser les secours des Occidentaux. Le Pape Urbain se montra fort zélé pour ses intérêts, & lui fit beaucoup d'honneur, un peu moins toutefois qu'à l'Empereur d'Occident, toujours censé souverain, ou du moins représentant des souverains de Rome. Paléologue, de son côté, se montra constant dans la foi Romaine, dont il avoit déjà fait profession. Le jour de S. Luc, dix-huitième d'octobre, il se rendit à l'église du S. Esprit, & en présence de quatre cardinaux, il confessa que cette personne divine procede des deux premières, que l'Eglise Romaine a la primauté sur toute l'Eglise Catholique, qu'il lui appartient de décider les questions de foi, & que quiconque se sent lésé en matière ecclésiastique, y peut appeller. L'Empereur donna cette confession en forme de bulle, souscrite de sa main en vermillon, & scellée en or; il y ajouta le serment, & les cardinaux l'admirent au baiser de paix, comme vrai Catho-

Cha'c. pag.  
21. Allat.  
Conf. p. 842.  
Rain. an 1369  
& 1370.

liqu  
rev  
des  
tou  
Va  
s'al  
des  
enf  
ver  
xi  
pie  
Pe  
& c  
ren  
cha  
d'u  
Pal  
tou  
  
var  
qu  
gli  
qu  
Je  
bu  
&  
il  
U  
à  
pu

lique. Le dimanche d'après, le Pape revêtu pontificalement, & accompagné des cardinaux & des autres prélats dans tout l'éclat de leurs dignités, alla du Vatican à l'église de S. Pierre, où il s'assit sur une chaire préparée au haut des degrés du parvis. L'Empereur vint ensuite; & dès qu'il aperçut le Souverain Pontife, il fit trois génuflexions. Il se prosterna, il lui baïsa les pieds, puis les mains & la bouche. Le Pontife se leva, le prit par la main; & commençant le *Te Deum*, ils entreurent ensemble dans l'église, où le Pape chanta la messe en présence du prince & d'une multitude de Grecs. Après l'office, Paléologue alla dîner avec le Pape & tous les cardinaux.

Au commencement de l'année suivante 1370, comme on craignoit quelque chicane sur le nom d'Eglise Romaine, de la part des Grecs qui se disoient toujours Romains; Jean Paléologue donna une seconde bulle en explication de la première, & déclara que, par l'Eglise Romaine, il entendoit celle où présidoit le Pape Urbain V. Cet Empereur ne tarda plus à repartir pour C. P. Urbain qui ne put encore lui donner les secours tant



de fois sollicités, s'efforça de l'en dédommager par la concession des faveurs spirituelles qui ne dépendoient que de lui. On remarque, entre autres privilèges, celui qu'il lui accorda d'avoir un autel portatif, c'est-à-dire une pierre consacrée où il fit dire la messe en sa présence, contre l'usage des Grecs qui ne se servent pour cela que d'un cuir, d'un linge, ou d'un morceau d'étoffe béni : mais Paléologue n'y devoit faire célébrer qu'un prêtre Latin. Pour ce qui est des secours temporels, Urbain le recommanda par lettres à différens princes Chrétiens, particulièrement à la Reine Jeanne de Naples, & à Philippe prince de Tarente chez lesquels il devoit passer. L'Empereur parut néanmoins fort content du Pape, & partit dans les dispositions les plus favorables à l'unité catholique.

Du Cange,  
Gloss. Grec.  
p. 85.

Le Pape Urbain s'efforça aussi d'éteindre le schisme, ou du moins d'en arrêter les progrès dans les confins de l'Empire de C. P. Claire, veuve d'Alexandre vaivode de Valaquie, princesse pieuse & fort attachée à la vraie foi, avoit deux filles mariées, l'une

Vit. Pap.  
Aven. t. 1. p.  
388. Rain.  
an. 1170. n.  
5, &c.

au ro  
de S  
avoit  
du f  
la fé  
pour  
à la  
hort  
laqu  
schis  
la m  
déjà  
seil d  
ne cr  
temp  
danc  
sie qu  
leurs  
quoi  
l'arc  
ques  
vous  
ses  
men  
vous  
le f  
vou  
fran  
le d

au roi de Bulgarie, & l'autre au roi de Servie. Le Pape ayant appris qu'elle avoit retiré la première de l'erreur & du schisme, lui en écrivit, & pour la féliciter de cet heureux succès, & pour l'exhorter à travailler de même à la conversion de la seconde. Il exhorta aussi le jeune vaivode de Valachie, nommé Ladislas, à quitter le schisme. Lasco, duc de Moldavie, de la même nation des Valaques, ayant déjà résolu de le quitter par le conseil de quelques FF. Mineurs, le Pape ne crut pas devoir laisser plus longtemps cette province sous la dépendance de l'évêque de Halits en Russie qui étoit schismatique, & qui d'ailleurs s'en trouvoit fort éloigné. Sur quoi il écrivit en ces termes, tant à l'archevêque de Prague, qu'aux évêques de Breslau & de Cracovie : si vous trouvez que le Duc Lasco, avec ses sujets, veuille sincèrement & fermement embrasser la foi catholique, vous leur ferez abjurer publiquement le schisme, ou à ceux d'entre eux que vous jugerez à propos; puis vous affranchirez la ville de Cérere & tout le duché de Moldavie, de la jurisdic-

tion de l'évêque de Halits & de toute autre personne ecclésiastique; en sorte que cette contrée, pour le spirituel, ne soit soumise qu'au S. Siege. Ensuite, vous érigerez Céréte en cité & en évêché, dont le diocèse comprendra tout le duché de Moldavie. Le Duc Lasco abjura effectivement; & de ses Etats, la lumière du salut se répandit dans les pays voisins, principalement dans la Bosnie, la Rascie & le Bassarat, où les missionnaires Franciscains accoururent en foule, & convertirent des milliers d'hérétiques & de schismatiques.

Vading. an.  
1370. n. 11.

Cependant la plupart des excellens missionnaires que cet ordre avoit en Tartarie, y étant morts depuis le long temps qu'ils y avoient été envoyés par les prédécesseurs d'Urbain V, ce vigilant Pontife crut devoir s'occuper de ces nouvelles Eglises qui commençoient à manquer de pasteurs. Il envoya, pour les remplacer, plusieurs de leurs confreres: Guillaume du Prat leur chef, qu'il fit archevêque de Cambalu & vicaire-général de son ordre dans le Cathai, eut le pouvoir d'emmener avec lui jusqu'à douze

de se  
les d  
mon  
se p  
de b  
Chr  
leur  
autre  
troisi  
le P  
rifer  
& le  
fiter  
Ciel  
d'écla  
core  
voien  
& qu  
à im  
tion  
U  
sollie  
moin  
mest  
porti  
Seign  
gieur  
ancie  
de S

de ses confreres à son choix. Urbain les chargea de plusieurs lettres, qui montrent au moins que les Tartares se piquoient toujours d'attachement ou de bienveillance envers le Chef des Chrétiens. Il y avoit une lettre pour leur empereur ou grand can, une autre pour leurs différens princes, une troisieme pour le corps de la nation : le Pontife les exhortoit tous à favoriser l'Archevêque, avec ses confreres & les nouveaux Chrétiens, & à profiter eux-mêmes de la lumiere que le Ciel faisoit luire parmi eux avec tant d'éclat. Les missionnaires étoient encore chargés d'une lettre, qu'ils devoient sans doute remettre en passant, & qui exhortoit le clergé de la Grece à imiter leur empereur dans l'abjuration du schisme.

Urbain V, en portant si loin la sollicitude pontificale, n'en étoit pas moins attentif à l'édification des domestiques de la foi, & sur-tout d'une portion aussi privilégiée de la main du Seigneur, que le sont les ordres religieux. Le monastere du Mont-Cassin, ancien modele de régularité pour l'ordre de S. Benoît, qui lui-même en avoit

servi si long-temps à tous les autres, étoit tombé dans un relâchement, qu'il n'y eut plus moyen de pallier au Pape quand il fut en Italie. Le mal étoit si grand, qu'on ne put le faire cesser qu'en chassant les moines arrogans & vagabonds qui s'y étoient habitués. Il fallut aussi supprimer l'évêché que le Pape Jean XXII y avoit établi, & qui ne servoit qu'à fomenteur leur indocilité hautaine. Le Pape Urbain y fit venir ensuite des moines vertueux, de différens monasteres où l'observance étoit la plus exacte, & leur donna un digne abbé qu'il chercha long-temps en vain parmi les moines noirs, & qu'enfin il trouva chez les Camaldules. C'étoit André de Faënza, homme d'une éminente piété, d'une régularité parfaite, très-versé dans la vie intérieure, & non moins habile dans la conduite des affaires. Mais sa modestie, égale à son mérite, opposa la plus forte résistance, & l'on fut obligé d'user de contrainte pour son installation. Comme la ruine des bâtimens, causée par un tremblement de terre, & le délabrement des affaires temporelles avoient beaucoup contribué à

celui

celui  
mit  
Jean  
tere  
levés  
Urba  
roit  
main  
tier

Po  
glen  
de p  
l'Egl  
Latin  
l'Héb  
tante  
origin  
néan  
quatr  
rigea  
avec  
mes  
ont f  
appel  
qu'en  
en r  
de T  
S. B  
l'app  
T

celui de l'observance, le Pape s'entremet puissamment auprès de la Reine Jeanne, afin de rendre à ce monastere les droits qui lui avoient été enlevés par les derniers rois de Naples. Urbain V régla aussi qu'on ne s'y serviroit plus au chœur, du pseautier Romain; mais qu'on y prendroit le pseautier Gallican.

Ballar.  
Magn. t. 1. p.  
206.

Pour bien entendre ce point de règlement, il faut reprendre les choses de plus haut. Dès les premiers temps, l'Eglise Occidentale eut une version Latine des pseumes, faite non sur l'Hébreu, mais sur le Grec des Septante devenu plus fameux que le texte original. Cette version Latine se trouva néanmoins defectueuse, vers la fin du quatrieme siecle, & S. Jérôme la corrigea, d'abord assez légèrement, puis avec beaucoup plus de soin. Les pseumes corrigés de cette seconde maniere ont formé le pseautier Gallican, ainsi appelé de l'ancien & constant usage qu'en a fait l'Eglise de France. On en rapporte l'institution à S. Grégoire de Tours, & avec plus de raison à S. Boniface de Maïence, qui de Rome l'apporta aux Eglises de Gaule & de

Germanie. De là il se répandit insensiblement dans les autres Eglises. Enfin le concile de Trente l'a déclaré authentique, & faisant partie de l'Écriture contenue dans la Vulgate. Le pseautier Romain, ainsi nommé parce qu'on s'en étoit servi long-temps à Rome, est l'ancienne édition des pseumes, telle qu'on l'avoit au delà des monts avant S. Jérôme, ou même depuis la première correction qu'il en fit. Elle n'est plus guere en usage que dans l'Eglise de Saint Pierre de Rome, qui apparemment l'aura conservée par respect pour l'antiquité de ce monument. Le *Venite exultemus*, comme on le dit à matines, est encore de cette version, ainsi que plusieurs fragmens des pseumes, qui se trouvent dans le missel Romain. Le pseautier Gallican prévalut par-tout ailleurs sur le Romain, par le concours même des papes, & d'Urbain V en particulier, qui n'oubloit rien de tout ce qui pouvoit contribuer en Italie au rétablissement & à la perfection de la discipline.

Tels étoient les effets heureux & rapides de la présence du premier pas-

teur  
 qua  
 peir  
 pro  
 glet  
 fais  
 qu  
 Il  
 refia  
 beau  
 lut e  
 de p  
 pren  
 anci  
 don  
 à l'E  
 Pier  
 fami  
 C  
 infan  
 ses  
 qui  
 à ré  
 de v  
 mer  
 son  
 soit  
 pro  
 fant

teur dans le lieu naturel de sa résidence, quand Urbain, par un changement à peine concevable, & dont l'envie de procurer la paix entre la France & l'Angleterre ne parut qu'un motif peu satisfaisant, publia inopinément le dessein qu'il avoit de retourner à Avignon. Il étoit déjà hors de Rome, à Montefiascone, lieu qui paroît lui avoir beaucoup plu, & dans lequel il voulut encore, avant son départ, augmenter de deux cardinaux le sacré college. Le premier fut Pierre d'Estaing, d'une ancienne maison de Rouergue, qui a donné une foule de grands hommes à l'Etat ainsi qu'à l'Eglise; & le second, Pierre Corsini, né à Florence, d'une famille noble & très-distinguée dès-lors.

Cependant Pierre d'Aragon, ce pieux infant, qui continuoit à honorer par ses vertus l'ordre de S. François, & qui avoit encouragé le Pape Urbain à rétablir le S. Siege à Rome, lui fit de vives remontrances sur un changement qui alloit ravir tout le fruit de son heureux retour: changement disoit-il d'un ton prophétique, moins propre à étouffer la discorde, qu'à enfanter le schisme. D'un autre côté,

Vit. t. 41

P. 390.

Kaig. 60



1370. n. 19.  
 &c. Bullar.  
 Bonif. IX.  
 const. 1.

Sainte Brigitte, venue de Suede à Rome pour obtenir la confirmation de sa regle, protesta qu'elle avoit révélation de la Sainte Vierge, que si le Pape retournoit à Avignon, il mourroit en y arrivant.

Brigitte, par ses vertus, sa naissance & son caractère, jouissoit d'une considération qui donnoit un grand poids à son témoignage. Elle étoit d'une des plus nobles maisons de Suede, & avoit été mariée dès l'âge de treize ans à un jeune seigneur également illustre, nommé Vulson. Après avoir eu huit enfans, l'époux & l'épouse, d'un commun accord, se résolurent à garder la continence parfaite. En cet état, ils firent ensemble le pèlerinage de S. Jaque en Galice; & au retour, ils prirent l'un & l'autre la résolution d'embrasser la vie religieuse. Vulson mourut avant de l'avoir exécutée. Brigitte, dans son veuvage, redoubla ses austerités & ses aumônes, & peu de temps après, fonda au diocèse de Lincop un monastere double, pour soixante religieuses & vingt-cinq freres de l'ordre de S. Augustin. Elle donna elle-même aux uns & aux autres des

con  
 été  
 tint  
 P  
 de  
 Pon  
 pre  
 Bea  
 nou  
 non  
 la  
 voy  
 par  
 seu  
 vol  
 fort  
 mer  
 fera  
 viv  
 Jug  
 Elle  
 les  
 elle  
 sen  
 for  
 Mo  
 alla  
 à l

constitutions, qu'elle disoit lui avoir été révélées de Dieu, & dont elle obtint la confirmation du Pape Urbain.

Par toutes ces raisons, la prédiction de la Sainte touchant le retour de ce Pontife en France, fit beaucoup d'impression sur l'esprit du cardinal de Beaufort, grand homme de bien, que nous verrons bientôt Pape sous le nom de Grégoire XI : mais il n'osa la communiquer à Urbain. Ce que voyant Brigitte, elle fit mettre ces mots par écrit, de la main de son confesseur Alfonse, évêque de Jaën : La volonté de Dieu est que le Pape ne sorte point d'Italie, mais qu'il y demeure jusqu'à la mort ; autrement, il sera aussi-tôt retranché du nombre des vivans, pour aller rendre compte au Juge terrible des vivans & des morts. Elle s'arme de courage, elle brave tous les dédains de la vaine sagesse du siècle, elle va trouver le Pontife, & lui présente elle-même l'annonce fatale. Le sort en étoit jetté : Urbain partit de Montefascone le vingt-sixième d'août, alla s'embarquer à Corneto, prit terre à Marseille, & de là se rendit à Avi-

gnon le 24 septembre de cette année 1370.

Pour Brigitte, elle passa incontinent à Naples, puis en Sicile, d'où étant retournée à Rome, elle se crut inspirée d'aller à Jérusalem, quoiqu'agée de soixante-neuf ans, & partit avec sa fille Catherine. Arrivée à la Terre-Sainte, elle visita tous les saints lieux, entre lesquels il est à remarquer que ses historiens comptent la chambre de l'annonciation, c'est-à-dire la maison qu'avoit habitée la Vierge à Nazareth. Brigitte étant revenue à Rome, y mourut saintement. Son corps fut reporté en Suede par les soins de sa fille, & déposé dans le monastere de Vastein que la Sainte avoit fondé. Les miracles qui s'y opérèrent en foule, engagerent le Pape Boniface IX, malgré les troubles du grand schisme, à la mettre au nombre des saints l'an 1391, dix-huit ans seulement après sa mort.

La prédiction qu'elle avoit faite à Urbain V, ne fut pas la moins frappante de ces merveilles, & passa pour la voix de Dieu, dans l'esprit de

tous  
nem  
à Av  
sonn  
retou  
prép  
fut  
lui-r  
mor  
déce  
posit  
don  
dam  
il re  
Avis  
mou  
Apô  
terre  
pas  
en  
duit  
inév  
vœu  
lui  
cett  
• em  
auss  
sâr  
aut

tous ceux qui en jugerent par l'événement. Ce Pontife ne fut pas plutôt à Avignon, qu'il voulut aller en personne négocier la paix qui motivoit son retour; & déjà il avoit fait quelques préparatifs pour ce voyage, quand il fut attaqué d'une maladie qu'il jugea lui-même devoir bientôt lui causer la mort. Il mourut en effet, le jeudi 19 décembre 1370, dans les saintes dispositions que toute la suite de sa vie donnoit lieu d'attendre; mais en condamnant la fausse démarche, qu'alors il reconnut avoir faite en revenant à Avignon. On dit qu'il se fit porter mourant devant un autel du Prince des Apôtres, & qu'il attesta le ciel & la terre, que ce manquement ne devoit pas lui être imputé; mais à ceux qui en avoient tellement concerté la conduite, qu'ils le lui avoient rendu comme inévitable. D'autres ajoutent qu'il fit vœu de retourner à Rome, si Dieu lui rendoit la santé. Quoi qu'il en soit, cette faute ou cette méprise n'a point empêché qu'on n'invoquât Urbain V aussi-tôt après sa mort, qu'on n'exposât de toute part son image sur les autels, & qu'il ne fût question de le

Patrat. rer.  
sen. l. 13. c. 13.

Rain. an.  
1379. n. 9.

mettre solennellement au nombre des saints. Si cette canonisation n'eut pas lieu, quoique sollicitée par toutes les têtes augustes de l'obédience de Clément VII, sur une infinité de témoignages rendus à ses vertus & à ses miracles, il n'y eut que les troubles du schisme qui empêcherent le jugement définitif du Siege Apostolique.

Vit. t. 1. p.  
292 & seq.  
Bzov. an.  
1370. n. 16.

Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur les œuvres de ce saint Pontife. Naturellement bien-faisant & libéral; magnifique lorsqu'il s'agissoit du culte divin & des fondations religieuses, qu'il fit en grand nombre; &, quant au point délicat qu'on peut regarder comme la pierre de touche des vertus d'un Pape, d'une réserve presque unique à l'égard de ses proches. On n'en compte que deux qui aient eu part à ses bienfaits, son frere que le sacré college le contraignit en quelque sorte à y associer, & un neveu à qui sa doctrine & sa piété obtinrent l'évêché de S. Papoul. Il ne soufrit pas que son pere acceptât six cents livres de rente, que le Roi de France lui voulut donner en sa considération. Mais il étoit libéral

jusqu  
vres  
rentie  
détai  
roit  
fusci  
çoit  
dont  
vertu  
rable  
fere  
en e  
recte  
lege  
dian  
son  
liers  
L  
gare  
& d  
mal  
narc  
fere  
hon  
cain  
n'e  
que  
glo  
vie

jusqu'à la profusion à l'égard des pauvres, il entroit, avec toutes les attentions tendres d'une mere, dans le détail de leurs besoins; il se déclaroit protecteur de tous ceux à qui l'on suscitoit de mauvaises affaires; il plaçoit, selon leur condition, les filles dont l'indigence pouvoit exposer la vertu; il mettoit les familles honorables & ruinées à l'abri de la misere, & plus encore de la honte qui en est le comble. Il étoit grand protecteur des lettres: il fonda un college à Montpellier pour douze étudiants en médecine; & pendant tout son pontificat, il entretenit mille écoliers en différentes universités.

Loin d'aimer le faste, loin de s'égarer dans les tourbillons de la gloire & de la grandeur qui l'environnoient malgré lui; quand il voyoit les monarques prosternés à ses pieds, il référoit au Chef adorable de l'Eglise les hommages qu'on rendoit à son Vicaire, & disoit intérieurement: Ce n'est point à nous, Seigneur, c'est uniquement à votre saint nom que toute gloire est due. Aussi éloigné de la vie molle que des projets de l'ambi-

tion & des chimeres de la superbe ; son régime étoit moins celui d'un Pape que d'un moine austere. Le carême & l'avent , il ne mangeoit que le soir. Il jeûnoit au pain & à l'eau , tous les mercredis , vendredis & samedis de l'année. Le reste du temps , il partageoit avec les pauvres une table assez abondante , mais couverte de mets communs , & sanctifiée par de pieuses lectures. Il garda toujours l'habit de S. Benoît, qu'il ne quittoit pas même pour prendre son sommeil ; & dans l'appartement retiré qu'il habitoit avec le plus de complaisance , tout retraçoit la pauvreté d'un simple religieux. Il joignit à l'esprit de pénitence celui de piété , l'amour de la priere & du recueillement , la confession presque journaliere , l'assiduité à célébrer la messe , à réciter aux heures convenables l'office canonial , auquel il ajoutoit celui des morts.

Pour ce qui est des devoirs de premier pasteur , il s'appliqua invariablement & de tout son pouvoit à bannir de la Cour Romaine & de toutes les Eglises , le désordre des mœurs , la simonie , l'esprit d'intérêt , la len-

teur à r  
lement  
dité cou  
lui-même  
dience ;  
infaigab  
le seriet  
si austere  
sa popu  
mentire  
moment  
rint ouve  
ment ,  
condition  
& leur p  
son pon  
un moi  
trouva  
gnage d  
reux des  
plaindre  
ses mar  
Après  
de l'Egl  
trèrent  
matin ,  
élurent  
inspirati  
âge de

teur à traiter les affaires, & généralement tous les artifices de la cupidité couverts de ce manteau. Il étoit lui-même très-assidu à donner audience; & l'on vit peu de Papes aussi infatigables & aussi expéditifs. Malgré le sérieux d'une vie si laborieuse & si austère, sa douceur, son affabilité, sa popularité, sa patience ne se démentirent en aucune rencontre. Jusqu'au moment de rendre le dernier soupir, il tint ouvertes les portes de son appartement, pour laisser aux Fideles de toute condition un libre accès vers leur pasteur & leur pere. Pendant tout le cours de son pontificat, qui fut de huit ans, un mois & dix-neuf jours, il ne se trouva personne, suivant le témoignage de Pétrarque censeur si rigoureux des Papes François, qui pût se plaindre de son gouvernement, ou de ses manieres.

Ret. senil. 1.  
13. ep. 13.

Après les dix jours destinés au deuil de l'Eglise Romaine, les cardinaux entrèrent en conclave : dès le lendemain matin, trentieme de décembre, ils élurent unanimement, & comme par inspiration, Pierre Roger de Beaufort, âge de quarante ans, & cardinal de-



puis l'âge de dix-huit. Il étoit neveu de Clément VI, & fils du Comte Guillaume de Beaufort alors encore vivant, & qui vit ainsi son frere & son fils Papes, un autre frere, deux neveux & cinq cousins cardinaux. Pierre Roger fut le seul qui n'applaudit point à son élévation. Il résista par une humilité sincere, & ne céda qu'à la volonté de Dieu, manifestée par la persévérance des cardinaux, qui vouloient absolument donner à Urbain V un successeur si propre à suivre les vues de ce saint & sage Pontife. Comme il n'étoit que diacre, du titre de Sainte Marie la Neuve, il fut ordonné prêtre le samedi 4 de janvier, & le lendemain sacré & couronné. Il prit le nom de Grégoire XI, & tint le siegé sept ans & trois mois. Dès la premiere année, il créa douze cardinaux. Comme il étoit naturellement doux & modeste, les vieux cardinaux avoient entrepris de le gouverner avec empire; & pour balancer leur autorité, il fit cette promotion nombreuse, où l'on trouve, entre dix François, cinq Linoisins, compatriotes ou même parens du nouveau Pape.

Grégoire s'appliqua aussi-tôt aux de-  
voirs essentiels du pontificat, particu-  
lièrement à conserver dans son inté-  
grité & toute sa simplicité le dépôt de  
la sainte doctrine. Il n'étoit point de  
mystere si saint & si terrible, sur quoi  
ne s'exerçassent alors la curiosité & la  
subtilité scholastique. Le Pape apprit  
qu'en Aragon Jean de Laune de l'or-  
dre des FF. Mineurs, & quelques  
autres religieux avoient avancé en prê-  
chant sur l'eucharistie, que si l'hostie  
consacrée tomboit dans l'ordure, le  
corps de J. C. cessoit d'y être, &  
que la substance du pain y revenoit;  
qu'il en étoit de même, quand un  
animal mangeoit ou rongeoit la sainte  
hostie; de même encore, si les especes  
étoient brisées sous la dent du com-  
muniant, que J. C. étoit à l'instant  
enlevé au ciel, & ne passoit point dans  
l'estomac. Quoique ces propositions  
eussent eu autrefois des partisans dis-  
tingués, qui les donnerent au moins  
pour problématiques; Grégoire XI dé-  
fendit, sous peine d'excommunication,  
de prêcher désormais & d'enseigner  
publiquement cette doctrine, qui, dans  
les circonstances, n'étoit propre qu'à

Dir. & la  
quis. p. 44.

scandaliser les foibles. Alors en effet, quelques docteurs audacieux parloient peu convenablement de l'eucharistie, entre autres Jean Viclef, qui commençoit à dogmatiser en Angleterre. Aujourd'hui ces trois propositions sont regardées généralement comme fausses & insoutenables.

Rain. au.  
1372. II. 33.  
Bucelin. pag.  
61.

En Allemagne, l'Evêque Halberstat assuroit & répétoit souvent, que tout arrive en ce monde par nécessité, que la destinée regle la vie & la mort de chaque homme, & que tout dépend absolument des influences célestes. C'étoit-là le fruit, tant de l'astronomie superstitieuse de ces temps-là, que des disputes interminables sur les futurs contingens. Mais comme Albert, c'est le nom de cet évêque, étoit docteur de Paris & réputé savant, ses discours faisoient beaucoup d'impression dans la Germanie, & principalement sur la noblesse ignorante. Plusieurs furent ébranlés dans la foi, on négligea les bonnes œuvres, la priere & tous les exercices de religion commencerent à ne plus passer que pour des usages de pur appareil. Le Pape, informé de ce scandale, envoya sur les lieux des

com  
cert  
avoir  
ger  
de  
qu'il  
à dé  
qu'il  
devo  
que  
& co  
G  
voir  
qui  
tateu  
vie p  
été  
gard  
os d  
tinat  
des  
sem  
ridi  
Sur  
que  
nici  
ecc  
par  
let

commissaires chargés d'agir de concert avec l'inquisiteur du canton. Après avoir vérifié les faits, on devoit obliger l'évêque à rétracter, en présence de son clergé & de son peuple, ce qu'il avoit avancé témérement, & à déclarer que c'étoit une hérésie. Soit qu'il obéit ou non, les commissaires devoient encore déclarer publiquement, que ces propositions étoient hérétiques, & condamnées par l'Eglise Romaine.

Grégoire apprit aussi qu'il se trouvoit en Sicile des personnes abusées, qui honoroient comme saints des sectateurs de Doucin & des freres de la vie pauvre; quoique ces sectes eussent été condamnées par l'Eglise. Elles gardoient, comme des reliques, les os de ces novateurs morts dans l'obstination, érigeoient en leur honneur des églises ou des chapelles, & s'y rassembloient par troupes, avec tout le ridicule & les désordres du fanatisme. Sur cet avis, le Pape écrivit aux évêques du pays, d'empêcher ce culte pernicieux, non seulement par les censures ecclésiastiques, mais, s'il étoit besoin, par le secours du bras séculier. Cette lettre est du 12 de septembre 1372.

Rais. n. 30

Bullar. t. 2.  
p. 1061 &  
seq. Ughell.  
t. 3. p. 329.

Le commencement de l'année suivante fut marqué par la mort du S. Evêque de Fiesole en Toscane, nommé André, & issu de l'illustre maison de Corsini. Avant sa naissance, ses parens promirent à Dieu le premier fruit de leur mariage : mais d'abord André répondit mal à cette sainte destination. Dès l'âge de douze ans, il montra beaucoup d'indocilité & de pétulance ; ce qui ne fit qu'empirer durant trois ans, après lesquels s'étant oublié jusqu'à injurier sa mere, elle lui tint ce discours : Je ne vois que trop, mon fils, que c'est toi qui me fus représenté en songe la veille de ta naissance. Mais si c'est un loup qui me parut sortir de mon sein, je le vis aussi se porter vers une église, & en y entrant se changer en agneau. Apprens donc, il en est temps, que tu appartiens à la Mere de Dieu, à qui ton pere & moi nous t'avons voué, & non pas à nous. Ces paroles le frapperent étonnamment : il y pensa toute la nuit, & prit la résolution de se convertir.

Le lendemain, il alla se présenter chez les Carmes, & demanda, comme une faveur insigne, d'être reçu dans

l'ord  
tème  
son  
passa  
rens  
par  
de la  
bles  
croix  
sac  
Flore  
noie  
disoi  
les r  
d'un  
avoit  
resse  
jusq  
avoit  
mess  
vent  
bien  
son  
étu  
con  
cha  
Av  
pri

l'ordre : ce qu'il obtint , du consentement & à la grande satisfaction de son pere & de sa mere. Bientôt il passa les vœux mêmes de ses pieux parens , par la rigueur de ses austérités , par une sévère retraite , par le mépris de la gloire du siècle & les plus humbles pratiques de la sainte folie de la croix. On le vit souvent , un grand sac au cou , quêter dans les rues de Florence. Quand ses proches s'en tenoient déshonorés ; ma gloire , leur disoit-il , consiste à marcher , suivant les regles de mon état , sur les traces d'un Dieu anéanti pour notre salut. Il avoit tant d'horreur de tout ce qui ressent l'éclat & l'appareil , qu'il évita jusqu'aux solennités que ses parens avoient préparées pour sa premiere messe , & l'alla dire à un petit couvent hors de la ville. Le ciel honora bientôt par des miracles l'humilité de son serviteur : il avoit à peine terminé ses études à Paris , où il étoit allé les continuer par un ordre exprès du chapitre général , qu'en repassant par Avignon , il guérit un aveugle en priant pour lui.

Revenu à Florence , il fut fait prieur

du couvent de cette ville, où il ne travailloit qu'à se faire oublier du monde, quand on l'élut évêque de Fiésole. Sa modestie en fut si alarmée, qu'il prit la fuite, & se retira fort secrètement chez les Chartreux. On le chercha inutilement, & on alloit procéder à une nouvelle élection, lorsqu'un enfant de trois ans s'avança dans l'assemblée, & cria: C'est André que le ciel a choisi, envoyez aux Chartreux, vous l'y trouverez en priere. On le ramena, il fut sacré, & gouverna vingt-trois ans l'Eglise de Fiésole; portant les vertus épiscopales au point de perfection que préface comme infailiblement le refus de l'épiscopat. Il fit sur-tout admirer sa charité envers les pauvres. Après les plus mûrs examens de ses vertus & de ses miracles, il a été canonisé, dans le siècle dernier, par le Pape Urbain VIII.

Vit. Petraræ  
per. Squatz.

Un an après le S. Evêque de Fiésole, mourut Pétrarque, que cette époque seule nous fait rapprocher d'un saint. La frivolité de son caractère & de ses occupations le rendroit fort indifférent aux écrivains ecclésiastiques, si sa légèreté même n'eût fourni quel-

ques  
Mais  
quel  
pour  
que  
nés,  
tyres  
lante  
lié d  
jama  
vité,  
mate  
& to  
soit  
les a  
roit  
fés,  
titre  
déco  
exalt  
& sé  
teur  
lant  
tous  
Rom  
mên  
mai  
la n  
titue

ques armes aux ennemis de l'Eglise. Mais sur quel fondement, & avec quel avantage peuvent-ils le donner pour un de leurs précurseurs? Pétrarque, fameux par ses chants passionnés, par le sel & le fiel de ses satyres, par l'alliage bizarre de la galanterie & de la débauche avec la qualité de chanoine & d'archidiacre, n'eut jamais la solidité d'esprit, ni la gravité convenable pour s'ériger en réformateur. Panégyriste oisieux de la vertu; & tout entaché des vices qu'il ne cessoit de reprendre dans les pontifes & les autres prélats Romains, il ne sauroit passer, dans l'esprit des gens sensés, que pour un déclamateur sans titre & sans conséquence. Peut-il mieux découvrir son coup-d'œil faux & sa tête exaltée, qu'en préconisant l'extravagant & séditieux Rienzi, comme le restaurateur de la liberté Romaine, qu'en l'égalant aux Brutes, aux Camilles, à tous les plus grands héros de l'ancienne Rome? N'est-ce pas se décrier soi-même, que de donner l'Eglise Romaine, sur un pareil suffrage, pour la nouvelle Babylone, ou pour la prostituée de l'apocalypse? Encore se trouve-

Myster. d'  
niq. F. 440.



t-on peu d'accord avec Pétrarque, tout inconséquent qu'il est lui-même. Il vomit à la vérité les injures les plus atroces, les sarcasmes les plus sanglans contre la cour d'Avignon : mais en même temps & invariablement il professe la foi du Siege de Pierre, & rend un plein hommage à l'autorité de ses successeurs. Ainsi a-t-il réfuté d'avance les sectaires inconsidérés, qui n'ont érigé ses lettres latines en renseignemens graves & de premier ordre, que pour s'appuyer de ce témoignage factice.

Il se montra toujours, dans la croyance & les observances, contraire aux novateurs, qui reveillerent de son temps la sollicitude pontificale. Tels furent, au pays de Toulouse, les restes de la secte des Albigeois ; les Vaudois & les Pauvres de Lyon, dans le Dauphiné & les provinces voisines ; les Bégards qu'on appelloit Turlupins, dans la Flandre & plusieurs autres cantons du royaume. Ce nom de Turlupins se donnoit sérieusement à une espèce de Manichéens, qui, sous prétexte que la nature est l'ouvrage de Dieu, tenoient pour principe qu'il ne falloit

Gaguin. l.

roug  
En  
plus  
de l  
ils l  
tion  
vit  
V,  
sect  
re  
&  
on  
aux  
Hon  
les  
pell  
hon  
fut  
mo  
jus  
au  
pu  
sec  
lup  
pa  
Pa  
de  
l'

rougir de rien de ce qui est naturel. En conséquence, ils n'avoient pas plus d'égard que les brutes, aux loix de la pudeur, s'abandonnoient, quand ils le pouvoient impunément, aux actions les plus honteuses. Le Pape écrivit d'un style pressant au Roi Charles V, afin d'arrêter le cours de cette secte infame. On usa de rigueur contre un pareil renversement de l'ordre & de l'honnêteté publique. À Paris, on brûla leurs livres, dans le marché aux pourceaux, hors de la porte S. Honoré. On arrêta leurs chefs, dont les principaux étoient une femme appelée Jeanne d'Aubenton, & un homme qui n'est pas nommé. La femme fut brûlée vive : son complice étant mort en prison, le cadavre fut gardé jusqu'à la sentence, & ensuite traîné au bûcher. Cette sévérité arrêta l'impudence des sectaires, sans éteindre la secte : plusieurs années après, les Tur-lupins répandoient encore leurs erreurs par-tout où ils espiroient l'impunité.

Pour les hérétiques du Dauphiné, Patarins, Pauvres de Lyon ou Vaudois, soit qu'ils attentassent moins à l'ordre public, soit à raison de l'é-

Rain. an.  
1373. n. 19.  
20.

Corson. n.  
1. P. 19.

loignement où ils étoient de la cour, on les poursuivit avec moins de vigueur : ce qui en augmenta considérablement le nombre dans cette province, & répandit la contagion dans les contrées voisines. Le Pape se plaignit au Roi, que ses officiers, loin de soutenir, comme ils le devoient, les inquisiteurs, mettoient de jour en jour de nouveaux obstacles aux fonctions de leur charge. Ils leur assignoient, selon le Pontife, des lieux mal sûrs pour agir contre les sectaires, ne leur permettoient pas de procéder sans le juge séculier, ou les obligeoient à montrer leurs procédures : ils délivroient ceux que les inquisiteurs avoient emprisonnés comme convaincus ou suspects d'hérésie ; ils refusoient de prêter le serment de purger le pays d'hérétiques, quoiqu'il fût ordonné par le droit alors en usage. Ces restrictions apportées à l'exercice de l'inquisition, montrent que ce tribunal établi en France depuis environ cent ans, par le Pape Alexandre IV sous le règne de S. Louis, commençoit à contrarier le goût des François.

Fontan. t.

4. P. 244

Le Roi Charles V ou le Sage poussa les choses plus loin en ce genre. Dès

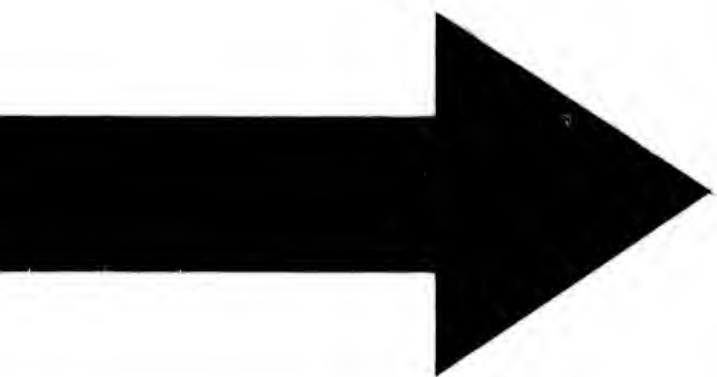
le co  
goir  
con  
viles  
les h  
autr  
les  
ris  
relle  
mép  
voit  
ratio  
solu  
gnit  
mais  
crut  
au  
voca  
qui  
mes  
mar  
être  
d'at  
ou p  
con  
C  
seul  
que

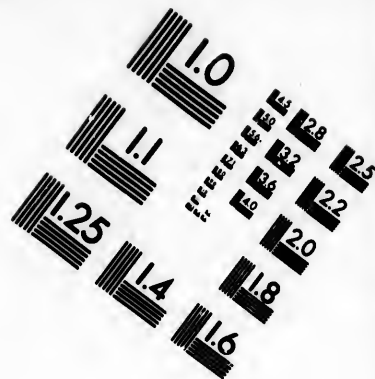
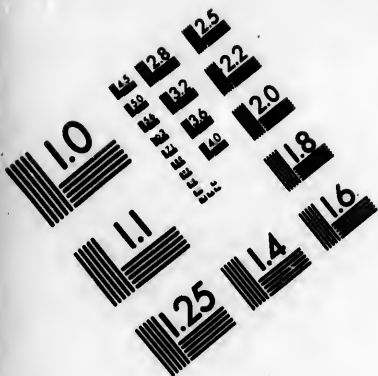
le commencement du pontificat de Grégoire XI, il ôta aux ecclésiastiques la connoissance des causes purement civiles, telles que la vente des terres, les héritages, les retraites, les bagers, & autres choses semblables, quelque réelles que soient les limites entre la juridiction ecclésiastique & la temporelle, rien de plus facile que de s'y méprendre; & tous les jours il s'élevait entre elles une infinité de contestations, auxquelles le Roi voulut absolument mettre fin. Le Pape en craignit les suites, & fit ses remontrances: mais le sage & religieux monarque ne crut que servir l'Église, & faciliter au clergé les devoirs propres de sa vocation, en le déchargeant des soins qui lui étoient étrangers. Les réformes ne sont dangereuses en cette matière, quelque délicate qu'elle puisse être, qu'autant qu'on manque, ou d'attention pour reconnoître les bornes, ou plutôt encore de droiture pour s'y contenir.

Quant à l'inquisition, ce n'étoit pas seulement en France, mais dans quelques États d'Italie, que déjà l'on en

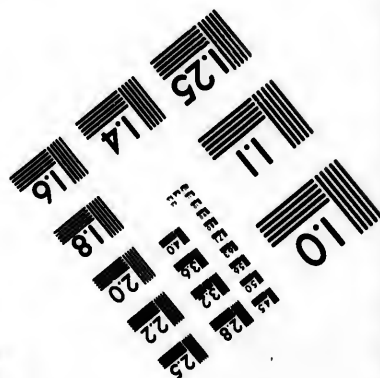
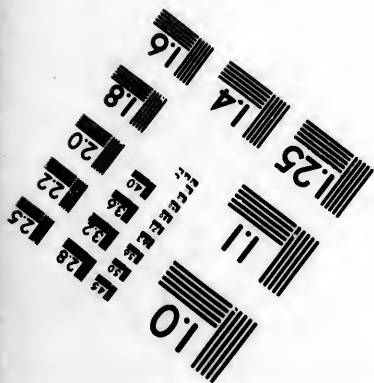
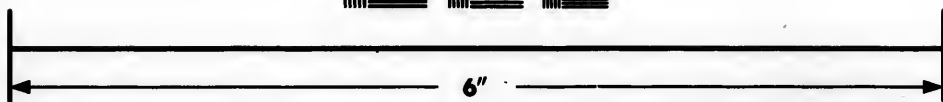
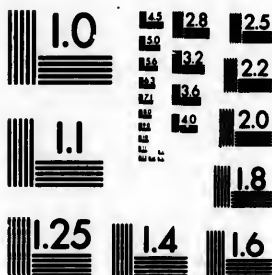
à cour,  
de vi-  
confide-  
re pro-  
n dans  
se plai-  
s, loin  
voient,  
out en  
fonc-  
noient,  
al sûrs  
ne leur  
sans le  
mon-  
vroient  
nt em-  
ou suf-  
de pré-  
d'hé-  
par le  
ctions  
sition,  
pli en  
par le  
né de  
rier le  
pouffa  
e. Dès







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

128  
132  
22  
20

oi



Vading. an.  
1356. n. 12  
& seq.

porroit le joug avec peine. L'inquisiteur de Venise, Michel Pisani de l'ordre des FF. Mineurs, ayant fait emprisonner quelques personnes opulentes pour cause d'hérésie, les officiers du Doge Jean Gradenigo arrêterent à leur tour les gens de l'inquisition, prétendirent que, dans la capture des hérétiques, ils avoient pris quelque chose de leurs biens, & les firent mettre à la question. Le Pape en écrivit au Doge; mais d'un ton de sollicitation, ou même de priere, plutôt que de menace & d'autorité: on négocia, l'affaire traîna en longueur, le Doge Gradenigo vint à mourir, & l'on termina, par voie d'accommodement, sous Jean Delfino qui lui succéda. A Suse en Piémont, le jour de la chandeleur 1375, il y eut un inquisiteur massacré dans le couvent des FF. Prêcheurs. Un second inquisiteur du même ordre, dans une paroisse du diocèse de Turin, où il étoit à la recherche des hérétiques, fut tué publiquement devant l'église, le jour de l'octave de pâque, après avoir dit la messe.

L'esprit

L  
gagt  
char  
aprè  
de  
fin  
dita  
appa  
gran  
orei  
vit  
Prag  
Liro  
l'En  
du p  
La  
des  
la fa  
aprè  
fiel  
que  
Casi  
Il se  
coul  
com  
Pial  
gne  
ger  
roi  
-7

L'esprit de secte & de nouveauté gaignoit jusqu'au fond du Nord. Un chanoine de Prague, nommé Milicez, après avoir semé l'erreur dans le pays de sa naissance, passa pour la même fin à Gnesne en Pologne, & y accrédita sa pernicieuse doctrine, par une apparence de piété. Le scandale fut grand, puisqu'il parvint jusqu'aux oreilles du Pape Grégoire, qui en écrivit aux archevêques de Gnesne & de Prague, aux évêques de Bressau, de Litomissels & d'Olmuts, & enfin à l'Empereur Charles, souverain naturel du prédicant, comme roi de Bohême.

La Pologne éprouvoit en même temps des troubles d'une autre nature, par la faction d'un prince inconstant, qui, après avoir renoncé aux grandeurs du siècle pour embrasser la vie monastique, se porta pour successeur du Roi Casimir le Grand, mort en 1370. Il se nommoit Ladislas le Blanc, étoit cousin issu de germain de Casimir, & comme lui, de l'auguste maison des Piasts, qui cessoit de régner en Pologne par l'avènement d'un prince étranger à cette couronne, savoir Louis roi de Hongrie, de la maison de

Dlugos. 116.  
10 p. 20 &  
seq. Pistor Ni-  
dan t. 2. l. 4.  
c. 30.

France, & neveu du dernier roi de Pologne seulement par les femmes. Louis étoit reconnu par le gros de la nation Polonoise : mais quelques seigneurs songerent à tirer Ladislas, du monastere de S. Bénigne de Dijon, où déjà il étoit passé de Cîteaux, lieu de sa premiere retraite. Ils allerent le trouver, & firent briller le diadème à ses yeux : tentation trop forte pour ce léger solitaire. Il accepta leur offre, il alla demander dispense au Pape Grégoire, il en essaya jusqu'à deux refus, & ne laissa point de poursuivre son entreprise.

Arrivé en Pologne, il assembla des troupes, s'empara d'abord de quelques forteresses, puis fut défait, & son parti ruiné par les généraux du roi de Hongrie. Il obtint un accommodement avec son vainqueur, moyennant une somme d'argent, & une abbaye considérable que lui donna le Roi Louis. Il revint par la suite à S. Bénigne de Dijon, où il paroît que son instabilité naturelle le ramena plutôt qu'un repentir, puisqu'il sollicita de nouveau sa dispense, sous le pontificat de Clément VII. Cet habile Pontife ne laissa point échapper une occasion si favora-

ble  
dier  
mai  
ne  
mie  
Dij  
il o  
por  
cor  
ou  
les  
avo  
succ  
L  
con  
d'ob  
qu'i  
der  
S. P  
tria  
les  
tiqu  
leur  
&  
cep  
tula  
din  
aut  
Gr

ble de soustraite la Pologne à l'obédience de son compétiteur Urbain VI; mais la seconde tentative de Ladislas ne fut pas plus heureuse que la première. Il s'achemina de nouveau vers Dijon, & mourut à Strasbourg, d'où il ordonna que ses cendres fussent rapportées à S. Bénigne. On y voit encore son épitaphe gravée sur sa tombe, où il est représenté lui-même, avec les vains symboles de la royauté, qu'il avoit si long-temps poursuivie sans succès.

L'an 1375, Grégoire XI publia une constitution datée du 29 de mai, afin d'obliger les prélats à la résidence, qu'il n'avoit cessé de leur recommander depuis qu'il occupoit la chaire de S. Pierre. Il y est enjoint à tous les patriarches, les archevêques, les évêques, les abbés, & les autres supérieurs monastiques, de se rendre sous deux mois à leurs Eglises ou à leurs monasteres, & d'y résider avec assiduité. On excepte, avec les quatre patriarches titulaires des Eglises d'Orient, les cardinaux, les légats, les nonces & les autres officiers de la Cour Romaine. Grégoire ayant ensuite rencontré un

Vit. Pap. 64.  
1. P. 479.

évêque étranger, qui demouroit encore à Avignon; que faites-vous ici, lui dit-il? que n'allez-vous à l'Eglise que vous devez chérir comme votre épouse? Et vous même, Saint Pere, répondit l'évêque avec autant de justice que de liberté, pourquoi n'allez-vous point à votre épouse, infiniment plus attrayante & plus illustre que la mienne? La liberté de cette repartie ne servit qu'à confirmer Grégoire dans la résolution sincere qu'il avoit prise depuis long-temps de mettre fin à l'espece de viduité où languissoit l'Eglise Romaine. Déjà son départ étoit fixé au mois de septembre de cette année 1375: mais le désir de concilier les rois de France & d'Angleterre, considération si éblouissante pour ses prédécesseurs, le lui fit encore différer jusqu'à l'année suivante.

Vit. t. 1. p.  
1194.

Dans cet intervalle, il fit le vingtième de décembre une promotion de neuf cardinaux, où les François jouèrent de la prédilection ordinaire aux Papes d'Avignon. Il y en eut sept de cette nation, un Italien seulement, & un Espagnol. Sur la fin du mois d'aout 1376, Grégoire reçut, de la part des Romains, une ambassade qui décida

fac  
tous  
cils  
leur  
de  
dét  
soll  
éto  
les  
que  
tit  
un  
D  
Pie  
s'il  
roit  
fut  
ma  
du  
& c  
(  
tit  
com  
roit  
Por  
ne  
cet  
Av  
jou

facilement son voyage. Il avoit perdu toute espérance de procurer la reconciliation qui l'avoit retardé; & d'ailleurs Luc Savelli qui étoit à la tête de cette ambassade, lui déclara sans détour que les Romains vouloient absolument avoir le Pape chez eux, qu'il étoit le Pontife Romain, que tous les Fideles le nommoient ainsi, & que, s'il ne revenoit à son siege naturel, Rome étoit déterminée à se faire un Pape qui ne l'abandonnât plus. D'un autre côté, le cardinal de Saint Pierre, légat en Italie, lui écrivit que, s'il ne se pressoit de venir, il arriveroit infailliblement du scandale. On fut en effet depuis, que déjà les Romains avoient jetté les yeux sur l'abbé du Mont-Cassin pour le faire antipape, & qu'il avoit accepté leurs propositions.

Grégoire prit son parti, & en avertit les cardinaux, qui en parurent déconcertés. Le Roi Charles V qui sentoit tout l'avantage d'avoir le Souverain Pontife dans l'enclave de son royaume, ne fut pas moins affligé qu'eux de cette nouvelle. Il fit aussi-tôt partir pour Avignon son frere Louis, duc d'Anjou, avec charge de faire les derniers

efforts pour rompre le voyage du Pape. Le duc agit en négociateur aussi habile que zélé, & fut puissamment secondé par les cardinaux qui avoient un intérêt commun avec lui : mais tous les efforts & les artifices furent inutiles. En prenant congé du Pape, le prince lui dit : Saint Pere, vous quittez un royaume où la religion est plus honorée qu'en aucun lieu du monde, & vous allez dans une région où vous n'êtes rien moins que chéri : mais pensez sur-tout, que, si vous mourez au delà des monts, comme il y a toute apparence, les Romains seront maîtres du sacré college, & lui feront faire un pape bien funeste peut être à l'Eglise.

Itiner. ap.  
Baov. n. 31.

Le Pontife suivit son dessein, & partit d'Avignon le 13 de septembre, avec la plus grande partie des cardinaux, dont six seulement demeurèrent en France. Il alla s'embarquer à Marseille sur les galeres envoyées d'Italie, aborda à Corneto après avoir essuyé de grandes tempêtes, & le 17 de janvier 1377 se rendit à Rome, qui depuis n'a plus été sans Pape. Il y fit son entrée à cheval, & traversa toute la ville, accompagné de treize

caro  
bra  
men  
l'ég  
laq  
nité  
allu  
à p  
I  
de  
fair  
rev  
thé  
cese  
dép  
tem  
l'év  
fore  
repr  
sur  
vate  
son  
secc  
apr  
il e  
tain  
féré  
copi  
qui

cardinaux, & suivi d'un peuple innombrable qui ne savoit comment exprimer sa joie. Il n'arriva qu'au soir à l'église de S. Pierre, à l'entrée de laquelle on l'attendoit avec une infinité de flambeaux, & dont on avoit allumé toutes les lampes qui montoient à plus de huit mille.

Le Pape Grégoire eut bientôt lieu de s'occuper à Rome du genre d'affaires le plus digne du premier pasteur. Instruit que Viclef, docteur en théologie & curé de Lutervolt, au diocèse de Lincoln, osoit attaquer le saint dépôt de la foi; il écrivit en même temps à l'archevêque de Cantorbéri, à l'évêque de Londres, à l'université d'Oxford & au roi Edouard. Il fit des reproches à l'université & aux prélats, sur leur négligence à réprimer le novateur: il veut qu'on le fasse emprisonner, & qu'on implore au besoin le secours du bras séculier; si toutefois, après de sages & secrètes informations, il est avéré que Viclef ait soutenu certaines propositions qui avoient été déférées à Rome, & dont on renvoyoit copie en Angleterre. La lettre ou bulle qui s'adresse au Roi Edouard, lui de-

Valsing. p.  
191 & seq. t.  
x. Conc. p.  
138.



mande sa protection, en faveur des deux prélats commis dans cette affaire par le Siege Apostolique.

Entre les propositions, reprises dans Vicles au nombre de dix-neuf, & la plupart fort obscures, voici les plus remarquables : S'il y a un Dieu, les seigneurs temporels peuvent légitimement, & doivent, sous peine de damnation, enlever à une Eglise coupable les biens de fortune. On ne peut être excommunié, si l'on ne s'excommunie premièrement soi-même. Les pasteurs & le pape même ne lient ou ne délient que quand ils se conforment aux loix évangéliques. Il est de foi que tout prêtre a pouvoir de conférer tous les sacremens, & par conséquent d'absoudre de quelque péché que ce soit les Fideles qui ont la contrition. Tout ecclésiastique & le Pape lui-même peut être légitimement repris & accusé par ceux qui lui sont soumis, encore qu'ils ne soient que laïcs. Ce dernier article, à la première vue, paroît peu répréhensible : mais, en le rapprochant des autres, on y appercevra les mêmes principes de schisme, & le même renversement de l'ordre hiérarchique.

On pressa inutilement l'auteur de

se  
no  
des  
gag  
am  
mê  
en  
clé  
mu  
Ed  
jon  
jui  
fa  
cub  
che  
l'ex  
qu'  
dor  
ma  
si  
sen  
mo  
en  
l'E  
H  
an  
for  
tes  
de

se rétracter. A l'exemple de tous les novateurs, il entreprit de se justifier par des distinctions artificieuses; il s'engagea dans une suite d'explications plus ambiguës encore que les propositions mêmes; il tenta de donner le change, en se jettant sur l'abus des biens ecclésiastiques & des excommunications multipliées. Malheureusement, le Roi Edouard vint à mourir dans ces conjonctures, savoir le vingt-unième de juin 1377. Il fut obsédé pendant toute sa maladie par une malheureuse concubine, qui le détourna de penser aux choses du salut, & qui le voyant à l'extrémité, lui prit jusqu'aux bagues qu'il avoit aux doigts, puis l'abandonna, privé des sacremens, à son mauvais sort. Edouard III qui savoit si bien l'art de régner, eût au moins senti, nonobstant la dissolution de ses mœurs, la nécessité de tenir l'Eglise en paix pour prévenir les troubles de l'Etat. Il eut pour successeur, Richard II son petit-fils qui n'avoit que onze ans, & qui régna sous la conduite de son oncle Jean duc de Lancastre, protecteur de Wiclif, aussi bien que Henri de Perci maréchal du royaume. Ce

nouveau gouvernement favorisa beaucoup le progrès des nouveautés hérétiques, dont la poursuite fut encore interrompue par la mort prématurée du Pape.

Il n'avoit pas encore atteint sa quarante-septième année ; mais il étoit très-foible de complexion, & souvent tourmenté par la gravelle. Au commencement de février de l'année 1378, il tomba dans un état de souffrance, qui lui fit pressentir sa fin prochaine. Alors, la position véritablement critique de l'Eglise Romaine se peignit à ses yeux, sous des couleurs effrayantes. Il voyoit d'une part les François qui formoient presque seuls le sacré college, très-enclins à se maintenir dans la possession de la tiare ; & de l'autre côté, les Italiens à la merci desquels on se trouvoit infiniment jaloux de la recouvrer. On dit que, prévoyant les horreurs du schisme, il eut regret d'avoir quitté la France, & que, prenant entre ses mains le corps de J. C. avant d'expirer, il conjura les assistans de ne jamais se laisser conduire par les révélations prétendues auxquelles il avoit trop ajouté foi. Telles sont les suites fatales d'un premier ren-

Genf. Inan.  
doctrin. part.  
2. Concl. 1.

versement dans l'ordre établi : la réparation du mal devient presque aussi dangereuse que le mal même, on n'évite un précipice que pour en rencontrer un autre, les routes semblent se confondre, les idées se bouleversent, & les meilleures têtes éprouvent une perplexité qui couvre de nuages jusqu'aux maximes de première évidence. Les conseils donnés à Grégoire XI par Sainte Brigitte, par le vieux infant d'Aragon, & par Sainte Catherine de Sienne qui vint à leur appui, soit qu'ils fussent ou ne fussent pas inspirés d'en haut, ne pouvoient pas tromper. Fut-il possible d'errer en consultant au Pontife Romain de résider à Rome? le schisme ne pouvoit provenir du rétablissement de la chaire de Pierre dans le lieu où elle a été fondée : il ne vint en effet que du conflict d'intérêts & de passions entre les cardinaux François & Italiens, joint à la roideur du caractère & de la conduite du Pape Urbain VI, qui fut le successeur de Grégoire.

Celui-ci, avant de mourir, prit encore quelques mesures pour maintenir la tranquillité dans l'Eglise. Per-

suadé que la plus sûre, dans la position présente des choses & des esprits, étoit de hâter l'élection de son successeur, afin d'ôter aux factieux le temps de lier leur partie; il ordonna, par une bulle en forme, qu'incontinent après sa mort, les cardinaux qui se trouveroient à Rome procédroient pour cette fois au choix du nouveau Pape, en quel lieu ils jugeroient à propos, dans la ville ou hors de la ville, & à la pluralité des voix seulement, sans attendre le concours des deux tiers des suffrages. La bulle est du dix-neuvième de mars, & le Pape mourut le vingt-septième du même mois 1378.

Tous les historiens font l'éloge de la doctrine, de la piété & de la douceur de Grégoire XI. Il fut très-libéral envers les pauvres, & envers les gens de lettres qu'il protégea d'une manière éclatante. On ne lui reproche qu'un peu de foible pour ses proches. Il eut perpétuellement auprès de lui son père, ses frères & ses neveux, la plupart assez enrichis par son oncle Clément VI, pour qu'il n'eût point à augmenter leur fortune: mais il déféra trop à leurs conseils, & quelquefois à

leurs sollicitations en faveur de sujets moins méritans que ceux à qui on les faisoit préférer.

Grégoire XI fut le septieme & le dernier des pontifes que l'Eglise Gallicane, pendant le cours de plus de soixante-dix ans, donna consécutivement à l'Eglise Universelle. Distingués sans exception par leur génie & leurs lumieres, le plus grand nombre par la sainteté de leur vie, & quelques-uns par le don des miracles; leurs noms cependant ne sont pas en grande recommandation dans l'Eglise Romaine, qui les a rendus responsables des troubles & de la désolation qu'elle éprouva pendant plus d'un siecle. L'étrange déplacement du Siege Apostolique imprima lui seul à leur mémoire, & à leur nation peut-être, une tache que l'éclat de tous les talens, joints à bien des vertus, n'a pu couvrir, & que le cours de tant de siecles n'a pu qu'affoiblir.

Si-tôt qu'il fut question de remplacer le Pape Grégoire, les Romains prirent la résolution fixe d'exclure les François du pontificat. Les cardinaux étoient encore dans l'église de Sainte Marie la Neuve dont Grégoire avoit porté le titre étant cardinal, & où il venoit d'être en-

terré, quand les bannerets ou capitaines de quartier vinrent leur déclarer qu'ils regardoient l'élection des Papes François comme la source de tous les malheurs de l'Italie, & leur témoignèrent le plus grand désir d'avoir au moins pour cette fois un Pape Italien. Le sacré college étoit alors composé de vingt-trois cardinaux, & il s'en trouvoit seize à Rome, savoir quatre Italiens, un Espagnol & onze François, sans compter les six qui étoient restés à Avignon, ni le cardinal d'Amiens qui étoit légat en Toscane. Ainsi les cardinaux François n'étoient pas moins en état de dominer dans le conclave, que dans la totalité du sacré college : mais ils formoient eux-mêmes deux partis, dont un de Limousins au nombre de sept, à qui les autres donnoient ouvertement l'exclusion, en disant d'un ton peu ménagé, qu'il leur étoit honteux de laisser plus long-temps la dignité pontificale, comme héréditaire dans un coin de la France. L'antipathie ou la jalousie fut si grande, que ceux-ci ne se trouvant à Rome qu'au nombre de quatre, & ne pouvant eux seuls contrebalancer les Limousins ; de peur d'avoir encore un Pape de cette province, ils aimèrent mieux se rapprocher

des  
avec  
de c  
dire  
dign  
l'aff  
se t  
cho  
ni d  
le p  
glif  
ne l  
ce,  
de l  
Il  
sept  
aprè  
un f  
que  
ave  
de l  
ou  
na  
ils  
où  
do  
dé  
ba  
tie

des Italiens, & faire cause commune avec eux. Cependant tous les cardinaux, de quelque nation qu'ils fussent, répondirent avec beaucoup de sagesse & de dignité à la députation Romaine, que l'affaire qu'on leur proposoit ne pouvoit se traiter que dans le conclave; qu'ils y choisiroient, sans acception de nation ni de personne, celui qu'ils jugeroient le plus capable de bien gouverner l'Église; que ni les menaces ni la contrainte ne les induiroient à trahir leur conscience, & à faire une élection que le défaut de liberté rendroit nulle.

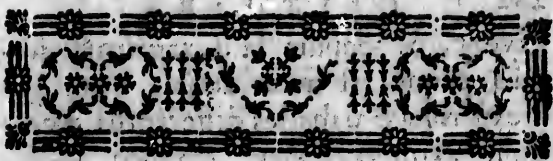
Ils entrèrent tous seize au conclave le septième d'avril, & dès le lendemain, après quelques délibérations touchant un sujet Romain, ou du moins Italien, que le peuple demandoit du dehors, avec des cris menaçans, ils élurent, hors de leur corps, d'une manière sérieuse ou simulée, Barthelemi de Prignano, natif de Naples & archevêque de Bari. Ils l'envoyèrent chercher dans Rome, où il étoit depuis quelque temps; il donna son consentement après quelque délai, fut intronisé, & prit le nom d'Urban VI. Le jour de pâques, dix-huitième du même mois d'avril, il fut



couronné publiquement, avec toutes les cérémonies accoutumées.

Tels sont, dans l'histoire de l'élection d'Urbain VI, les seuls points que nous avons cru devoir présenter. S'ils n'entrent point dans un détail qui satisfasse la curiosité, ils auront du moins le mérite de l'impartialité & de la sage réserve que les conciles œcuméniques se sont eux-mêmes prescrits. Là-dessus, il est vrai, on ne prononcera pas, si l'élection d'Urbain fut libre, ou forcée: mais cette grande question, d'où dépendit la conduite qu'on eut à tenir durant le long schisme de l'Occident; la résoudrions-nous mieux en adoptant, soit la relation des François, soit celle des Italiens, contradictoires l'une à l'autre, & toutes les deux également fondées sur les dépositions de témoins oculaires & sans reproche? Mais quelques erremens que nous puissions fournir, qui oseroit décider, dans une matière où les Pères de Pise & de Constance aimèrent mieux trancher la difficulté, que de la résoudre? Si la sagesse même doit s'astreindre aux loix de la sobriété, c'est assurément dans les rencontres où les organes mêmes de la Sagesse incréée nous en ont donné l'exemple.

S R.  
toutes les  
e l'élec-  
nrs que  
ter. S'ils  
qui satis-  
moins le  
sage ré-  
iques se  
ellus, il  
s, si l'é-  
forcée:  
à dépen-  
durant  
la résou-  
soit la  
des Ira-  
l'autre,  
dées sur  
laires &  
remens  
oseroit  
es Peres  
t mieux  
a résou-  
astrein-  
assuré-  
organes  
sen ont



# HISTOIRE DE L'ÉGLISE.



## LIVRE QUARANTE-SIXIEME.

*DEPUIS le commencement du grand  
schisme d'Occident en 1378, jusqu'à  
la fin d'Urbain VI en 1389.*

URBAIN VI, ou Barthelemi Prigna-  
no, eût passé pour le sujet le plus  
digne de la papauté, s'il n'eût jamais  
été Pape. Il étoit d'extraction noble,  
savant, & en particulier, l'un des  
plus habiles hommes de son siècle  
dans le droit canon, zélé pour le  
progrès des lettres, réputé grand  
homme de bien, ennemi déclaré de  
l'incontinence des clercs & de la simo-  
nie, simple & modeste, pieux, cha-  
ritable, dur à lui-même, portant ha-  
bituellement le cilice, jeünant tout

Nicm. l. 2.  
6. 4.

l'avent, & depuis la sexagésime jusqu'à pâque. Il avoit acquis beaucoup d'expérience dans les différentes places qu'il avoit occupées, d'abord archevêque de Cirenza au royaume de Naples, puis transféré sur le siege de Bari, & chargé de l'administration de la chancellerie Romaine. Mais il étoit entier dans ses volontés, d'un caractère sombre & chagrin, & surtout incapable de ménagement dans la poursuite du bien & dans ses vues de réforme. Il seroit infailliblement demeuré paisible possesseur du pontificat, s'il avoit su se ménager avec les cardinaux : l'amertume de son zele ou de son humeur pensa le précipiter du Siege Apostolique, & donna lieu au schisme qui désola l'Eglise pendant cinquante ans.

Vit. Pap.

t. 1. p. 1269.

Niern. l. 1.

6. 4.

A peine fut-il en place, que tous ses défauts se démasquerent. Il avoit été couronné le dimanche de pâque : dès le lundi, après avoir entendu vêpres dans la grande chapelle de son palais, irrité tout à coup d'y voir un certain nombre d'évêques, il leur dit d'un ton brusque & emporté, qu'ils étoient tous des parjures d'abandon-

ner  
cour  
repr  
bou  
Pam  
& c  
repr  
Suis  
ye,  
néra  
m'e  
peu  
ind  
lun  
blic  
les  
bre  
ave  
vée  
la  
mé  
Pa  
In  
ta  
na  
va  
g  
a  
le

ner leurs Eglises pour résider à la cour. La surprise que leur causa un reproche si amer, leur tint à tous la bouche fermée, excepté Martin de Pampelune, référendaire du S. Siege & docteur célèbre en droit canon. Il reprit avec assurance : Moi, parjure ! Suis-je donc ici pour mon intérêt privé, & non pas pour les affaires générales de l'Eglise ? je n'aspire qu'à m'en retirer, & à être rendu à mon peuple. Urbain sentit si peu ce reproche indirect de son imprudence, que le lundi suivant, dans un consistoire public, où se trouverent les cardinaux & les autres prélats en très-grand nombre, il se remit à censurer leurs mœurs, avec une aigreur encore moins réservée. Le cardinal d'Amiens, Jean de la Grange, étant venu presque dans le même temps reconnoître le nouveau Pape, il en fut reçu d'abord avec l'honneur qui méritoient ses rares talens : mais bientôt l'humeur reprenant le dessus, le Pontife l'accusa d'avarice & de trahison, de perpétuer la guerre entre l'Angleterre & la France, afin de s'enrichir en prolongeant sa légation, de fomenter pareillement

Ibid. c. 7.  
Vallingham. in  
Rich. II.

les divisions entre les rois de Castille ;  
 VI. c. r. p. d'Aragon & de Navarre. Enfin il s'é-  
 2158. chappa jusqu'à dire, qu'il n'y avoit  
 point de mal au monde que n'eût fait ce  
 cardinal. A ce mot, le prélat n'y te-  
 nant plus ; comme archevêque de Bari,  
 lui dit-il en faisant un geste mena-  
 çant, vous en avez menti ; & sur le  
 champ il prit la fuite, avec quelques  
 autres cardinaux.

C'étoient tous les jours nouvelles sce-  
 nes, de la part du fâcheux Pontife,  
 à l'égard de toutes sortes de personnes.  
 Un collecteur des revenus du Saint  
 Siege étant venu lui apporter quelque  
 Ném. I. 1. argent, il lui dit ces paroles de Saint  
 7. Pierre à Simon le Magicien : Ton  
 argent périsse avec toi ! Oubliant tout  
 ce qu'il devoit à la reine de Naples  
 sa souveraine naturelle, il en traita  
 le mari Othon de Brunsvic, avec une  
 hauteur insultante ; tandis que ce prince  
 lui faisoit sa cour à Rome avec au-  
 tant de soin que les moindres officiers  
 du palais. Incapable de ménagemens  
 à l'égard même des souverains de  
 premier ordre, il menaçoit hautement  
 de faire justice des rois de France  
 & d'Angleterre, dont les divisions

Valingh. in  
 Rich. II.

désolo  
 des si  
 tous l  
 Ven  
 dinaux  
 Franç  
 se rep  
 sous p  
 leurs  
 sy re  
 sy tro  
 sans c  
 cour  
 chés.  
 lingue  
 de L  
 avoit  
 de la  
 la gar  
 leur  
 étoien  
 Jusqu  
 ils tr  
 ponti  
 les m  
 lais  
 pliqu  
 niten  
 les p

désoloient la Chrétienté. Des procédés si choquans eurent bientôt aliéné tous les esprits.

Vers la mi-mai, le reste des cardinaux ultramontains, c'est-à-dire les François & l'Espagnol Pierre de Lune se retirèrent à Anagnie en Campanie, sous prétexte de se dérober aux chaleurs de Rome. Le cardinal d'Amiens s'y rendit aussi avec sa suite; & ils s'y trouverent au nombre de treize, sans compter les autres prélats de la cour Romaine qui leur étoient attachés. Il y vint entre autres le camerlingue de l'Eglise, frere du cardinal de Limoges; & l'on observe qu'il avoit emporté avec lui les ornemens de la chapelle pontificale dont il avoit la garde: ce qui fait présumer, qu'à leur départ de Rome, les cardinaux étoient résolus à faire un autre pape. Jusqu'au mois de juillet néanmoins, ils traiterent Urbain comme légitime pontife; le nommant tel dans toutes les messes qui se célébroient au palais d'Anagnie, lui adressant des suppliques, expédiant les actes de la pénitencerie en son nom. Dans la suite, les partisans d'Urbain se prévalurent

Vit. c. 1. p. 1066. Rain.  
an. 1276. n. 107.

fortement de cette conduite, contre les cardinaux François, auteurs de l'élection d'un nouveau Pape.

Cependant la réunion de tant de cardinaux en un même endroit, la circonstance même du lieu & de la personne du gouverneur, savoir le comte de Fondi, fort mal disposé envers Urbain qui avoit voulu le destituer de ce gouvernement, la fuite du camerlingue avec les ornemens pontificaux, & certains discours qui transpiroient déjà; lui faisoient soupçonner qu'on ourdissoit quelque trame contre son autorité. Il parut alors se repentir des sujets de mécontentement qu'il avoit donnés aux cardinaux, & plus encore de les avoir laissé aller. Afin de les ramener, il se rapprocha d'eux, & alla le 26 de juin à Tivoli, qui est à quinze milles de Rome, presque à moitié chemin d'Anagnie. Cette démarche leur donna au contraire de la défiance; & pour leur sûreté, ils appellerent un corps de Gascons & de Bretons, reste d'une armée que Grégoire XI avoit employée contre les ennemis de l'Eglise. Cet incident fit rentrer Urbain dans son caractère, &

déci  
rent  
dispo  
trou  
sur  
de  
rent  
se  
tin  
il n'  
tion.  
L  
rent  
rie,  
ces,  
tout  
parti  
féres  
cour  
fin  
de S  
Préc  
char  
&  
fitio  
veau  
de c  
vagu  
tant

décida la rupture. Les Romains vinrent en armes, à deux milles de Rome, disputer le passage du Teverone à cette troupe de braves, qui leur passerent sur le corps, après en avoir tué plus de cinq cents. Les vaincus s'en vengerent lâchement sur les François qui se trouvoient dans Rome, sans distinction d'âge, de sexe, de rang; & il n'y eut plus de jour à la réconciliation.

Les cardinaux d'Anagnie ne penserent plus qu'à lier solidement leur patrie, en gagnant la faveur des princes, & l'approbation des savans, surtout en France leur patrie. Ils firent partir coup sur coup trois envoyés différens, le Bachelier Jean de Guignecourt, l'évêque de Famagouste, & enfin le maître du sacré palais, Nicolas de S. Saturnin, de l'ordre des Freres Prêcheurs. Ils étoient tous les trois chargés de prévenir le Roi Charle V, & l'université de Paris, sur la déposition d'Urbain & la création d'un nouveau Pape: objet que leurs lettres de créance exprimoient d'une maniere vague & mystérieuse, comme important à la foi & au régime de l'Eglise;



Marfil.  
Ingh. ap. Du  
Boul. t. 4. p.  
266.

mais dont bientôt on parla ouvertement, comme d'un péril de schisme, plus grand qu'il n'y en avoit eu depuis un siècle. Ces lettres sont datées du dix-neuvième de juillet.

Le 20 du même mois, les cardinaux conjurés voulant donner un air de régularité à leur conspiration, & avoir de leur côté l'unanimité du sacré college, appellerent par voie de citation ceux de leurs collègues qui se trouvoient à Tivoli près du Pape, c'est-à-dire les quatre Italiens, savoir les cardinaux de Florence, de Milan, des Ursins, & de S. Pierre. Dans cette citation, on usoit encore de retenue, ou plutôt de finesse, à l'égard d'Urbain, qu'on portoit à se démettre lui-même, en lui faisant espérer une seconde élection libre & canonique. Il ne jugea point à propos d'en courir les risques, & l'on fit aussi-tôt contre sa première élection une protestation solennelle, où l'on ne manqua point d'insérer le récit de toutes les violences qui l'avoient accompagnée. Elle fut suivie de la défection des cardinaux Italiens, à l'exception du seul cardinal de S. Pierre. Les trois autres se rendirent

dir  
de  
dép  
d'a  
de  
dét.  
ne  
reti  
nag  
sero  
neu  
lent  
mul  
de  
d'ap  
publ  
usur  
conj  
plus  
la ve  
Cet  
par  
treiz  
Ana  
card  
à auc  
ce o  
lecti

dirent aux environs de Palestrine , afin de conférer avec autant de cardinaux députés d'Anagnie. On ne tomba point d'accord , au moins quant à la maniere de procéder : mais les trois Italiens , détachés dès lors du Pape régnant , ne retournerent plus vers lui , & se retirerent ensemble à Sessa au delà d'Anagnie , afin d'observer ce qui s'y passeroit. On y rendit quatre jours après , neuvieme d'août , une longue & violente déclaration qui peint tout le tumulte de l'assemblée , où l'archevêque de Bari avoit été élu Pape , le traite d'apostat & d'Antechrist , le dénonce publiquement anathématisé , comme usurpateur de la chaire apostolique , conjure tous les Fideles de ne lui plus obéir , & le menace lui-même de la vengeance de Dieu & des hommes. Cette espece de déposition fut signée par douze cardinaux seulement. Le treizieme de ceux qui se trouvoient à Anagnie , savoir Jean de la Grange cardinal d'Amiens , n'apposa son nom à aucun de ces actes préliminaires , parce qu'il ne s'étoit point trouvé à l'élection d'Urbain. On ne négligeoit

rien, pour donner à une entreprise aussi étonnante un air d'équité.

La déclaration ayant été envoyée aux six cardinaux d'Avignon, ils y adhérèrent unanimement, & traitèrent Urbain d'antipape. On l'envoya aussi à l'université de Paris, & au Roi Charles V, qui, usant de sa sagesse ordinaire, convoqua une assemblée de prélats & de docteurs, assez nombreuse pour représenter l'Eglise Gallicane. Quoiqu'il s'y trouvât six archevêques & trente évêques, sans compter les autres docteurs & les abbés; le résultat fut qu'on ne prendroit le parti des cardinaux contre Urbain que dans une assemblée plus nombreuse encore, & après une délibération plus mûre; que, pour la diriger, on enverroit quelques personnes du conseil d'Etat faire des informations sur les lieux; que cependant le Roi accorderoit sa protection aux cardinaux, pour la sûreté de leurs personnes.

On n'attendit point en Italie le terme de cette sage résolution. Les cardinaux abandonnerent Anagnie, trop proche de Tivoli où étoit tou-

jour  
sent  
dans  
prot  
prin  
sens  
des  
envo  
avec  
bain  
ses a  
enne  
men  
ser  
rech  
Brun  
çois  
perfe  
terva  
sance  
Le  
tache  
dans  
à Fo  
de F  
présé  
tifica  
dissip  
puiss

jours le Pape , pour qu'ils s'y crussent en sûreté , & se retirèrent à Fondi dans le royaume de Naples , sous la protection de la Reine Jeanne. Cette princesse avoit d'abord épousé la défense d'Urbain , & depuis la défection des cardinaux , elle lui avoit encore envoyé pour sa garde deux mille lances , avec cent hommes de pied : mais Urbain ne savoit pas mieux conserver ses amis , qu'éviter de se faire des ennemis nouveaux. Il offensa capitalement la Reine , en voulant faire épouser l'héritière du royaume de Sicile , recherchée par un parent d'Othon de Brunsvic , à son propre neveu François Prignano , dont la médiocrité personnelle ne couvroit nullement l'intervalles qui se trouvoit entre sa naissance & le trône.

Nicm. l. 1.  
c. 8.

Le cardinal de S. Pierre , seul attaché sincèrement à Urbain , étant mort dans ces entrefaites , il ne manquoit à Fondi que les cardinaux de Milan , de Florence & des Ursins , pour représenter en Italie toute la cour pontificale. Afin de les y attirer , & de dissiper un reste de scrupule par un puissant intérêt , on fit espérer à cha-

Chron. Mf.  
Coll. Lud.  
xiv.

cun des trois, d'être élevé au pontificat. Le cardinal d'Amiens en particulier, homme aussi ambitieux qu'intrigant, promit secrètement à chacun sa voix & celles de sa faction; puis leur proposa de donner les leurs, comme des suffrages perdus, au cardinal de Geneve, le plus jeune du sacré college, & le moins fondé en espérance. Le fond de sa politique étoit d'écartter les Limousins du pontificat, ne doutant point qu'après eux il n'y eût lui-même la meilleure part.

Les batteries étant ainsi dressées, les seize cardinaux s'assemblerent en conclave. Elles ne servirent qu'à exclure les Limousins. Le Cardinal Jean de Cros dit que, dans les circonstances, il ne convenoit de faire Pape, ni un François, ni un Italien, & sur le champ donna sa voix à Robert de Geneve, comme attaché par sa naissance à l'Empire Germanique dont le comté de Geneve étoit un fief. A l'instant, la considération de la jeunesse de Robert s'évanouit, ou plutôt fut tournée à son avantage, & parut fortifier les motifs tirés de sa naissance. On ne vit plus dans un Pape de trente-

fix  
de  
no  
ma  
co  
su  
n'e  
rib  
Fr  
en  
se  
le  
mo  
ter  
dir  
Pa  
ap  
sui  
l'E  
rut  
jug  
gén  
nev  
13  
de  
mo  
L  
oal  
tien

six ans, parent de tous les souverains de la Chrétienté, d'inclinations aussi nobles que son extraction, libéral, magnifique, poli, éloquent, actif, comme il l'étoit en effet quand il prenoit sur lui de s'appliquer aux affaires; on n'envisagea plus en lui qu'un rival terrible pour Urbain. Tous les cardinaux François lui donnerent leur voix, sans en excepter le cardinal d'Amiens, qui se fit un mérite apparent de ce qui le remplissoit de dépit. Les Italiens, moins maîtres d'eux-mêmes, ne portèrent point de suffrages: mais ils rendirent leurs hommages au nouveau Pape, & reconnurent quelque temps après dans un écrit public, qu'on avoit suivi dans sa promotion les loix de l'Eglise. Le Cardinal des Ursins mourut l'année suivante, en soumettant le jugement de cette affaire à un concile général. L'élection de Robert de Genève se fit le vingtième de septembre 1378, & il fut couronné, sous le nom de Clément VII, le dernier jour du mois d'octobre suivant.

Les deux Papes partagerent, inégalement cependant, le monde Chrétien. Urbain VI, qui eut toujours pour

lui le plus grand nombre, retint dans son obédience la meilleure partie de l'Italie, les Etats de l'Empereur Venceslas qui succéda, le 29 novembre de cette année, à son pere Charle IV, l'Angleterre opposée en tout à la France, la Bretagne, la Flandre, la Hongrie, la Pologne, le Danemarck, & la Suede. Clément VII acquit à son parti la France & l'Espagne, les petits royaumes de Naples, de Chypre & d'Ecosse, les Etats d'Autriche avec quelques villes d'Allemagne, ceux de Rhodes & de Gènes, les duchés de Lorraine & de Bar, & les comtés de Savoie & de Geneve. Encore lui fallut-il bien du temps & des négociations, pour gagner, les unes après les autres, ces diverses contrées. La France même, qui fut son plus solide & son plus constant appui, ne se détermina pour lui qu'après de très-longues délibérations.

Hist. du  
M. de Boucic.  
part. 3. pag.  
277. &c. Du  
Boul. t. 4. p.  
124.

Les députés que le Roi Charle avoit envoyés en Italie, s'aboucherent avec les cardinaux, qui leur jurerent sur la sainte eucharistie la vérité de tout ce qui se disoit de l'irrégularité & des violences du conclave où Urbain avoit

été  
à  
que  
clé  
ven  
per  
tro  
ser  
de  
ref  
fité  
en  
pru  
cor  
que  
just  
l'Eu  
ave  
sur  
fien  
lite  
pré  
ca  
lai  
ve  
de  
vi  
de

été élu. En conséquence, le Roi tint à Vincennes une assemblée des évêques, des abbés, des principaux ecclésiastiques appelés sur-tout de l'université, des gens de son conseil, des personnes les plus qualifiées qui se trouvoient à Paris, & fit promettre avec serment à chacun d'eux en particulier, de dire sa pensée sans crainte & sans respect humain. Après quelque diversité dans les opinions, la pluralité fut en faveur de Clément. Le religieux & prudent monarque ne voulut point encore prendre sa résolution. Il souhaita que l'université de Paris qui passoit justement pour la plus éclairée de l'Europe, délibérât en particulier, & avec autant de liberté que de maturité, sur une affaire de cette importance. Plusieurs ayant opiné à garder la neutralité jusqu'à ce qu'on eût obligé les deux prétendans à se démettre du pontificat, on conclut à prier le Prince de laisser au moins quelque temps l'université dans l'indifférence entre les deux; ce qu'il accorda de bonne grace.

Peu après, le cardinal de Limoges vint en France, en qualité de Légat de Clément VII. C'étoit un prélat



très-distingué par son mérite, & vénérable par la sainteté de sa vie. Le Roi convoqua au Louvre une seconde assemblée encore plus auguste que la première, où parut ce cardinal & protesta sur son salut éternel, que l'élection d'Urbain avoit été forcée, & que celle de Clément étoit canonique. Ensuite il montra des lettres authentiques de tous les cardinaux qui affirmoient la même chose. On ne put imaginer, qu'un tel prélat voulût en imposer, pour l'amour ou la haine de personne, & l'on reconnut tout d'une voix Clément pour le Pape légitime. Charles voulut encore avoir l'adhésion formelle de l'université, & lui écrivit avec sa modération ordinaire, de procéder sans crainte & sans gêne, dans les vues très-pures de la gloire de Dieu & du bien de l'Eglise. Elle se rassembla, &, à la pluralité des suffrages, embrassa l'obédience de Clément VII. Urbain VI eut pour lui une partie de la faculté des arts, savoir les nations de Picardie & d'Angleterre, qu'on laissa paisibles dans leur façon de penser. Il convenoit de présenter ces détails, pour démontrer l'injustice des

Gont. chron.  
Nang. ad an.  
1379.

écrivains anciens & modernes, qui ont reproché à Charles V d'avoir opprimé la liberté de ses sujets, dans une discussion qui a partagé les personnages les plus saints, aussi bien que les plus qualifiés de la Chrétienté.

Urbain comptoit entre autres dans son parti Sainte Catherine de Sienne, & Pierre infant d'Aragon, religieux Franciscain, célèbre par ses révélations. Le B. Pierre de Luxembourg, & surtout S. Vincent Ferrier, donnerent un grand lustre à l'obédience de Clément. Catherine, fille d'un teinturier de Sienne, avoit embrassé, à l'âge d'environ vingt ans, l'institut des sœurs de la pénitence de S. Dominique. Elle reçut de la nature ces qualités personnelles, qui, malgré les obstacles de la naissance & du sexe, de la retraite & de l'aversion sincère du siècle, y figurent comme nécessairement avec éclat. Une ame ardente & sensible, un très-bel esprit, une imagination prodigieusement vive, beaucoup de caractère, d'énergie & d'élevation, loin de languir avec sa santé dans le silence & le recueillement, dans la continuité de l'oraison, des veilles, des jeûnes

Hoff. 90.  
apr. 1. 21.

& des austérités de tout genre, prirent au contraire une activité nouvelle dans le zèle tout divin qui s'y alluma. Elle ne tarda point à devenir célèbre par les faveurs extraordinaires que la grâce ajouta dans elle aux dons de la nature. Nous n'en rapporterons cependant aucun détail. Quoiqu'ils soient attestés par son confesseur Raimond de Capoue, qui fut depuis général des FF. Prêcheurs, ils sont si étonnans, & le récit en est si peu conforme aux règles d'une critique judicieuse, que le rang de l'auteur ou le discernement qu'il suppose, ne feroient les faire goûter dans un siècle plus circonspect. Ils lui concilierent néanmoins assez de crédit, dès le temps de Grégoire XI, pour que les Florentins brouillés avec ce Pontife la députassent vers lui à Avignon, en qualité de leur médiatrice. Elle ne réussit point dans cette négociation : mais elle fut plus heureuse, ou mieux servie par les circonstances, dans l'exhortation qu'elle fit à ce Pape de quitter Avignon.

Urbain VI qui l'avoit connue dans cette ville, & qui avoit conçu une

haute estime de sa capacité aussi bien que de ses vertus, lui fit écrire par son confesseur de le venir trouver à Rome. Elle répondit en ces termes : Plusieurs personnes, même d'entre nos sœurs, se scandalisent de mes fréquens voyages, tout forcés qu'ils sont. C'est pourquoy, si Sa Sainteté veut absolument que je me rende auprès d'elle, faites en sorte qu'elle m'en donne un ordre direct & par écrit. L'obéissance fut expédiée, & Catherine arriva. Urbain qui en conçut beaucoup de joie & d'espérance, voulut qu'elle fît une exhortation devant les premiers prélats de la Cour Romaine. Afin de relever leur courage, elle se montra elle-même si magnanime, si disposée à affronter toutes sortes de périls, qu'on craignit d'abandonner à cette intrépidité une personne de son sexe. Sur quoi, elle reprit : Si les Agnès & les Marguerite avoient ainsi pensé, leur triomphe aujourd'hui ne nous serviroit pas d'aiguillon.

Catherine écrivit de tous côtés, & avec une grande chaleur, en faveur du Pape Urbain. Les cardinaux Italiens qui avoient abandonné ce Pontife, fu-

Lett. 2  
S. Cath.

rent traités d'apostats & de démons incarnés. Elle ne ménagea pas davantage ceux qui avoient élu Clément. Elle excita Charle duc de Duras, surnommé Charle de la Paix pour avoir procuré la paix entre le Roi Louis de Hongrie son parent & les Vénitiens, à faire la guerre aux schismatiques, c'est-à-dire à s'armer contre la reine de Naples qui soutenoit le rival d'Urbain. Elle se plaignit dans le style le plus amer au Roi Charle V, de la protection qu'il accordoit à Clément & à ses cardinaux, auxquels elle n'attribue d'autre motif que de continuer impunément leur vie scandaleuse. Catherine, enfin dévorée par son zele & par une sensibilité presqu' sans exemple, se consuma de douleur, ne fit plus que languir pendant une année qu'elle vécut encore sans rien diminuer de ses austérités excessives, & mourut à Rome le vingt-neuvieme d'avril 1380. Elle fut canonisée par le Pape Pie II, en 1461.

Pierre d'Aragon écrivit aussi au monarque François. Sa lettre n'est qu'une exposition de ce qu'il prétendoit lui avoir été révélé touchant la question

qui partageoit les plus grandes lumieres de l'Eglise. Il tranche la difficulté, & donne l'élection d'Urbain VI pour la seule légitime, ordonnée particulièrement de Dieu, afin de retirer le gouvernement de l'Eglise, des mains avides & corrompues des Limousins, & de le remettre entre celles des Italiens, anciens possesseurs du S. Siege. Le roi ne crut pas devoir se conduire par des voies si extraordinaires, dans une affaire de cette nature, & d'ailleurs envisagée bien différemment par des ames également saintes.

Dans le même temps, S. Vincent Ferrier établissoit en Espagne, comme un principe incontestable, qu'il ne falloit point juger du droit des prétendans à la papauté, sur les révélations, les prédictions, les miracles de certains prophetes modernes; mais qu'on devoit s'en tenir aux dépositions des cardinaux & des officiers de la cour Romaine, témoins oculaires & seuls constitués en autorité pour le gouvernement de l'Eglise dans les conjonctures où elle se trouvoit. Telle est en effet la circonspection dont on doit user à l'égard des révélations &

Vading. an.  
1380. n. 17.

Vinc. Forz.  
ap. Baluz.  
vis. Pap. t. 1.  
p. 1277. Item  
ap. Ech. Bibl.  
Dom. t. 1. p.  
766.

des prophéties , attribuées aux plus grands serviteurs de Dieu. Rien ne prouva jamais mieux à quel point le Seigneur veut tenir ses voies secrètes , que les ténèbres dont il couvrit , aux regards même des saints à miracles , une question si intéressante. Lorsque Vincent Ferrier s'en expliquoit ainsi , il n'avoit encore que vingt-quatre ans ; mais déjà il étoit regardé comme l'un des plus beaux ornemens de l'ordre des FF. Prêcheurs , tant pour la doctrine qu'il déployoit dans l'école , que pour l'éminence de ses vertus. On le verra dans la suite confesseur des Papes , maître du sacré palais , nommé aux plus hautes prélatures qu'il refusa constamment , changeant les mœurs de l'Europe par la force toute apostolique de son éloquence , & convertissant par milliers jusqu'aux Juifs endurcis.

L'attachement du Cardinal Pierre de Luxembourg au parti de Clément VII , n'étoit pas moins propre à l'accréditer. Il étoit fils du Comte de Ligni , de la maison impériale de Luxembourg , & doublement allié à la maison royale de France. Ce fut un

aa. ss. t.  
2. jul.

de ces prodiges de vertu qui en atteignent le comble à l'âge où l'on en commence à peine l'édifice, & que le Seigneur tira aussi-tôt de l'air impur du siècle, que cette ame déjà toute céleste ne pouvoit plus respirer. Une douceur angélique, la candeur & la modestie, l'innocence peinte sur son front, la tendre piété furent les vertus de son enfance, & l'accompagnèrent dans le temps de ses études. Dès l'âge de dix ans, il devint chanoine de Notre-Dame de Paris; où son assiduité & son recueillement servirent de modele aux plus anciens. A dix-sept ans, on lui donna deux archidiaconés, l'un dans l'église de Chartres, & l'autre dans celle de Cambrai. Le revenu de ces trois bénéfices ensemble valoit un peu plus de quatre cents livres: somme assez considérable en ce temps-là, mais qui n'excédoit pas à beaucoup près les bornes convenables, dans un proche parent de l'Empereur, vu sur-tout l'usage qui autorisoit ces sortes de réunions. Il fut encore institué évêque de Metz, à une époque bien étonnante selon nos mœurs, c'est-à-dire à l'âge de quinze

ux plus  
ien ne  
oint le  
cretés,  
t, aux  
raçles,  
Lorsque  
ainli,  
re ans;  
me l'un  
l'ordre  
la doc-  
e, que  
On le  
ur des  
nommé  
refusa  
mœurs  
e apos-  
conver-  
uifs en-

Pierre  
Clément  
à l'ac-  
nte de  
de Lu-  
ié à la  
fut un



ans : mais sa vertu & sa maturité étoient si bien éprouvées , que dans les temps les plus exacts , elles eussent fourni un juste motif de dispense. Un sage & saint prêtre peut toujours devenir un digne évêque. Notre jeune prélat , à son avènement au siege , éprouva des contradictions qui eussent déconcerté peut-être l'expérience la plus consommée. On lui disputa d'abord , comme n'étant pas encore sacré , le droit qu'avoient ses prédécesseurs de créer les officiers de la ville ; & plusieurs cantons de son diocèse refuserent de le reconnoître. Sa puissante maison prit son parti , & le soutint à main armée : mais les expéditions militaires firent incomparablement moins que la sage conduite , la modération , le ton de persuasion & de charité du S. Evêque. Après avoir réussi par sa prudence , il signala pareillement sa générosité , & toujours en faveur de son diocèse. Son frere aîné , Valeran comte de S. Paul , & depuis connétable de France , demanda , pour les frais de la guerre , des dédommagemens sur les terres de l'évêché : Pierre , plutôt que de laisser grever son Eglise ,

abandonna ses biens de famille à son frere.

Ce cœur détaché , dont tout le trésor étoit dans le Ciel, n'avoit rien à lui sur la terre. Il avoit signalé sa libéralité envers les pauvres quand il n'étoit que simple chanoine de Paris; leur donnant aussi-tôt ce qu'il avoit touché des distributions manuelles , & tout ce qu'il portoit sur lui, empruntant même quelquefois de ses domestiques pour ne refuser personne. Quand il fut évêque & cardinal, il n'en thésauroisa pas davantage. Ayant été désigné pour la pourpre, vraisemblablement dès l'année où il fut fait évêque , & ne l'ayant reçue que deux ans après , puisqu'on ne le voit résider qu'alors à Avignon , selon l'usage ; il y fut réduit à engager jusqu'à son anneau pastoral, pour fournir à quelques charités pressantes. Il vécut à cette cour, comme le pénitent le plus mortifié, & acheva de s'y exténuer par ses macérations. Mûr enfin pour le Ciel, à l'âge de dix-huit ans , il mourut avec toute la tranquillité que peut donner la pénitence ajoutée à l'innocence , après avoir reçu les derniers sacremens avec

Page Brev.  
Rom. Pont. 6.  
4. P. 277.

la ferveur d'un séraphin, & ordonné par son testament qu'on l'enterrât sans cérémonie dans le cimetière des pauvres. Il se fit à son tombeau un grand nombre de miracles des plus éclatans, dont il nous reste un procès-verbal très-authentique, & attesté sous serment par soixante-douze témoins. Cependant il n'a jamais été canonisé dans les formes, à cause des longs troubles du schisme : mais le Pape reconnu à Rome sous le nom de Clément VII, & différent de Robert de Geneve, lui donna en 1527 le titre de Bienheureux.

Le parti des Clémentins tira un grand lustre, de la promotion d'un cardinal, grand prince & grand saint : mais ce ne fut pas toujours à des sujets de cette distinction que Clément décerna cette éminente dignité. Bientôt on lui vit prodiguer sans ménagement la pourpre Romaine. En quelques années, il fit trois promotions, l'une de six, l'autre de neuf, & la troisième de huit cardinaux. Urbain, de son côté, en créa jusqu'à dix-neuf, en une seule promotion, afin de remplir, selon le conseil de Sainte Catherine de Sienne, le vide que laissoit à sa cour la défec-

tion des anciens. En un mot, cette première prélatrice fut si fort avilie, que plusieurs de ceux à qui on la décerna la refuserent. On vit encore ces cardinaux passer d'une obédience à l'obédience opposée. Les anathèmes que s'en lançoient réciproquement les deux chefs, loin de fixer les inconstans dans leur parti, le rendoient au contraire méprisable à une infinité de Fideles.

Les excès & les scandales se multiplioient dans la même proportion, & ne servoient qu'à ulcérer les cœurs. Parmi les Clémentins, selon les auteurs du temps, on persécutoit à toute outrance les prélats, les prêtres; les clercs de l'obédience d'Urbain; on les arrêtoit sur mer & sur terre, on les maltraitoit avec cruauté, on les précipitoit dans les rivières, on les faisoit périr par le feu, ou par quelque autre mort aussi violente. Dans les terres que l'Eglise avoit en Campanie, en Toscane & en Sicile, on prit & l'on ruina une quantité de villes & de châteaux, on ravagea les campagnes, on détruisit les églises & les monasteres, on remplit tout le pays de meurtres & de brigandages. Ur-

Vit. Pap. t.  
1. P. 496.  
Niem. c. 19.

bain n'eut guere plus de modération. Il réduisit à la misere les ecclésiastiques qui tenoient le rang le plus distingué, & qui avoient joui de la plus brillante fortune. D'autres moins constants & ne consultant que la cupidité, soit pour conserver leur premier état, soit pour obtenir des graces nouvelles, prirent le parti de faire leur cour à celui des papes qu'ils tenoient dans leur conscience pour un intrus. Il y en eut qui accepterent des bénéfices dans les deux obédiences, qui s'attacherent tour à tour à celui des deux pontifes qui leur donnoit davantage, qui mettant leur obéissance à l'enchere, stipulerent sans pudeur pour des biens ecclésiastiques ou séculiers, dont ils dépouilloient les possesseurs légitimes. Enfin ce malheureux schisme produisit la ruine d'une infinité de personnes, la dégradation des gens de bien, l'avancement des sujets indignes, la dépravation des mœurs, les erreurs, la simonie, la révolte & l'apostasie, la multiplication de routes sortes de crimes, tous les fléaux de la guerre & de la discorde.

Les routes du salut ne furent pas

pour  
mis  
Pap  
ten  
pri  
dan  
gile  
l'un  
tou  
des  
hou  
que  
cle  
sua  
Pap  
que  
bie  
de  
do  
cro  
&  
il  
le  
m  
ou  
pe  
su  
m  
on

pour cela fermées aux Fideles, fournis de bonne foi à celui des deux Papes qu'ils croyoient légitime. En s'abstenant des excès auxquels porte l'esprit de division, & en se conformant dans tout le reste à l'esprit de l'évangile, ils pouvoient suivre sans péril l'une ou l'autre de ces obédiences, qui toutes deux avoient pour partisans, des hommes très-habiles & des saints honorés du don des miracles. C'est ce que reconnu, dans le milieu du siècle suivant, S. Antonin, d'ailleurs persuadé qu'Urbain VI étoit seul vrai Pape. La raison qu'il en rend, c'est que la question ne put jamais être si bien éclaircie, qu'il ne restât beaucoup de doute & d'incertitude. Quoiqu'on doive indispensablement, ajoute-t-il, croire qu'il n'y a qu'une seule Eglise & qu'un chef visible de cette Eglise, il n'est pas de la même nécessité, dans le cas où deux Papes sont créés en même temps, de croire que celui-ci ou celui-là est le pontife légitime. Le peuple incapable de ce discernement, suit en sûreté de conscience le sentiment & la conduite de ses pasteurs ordinaires.

Le Pape Clément ne se croyant pas en sûreté à Fondi, s'étoit retiré à Naples, dont la Reine Jeanne le protégeoit, avec toute la vivacité de son ressentiment contre le rival de son protégé : mais les Napolitains n'étoient pas entrés dans la passion de leur souveraine, & demeuroient attachés pour la plupart à Urbain leur compatriote. C'est pourquoi Clément, fort mal accueilli du peuple, alla se loger au château de l'Œuf, où bientôt encore il eut à trembler, instruit qu'Urbain travailloit à le faire prendre, & qu'il avoit publié contre lui la croisade avec l'indulgence de la Terre-Sainte. Il prit la résolution de se rapprocher des plus puissans princes de son obédience, traversa les mers sur les galeres qu'il rencontra heureusement, & vint établir son séjour à Avignon. Ce qui avoit donné lieu au schisme, devoit encore lui fournir l'aliment.

Rain. an.  
1380.

Urbain s'abandonnant de plus en plus à son humeur violente, après quelque forme de procédures contre la reine de Naples, la déclara cou-

pab  
nie  
ses  
déli  
fidé  
lui d  
con  
com  
de  
ou d  
roya  
pare  
avoit  
& d  
craie  
Cha  
Hon  
gnar  
pout  
quor  
fici  
Pon  
fère  
des  
égli  
ce c  
mill  
sacr

pable de schisme, d'hérésie, de félonie, la priva du royaume, de tous ses biens, de toutes ses dignités, & délia tous ses vassaux du serment de fidélité; défendant à qui que ce fût de lui obéir, sous peine d'excommunication contre les personnes, & d'interdit sur les communautés. Aussi-tôt après, il appella de Hongrie le Duc Charles de Duras ou de la Paix, afin de lui donner le royaume de Naples. Charles proche parent & héritier de la Reine Jeanne, avoit peine à violer les loix du sang & du diadème: mais le Roi Louis craignant qu'au préjudice de ses filles, Charles ne prétendit à la couronne de Hongrie, lui fit surmonter ses répugnances, & lui fournit une armée pour son expédition. Il ne lui manquoit plus que de l'argent: l'animosité d'Urbain fut lui en procurer. Ce Pontife vendit en premier lieu à différens citoyens Romains une partie des domaines & des droits, tant des églises que des monasteres de Rome; ce qui produisit plus de quatre-vingt mille florins. Il vendit ensuite les vases sacrés, on les fondit pour les conver-

Niem. l. 1.  
c. 21.



Rain. an.  
1380. n. 8.

tit. en monnoie. On trouve enfin un ordre indéterminé, à l'effet d'engager pour un temps, ou d'aliéner à perpétuité les biens meubles & immeubles des églises, nonobstant les réclamations des prélats & des autres titulaires.

La Reine Jeanne cherchant un soutien puissant contre Charles de la Paix, porta les yeux sur Louis duc d'Anjou, frere du roi de France; &, du consentement de Clément VII, elle l'adopta pour son fils & son héritier. Quoiqu'elle en fût à son quatrième mari, elle n'avoit point d'enfans. Le Pape & la Reine presferent aussi-tôt le Duc d'Anjou de se rendre en Italie, avant l'arrivée de Charles de la Paix: mais la mort du roi de France, arrivée dans ces entrefaites, fut un obstacle à cette célérité.

Mf. Christ.  
Pisan. ap. Le  
Beuf. t. 3. p.  
679 & seq.

Le 16 de septembre 1380, après avoir long temps languï d'un poison que lui avoit donné le Roi de Navarre, mourut dans sa quarante-quatrième année le Roi Charles V, le restaurateur de l'Etat, le vainqueur de tous ses ennemis, le conquérant d'une bonne partie de son royaume, bon fils, bon pere, bon maître, & l'un des plus religieux

li  
n  
en  
re  
m  
no  
gu  
len  
foi  
ou  
ob  
tife  
née  
ave  
une  
cier  
con  
les p  
pou  
il ét  
régu  
de r  
les a  
& le  
ame  
ces p  
deur  
sple  
foibl  
T

ligieux aussi bien que des plus sages monarques. La sagesse & la grandeur empreintes dans son ame, se retracent dans toutes ses œuvres, sans jamais donner atteinte à sa piété. Il jeûnoit tous les jours de précepte, & régulièrement un jour de plus chaque semaine; il ne se permettoit point, toute foible qu'étoit sa santé, d'user d'œufs ou de laitage en carême, sans en avoir obtenu le pouvoir du Souverain Pontife; au commencement de la journée, il récitoit les heures canoniales avec ses chapelains; il ne passoit pas une semaine, sans purifier sa conscience des moindres souillures par la confession; il interrompoit la chasse & les parties de plaisir les plus engageantes, pour entendre la messe. Dans sa cour, il établit tout l'ordre d'une communauté régulière, des heures pour les exercices de religion, pour les soins publics, pour les affaires privées, pour la conversation & les délassemens; & la noblesse de son ame & de ses manières imprimoit à ces pratiques communes un air de grandeur & de majesté, qui relevoit la splendeur du diadème, au lieu de l'affoiblir.

Spicil. Da-  
cher. t. 4 p.  
300.

Ms. de la  
Bibl. du Roi,  
n. 3356.

Ms. Chast.  
Pic.

Il étoit magnifique, dans ses palais, dans ses ameublemens, dans ses équipages : mais il n'employa jamais ses largesses avec plus de complaisance, qu'à la dignité du culte divin, & au soulagement des malheurs de son peuple. Dans l'inventaire qui nous reste des ornemens de sa chapelle royale, on trouve vingt-cinq croix d'or & vingt-neuf d'argent, dix statues d'or & quatre-vingt d'argent, quinze reliquaires d'or & trente d'argent, trente-deux calices d'or & quinze d'argent; le reste à proportion, & le tout d'un poids plus étonnant encore que le nombre, avec des ornemens en diamans & en autres pierreries d'un prix inestimable. Une infinité d'églises reçurent de lui des présens de la même magnificence. Ses aumônes étoient également abondantes, & souvent il les faisoit par lui-même, afin d'honorer J. C. dans les pauvres, dont il baïsoit religieusement les mains en les remplissant. Il n'estimoit sa puissance, que parce qu'elle le mettoit en état d'exercer sa bienfaisance. Un de ses courtisans le félicitant un jour sur les prospérités de son regne; Oui, dit-il,

je suis véritablement heureux, parce que j'ai le pouvoir de faire du bien. La suréminence de son rang ne lui paroïssoit qu'un engagement plus étroit à s'élever de même par la vertu; comme il le témoigna d'une manière à jamais mémorable, à l'occasion d'un seigneur qui avoit tenu des discours trop libres en présence du Dauphin. Il le chassa de la cour, en disant qu'il falloit enseigner aux enfans des rois à surpasser en bonnes mœurs ceux qu'ils devoient surpasser en dignité. Quant à l'état ecclésiastique, il en avoit une idée si haute, qu'il eût mieux aimé, disoit-il, le rappeler à sa régularité primitive, que de réunir la couronne impériale avec celle de France: preuve égale de l'ardeur de son zèle, & de la profondeur de ses vues, qui lui faisoient concevoir la puissante influence des mœurs du clergé sur celles des peuples.

Il couronna une vie si édifiante, par une mort également sainte. Dès qu'il se sentit en danger, il fit une confession générale, puis reçut les sacremens d'eucharistie & d'extrême-onction, en demandant pardon à l'af-

Ibid. p. 200.

Le Neuf.  
Dissert. t. 1.  
P. 49°

semblée qui étoit extraordinairement nombreuse. Il avoit commandé d'ouvrir les portes à la multitude, afin de lui faire voir l'état d'humiliation où la mort réduit les rois comme les derniers des hommes. Il voulut aussi justifier un parti d'aussi grande conséquence que celui qu'il avoit pris, en adhérant à Clément VII. Au moment de paroître devant Dieu, il déclara publiquement qu'il ne s'étoit décidé entre les deux Papes par aucun motif humain ; mais uniquement parce qu'il avoit cru bien faire, en suivant tant l'avis des cardinaux à qui appartient l'élection des papes, que celui de son conseil, de ses prélats & des plus savans hommes de son royaume, qui en avoient mûrement & très-librement délibéré. Toutefois, ajouta-t-il, en cas que je me sois trompé, ce que je n'ai pas cru faire dans le temps, & ce que je ne crois pas encore avoir fait, je proteste, pour la plus grande sûreté, que je m'en rapporte à la décision de l'Eglise Universelle, soit qu'elle s'en explique dans un concile général, soit de toute autre manière. Charles V laissa

Des Ursins.  
P. 1. Rain.  
an. 1;80. n.  
10.

deux fils, dont l'aîné qui n'avoit pas encore dix ans lui succéda sous le nom de Charles VI, & le second qui n'en avoit que neuf fut duc d'Orléans. Il laissoit aussi trois freres, le duc d'Anjou appellé à la couronne de Naples, le duc de Berri, & le duc de Bourgogne : princes qui, par leur union, devoient faire le soutien du royaume, & qui, par une antipathie perpétuée jusque dans leurs descendans, en firent le fléau, & le mirent à deux doigts de sa perte.

Le premier jour de juin 1381, Urbain déclara solennellement Charles de la Paix, roi de Naples, à une condition fort remarquable entre plusieurs autres, & qui peut faire apprécier le zele qui a l'humeur pour principe. Charles y est obligé de céder au neveu du Pontife la principauté de Capoue, le duché d'Amalfi, & plusieurs autres grands domaines qui sont spécifiés dans la convention, c'est-à-dire à se dépouiller d'une bonne partie du royaume. Charles marcha aussi-tôt à Naples, dont le peuple se révolta contre la Reine, & lui ouvrit les portes. Jeanne se tint renfermée dans le châ-

reau de l'Œuf; il se contenta de l'y tenir bloquée, marcha au Prince Otton son mari qu'il vainquit & fit prisonnier, puis força la Reine & tous ceux qui suivoient sa fortune à se rendre à composition. De ce nombre étoient deux cardinaux Clémentins, nommés Jaque d'Ittro & Léonard de Giffon. Ce dernier, pour gagner les bonnes grâces du vainqueur, quitta publiquement les marques de sa dignité, & jeta son chapeau au feu: mais il ne put échapper à la prison, qui fut extrêmement rigoureuse. L'autre marqua plus de courage, & fut encore plus maltraité. Il mourut enfin dans les fets, accablé de misère & d'outrages.

La nouvelle de ces revers étant parvenue en France, le duc d'Anjou fut tout près d'abandonner ses droits sur la Sicile. Mais les deux autres oncles du jeune Roi, intéressés à écarter un aîné qui eût eu la meilleure part aux affaires, releverent ses espérances, & mirent tout en œuvre pour lui procurer une excellente armée. On y rassembla l'élite des chevaliers; le nombre des combattans en monta jusqu'à

soixante mille ; & pour sa magnificence qui épuisa la Cour, les provinces & l'Eglise Gallicane, elle est comparée, par l'ancien historien de Charle VI, à l'armée que Xerxès conduisit en Grece.

L'empressement qu'on avoit à délivrer la Reine Jeanne, ne servit qu'à précipiter sa catastrophe & à la rendre plus tragique. Son féroce vainqueur, sur le bruit de l'arrivée du duc d'Anjou, envoya dans la forteresse où elle étoit renfermée, quatre Hongrois, satellites soumis aveuglément à ses ordres parricides. Ils entrèrent dans la chapelle du château, comme l'infortunée Princesse, en proie aux plus cruelles incertitudes, y répandoit son ame devant le Seigneur. Sans plus de respect pour la sainteté du lieu que pour la dignité de la personne, ils se jetterent sur elle & lui arrachèrent la vie en l'étranglant, ou, selon d'autres historiens, en l'étouffant entre deux oreillers, le 22 mai 1380. Tel fut le terme affreux de la premiere démarche que fit Charle de la Paix dans la route du crime, contre les réclamations de la nature & de la conf-

Niem. l. 1.  
C. 25.



ciences; & tels sont les effets ordinaires des remords méprisés. Charle, après cela, parut sourd à tous les cris de la vertu, & de l'honneur même.

Hist. anon.  
t. 1. p. 46.  
Juv. p. 23.

Le Duc d'Anjou lui ayant fait parvenir un défi, pour vider leur différend par un combat singulier à la tête des deux armées, il fit partir, sous la décoration de héraut d'armes, un assassin expert dans son art, & fameux pour avoir déjà expédié plusieurs personages considérables avec une javeline empoisonnée. Le scélérat fut reconnu, & sur son aveu, condamné au dernier supplice.

Le Duc d'Anjou ayant appris la mort de la Reine sa bienfaitrice, se fit aussi-tôt proclamer roi de Sicile & de Jérusalem, & comte de Provence. Pour s'attacher de plus en plus le comte de Savoie qu'il avoit dans son armée, il lui donna la principauté de Piémont, l'une des plus belles parties de la succession de la Reine Jeanne. Ensuite il s'avança rapidement, par les plaines de Lombardie & les terres de l'Eglise. Son droit chemin & l'intérêt du Pape Clément le menaient à Rome: mais, bien plus occupé de sa conquête que

de  
de  
Na  
po  
re  
ses  
de  
dre  
l'E  
tra  
rill  
qu  
qu  
gna  
lain  
son  
gio  
(  
log  
ray  
mé  
me  
Cer  
que  
gers  
fère  
étoi  
tes.  
tres

de l'extinction du schisme, il fit un détour, & entra dans le royaume de Naples. Cependant Urbain craignant pour lui-même, publia une bulle toute remplie d'anathèmes contre le duc & ses associés, & accorda l'indulgence de la Terre-Sainte à tous ceux qui prendroient les armes pour la défense de l'Eglise & de la ville de Rome. Il traita de même le Roi Jean I de Castille, pour s'être déclaré depuis quelques mois en faveur de Clément : ce qui n'excita que le mépris & l'indignation contre un enthousiaste atrabilaire, qui faisoit de son intérêt personnel la cause capitale de la religion.

Charles de la Paix, sur un plan analogue à son caractère, prit le parti de ravager la campagne, de harceler l'armée Française, & d'éviter soigneusement d'en venir à une bataille rangée. Cette ruse bien suivie ne pouvoit manquer de lui réussir contre des étrangers, transportés sous un climat si différent du leur, où d'ailleurs il leur étoit impossible de réparer leurs pertes. La ville de Bari & quelques autres places moins considérables avoient

reçu les François. Charle manœuvra si bien, qu'ils y passerent deux ans entiers, avec une difficulté de subsister, qui, la seconde année, devint intolérable. Le duc vendit jusqu'aux dernières pieces de son argenterie, jusqu'au diadème qu'il avoit apporté pour la cérémonie de son couronnement. Rien ne put obvier à la famine, qui amena la contagion, & emporta une multitude d'officiers aussi bien que de soldats. Les chaleurs de l'été survenant, l'épidémie redoubla ses fureurs. Le prince en fut atraqué à son tour, & mourut le 20 septembre 1384, avec des sentimens de Christianisme & d'héroïsme, qui ne demandoient qu'une cause meilleure pour le combler à jamais de gloire & de mérites. Son fils aîné Louis, enfant de sept ans, lui succéda, au titre de roi de Sicile, & au comté de Provence, sous la conduite de sa mere Marie de Bretagne.

Pendant que l'armée Françoisise se consumoit en Italie, Urbain VI, étendant jusqu'en Angleterre l'abus du pouvoir des clefs, intrigua si bien par l'entremise de l'évêque de Nor-

vi  
lo  
tr  
til  
tip  
ce  
bl  
il  
ne  
d'a  
lio  
pro  
mo  
loi  
ex  
An  
pie  
fire  
pes  
Ca  
elle  
que  
bai  
mo  
à  
Fla  
les  
de  
mer

vick, prélat guerrier & citoyen brouillon, qu'il y suscita une croisade contre la France : expédient plus qu'inutile, pour animer la rivalité & l'antipathie entre les deux nations. Spencer, c'est le nom du prélat, rassembla autant de bataillons qu'il voulut ; il fit sur les bénéfices, & les aumônes prix des indulgences, des annas d'argent qui monterent à deux millions cinq cent mille livres ; somme prodigieuse pour le temps. Tout le monde s'épuisa pour ce qu'on appelloit la bonne œuvre, c'est-à-dire pour exterminer les François ; & les dames Angloises prodiguèrent jusqu'à leurs pierreries. Tant de préparatifs produisirent néanmoins peu d'effet. Les troupes s'embarquerent & descendirent à Calais. Mais, au lieu d'entrer en France, elles tournerent contre les Flamands ; quoiqu'ils fussent de l'obédience d'Urban, aussi bien que les Anglois. Le monarque François n'hésita point à voler au secours du comte de Flandres son vassal. Ainsi, tandis que les Urbanistes attaquoient les peuples de leur communion, on vit les Clémentins au contraire secourir les Ur-

Vall. la  
Rich. II.  
Crois. vol.  
G. 132.

banistes. Les croisés d'Angleterre, sous la conduite d'un évêque qui n'avoit de martial que l'envie de nuire, eurent besoin eux-mêmes de la clémence du monarque François, qui, à la sollicitation du duc de Bretagne, l'un des chefs de l'armée de France, digna leur accorder la liberté du retour, après leur avoir repris tout ce qu'ils avoient envahi dans la Flandre.

Richard II qui régnoit dans la Grande-Bretagne, avoit assez d'embarras chez lui, pour ne pas s'opiniâtrer à inquiéter ses voisins. Les factions des ducs de Lancastre & d'Yorck, qui aboutirent à sa perte & bouleversèrent tout son royaume, se formoient insensiblement par l'ambition & les sourdes pratiques de ses propres oncles. Durant cette fermentation qui absorboit tous les soins des grands & de bien des prélats, Viclef sema impunément en tout lieu les impures & fécondes nouveautés, qui furent le germe de toutes les hérésies du seizième siècle. L'an 1382, le Roi ayant assemblé son parlement à Londres, ce turbulent novateur, sous prétexte de réforme, eut l'audace d'en-

ai. 1187

11. 1011

1011. 1011

1011. 1011

Rain. n. 29.  
Vallé, p. 283.

voyer aux seigneurs qui le composoient les propositions suivantes, comme nécessaires à la conservation de l'Etat : Le roi ou le royaume ne doit obéir à aucun siege ou prélat, qui ne soit marqué dans l'Écriture.Sainte; c'est quitter J. C. pour l'Antechrist, que d'en agir autrement. On ne doit envoyer de l'argent, ni à la cour de Rome, ni à celle d'Avignon, ni à aucune cour étrangere, si ce devoir n'est prouvé par l'Écriture : ceux qui l'exigent, sont les loups ravissans, qu'elle nous apprend à reconnoître par leurs œuvres. Personne, ni cardinal, ni de tout autre rang, ne doit percevoir aucun fruit des bénéfices d'Angleterre, s'il n'y réside, ou n'est occupé utilement pour le royaume, au jugement des seigneurs. Le Roi doit exterminer les ennemis perfides du royaume, c'est-à-dire, dans le sens de l'hérésiarque, ceux qui combattoient ses erreurs. Le peuple ne doit pas être chargé d'impôts, avant qu'on n'ait épuisé les biens d'église, qui sont le patrimoine des pauvres, & qui doivent être employés pour leurs besoins : il n'en résultera que de l'avantage pour le clergé, qui sera réduit

à vivre dans la perfection de sa pauvreté primitive. Quand des évêques ou des curés tombent manifestement dans la disgrâce de Dieu, le Roi peut & doit confisquer leur temporel. Le Roi ne peut employer ni évêque ni curé à aucune fonction séculière, sans être l'un & l'autre traités à J. C. On ne doit emprisonner personne, pour n'avoir tenu compte de se faire absoudre de l'excommunication. Viclef publia dans le même temps, des propositions plus scandaleuses encore, contre la présence réelle de J. C. dans l'eucharistie. Il engagea ses disciples à répandre indistinctement toutes ces erreurs.

Comme il flattoit en toute rencontre les préventions du peuple contre le clergé, les supérieurs ecclésiastiques risquoient tout à réprimer son audace. L'évêque de Lincoln, dans le diocèse duquel il étoit curé, lui ayant interdit la prédication & le voulant soumettre, le peuple furieux fit tant de peur à ce prélat, qu'il n'osa rien exécuter. Il en coûta la vie au chef même de la hiérarchie Britannique, pour avoir tenté de mettre à la raison, avec la

me  
lui  
ou  
de  
loi  
les  
cor  
prè  
plu  
pou  
seig  
que  
ne  
fi  
rich  
les  
mis  
de  
ce p  
ri,  
gran  
de  
jugé  
mois  
peru  
souff  
U  
que t

modération convenable, non Viclef lui-même, mais simplement Jean Balle ou Vallée son disciple. Depuis plus de vingt ans, ce prêtre séditieux alloit de village en village, se trouvoit les dimanches à la porte des paroisses comme on sortoit de la grand'messe, prêchoit les peuples sans mission, ou plutôt flattoit leurs vices & leur goût pour l'indépendance, en déchirant les seigneurs tant séculiers qu'ecclésiastiques. Il leur répétoit sur-tout, qu'il ne falloit donner ni dîmes ni oblations, si celui qui les donnoit n'étoit plus riche & moins vertueux que celui qui les recevoit. Il fut excommunié, il fut mis plusieurs fois en prison par ordre de l'archevêque de Cambrai : mais ce prélat, qui étoit Simon de Sudburi, homme de grande naissance & de grande douceur, se faisoit conscience de le livrer au bras séculier pour être jugé capitalement. Après quelques mois de prison, il le délivroit ; & le perturbateur recommençoit aussi-tôt à souffler la révolte comme auparavant.

Un jour il entreprit de prouver, que tous les hommes étant créés égaux,



la servitude avoit été introduite par tyrannie & contre la volonté de Dieu. Cependant les restes de servitude qui subsistoient alors en Angleterre comme en France, ne consistoient guere que dans quelques corvées que les payfans devoient à leurs seigneurs, & dans la taille que les seigneurs levoient en certains cas. Cet esclavage improprement dit étoit donc bien différent des rigueurs de la servitude reçue parmi les nations anciennes, laquelle même n'étoit contraire ni au droit divin, ni au droit de nature. C'est ce qu'on établissoit contre le novateur, par la loi de Moïse, & même par les écrits évangéliques, en particulier par les passages où S. Pierre & S. Paul disent aux Fideles, que chacun d'eux doit demeurer dans l'état où il a été appelé au Christianisme, & que les esclaves doivent obéir à des maîtres même fâcheux. Et en effet, les serviteurs dont il est ici parlé, n'étoient pas précisément des domestiques à gages, & libres d'ailleurs tels que sont aujourd'hui les nôtres; mais des esclaves achetés à prix d'argent, ou nés de ceux-ci, dans la maison & au profit de leurs maîtres.

Exod. xxi.  
Deut. xi. 1.  
Cor. vii.  
Eph. vi. 1.  
Tim. vii. 1.  
Mat. ii.

I  
en  
la d  
don  
soci  
de  
pas  
Voi  
décl  
ces,  
lez,  
tout  
cœu  
occa  
pren  
suite  
gistr  
peuv  
livre  
siez v  
tous  
& en  
de c  
sera  
du r  
celui  
traîtr  
faut  
droit

Les prêches du Vicléfiste ignorant , en inspirant l'esprit d'indépendance à la dernière classe des citoyens, tendoient donc visiblement à la subversion de la société légale. Mais il est assez inutile de dévoiler un séditieux , qui ne prie pas même la peine de se masquer. Voici le temps, dit-il à la fin de ses déclamations contre toutes les puissances, voici le moment où , si vous voulez , vous pouvez secouer le joug de toute dépendance. Soyez donc gens de cœur , & ne perdez pas une si belle occasion. Défaitez - vous d'abord des premiers seigneurs du royaume , ensuite des justiciers & des autres magistrats , en un mot de tous ceux qui peuvent nuire à l'ordre populaire ; délivrez-en le pays , afin que vous puissiez vivre en paix : par là , vous serez tous égaux en liberté , en puissance & en noblesse. La populace enchantée de ces visions , se mit à crier : Jean sera notre archevêque & le chancelier du royaume ; lui seul en est digne : celui qui occupe ces places , n'est qu'un traître ; c'est l'ennemi du peuple , il faut lui couper la tête , en quelque endroit qu'il se réfugie.

Valf. pag.  
275. Froiss.  
vol. 2. c. 74.

L'émeute commença dans la province d'Essex. Les paysans s'en répandirent de tous côtés, & à chaque village dont ils approchoient, ils envoyèrent dire que tous les habitans, jeunes & vieux, eussent à les suivre armés comme ils pourroient l'être; autrement, qu'ils abattroient & brûleraient leurs maisons. En quelques momens, la troupe fut de cinq mille hommes, armés de bâtons, de coignées ou d'épées rouillées. Elle augmenta si rapidement de ville en ville & de village en village, qu'ils étoient deux cent mille quand ils arriverent à Londres, où ils entreurent tumultueusement le jour de la fête-Dieu. Le Roi épouvanté se retira dans la tour, avec l'archevêque de Cantorbéri & le grand-prieur des Hospitaliers, qui étoit en même temps grand trésorier du royaume, & non moins odieux que le prélat à la multitude des rebelles. Ils s'introduisirent dans la tour, & dans la chapelle, où l'archevêque qui venoit de dire la messe, faisoit son action de grâces, & les attendoit bien préparé à la mort. Où est-il, ce traître & ce voleur, s'écrierent-ils en entrant? Il s'avança tran-

quill  
dit  
de  
suis  
mais  
Ils l  
pelle  
de l  
froy  
d'un  
noui  
dona  
tué  
rent  
& l  
Pe  
leur  
mais  
entre  
qui  
de  
sévé  
des  
qui  
Guil  
sieg  
béri  
cile  
une

quillement à leur rencontre, & leur dit : Que le Seigneur vous comble de ses bénédictions, mes enfans ! Je suis l'archevêque que vous cherchez, mais non pas un traître ni un voleur. Ils le tirèrent violemment de la chapelle, & le traînerent hors des portes de la tour. Là, poussant des cris effroyables, ils le resserrèrent au milieu d'une infinité d'épées nues. Il s'agenouilla, il en reçut jusqu'à huit coups, dont le dernier lui abattit la tête. Ayant tué de même le grand-prieur, ils mirent les têtes au bout de deux piques, & les portèrent par les rues.

Pour dissiper ces furieux, le Roi leur promit tout ce qu'ils voulurent ; mais ensuite il en fit punir plusieurs ; entre autres, le Prêtre Jean Vallée, qui subit le châtimement réservé au crime de haute trahison. Cet exemple de sévérité n'éteignit point le zèle impie des disciples de Viclef. L'année même qui suivit la mort de ce fanatique, Guillaume de Courtenai, transféré du siège de Londres sur celui de Cantorbéri, assembla le 17 de mai un concile, où l'on eut encore à dénoncer une foule d'erreurs qui étoient sou-

Conc. tom. 1.  
xi. p. 205a.

tenues par de nouveaux zélateurs du Viclétisme. En voici les principales : J. C. n'est pas vraiment & réellement présent au sacrement de l'autel. La substance du pain & du vin demeure en ce sacrement après la consécration. On ne trouve point dans l'évangile que J. C. ait ordonné la messe. Un évêque ou un prêtre en péché mortel ne peut ordonner, ni consacrer, ni baptiser. La confession extérieure est inutile à un homme suffisamment contrit. Si le Pape est un méchant, il est membre de Satan, & n'a par conséquent aucun pouvoir sur les Fidéles. Après Urbain VI, on doit ne plus reconnoître de Pape, mais vivre comme les Grecs, chacun sous ses propres loix. Il est contraire à l'Écriture-Sainte, que les ecclésiastiques aient des possessions temporelles en immeubles. Les seigneurs laïcs peuvent à leur discrétion ôter les biens temporels aux ecclésiastiques pécheurs d'habitude; & les peuples peuvent aussi corriger à discrétion les seigneurs qui pechent. Les dîmes sont de pures aumônes, que les paroissiens peuvent retenir pour

les  
ne  
en  
po  
un  
du  
ces  
pré  
cat  
Die  
qui  
tra  
&  
séd  
fur  
loin  
glet  
tit  
Chr  
clar  
hér  
tra  
Roi  
ques  
pris  
rien  
tint  
prin

les péchés de leurs curés, ou donner à d'autres à leur choix. Celui qui est en péché mortel, n'est ni seigneur temporel, ni évêque, ni prélat. Un prêtre ou un diacre peut prêcher sans autorité du Pape, ni de l'évêque. Ceux qui cessent de prêcher ou d'entendre la prédication à cause de l'excommunication des hommes, sont traîtres à Dieu. Si un prélat excommunie le clerc qui appelle au roi, il est de même traître à Dieu, aussi bien qu'au roi & au royaume.

Telle est la doctrine hérétique & séditeuse, qui fit horreur dès qu'elle fut mise au jour, & qui prépara de loin les révolutions funestes dont l'Angleterre où elle fut conçue se ressentit plus qu'aucune autre portion de la Chrétienté. Le concile de Londres déclara quelques-unes de ces propositions hérétiques, les autres erronées & contraires à ce qu'enseignoit l'Eglise. Le Roi Richard donna pouvoir aux évêques de faire arrêter & détenir en prison ceux qui enseigneroient ou soutiendroient ces erreurs: mais on ne tint pas la main à l'exécution. Ce foible prince, qui défendoit si mal sa cou-

ronne, n'étoit pas plus en état de soutenir la religion.

D'un autre côté, l'attention du Pape Urbain étoit absorbée toute entière par les embarras toujours plus grands que son humeur intraitable lui suscitoit jusque dans son propre parti. A son gré, Charles de la Paix ne pressoit pas assez son compétiteur, & tarδοit trop à mettre François Prignano en possession des duchés de Capoue & d'Amalfi. L'impatient Pontife partit pour Naples, contre l'avis de bien des cardinaux, & au grand déplaisir de Charles. Il ne fut pas arrivé, qu'au milieu des honneurs qu'on affecta de lui rendre, il se vit gardé à vue & véritablement prisonnier. Ensuite on lui en fit satisfaction, puis on le resserra davantage; on parut encore se réconcilier, & l'on se brouilla de nouveau, suivant les alternatives perpétuelles du chagrin Pontife. Au milieu de ces variations, Batille ou François Prignano enleva de force une religieuse de Sainte Claire, & lui fit le dernier déshonneur. Le Pape étoit si aveuglé sur le compte de ce neveu dissolu & abandonné à la plus infame

Thier.

Niem. c. 33.

débauche, que, loin de l'en reprendre avec la force convenable, il ne qualifioit ces excès que d'étourderies de jeunesse, quoique Prignano eût plus de quarante ans. Ce rapt sacrilège révoltant toute la ville de Naples, Charle de la Paix, en sa qualité de Roi, fit citer le coupable devant lui; &, comme il ne se présenta point, le fit condamner à perdre la tête. Urbain s'en plaignit & dit, qu'étant le seigneur suzerain du royaume, on ne pouvoit en sa présence condamner à mort un grand de cette qualité. Le Pape & le Roi s'accommoderent encore: la sentence ne fut point exécutée, le crime demeura impuni; il fut même convenu que Prignano épouserait une parente du Roi, qui, à cette occasion, lui donna la ville de Nocera.

Cependant le Pape Urbain, pour sa sûreté, crut devoir quitter Naples, & se retira dans le nouveau domaine de son neveu: mais ses cardinaux n'étoient pas tous, à beaucoup près, dans ses intérêts ou ses sentimens. Celui de Rieti en particulier, Pierre Tartare, abbé du Mont-Cassin & chancelier du Roi Charle, retourna pres-



que aussi-tôt vers ce prince. De concert avec quelques-uns de ceux qui restoient à Nocera, il consulta un jurisconsulte de Plaisance, nommé Bartolin, qui, afin de disposer les esprits selon ses vues, mit en avant la question suivante : Si un Pape incapable de gouverner, ou trop attaché à son sens, vouloit tout faire à sa fantaisie, & que par sa mauvaise conduite il mît l'Eglise en péril; seroit-il permis de lui donner un curateur par le choix des cardinaux? A cette question, on ajouta des preuves pour l'affirmative, sans toutefois rien conclure.

Urbain apprit secrètement cette es-  
pece de conspiration, qu'on lui ex-  
géra jusqu'à lui faire entendre qu'on  
en vouloit à sa vie; ce que son es-  
prit ombrageux se laissa facilement per-  
suader. Il fit arrêter six de ses car-  
dinaux, tous gens de mérite, les priva  
de leur dignité, ainsi que de tous au-  
tres honneurs & bénéfices, enleva  
tout ce qui se trouvoit chez eux, &  
prononça la confiscation du reste de  
leurs biens. Pour remplacer les mal-  
heureux qu'il perdoit, il voulut faire  
d'autres cardinaux, & désigna pour cette

Vlt. Pap.  
G. J. P. 1232.

ect  
ves  
évê  
le  
Bo  
hon  
pré  
l'ac  
Egl  
men  
don  
n'eu  
de  
eux-  
Lom  
la c  
ple.  
voq  
tôt  
Tell  
mce  
tasq  
Q  
rent  
excit  
les p  
temp  
avoit  
diré  
T

cette dignité les archevêques de Treves, de Cologne & de Maïence; les évêques de Liege & de Breslau, & le Prêtre Pierre de Rosemberg, noble Bohémien. Tous six refuserent cet honneur; quoiqu'on offrit aux cinq prélats de conserver toute leur vie l'administration & les revenus de leurs Eglises. Sur leur refus vraisemblablement, Urbain, quelque temps après, donna la pourpre à huit Italiens, qui n'eurent pas la délicatesse généreuse de ces Allemands, & qui rougissoient eux-mêmes de leur nouvelle fortune. Long-temps ils se tinrent cachés, dans la crainte de servir de risée au peuple. Plusieurs femmes de conduire équivoque se disoient l'une à l'autre: Bientôt tu verras aussi ton mari cardinal. Telle étoit l'idée qu'on avoit des mœurs de la nouvelle recrue du fantastique Pontife.

Quant aux six prisonniers, ils furent traités avec une cruauté qui eût excité la pitié à l'égard des scélérats les plus détestables. Ils languirent long-temps dans un cachot: insect, où ils avoient à souffrir le froid & la nudité, la faim, la soif, & par-dessus

tout, les sales insectes qui les dévo-  
 roient tout vivans. On leur fit subir  
 plusieurs fois la question des cordes,  
 à la maniere d'Italie, en les liant  
 très-ferres, les balottant en l'air, &  
 les laissant ensuite retomber lourde-  
 ment. Dès la premiere torture, les  
 commissaires qui en vinrent faire le  
 rapport au Pape, alors indisposé & en-  
 core au lit, étoient si touchés de l'é-  
 tat où l'on avoit mis les accusés, qu'ils  
 se tenoient au pied du lit sans pouvoir  
 proférer une parole, & en pleurant  
 avec amertume. Le Pape leur dit en  
 colere : Etes-vous des femmes, pour  
 pleurer ainsi ? Ils se retirèrent avec  
 effroi. Thiéri de Niem son secrétaire,  
 qui étoit du nombre, & qui nous a  
 laissé de cet horrible schisme une  
 histoire écrite avec beaucoup de force  
 & d'exactitude, demeura seul, quoi-  
 qu'en tremblant, intercédâ pour les  
 prisonniers, & représenta qu'on ne  
 pouvoit pas faire grand fond sur des  
 aveux extorqués par les tourmens. Plus  
 il parloit, plus s'enflammoit la colere  
 d'Urbain : ses yeux étoient allumés  
 comme deux flambeaux ; & les paroles  
 se précipitoient de sa bouche, on n'en

Id. c. 45.

l  
 f  
 n  
 à  
 le  
 en  
 pa  
 vi  
 &  
 né  
 po  
 bo  
 qu  
 d'e  
 pri  
 ju  
 du  
 vou  
 gne  
 auc  
 tou  
 les  
 mèn  
 den

tendoit que le bruit confus d'une voix enrouée, sans rien d'articulé ni d'intelligible.

La seconde question commença par le cardinal de Sangre. On l'amena les fers aux pieds, on le dépouilla de tous ses vêtemens à la réserve de la chemise & du caleçon; on le tourmenta à trois reprises différentes & si cruellement, que Thiéri de Niem lui dit emporté par sa douleur: Ne voyez-vous pas, mon pere, qu'on en veut à votre vie? Pour Dieu, dites quelque chose, & tirez-vous des mains de ces forcés. Hélas! je ne fais que dire, répondit le cardinal; & Thiéri dit aux bourreaux: Arrêtez, il m'a dit ce qu'il faut; mais je veux l'écrire, avant d'en faire le rapport. Le cardinal reprit en soupirant: Le Seigneur est juste, & cette affliction m'est bien due: étant légat en ce royaume, & voulant plaire au Pape, je n'ai épargné ni les évêques, ni les abbés, ni aucune condition. Pendant qu'on le tourmentoit le plus rudement, & que les exécuteurs étoient attendris eux-mêmes, le neveu du Pape, l'impudent Batille plaifantoit près de là, triom-

phoit de joie, se livroit à des ris immodérés.

Le lendemain, on mit à la torture le cardinal de Venise, Louis Dornato, qu'Urbain recommanda spécialement à la diligence de Basile de Levant, c'est-à-dire au principal & au plus rigoureux exécuteur de ses volontés dans cette odieuse procédure : homme de mauvais naturel, ennemi juré des ecclésiastiques, exercé de longue main à la cruauté, autrefois pirate de profession, & en ayant porté les mœurs dans l'ordre de Rhodes, où le Pape son protecteur l'avoit fait entrer, pour lui procurer un prieuré en Sicile. Urbain l'ayant fait venir, lui enjoignit de donner la question au malheureux Dornato, & lui ajouta : Tourmentez-le, jusqu'à ce que j'entende ses cris. Le corsaire répondit parfaitement à cette barbare injonction. Le cardinal vieux, infirme, de complexion extrêmement délicate, fut tourmenté depuis le matin jusqu'au dîner du Pontife; répétant ces paroles à chaque coup de corde : J. C. a souffert pour nous, il nous a donné l'exemple, afin que nous suivissions ses traces.

r. Petr. 11.

254.

Cependant le Pape se promenoit dans le jardin, au bas du donjon où se donnoit la torture, & récitoit son office à voix haute, pour avertir continuellement Basile de bien s'acquitter de sa commission. La plupart des commissaires au contraire ne pouvoient supporter ce spectacle. Thiéri de Niem nous apprend, que n'y tenant plus, il feignit d'avoir mal à la tête, & alla chez lui ensevelir sa douleur & son indignation.

Urbain ne manqua pas d'attribuer à Charle de la Paix une conspiration formée par le cardinal de Rieti son chancelier. Il convoqua au château de Nocera le clergé de la suite, les laïcs de la ville & des villages voisins; & quand ils furent assemblés, il fit fermer les portes, afin que personne ne sortit. Alors il monta sur une tour, & après une longue & violente invective, il excommunia, en éteignant & brisant les cierges, le cardinal de Rieti, avec les six cardinaux prisonniers & tous leurs auteurs, le Roi Charle, la Reine Marguerite sa femme, & mit l'interdit sur la ville de Naples. Dix jours après, il réitéra

l'excommunication contre le Roi & la Reine. Bientôt il eut fort à faire, avec toutes ses foudres, pour résister aux troupes altérées de sang que Charles de Duras, ennemi digne d'Urbain, fit marcher contre lui. Elles prirent d'assaut la ville de Nocera, elles y mirent le feu, elles se portèrent contre le château où le Pape s'étoit renfermé. Le Hongrois féroce fit publier à son de trompe, que quiconque procureroit ou favoriseroit l'évasion d'Urbain, seroit puni comme rebelle, & que celui qui le livreroit, vif ou mort autrement que de mort naturelle, recevrait à l'instant dix mille florins d'or. Ce fut alors que le Pape au désespoir fit la plus indigne prostitution de ses anathèmes. Trois ou quatre fois le jour, avec une sonnette & un flambeau, il se mettoit à une fenêtre, d'où il excommunioit l'armée ennemie. Il fit en même temps une constitution, qui obligeoit tous les Chrétiens à trois journées à la ronde, de secourir de leurs personnes ou de leurs biens, selon leur pouvoir, le Pape assiégé, & qui leur assuroit la même indulgence que s'ils marchaient au delà des mers

Vit. t. 2. p.  
981.

Mc&. Pign.  
ap. Rain. an.  
1385. n. 3.

co  
les  
ro  
ro  
  
va  
&  
U  
du  
mi  
son  
du  
de  
me  
be  
bli  
tré  
vai  
de  
la  
ave  
pre  
lern  
la  
dit  
che  
bêt  
mor  
l'ép

contre les Infideles. Il déclara aussi que les clercs qui tueroient ou mutileroient quelque assiégeant, n'encourroient aucune irrégularité.

Toutes ces ressources eussent été vaines, si des secours d'un autre genre & bien inespérés ne fussent arrivés à Urbain. Par une aventure bizarre, il dut son salut à ses plus grands ennemis. Raimond de Beauce, de la maison des Ursins, qui avoit suivi le parti du Roi Louis d'Anjou, & recueilli depuis sa mort les restes de son armée, les conduisit à ce Pape, attirés beaucoup moins par le désir de l'obliger, que par l'espoir de piller son trésor, & de nuire à leurs anciens vainqueurs. Ils forcerent un quartier de l'armée Napolitaine, entrèrent dans la place assiégée, en tirèrent le Pape avec sa cour, & par des montagnes presque impraticables, voisines de Salerne, le conduisirent sain & sauf dans la plaine qui est au delà. Mais il perdit une bonne partie des grandes richesses qu'il emportoit avec lui. Les bêtes de somme s'abattant dans les montagnes, & l'ennemi les suivant l'épée dans les reins, on n'avoit pas



le loisir de les relever. Urbain cependant n'eut garde de lâcher ses prisonniers, c'est-à-dire les six cardinaux, & l'évêque d'Aquila compris dans leur proscription. L'évêque mal monté, & d'ailleurs extraordinairement affoibli par la torture qu'il avoit endurée comme les cardinaux, n'alloit pas aussi vite que vouloit le Pape. L'ombrageux Pontife imaginant qu'il retardoit exprès dans l'intention de s'évader, entra en furie, & le fit si cruellement traiter par des soldats de son escorte, qu'il resta sur la place sans vie & sans sépulture.

Urbain échappé au premier péril, n'étoit pas à beaucoup près hors de tout danger. Les François qui venoient de l'arracher aux Napolitains, délibérèrent près de Salerne, s'ils ne le livreroient point à Clément qu'ils reconnoissoient pour pape, & dont ils espéroient tirer un très-gros argent; au lieu qu'Urbain leur sembloit hors d'état de payer ce qu'il leur avoit promis. Mais Raimond leur chef les en empêcha; & Urbain, après leur avoir payé comptant onze mille florins d'or, leur donna des sûretés pour vingt-six

mil  
où  
dun  
Cep  
lere  
aussi  
que  
pro  
étoi  
blié  
Paix  
il av  
à Gè  
C  
card  
uns  
leur  
le pa  
qu'un  
à eu  
dom  
au br  
cour  
diren  
de j  
pirat  
poiso  
soit c  
cardi

mille autres, qui, dans l'épuisement où il étoit d'argent monnoié, le réduisirent à mettre sa vaisselle en pièces. Cependant il s'embarqua sur des galères que lui envoyèrent les Génois, aussi légers dans le choix de leur Pape que dans celui de leurs maîtres ou protecteurs; il passa en Sicile, où il étoit reconnu; &, après y avoir publié les bulles contre Charle de la Paix, & s'être muni des vivres dont il avoit un besoin extrême, il se rendit à Gènes.

Ce fut là qu'enfin il se défit des cardinaux ses prisonniers. Quelques-uns de leurs amis ayant conspiré pour leur délivrance, entrèrent de nuit dans le palais du Pape, où ils comptoient qu'un plus grand nombre se joindroient à eux pour forcer la prison: mais les domestiques du Pontife s'étant réveillés au bruit, & ceux qui faisoient la garde courant aux armes, les conjurés perdirent courage & prirent la fuite. Peu de jours après, on éventa une conspiration plus noire, formée pour empoisonner le Pape; &, comme on faisoit de rigoureuses perquisitions, deux cardinaux, savoir Pile de Prato arche-

vêque de Ravenne , & Galiot de Pietra-mala , s'enfuirent de la cour d'Urban & se retirèrent à celle de Clément. Pile de Prato , en passant à Pavie , brûla son chapeau rouge en place publique , pour insulter à celui qui le lui avoit donné. Clément ne comptant pour rien leur première promotion , les créa de rechef cardinaux , & sous des titres différens de ceux qu'ils portoient. Cet incident consumma la perte des prisonniers. A la réserve du cardinal d'Angleterre , Adam Eston , qui fut délivré aux instantes sollicitations du Roi Richard , les autres furent d'abord resserrés plus étroitement dans le logis même du Pape ; & s'il voyoit quelqu'un , aux approches de la nuit , venir à une église proche du lieu où ils étoient détenus , il ne doutoit point que ce fût pour les délivrer. Sur de si foibles présomptions , il fit emprisonner & mettre à la question plusieurs personnes de sa propre cour. Le doge & les principaux citoyens le prièrent instamment , mais à pure perte ; de délivrer ces malheureux prélats. Vou-  
lant enfin quitter Gênes après environ trois mois de séjour , il les fit expé-

Th. Nicm.  
c. 60.

di  
cer  
dé  
mo  
jer  
ave  
écu  
po  
Na  
blie  
rus.  
que  
de b  
le C  
grie  
fant  
succ  
Hed  
com  
en à  
berh  
me.  
les  
frir  
issu  
cile.  
fut c  
Roya

dier pendant la nuit, au mois de décembre 1386, peu de jours avant son départ. On raconta diversément leur mort : les uns disoient qu'on les avoit jetés dans la mer ; d'autres, qu'ils avoient été égorgés & enterrés dans une écurie.

Urbain en quittant Gênes, se proposoit de rentrer dans le royaume de Naples; son animosité lui faisant oublier tous les périls qu'il y avoit courus. Dans cette résolution de fureur, quelque lueur d'espérance recommença de briller à ses yeux. Louis, surnommé le Grand, roi de Pologne & de Hongrie, étoit mort dès l'an 1382, laissant deux filles, Marie l'aînée qui lui succéda au royaume de Hongrie, & Hedvige, à celui de Pologne : mais, comme l'aînée même n'étoit pas encore en âge de gouverner, la Reine Elisabeth sa mere prit la conduite du royaume. Elle s'en acquitta si mal, que les grands envoyèrent à Naples offrir la couronne à Charle de la Paix, issu de la même maison d'Anjou-Sicile. Il accepta, vint en Hongrie, & fut couronné solennellement à Albe-Royale, le 31 décembre 1386 : mais

Jo. Thurocz.  
p. 110, 111,  
&c. Bonfin.  
p. 360 & seq.

le 5 février suivant, il fut assassiné à Bude par ordre & en présence d'Elisabeth, qui vengea ainsi tout à la fois sa querelle & celle d'Urbain. Son corps, comme d'un excommunié, demeura sans sépulture jusqu'au pontificat de Boniface IX, qui prit le parti de Ladissas son fils & son successeur au royaume de Naples. La Reine Elisabeth périt à son tour, par l'attentat du ban ou seigneur de Croatie, qui la fit noyer trois mois après. La jeune Reine Marie, que ce seigneur, tout-puissant depuis la dernière révolution, avoit aussi faite prisonnière, fut délivrée par Sigismond de Luxembourg à qui elle étoit fiancée. Elle épousa aussi-tôt ce prince, frère de l'Empereur Venceslas, déjà marquis de Brandebourg, & qui dans la suite devint lui-même empereur.

Dlugos. l. 20. p. 103.  
&c. Cromer. l. 15. p. 242.  
&c.

Hedvige, reine de Pologne, unit à ce royaume le grand duché de Lithuanie, par son mariage avec Jagellon qui en étoit souverain. Elle rendit à la religion un service beaucoup plus mémorable encore : Jagellon, ainsi que toute la nation des Lithuaniens, étoit demeuré jusque-là dans

le  
de  
fin  
vi  
rif  
ap  
pr  
du  
tro  
de  
no  
qu  
se  
de  
per  
doi  
avo  
&  
qu  
pen  
les  
diss  
son  
ave  
not  
Pol  
nifi  
Le

le Paganisme, malgré les exhortations de plusieurs princes zélés de son voisinage. Il ne tint pas contre celles d'Hedvige : il se fit instruire & fut baptisé à Cracovie, avec le plus religieux appareil, par l'archevêque de Gnesne, primat du royaume, assisté de l'évêque du lieu. Avec lui, reçurent le baptême trois de ses frères, un certain nombre de boïars ou seigneurs, & quantité de nobles. Quatre jours après, Jagellon qui avoit pris le nom de Ladislas, se fit sacrer & couronner en présence de la Reine.

Les Lithuaniens adoroient, comme perpétuel, un feu que leurs prêtres rendoient tel en effet, par le soin qu'ils avoient de lui donner de l'aliment jour & nuit. Ils adoroient aussi des forêts qu'ils nommoient sacrées, & des serpens dans lesquels ils croyoient que les dieux aimoient à se recéler. Ladislas-Jagellon, dès l'année qui suivit son baptême, alla dans cette province avec la Reine son épouse & une suite nombreuse de seigneurs & de prélats Polonois, afin d'établir le Christianisme à la place de ces superstitions. Le nouveau roi étant arrivé dans le

pays , convoqua une assemblée à Vilna qui en est la capitale , pour le jour des cendres , qui cette année 1387 fut le vingtieme de février. Il y exhorta les Lithuaniens à reconnoître le vrai Dieu , & à faire succéder les saintes observances du Christianisme à leurs extravagances impies : mais ils étoient prévenus qu'ils ne manqueroient pas de périr sur le champ , s'ils abandonnoient les dieux & les coutumes de leurs ancêtres. Jagellon envoya donc couper les bois qu'ils tenoient pour sacrés , & tuer dans chaque maison les serpens qu'on y gardoit comme des dieux domestiques ; il éteignit , aux yeux des Barbares , le feu prétendu perpétuel ; il fit abattre le temple & briser l'autel où ils immoloient leurs victimes. Ce peuple éperdu , sans oser résister au Roi , se lamentoit dans l'attente du dernier malheur. Voyant enfin qu'il ne leur arrivoit aucun mal , & l'expérience dissipant les terreurs paniques , ils comprirent qu'ils avoient été joués par leurs sacrificateurs , & demandèrent avec empressement des guides plus sûrs. Les prêtres Polonois les instruisirent des articles de foi :

ma  
cac  
Ro  
&  
the  
rin  
le  
vai  
mu  
fen  
div  
sex  
tro  
tien  
On  
pre  
afin  
ce  
lem  
crés  
d'un  
cen  
les  
&  
des  
I  
une  
vea  
dég

mais celui qui travailla le plus efficacement à leur conversion, fut le Roi lui-même, qui savoit leur langue, & les pénétoit d'édification en les cathéchisant. On baptisa les plus distingués, chacun en particulier : pour le peuple, comme c'eût été un travail sans fin d'administrer ainsi la multitude immense de ceux qui se présentoient, le Roi les fit partager en diverses troupes de l'un & de l'autre sexe que l'on aspergea ; & à chaque troupe, on donna un seul nom Chrétien, au lieu de leurs noms barbares. On ne manqua point sans doute de prendre les précautions convenables, afin que l'eau tombât sur chacun. C'est ce qu'avoient dû présumer, non seulement de la sagesse des ministres sacrés, mais de la nécessité manifeste d'une circonspection si commune, les censeurs décidés à blâmer les usages les plus arbitraires de la discipline, & les mieux assortis aux circonstances des temps & des lieux.

Le Roi Ladislas, pour témoigner une bienveillance particulière à ces nouveaux Chrétiens, & leur inspirer le dégoût de leurs usages barbares, leur



donna des habits d'étoffe de laine, au lieu des peaux de bêtes & des lambeaux de toile, dont ils s'étoient vêtus jusque-là. Pour affermir la religion parmi eux, il fonda une église cathédrale à Vilna, en l'honneur de S. Stanislas, qui devenoit le patron commun des Polonois & des Lithuaniens, réunis désormais sous la même domination comme sous la même religion. André Vaszilo, noble Polonois de l'ordre des FF. Mineurs, & confesseur de la Reine Elisabeth de Hongrie, en fut le premier évêque. Ladislas établit en même temps sept paroisses, auxquelles, ainsi qu'à la cathédrale, il assigna des revenus, avec une libéralité royale. La Reine Hedvige se chargea de leur fournir les vases sacrés, les croix, les images, les livres & les ornemens de toute espèce. Le Roi passa toute cette année en Lithuanie, afin d'y étendre l'évangile qui toutefois ne bannit point encore l'idolatrie de la partie septentrionale, couverte de forêts sauvages & presque inaccessibles. Il fit une loi qui défendoit aux Catholiques, de contracter mariage avec les Russes engagés dans

le s  
 l'évê  
 Urb  
 sanc  
 laiffa  
 frere  
 l'hon  
 E  
 de f  
 faiso  
 grès.  
 de la  
 dans  
 Lolla  
 moye  
 Pares  
 persu  
 vie m  
 comm  
 & pl  
 ordin  
 menç  
 dont  
 dus.  
 cent  
 Chrit  
 repro  
 tins s  
 tans e

le schisme des Grecs. Enfin il envoya l'évêque de Posnanie vers le Pape Urbain, pour se mettre sous son obéissance. En quittant la Lithuanie, il y laissa pour gouverneur ou prince, son frere Skirgellon, à charge toutefois de l'hommage envers la Pologne.

En Angleterre, l'esprit d'erreur & de faction, avec tous ses désordres, faisoit chaque jour de plus tristes progrès. Il prit le masque & le langage de la perfection, & se glissa jusque dans les communautés religieuses. Les Lollards ou Viciésistes ayant trouvé moyen de se faire écouter de Pierre Pareshul de l'ordre des Augustins, lui persuaderent qu'il devoit quitter la vie monastique, pour revenir à la vie commune qu'ils lui disoient plus sûre & plus parfaite. Suivant la marche ordinaire des apostats, Pareshul commença par invectiver contre son ordre, dont il publia tous les vices prétendus. Accompagné un jour de près de cent Viciésistes, dans l'église de Saint Chrittophile de Londres, il se mit à reprocher tant de crimes aux Augustins ses confreres, que tous les assistans en frissonnoient d'horreur. Quel-

Valing. p.  
327 & seq.

ques-uns néanmoins allèrent avertir ces religieux, dont douze des plus échauffés accoururent à l'église où l'apostat prêchoit encore. Un d'entre eux s'approcha, & le démentit hautement. Aussi-rôt les Vicléfistes se jetterent sur lui en l'accablant de coups, le terrasserent, le foulerent aux pieds, & le laisserent presque mort sur la place. Ils dissipèrent les onze autres, & les poursuivirent jusqu'à leur maison, se disposant à y mettre le feu, & criant avec fureur : Délivrons le monde, de ces infames, de ces assassins, de ces monstres détestables. Ils en seroient venus à l'exécution, sans un des vicomtes de Londres qui fit retirer ces furieux, moins par autorité que par voie de remontrance & d'insinuation.

Comme le prédicant n'avoit pas eu le loisir de vomir toutes ses infamies, il consigna dans un libelle ce qu'il avoit déjà débité, y ajouta beaucoup d'imputations nouvelles, & afficha cet écrit à la porte de l'église cathédrale ou S. Paul de Londres. Il y accusoit en particulier les Augustins d'avoir tué plusieurs de leurs confreres; &, pour s'attirer plus de croyance, il mar-

quon  
des  
droit  
avoit  
belle  
forti  
selon  
avoit  
Dieu  
Il re  
de l'  
lusion  
Pontr  
gent  
de m  
moin  
casion  
parti.  
Pa  
tenu  
nés,  
voient  
pas m  
rable  
dévot  
mé J  
sa cha  
Laure  
phée

quoit les noms tant des morts que des meurtriers, & désignoit les endroits où l'on prétendoit qu'ils les avoient massacrés & enterrés. Le libelle débutoit par ces mots : Je suis sorti de l'école de Satan, c'est-à-dire, selon ce fanatique, de la religion qu'il avoit professée ; & par la grace de Dieu, je suis arrivé à la vie parfaite. Il remercioit ensuite le Pape Urbain, de l'avoir mis en liberté ; faisant allusion à la qualité de chapelain de ce Pontife, qu'il avoit acquise à prix d'argent, ainsi que bien d'autres sujets de même veru. Ce n'étoit là que la moindre partie des désordres qu'occasionnoit l'esprit de schisme & de parti.

Pareshul étoit principalement soutenu par les gentils hommes chaperonnés, ainsi appelés parce qu'ils ne levoient leur chaperon devant personne, pas même devant le sacrement adorable de nos autels. C'étoient les grands dévots de Viclef. Un d'entre eux, nommé Jean de Montaigu, fit ôter de sa chapelle toutes les saintes images. Laurent de S. Martin, autre coryphée de la réforme, ayant communiqué

pour la pâque, retira de sa bouche la sainte hostie ; & , malgré les remontrances du prêtre qui le suivit assez loin, il la porta dans sa main jusque chez lui. Là, il la mêla avec des alimens ordinaires, & se mit à manger, en disant qu'elle ne valoit pas mieux que le pain commun. Le chapelain de Jean de Montaigu, à l'article de la mort, se repentit de son impiété, & demanda un prêtre pour lui faire sa confession. On lui répondit, quelques instances qu'il pût faire : La confession faite aux hommes est inutile ; confessez-vous à Dieu : il a sans doute autant de pouvoir que les prêtres.

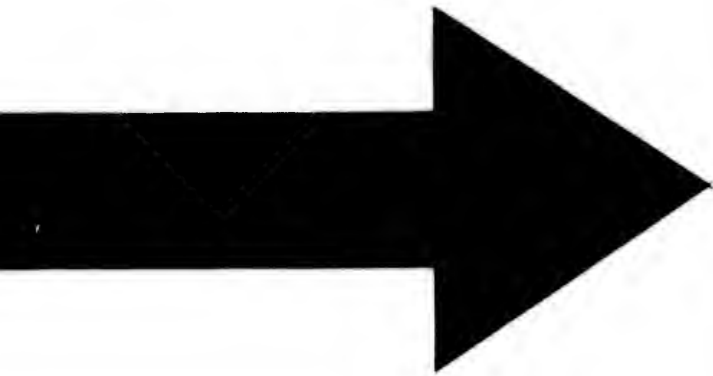
Id. p. 550.  
Cav. app. P.  
95.

Jean Viclef, première cause de toutes ces horreurs, arriva cependant au terme de sa triste carrière. Deux ans auparavant, il avoit été frappé d'apoplexie, le jour de S. Thomas de Cantorbéri vingt-neuvième de décembre 1385, comme il prêchoit ses dogmes impies dans sa paroisse de Lutervorth. La bouche lui tourna tout à coup d'une manière hideuse, un tremblement convulsif agita sa tête, & il perdit la parole. Après deux ans de langueur, il expira le dernier jour de

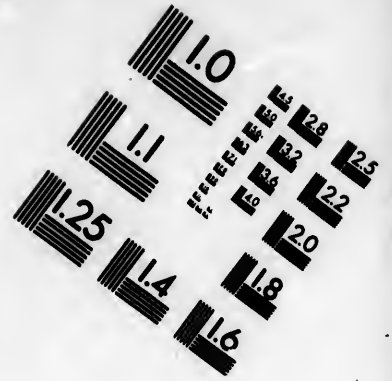
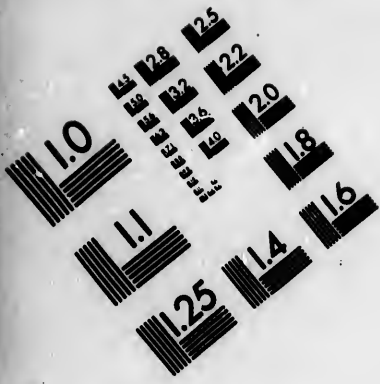
l'année 1387, frère de S. Silvestre. Ce qu'on ne manqua point d'observer, comme une punition divine ; parce que dans les blasphèmes qu'il vomissoit souvent contre les saints, il s'étoit principalement emporté contre S. Silvestre & S. Thomas, le premier comme auteur, & l'autre comme défenseur des droits de l'Eglise, qui déplaísoient le plus à ce précurseur des réformes hérétiques.

Viclef a laissé, tant en Latin qu'en Anglois, un très-grand nombre d'écrits, dont la plupart, malgré tout l'attrait de l'Angleterre pour ces sortes de productions, y sont demeurés manuscrits dans la poudre des bibliothèques. A l'occasion de sa version Angloise de toute la Sainte Ecriture, Knigton, écrivain du temps, s'exprimoit ainsi ; Par ce moyen, l'Ecriture est plus familière aux femmes qu'elle ne l'étoit aux clercs ; & la perle évangélique, foulée aux pieds des pourceaux, devient le jouet de l'ignorance & de l'impiété. Le principal ouvrage Latin de Viclef est son dialogue entre trois personnages allégoriques, la Vérité, le Mensonge & la Prudence, qu'il nomme pour cela trialogue, selon

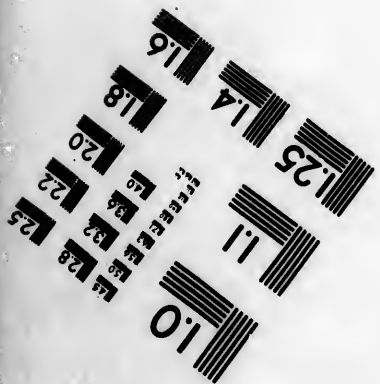
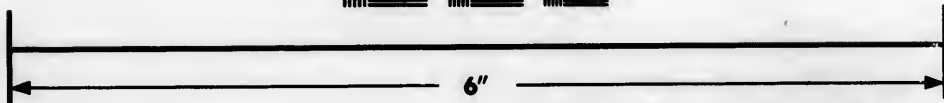
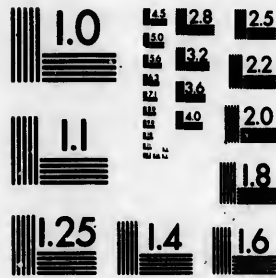








**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

LE 28 25  
E2 22  
E3 20  
18

10  
01

l'ignorance du temps, dont ce présomptueux novateur ne fut pas se préserver. C'est comme un corps de théologie, qui renferme tout le venin de sa doctrine, & dont la base n'est qu'une nécessité absolue en toutes choses.

Bell. Var.  
I. XI. 2.  
CLIII.

Il prétend que le péché, comme tout le reste, arrive par une nécessité inévitable; que Dieu ne pouvoit empêcher la faute du premier homme, mais qu'il n'en étoit pas plus possible que le Fils de Dieu ne s'incarnât point, & ne souffrit pas la mort pour y satisfaire; que Dieu pouvoit bien faire autrement s'il eût voulu, mais qu'il ne pouvoit vouloir autrement. J. C. ajoutet-il, ne peut sauver les démons; parce que leur péché étant contre le S. Esprit, il faudroit que le S. Esprit s'incarnât, ce qui est impossible. En un mot, rien n'est possible à Dieu, selon ce blasphémateur, que ce qui arrive actuellement. La puissance qu'on lui attribue pour les choses qui n'arrivent point, poursuit-il, n'est qu'une illusion. Quand J. C. dit qu'il pouvoit demander à son pere douze légions d'anges, il faut entendre qu'il le pou-

voir  
pou  
dan  
il l'e  
le p  
de c  
n'ag  
duit  
D  
fon  
& A  
ris q  
ques  
du se  
ses in  
mats  
la se  
au m  
cer h  
eu ce  
foi d  
& sin  
créatu  
ce qu  
cause;  
Ecritu  
par les  
Aragon  
perdan

voit, s'il l'eût voulu; mais qu'il ne pouvoit le vouloir. Dieu, dit-il cependant, ne laisse pas d'être libre, comme il l'est à produire son Verbe, quoiqu'il le produise nécessairement. La liberté de contradiction pour pouvoir agir ou n'agir pas, est une chimere introduite par les docteurs.

Dans le même temps, Jean de Montson, de l'ordre des FF. Prêcheurs, & Aragonois de nation, soutint à Paris quatorze propositions, dont quelques-unes font voir que la doctrine du sectaire Anglois avoit déjà répandu ses influences contagieuses dans les climats voisins. Telles sont la sixieme & la septieme, qui ont quelque trait au monstre de nécessité enfanté par cet hérésiarque. Elles étoient conçues en ces termes: Il n'est pas contre la foi de supposer qu'il est absolument & simplement nécessaire que quelque créature existe: il ne répugne pas que ce qui existe nécessairement ait une cause; à quoi il ajoute, que les saintes Ecritures ne doivent s'expliquer que par les Ecritures mêmes. L'audacieux Aragonois pouffant plus loin, & se perdant bientôt dans les ombres ter-

Du Boul. t;

4. P. 599.

Vit. Pap. t. 14

P. 1373.

ribles qu'il s'efforçoit de percer, osa proférer qu'il peut y avoir une simple créature, plus capable de mériter que l'ame de J. C. même.

Mais ce qui n'alarma pas moins la religion des peuples sans être aussi scandaleux en soi, ce fut la témérité avec laquelle, après s'être élevé contre la dignité du Verbe fait chair, à l'exemple de tous les ennemis du Fils, il entreprit de diminuer la gloire de la Mere. Il avança & soutint opiniâtrément, qu'il étoit expressément contre la foi de nier, que tout homme, excepté J. C. seul, eût contracté le péché originel; & qu'il étoit égal d'en excepter Marie, ou d'en excepter une multitude de personnes. Ces propositions révoltantes pour une nation, de tout temps si dévouée à la Mere de Dieu, furent dénoncées à la faculté de théologie, & qualifiées chacune en particulier comme elles le méritoient; puis, à la requête de la faculté, l'université entière confirma la censure. Les docteurs allerent ensuite déférer tous ensemble le jugement définitif de la doctrine & de la personne de Montson, à Pierre d'Orgemont, successeur

suc  
le  
par  
san  
mun  
cepe  
pene  
disc  
doct  
non.  
tence  
peine  
le se  
de so  
lier l  
injon  
quico  
souten  
l'évêq  
person  
de fai  
d'imp  
de le p  
Il  
que de  
niversi  
fondoi  
mas qu  
ment,  
Tom

successeur d'Aimeri de Magnac dans le siege de Paris. Le prélat commença par citer l'accusé, qui ne comparoissant point, fut condamné & excommunié comme contumax. On lui donna cependant encore un nouveau délai, pendant lequel les propositions furent discutées à fond, par les plus habiles docteurs en théologie & en droit canon. Enfin, l'évêque prononça la sentence, par laquelle il défendoit, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, d'enseigner, de prêcher, de soutenir en public ou en particulier les propositions condamnées; avec injonction sous la même peine, à quiconque les entendroit publier ou soutenir, d'en découvrir l'auteur à l'évêque ou à son official. Quant à la personne de Montson, il étoit enjoint de faire des poursuites rigoureuses, & d'implorer même le bras séculier, afin de le prendre & de le retenir en prison.

Il appella de la sentence de l'évêque de Paris, & de la censure de l'université au Pape Clément VII. Il se fonda sur la doctrine de S. Thomas qu'il disoit blessée par ce jugement, & sur la dignité suprême du

Saint Siege qu'il représentoit comme le seul tribunal où se dussent porter les causes majeures de la foi. Sous le prétexte imposant, quoiqu'imaginaire, de l'injure faite à l'Ange de l'école, l'affaire du novateur Dominicain devint celle de tout son ordre. Le chapitre général des FF. Prêcheurs attachés à l'obédience de Clément s'étant tenu à Rhodès le 17 mai 1388, ils appellerent en corps à ce Pape, de la sentence rendue contre Frere Jean de Montson, & donnerent à celui-ci dix docteurs pour lui servir de défenseurs & de conseils. L'université de Paris voyant le degré d'intérêt que les Dominicains prenoient à la cause de leur confrere, & considérant de plus les charges de toute espece qu'ils exerçoient à la cour pontificale, sans compter la faveur dont ils jouissoient auprès de la plupart des princes dont ils gouvernoient les consciences; entre les députés qu'elle se dispoisoit à faire partir pour Avignon, elle s'efforça de choisir des représentans capables de faire tête au plus puissant parti. De ce nombre furent Pierre d'Ailli & Gilles Deschamps, qui tous deux furent sac-

D'Ech. t. 1.  
p. 193. D'Ar-  
gentr. p. 66.

ces  
&  
din  
P  
de  
son  
rien  
reçu  
pieg  
cont  
la m  
en p  
écart  
faite  
rable  
expor  
dans  
Avig  
Il y  
que l  
Jean  
secon  
ce trib  
la tro  
à S.  
dans  
Nou  
nous

cessivement grand-maîtres de Navarre,  
& tous deux ensemble devinrent car-  
dinaux.

Pierre d'Ailli, par la supériorité  
de ses lumières & par la grandeur de  
son courage qui ne se ressentoit en  
rien de la naissance obscure qu'il avoit  
reçue parmi le petit peuple de Com-  
piegne, montra qu'il suffisoit lui seul,  
contre la faction la plus intrigante &  
la mieux protégée. Il parla deux fois  
en plein consistoire, réveilla le zele,  
écarta les préventions, & disposa par-  
faitement les esprits à écouter favor-  
ablement le fond de la cause, qu'il  
exposa dans un mémoire, ou plutôt  
dans un assez long traité, publié à  
Avignon au nom de ses commettans.  
Il y établit trois choses; la première,  
que le tribunal qui avoit condamné  
Jean de Montson étoit compétent; la  
seconde, que le jugement émané de  
ce tribunal étoit légitime en lui-même;  
la troisième enfin, que le respect dû  
à S. Thomas n'étoit pas compromis  
dans ce jugement.

Nous passerions les justes bornes que  
nous nous sommes prescrites, si nous



suivions Pierre d'Ailli dans les détails de ce traité, qui peut sembler diffus à ceux qui, sans l'avoir approfondi, en ont parlé, ou sur cette inspection superficielle, ou sur leurs préventions particulières en fait de doctrine, ou enfin sur le préjugé général contre les écrivains de cet âge déprisé. Il paroîtra court au contraire à quiconque observera moins les pages que les matières & que le développement des principes solides qu'il renferme. Il contient même une infinité de traits intéressans, & dans l'ensemble, un ordre, une exactitude, une clarté, qui, quoi qu'en disent ceux qui n'y trouvent qu'un chaos de divisions & de subdivisions purement verbales, feroient encore honneur aux meilleurs rhéologiens de nos jours.

Pour ce qui est de la conception immaculée en particulier, objet principal de cette contestation fameuse, il observa sagement, que son contradicteur n'avoit pas été condamné pour l'avoir niée simplement; mais pour avoir enseigné qu'il est contre la foi, de dire que la Mere de Dieu a été exceptée de la tache originelle. C'est

là ,  
rité  
sage  
de  
gar  
men  
S. B  
chan  
lébr  
testo  
en te  
mier  
mair  
mas  
que  
contr  
se q  
point  
savo  
telle  
ché,  
repr  
enten  
ture  
que,  
oracle  
ment  
sens ,

là, dit-il, enfreindre avec une témérité impardonnable les règles de la sage discrétion des défenseurs mêmes de la Reine des vierges, qui n'ont garde d'inculquer d'hérésie le sentiment opposé au leur. C'est contredire S. Bernard lui-même, qui, en reprochant à une Eglise particulière de célébrer la fête de la conception, protestoit néanmoins, qu'en cela, comme en toute chose, il soumettoit ses lumières au jugement de l'Eglise Romaine. Quant à l'autorité de S. Thomas, qui avoit avancé généralement que tous les hommes hors J. C. ont contracté le péché originel, il oppose ce que cet illustre docteur, sur ce point précis, a dit en termes exprès, savoir que la pureté de Marie fut telle, qu'elle n'a contracté aucun péché, ni originel ni actuel. Et c'est ainsi, reprend-il, qu'il faut nécessairement entendre les textes généraux de l'Écriture sur ce sujet. Est-il un Catholique, qui ne soustraie la Vierge à cet oracle du Prophète, *tout homme est menteur* ? Est-il un homme de bon sens, qui de la totalité des hommes

infectés du péché originel, selon S. Paul, n'excepte la première femme, qui sans contredit n'a pas péché en Adam?

Comme les Dominicains appuyoient extraordinairement sur la haute autorité de S. Thomas, & sur les approbations données par l'Eglise aux écrits de cet Ange de l'école; sans trop se mettre en peine de faire à la question présente l'application de ces lieux communs imposans, Pierre d'Ailli voulut encore leur ôter cet avantage équivoque. Il distingua d'abord deux especes d'approbations données dans l'Eglise à des écrits dogmatiques; l'une expresse, par la déclaration positive de l'Eglise, ou même de l'Écriture Sainte; & l'autre tacite, par la liberté qu'on laisse aux Fideles de se servir de certains ouvrages connus. Mais les Dominicains prétendant que l'approbation donnée aux écrits de Saint Thomas étoit du premier ordre, Pierre d'Ailli, sans élever de difficulté sur une bulle d'Urbain V qu'ils citoient à ce sujet, & accordant même que les écrits de tout docteur Catholique

peu  
cette  
d'un  
à to  
prou  
roit  
que  
Com  
tent  
trine  
préte  
veur  
cepen  
sieurs  
pouri  
doute  
veur  
décre  
la do  
Jérôn  
Tout  
nel,  
sonna  
tibles  
pouri  
de S.  
en qu  
si loi

peuvent être honorés par l'Eglise de cette approbation expresse, prétend d'un autre côté qu'elle ne s'étend pas à tous les points de l'ouvrage approuvé. Autrement, dit-il, il arriveroit, ce qui est hérétique & absurde, que l'Eglise se contrediroit elle-même. Comme les Freres Prêcheurs comptent avoir une bulle qui approuve la doctrine de S. Thomas, ainsi les Mineurs prétendent en avoir une aussi en faveur d'Alexandre de Halès, qui est cependant opposé à S. Thomas en plusieurs articles. Quoi qu'on imagine, poursuit-il, on ne se persuadera pas sans doute, que la bulle alléguée en faveur de S. Thomas l'emporte sur le décret du Pape Gélase, qui approuve la doctrine de S. Cyprien, de Saint Jérôme & de bien d'autres docteurs. Toutefois, malgré ce décret si solennel, qui n'avoue que ces grands personnages ont erré dans quelques articles même assez considérables ? On pourroit donc penser la même chose de S. Thomas, nonobstant la bulle en question : mais nous n'allons pas si loin ; & la cause de Jean de Mont-

son, comme nous l'avons marqué, n'a rien de commun en effet avec celle de S. Thomas.

Le Pape applaudit aux principes du docteur de Paris, chargea trois cardinaux d'approfondir l'affaire, & cependant fit défendre à l'accusé de s'absenter de la cour de Rome, sous peine d'être tenu pour coupable dans tous les chefs de l'accusation. L'auteur anonyme & contemporain de la vie de Charles VI assure que l'affaire fut jugée au fond & en forme contradictoire; qu'on obligea le coupable de reconnoître la vérité, & de se soumettre à la correction de l'université de Paris: ce qu'il promit, avec le langage hypocrite de la pénitence. Toutefois, parmi les monumens juridiques, il ne nous reste qu'une sentence par défaut. Le réfractaire s'étant échappé d'Avignon, & ne comparoissant point après les monitions & toutes les formalités canoniques, fut déclaré contumax & frappé d'anathème. Cette sentence fut portée à Paris, on la publia dans l'audience de l'official, & tous les ordres de l'Etat témoignèrent

Ms. anon.

p. 146.

aura  
de J  
ls g  
insu  
on l  
inre  
felli  
où i  
ans,  
vive  
P  
pita  
tre l  
exalt  
défa  
res,  
publ  
rétra  
plus  
furer  
rédu  
hono  
nom  
Guil  
d'Ev  
avoir  
de S  
tiré,  
ado

autant d'animosité contre les défenseurs de Jean de Montson, que de zèle pour la gloire de la Mere de Dieu. On insulta publiquement les FF. Prêcheurs, on leur retrancha les aumônes, on les interdit de la prédication & de la confession, on les exclut de l'université, où ils ne rentrèrent qu'après quatorze ans, on les cita & on les poursuivit vivement en justice.

Plusieurs Dominicains, dans la capitale & les provinces, investissant contre les juges de Jean de Montson, exaltant sa doctrine & blâmant les désaveux qu'on exigeoit de ses confreres, furent contraints de se rétracter publiquement, & l'on proclama ces rétractations en quatre endroits des plus fréquentés. Quelques-uns d'eux furent emprisonnés, excommuniés, & réduits à faire une espee d'amende-honorable, en présence d'un peuple nombreux qui les accabloit d'injures. Guillaume de Valon, quoiqu'évêque d'Evreux & confesseur du Roi, pour avoir dit, par affection pour l'ordre de S. Dominique dont il avoit été tiré, que l'université n'entendoit point admettre de S. Thomas, & avoit

condamné dans Montson des propositions très-vraies & très-catholiques, fut obligé de chanter la palinodie en présence du Roi même, de toute la cour, de quelques évêques, & des députés de l'université. Le Monarque ne lui retira pas seulement sa confiance; mais, dans le premier feu de son indignation, il dit qu'il ne vouloit plus de confesseur du même ordre.

Rain. an.  
1187 n. 15  
& seq.

Cependant Montson lui-même, errant & fugitif, avant que de passer dans l'Aragon sa patrie, s'arrêta quelque temps en Provence. Là, se démasquant aussi tôt, & montrant quelle est toute la religion de ces audacieux penseurs, il abjura l'obédience de Clément VII pour embrasser celle d'Urbain VI, & composa un ouvrage en faveur d'Urbain contre Clément. Le Pape de Rome vraisemblablement n'étoit pas moins opposé que celui d'Avignon aux ennemis de la conception immaculée: mais il l'étoit encore davantage au parti de son compétiteur. Urbain ne manqua pas d'accorder sa protection à un transfuge qui débueroit par un libelle contre ce parti; & Montson, après n'avoir séjourné que fort

peu  
il ri  
à la  
cher  
L  
cette  
denn  
loir  
sans  
perd  
de lu  
mis  
afin  
Napl  
au S.  
de re  
péné  
Il d'  
alter  
contr  
entre  
la têt  
ficulté  
mulet  
enviro  
trouv  
fit po  
Enfin

peu de temps dans sa patrie, d'où il risquoit d'être renvoyé en France, à la demande du Roi Charles VI, alla chercher plus de sûreté à Rome.

Le Pape Urbain résidoit alors dans cette capitale. Après y avoir été redemandé avec empressement sans vouloir y revenir, il y étoit enfin revenu sans plus y être désiré, & après avoir perdu le peu d'affection qu'on venoit de lui témoigner. Deux fois il s'étoit mis en campagne avec une armée, afin de s'emparer du royaume de Naples comme dévolu irrévocablement au S. Siege; & deux fois il fut obligé de rebrousser chemin sans y avoir pu pénétrer; laissant Ladislas & Louis II d'Anjou s'emparer & se chasser alternativement de ce royaume. Il fut contraint d'abandonner à jamais son entreprise, par une chute qu'il fit à la tête de son armée, & par la difficulté de faire subsister ses troupes. Le mulet qu'il montoit s'étant abattu aux environs de Pérouse, & le Pontife se trouvant dangereusement blessé, il se fit porter à Tivoli, puis à Ferentine. Enfin l'argent venant à lui manquer,

Qvj

Vit. t. 5. p.  
1375. Th.  
Niem. c. 19.



& l'hiver approchant, il lui fallut bon gré mal gré revenir à Rome, où il entra au commencement d'octobre 1388. Il s'y occupa, plus qu'il n'avoit encore fait, des fonctions propres du pontificat. Le jubilé que Clément VI avoit réduit de cent ans à cinquante, il le réduisit à trente-trois; fondé sur l'opinion que J. C. avoit passé sur la terre ce nombre d'années. Il statua qu'à la fête du S. Sacrement, on pourroit célébrer l'office divin nonobstant l'interdit; & que ceux qui accompagneroient le saint viatique depuis l'église jusque chez le malade, & de la maison du malade à l'église, gagneroient cent jours d'indulgence. Il institua aussi la fête de la visitation, afin d'obtenir, par l'intercession de la Mere de Dieu, l'union de l'Eglise: fin louable sans doute, mais que la mortification de ses humeurs l'eût mis dans le cas de ne point rechercher par ces voies extraordinaires.

Le Pape affoibli de sa chute, miné par des chagrins & des agitations perpétuelles, âgé de soixante-douze ans, tomba malade le quatorzième d'août

33  
mo  
les  
en  
ten  
em  
fon  
mo  
d'o  
fon  
par  
d U  
qui  
ne  
com  
celle  
n'eu  
ou  
tanc  
polit  
le c  
régn  
qui  
temp  
d'ho  
d'ètr  
la ce  
avoit

1389 ; & , malgré tant de causes de mort , on imagina , comme pour tous les gens de marque qui se trouvent en certaines positions , qu'on avoit attenté à sa vie par quelque breuvage empoisonné. La force extraordinaire de son tempérament se soutint encore deux mois , & il ne mourut que le quinze d'octobre. L'indifférence publique à son égard est peinte en ces deux mots , par un auteur du temps : A la mort d'Urbain , il ne s'est trouvé personne qui pût répandre des larmes. Ce qui ne paroitra pas surprenant , si l'on compare les qualités de ce Pontife à celles qui lui étoient nécessaires. Il n'eut aucun talent pour se faire aimer , ou seulement écouter , en des circonstances où l'esprit d'insinuation , & de politique même , devoit entrer dans le caractère d'un bon Pape. Il avoit régné onze ans six mois & huit jours , qui furent presque sans réserve un temps de schisme & de routes sortes d'horreurs. On se flatta , mais en vain , d'être parvenu à leur extinction , par la cessation de la concurrence qui les avoit produits : mais , durant huit

lustres encore, cette leçon terrible devoit se continuer, pour faire comprendre aux Fideles tout le prix de l'unité catholique.



H

D

LIVRE

DE

jusq

gran

LA

cour d

de voi

de Cle

tinrent

nus a

veroier

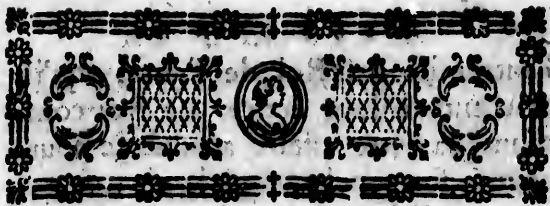
des ce

ci étoit

Pape

clave,

princes



# HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

---

## LIVRE QUARANTE-SEPTIEME.

*DEPUIS la fin d'Urbain VI en 1389,  
jusqu'à la décadence des fauteurs du  
grand schisme d'Occident en 1400.*

LA mort du Pape Urbain porta à la cour d'Avignon la joie & l'espérance de voir finir le schisme. Les cardinaux de Clément se rendirent au palais, & tinrent congrégation avec lui. Prévenus assez gratuitement, qu'ils éprouveroient peu de difficulté de la part des cardinaux de Rome, & que ceux-ci étoient plus disposés à se rendre au Pape Clément qu'à se mettre en conclave, ils ne songerent qu'à gagner les princes de l'obédience d'Urbain, par

Frois. vol.  
4. c. 10. 7

l'entremise du Roi de France, qu'ils prièrent de leur écrire. Le Roi communiqua cette affaire au duc de Bourgogne son oncle, qui la vit tout autrement & beaucoup mieux que le consistoire d'Avignon. Monseigneur, dit-il au Roi, Urbain est mort; voilà tout ce qu'il y a de certain; mais il est très-doux que les cardinaux soient dans les dispositions qu'on leur suppose. Et quand ils y seroient, comme ils se trouvent au pouvoir des Romains, n'est-il pas à croire qu'ils seront contrains de faire un nouveau pape au gré de ce peuple séditieux, comme ils ont été forcés de faire pape l'archevêque de Bari? Dans cet état de choses, les princes ne feront certainement pas plus pour vous, qu'ils n'ont fait jusqu'à présent. Surseons donc, & voyons si les cardinaux de Rome prendront des résolutions de paix, temporiseront avec les Romains, & , sans faire d'élection, leur promettent, pour les appaiser, de faire venir Clément à Rome; ce qu'il feroit volontiers. Ce sera le temps alors, & la conjoncture favorable, pour écrire aux princes divers de l'autre parti.

Le  
 tous  
 & pe  
 velle  
 Depu  
 naux  
 se réu  
 à Ro  
 les p  
 jour  
 clave  
 avoien  
 macel  
 dinal  
 11 du  
 viron  
 & d'  
 fable  
 la par  
 si neu  
 les af  
 signoi  
 nonço  
 officie  
 Dès  
 tificat  
 par u  
 e'est-à  
 distrib

Le Roi & son conseil approuverent tous l'avis du Duc de Bourgogne ; & peu de jours après, arriva la nouvelle de l'élection de Boniface IX. Depuis la mort d'Urbain, ses cardinaux n'avoient pris que le temps de se réunir, tant ceux qui se trouvoient à Rome que ceux qui étoient dans les provinces voisines ; & le second jour de novembre, assemblés en conclave au nombre de quatorze, ils avoient élu tout d'une voix Pierre Tomacelli, appelé communément le cardinal de Naples : il fut couronné le 11 du même mois. Il étoit âgé d'environ quarante-cinq ans, de belle taille, & d'une physionomie revenante, affable, prévenant, maniant très-bien la parole, peu instruit d'ailleurs, & si neuf en particulier dans le style & les affaires de la cour Romaine, qu'il signoit sans choix les suppliques, & pronçoit aveuglément sur le rapport des officiers.

Dès le commencement de son pontificat, il voulut accréditer son parti par une des voies les plus efficaces, c'est-à-dire en annonçant une abondante distribution de bénéfices : mais les

Frolf. l. 4.  
c. 10.

Gobel. c. 84.  
p. 274.

dont ne répondirent point aux promesses. De ces essaims de clercs, ou indignes ou avides, attirés à Rome de toutes les régions, une multitude tomba entre les mains de Bernard de la Sale qui commandoit les troupes Clémentines dans la Marche d'Ancone & dans la Romagne, & plusieurs y perdirent la vie. Quant à ceux qui arriverent à leur terme, on commença par leur faire payer les droits d'examen; & quand on en vint à la distribution des graces, on plaça les pauvres sur la fin des rôles; en sorte que les expectatives ne furent plus qu'une illusion pour la plupart d'entre eux.

Un mois après son exaltation, le samedi des quatre-temps de l'avent, Boniface créa quatre cardinaux, tous propres à la soutenir, soit par leur noblesse & leur puissance, soit par leur capacité. Tels étoient Henri Minutoli archevêque de Naples, & d'une des plus illustres maisons de la ville; Barthélemi Oleario, évêque de Florence & fameux théologien de l'ordre des FF. Mineurs d'où il avoit été tiré; Cosmat Meliorati, évêque de Bologne & depuis Pape sous le nom d'Inno-

cent V  
évêque  
& Ro  
tablit  
par se  
Eston  
Mezza  
dolfe  
chevê  
qui av  
& qui  
en Ira  
reveni  
cardina  
le car  
L'av  
ficat fu  
tume,  
niers.  
posteur  
rêter.  
& san  
plessé  
pre à  
quelqu  
vint a  
de C.  
tenir c  
gers. I

cent VII, enfin Christophle Maroni, évêque d'Isernie au royaume de Naples, & Romain de naissance. Boniface rétablit encore trois cardinaux déposés par son prédécesseur, savoir Adam Eston évêque de Londres, Barthélemi Mezzavacca évêque de Rieti, & Landolfe Maramori. Enfin le cardinal archevêque de Ravenne, Pile de Prato, qui avoit quitté Urbain pour Clément, & qui étoit alors légat de Clément en Italie, le quitta à son tour pour revenir à Boniface qui le reçut comme cardinal. On le nomma par dérision le cardinal aux trois chapeaux.

VH. t. 1. p.

541.

L'avènement de Boniface au pontificat fut encore signalé, selon la coutume, par la délivrance des prisonniers. Il se trouva parmi eux un imposteur Grec, qu'Urbain avoit fait arrêter. C'étoit un aventurier sans bien & sans aveu, mais doué de la souplesse & de toute la supercherie propre à faire des dupes. S'étant associé quelques gens de sa sorte, il convint avec eux qu'il se diroit patriarche de C. P. & qu'ils l'aideroient à soutenir ce personnage dans les pays étrangers. Il passa d'abord dans l'île de Chy-

J. Juv. p.  
78. Labour. l.  
IX. c. 10.



pre, dont le Roi, surpris par l'imposture, se fit couronner de sa main, & lui fit un présent de trente mille florins d'or. A l'exemple du souverain, tout le monde accourut pour lui demander des graces, & sur-tout des bénéfices qu'il accordoit sans peine à tous ceux qui avoient de quoi payer ces titres sans objet. Il acquit par ce moyen des sommes considérables, qui le mirent en état de se produire sur les plus grands théâtres. Il vint donc à Rome, où le Pape Urbain le fit examiner, & trouva des gens qui lui soutinrent en face, que la même année ils avoient vu en Grece le véritable patriarche de C. P. Ce fut sur cette conviction qu'Urbain le fit emprisonner, & confisqua son trésor.

Délivré de la prison qui n'avoit servi qu'à le rendre plus artificieux, il se rendit en Savoie, dont il favoit le comte parent du vrai patriarche de C. P. Il s'annonça comme appartenant à ce prince, & après lui avoir montré une généalogie dressée selon ses vues, il se répandit en plaintes sur les traitemens indignes qu'il avoit éprouvés de la part d'Urbain, pour l'avoir

exhor  
l'Eglis  
déten  
voie,  
dans  
reux,  
lui de  
assorti  
voya  
le rec  
maiso  
lui di  
souffri  
parce  
représ  
obligé  
rain p  
seul r  
qui p  
tant c  
pour l  
le co  
grand  
la ma  
trée d  
s'ache  
au de  
ege e  
pecta

exhorté à mettre fin aux calamités de l'Eglise en quittant le pontificat qu'il détenoit injustement. Le comte de Savoie, Clémentin zélé, ne vit plus dans l'imposteur qu'un parent généreux, & qu'un malheureux illustre. Il lui donna une suite & des équipages assortis à sa dignité prétendue, & l'envoya vers le Pape Clément auquel il le recommanda, comme prince de sa maison & patriarche de C. P. Urbain, lui dit le Grec habile, ne m'a fait souffrir tant de maux à Rome, que parce que je prenois votre parti, & lui représentois qu'en conscience il étoit obligé à vous reconnoître pour souverain pontife. Clément, ou ébloui au seul nom d'un patriarche de C. P. qui prenoit son parti, ou se promettant de l'imposture un grand avantage pour l'accroissement de son obéissance, le combla d'honneurs & lui fit de grandes largesses : ce qui prépara, de la manière la plus favorable, son entrée dans la capitale de France, où il s'achemina d'Avignon. Le Roi envoya au devant de lui un nombreux cortège d'évêques, & son arrivée fut un spectacle public. On admira la forme

382 HISTOIRE

majestueuse & la magnificence de ses ornemens pontificaux, son air de grandeur, sa gravité, & bientôt la piété singulière avec laquelle il visita les églises.

Il ne manqua point d'aller au célèbre monastere de S. Denis, & d'applaudir à la prévention des moines en faveur de l'antiquité de leur S. Patron. Quel bonheur, s'écria-t-il d'un ton d'enthousiasme, de posséder le corps du S. Arcopagite ! Mais la Grece est encore dépositaire de sa ceinture, & de quelques livres écrits de sa main. Il convient que ces reliques diverses soient réunies dans ce pieux asyle. Puis adressant la parole à l'abbé; Donnez-moi, lui dit-il, deux de vos religieux pour m'accompagner jusqu'à mon Eglise; & toute glorieuse qu'elle est de posséder un si précieux trésor, je m'engage à le leur faire remettre. Je pourrois ajouter que de si dignes prêtres ne reviendront point ici, sans être pourvus de quelque éminente prélatiure. L'un de ces deux motifs étoit seul assez puissant. Les deux moines l'accompagnèrent avec joie; il les mena jusqu'à la mer; il s'embarqua secré-

tement avec ses richesses, & laissa ses compagnons abusés, mais non pas encore persuadés qu'ils le fussent. Ce ne fut qu'à Rome, où ils allèrent s'informer trop tard du prétendu patriarche, qu'ils apprirent ce qui s'y étoit passé à son sujet sous le pontificat précédent. Ils s'en revinrent en France, tempérer leur confusion, en la partageant avec tant d'illustres dupes de la même supercherie.

Le Pape Clément s'étoit flatté que la mort d'Urbain le laisseroit seul en possession du Siege Apostolique. Quand il lui eut vu donner un successeur, il ne manqua point de prendre contre lui le ton des censures & des anathêmes. Boniface n'usa pas d'abord des mêmes armes. Il tenta au contraire les voies de la douceur & de la réconciliation. Dans une lettre qu'il adressa aux princes de la maison de Baviere, fort puissante en Allemagne & que nous en verrons bientôt occuper l'empire, il offrit de recevoir en grace les Clémentins, & promit de faire Clément légat apostolique à perpétuité, en France & en Espagne. Ces avances n'ayant servi qu'à redoubler la hauteur de

Rain. 20.  
1590. II. 6.

son rival, il adressa une grande lettre à tous les Fideles, ou plutôt une longue invective contre le séjour des Papes à Avignon, contre les princes qui avoient protégé les cardinaux auteurs de l'élection de Robert de Geneve, & renouvela toutes les peines prononcées par Urbain contre ce qu'on appelloit à Rome antipape & schismatique.

Mais Boniface plus politique & naturellement plus modéré que son prédécesseur, qui avoit opiniâtrément combattu Ladiflas & la Reine Matguerite sa mere, prit au contraire avec vivacité la défense de ce jeune prince, & envoya le cardinal de Florence pour le couronner roi de Naples, & recevoir, avec ses hommages, sa protestation de fidélité au S. Siege. Pour aider Ladiflas à soutenir ses droits, il chargea le cardinal légat de contraindre les ecclésiastiques du royaume de Naples, comme les laïcs, à payer un florin d'or par feu pendant toute la durée de cette guerre, suivant l'ordonnance déjà rendue par ce jeune Roi. Il donna aussi à deux autres cardinaux commission d'engager, & même d'aliéner les fonds  
des

des  
rens  
sion  
de ch  
main  
à titr  
dix ou  
redeve  
nomb  
entret  
vice d  
Dan  
ne pu  
ordonn  
parlem  
Roi Ri  
formais  
pour ob  
d'être r  
défend  
en digt  
ner auc  
statut, q  
Au rest  
tion ou  
plus dé  
Richard  
élections  
gnités ec  
Tome

des églises & des monasteres. Différens seigneurs s'étant mis en possession de plusieurs villes & de quantité de châteaux appartenans à l'Eglise Romaine, il leur en accorda la jouissance à titre de vicariat, pour le temps de dix ou douze années, à la charge d'une redevance annuelle en argent, & d'un nombre déterminé de gens de guerre entretenus à leurs dépens pour le service du S. Siege.

Dans ce besoin d'argent, Boniface ne put qu'être vivement piqué d'une ordonnance qui émana pour lors d'un parlement tenu en Angleterre par le Roi Richard II. Il y fut statué que désormais personne ne passeroit la mer pour obtenir des bénéfices, sous peine d'être traité en criminel d'Etat. Il étoit défendu à toute personne constituée en dignité, même au Roi, de donner aucune permission contraire à ce statut, qui concernoit visiblement Rome. Au reste, ce n'étoit qu'une confirmation ou un renouvellement de la loi plus détaillée d'Edouard III aïeul de Richard, portant ce qui suit : Les élections des évêchés & des autres dignités ecclésiastiques seront maintenues

Valf. p. 143.  
Rain. an.  
1391. n. 19.

en Angleterre, sur le pied où elles ont été mises par nos ancêtres & par les autres fondateurs. Les prélats & tous les ecclésiastiques qui ont droit de patronage sur quelque bénéfice, en auront la collation libre, comme l'ont eue leurs auteurs; & en cas que la cour de Rome fasse une réserve, on donne une provision de quelque évêché, dignité ou autre bénéfice, pour en empêcher les élections, collations ou présentations; le Roi aura pour cette fois la collation des évêchés, & des autres dignités électives qui seront de son patronage. Le Roi Richard fit de plus proclamer à Londres, que tous les bénéficiers ses sujets qui se trouvoient en cour de Rome, eussent à revenir sans délai en Angleterre, sous peine de perdre tous leurs bénéfices; & sous peine de forfaiture, pour ceux qui n'en avoient point encore. A cette nouvelle, les Anglois épouvantés, comme si déjà la foudre eût étincelé sur leur tête, abandonnerent précipitamment l'Italie, & s'enfuirent chez eux.

Le Pape ne fut guere moins alarmé. L'Empire & l'Angleterre étoient

les  
il n  
Kim  
pere  
la cr  
envo  
plus  
les  
entié  
Peres  
droit  
glife.  
si le P  
fices  
évêqu  
sollici  
toutes  
ges fo  
subsist  
qu'ave  
Roi,  
ces à R  
chain.  
Ce  
Angloi  
collatio  
niface  
laissé d  
ques sur

les deux pivots de son obéissance, & il ne pouvoit faire aucun fonds sur l'imbécille Venceslas, fantôme d'empereur abandonné à la paresse & à la crapule. Il expédia des bulles, il envoya des nonces, il témoigna la plus profonde désolation, il représenta les ordonnances Angloises, comme entièrement opposées à la doctrine des Peres, & comme anéantissant les droits les plus essentiels de l'Eglise. On eût dit qu'elle alloit périr, si le Pape ne donnoit à Rome les bénéfices d'Angleterre, au préjudice des évêques & des patrons. Toutes les sollicitations, tous les reproches & toutes les flatteries, tous les maneges furent inutiles; & l'ordonnance subsista. Il fut seulement accordé, qu'avec une permission spéciale du Roi, on pourroit obtenir des bénéfices à Rome, jusqu'au parlement prochain.

Ce n'étoit pas sans raison que les Anglois tenoient si ferme, contre les collations de bénéfices faites par Boniface IX. Thiéri de Niem nous a

Niem. c. 7,  
8, 9.

laissé des détails affreux sur les pratiques simoniaques de ce Pontife. Selon

Rij



cet auteur, il vendoit tous les bénéfices réservés ou non, du vivant même de leurs titulaires ; & l'Italie étoit pleine de courriers toujours en haleine, afin de s'informer s'il y avoit de gros bénéficiers malades, & d'avertir promptement de leur mort. Quelquefois il vendoit le même bénéfice à plusieurs personnes, à chacune desquelles il le donnoit comme vacant. Il accordoit pareillement plusieurs expectatives sous des dates différentes, & il imagina la clause de préférence qu'il apposoit à la date postérieure, pour anéantir les premières concessions. L'avidé Pontife, ou plutôt les officiers de la daterie qui suppléoiert à son peu d'usage dans les affaires, introduisirent un nouveau genre d'expectatives qui l'emportoient sur la clause même de préférence, & qui se vendoient si chèrement, que peu de gens en voulurent. Enfin, on fit semblant de vouloir restreindre la multitude infinie de toutes ces expectatives ; mais ce ne fut qu'un appât, pour en vendre encore plus cher les dispenses. Après même que les suppliques étoient signées, on les retiroit des registres, dès qu'un nouvel aspirant venoit offrir davantage ;

& l'o  
des r  
moins  
Penda  
1398  
fois v  
mort  
sion.  
blic,  
Bonifa  
mis ;  
Pape  
simoni  
princip  
besoin  
fic sans  
à Rom  
l'histor  
pour se  
& que  
nombre  
plus gr  
fausse,  
faire à  
que ca  
ruineux.  
Bonif  
ment le  
les habba

& l'on ne manquoit pas de trouver des moyens d'exclusion, contre le moins offrant & le premier en date. Pendant la peste qui désola Rome en 1398, le même bénéfice fut quelquefois vendu à plusieurs sujets, dont la mort ne permit pas qu'aucun prît possession. Or ce négoce odieux étoit si public, que la plupart des courtisans de Boniface soutenoient qu'il étoit permis; d'où vint la maxime, que le Pape ne pouvoit pécher en fait de simonie. On établit à peu près le même principe par rapport à l'usure, que le besoin d'argent comptant pour ce trafic sans crédit, rendit presque légitime à Rome. Observons cependant que l'historien qui rapporte ces faits, passe pour se complaire à déchirer les Papes, & que ses ouvrages ont été mis au nombre des livres défendus: mais la plus grande partie s'en trouvât-elle fausse, il n'en reste que trop, pour nous faire à jamais déplorer les désordres que causa dans l'Eglise ce schisme ruineux.

Boniface IX établit incontestablement les annates sur les évêchés & les abbayes; & même ce fut lui qui

Thomas.  
Dis. t. 3. p.  
793.

introduisit généralement les annates perpétuelles. Il est vrai que la première origine de cet abus remonte plus haut. Quelques évêques d'Angleterre ayant demandé à Clément V d'user de ce droit sur les églises de leurs diocèses, ce Pape en prit occasion de se les attribuer à lui-même sur tous les bénéfices de l'Eglise Britannique. Jean XXII se réserva pour les besoins de l'Eglise Romaine, les fruits de la première année de tous les bénéfices qui viendront à vaquer ; mais pour trois ans seulement, & en exceptant les évêchés & les abbayes. Quant à Boniface, il étendit l'annate à toutes les prélatures, & à tous les temps ; en sorte que quiconque obtenoit de lui, soit une abbaye, soit un évêché, devoit avant toute chose en payer les premiers fruits, quand bien même il ne pourroit pas en prendre possession ; ce qui devenoit plus qu'indifférent à ce Pontife, qui par-là avoit espérance de tirer d'un autre une somme nouvelle.

Hist. anon.  
t. 1. p. 198.

Le Pape Clément n'étoit pas moins industrieux que Boniface à se procurer de l'argent, & en bien des articles il ne se montroit pas plus déli-

cat. I  
tretien  
brillan  
toute  
Il acc  
facilit  
un bi  
sacrés  
voulo  
avoir  
& ne  
tre le  
entre  
prodigi  
de cou  
sans th  
en soi  
paroître  
glise.  
quelque  
reté m  
reconn  
faisoit  
dans l'u  
vers, re  
un hon  
ce que  
des péda  
façon d

cat. Il aimoit le faste, & vouloit entretenir le college de ses cardinaux aussi brillant & aussi nombreux, que si toute l'Eglise eût été de son obédience. Il accordoit les dispenses avec une facilité inconnue avant lui. Il admit un bigame à la réception des ordres sacrés, leva l'irrégularité d'un juge qui vouloit se faire ordonner prêtre après avoir porté des sentences de mort, & ne fit aucune difficulté de permettre le mariage, contre l'usage ancien, entre parens au troisieme degré. Il prodigua les évêchés aux ecclésiastiques de cour, gens sans lettres & sur-tout sans théologie; science prééminente en soi, & qui devoit encore plus le paroître aux yeux du Chef de l'Eglise. Clément néanmoins s'exprima quelquefois à ce sujet, avec une légèreté messéante. Un grand seigneur lui recommandant un de ses nêveux qui faisoit sa théologie avec distinction dans l'université de Paris; Quel travers, répondit le Pape, d'occuper ainsi un homme de votre sang! Qu'est-ce que tous ces théologiens, sinon des pédans occupés de chimères? Cette façon de penser & de s'énoncer dans

ibid. pag. 199.

un Pape ne put qu'aliéner les universités & les docteurs, dont il eut bientôt à se repentir d'être mal venu.

L'université de Paris, pleine alors de sujets également doctes & vertueux, & moins animés sans doute par leur intérêt propre que par le zèle du bien commun de l'Eglise, tint aux Bernardins une assemblée de plus de trois cents docteurs, & résolut de se présenter au pied du trône, afin d'intéresser le souverain à la prompte extinction du schisme. Par cette première démarche, elle n'obtint rien d'une cour qui n'avoit pas encore révoqué en doute le droit de Clément. Le Monarque improuva même d'un ton de maître, l'inquiétude qu'elle marquoit, dans une affaire qu'on lui représenta comme regardant beaucoup moins un corps isolé de gens de lettres que l'état général de l'Eglise & du royaume: sur quoi il lui défendit, sous peine d'encourir sa disgrâce, d'apporter désormais en cour ni plaintes ni remontrances touchant cet objet. Ce fut-là un sujet de triomphe pour Clément: mais il connoissoit peu la persévérance de l'école, & il n'en étoit pas où il se croyoit.

Il  
carton  
Ursu  
sainte  
les ré  
ferme  
faire  
soit  
gnon  
se fit a  
des or  
avec  
ment  
paisibl  
à son  
succès  
Ursu  
son d  
menag  
n'y re  
l'avois  
que le  
font a  
désir  
ves de  
faveur  
que le  
pour d

Il ne fut pas plus embarrassé d'écarter une jeune Parmésane, nommée Ursuline, en grande réputation de sainteté, & dans qui la contemplation, les révélations & les ravissements, la fermeté de courage, le don de se faire écouter, tout en un mot paroïsoit surnaturel. Elle se rendit à Avignon, accompagnée de sa mère, & se fit annoncer au Pape, comme chargée des ordres du Ciel. Elle fut introduite avec distinction : à son entrée, Clément se leva de son trône ; il l'écouta paisiblement, il l'admit par trois fois à son audience : mais ce fut tout le succès de l'ambassade réputée céleste. Ursuline ayant déclaré au Pontife que son droit n'étoit pas légitime, & le menaçant de la vengeance divine s'il n'y renonçoit ; il montra, comme il l'avoit déjà fait en pareille rencontre, que les révélations & les prophéties sont de foibles dignes à opposer au désir de régner. Il s'en tint aux preuves de même genre qu'il avoit en sa faveur, & qui marquent en effet, que les voies extraordinaires, inutiles pour discerner des vérités que l'on peut

Boll. t. 1. p.  
723 & seq.

R v

connoître par la voie commune, sont dès-lors raisonnablement suspects.

La Parmésane inspirée retourna en Italie, & alla raconter son entreprise au Pape Boniface. Il lui fit repasser les monts, avec le caractère de son envoyée : ce qui, loin de lui concilier plus d'autorité, ne lui attira que de mauvais traitemens. Dans ce second voyage, on ne l'écouta qu'afin de la prendre dans ses paroles, on tenta de l'effrayer par des menaces, on la mit en prison : mais le Ciel ne parut la retenir à Avignon, que pour la rendre témoin de la mort précipitée de Clément; après quoi, elle reprit le chemin de Rome. Elle s'embarqua depuis pour la Terre-Sainte. Enfin, elle mourut à Vérone en 1419, âgée seulement de trente-cinq ans. Elle est célèbre en Italie par une multitude de miracles qu'on en raconte, & qui la font honorer à Parme, sous le titre de Bienheureuse.

Clément, résolu de ne point céder à Boniface, soutenoit de tout son pouvoir Louis d'Anjou, qui, par la conquête du royaume de Naples, pouvoit

imp  
pou  
en  
ce  
cler  
139  
ayan  
il in  
clési  
bres  
si se  
confi  
depu  
tranc  
mais  
l'arr  
guer  
Le r  
nouve  
leurs  
de la  
ple d  
ques  
appel  
inform  
qui d  
ferme  
ment  
culaté

imprimer le mouvement à l'Italie. C'est pourquoi il épuisoit l'Eglise de France, en faveur de ce jeune prince; &, sous ce prétexte, il chargeoit sans fin le clergé de nouvelles contributions. L'an 1391, Marie, mere de Louis, fut ayant demandé un secours en argent, il imposa une décime sur tous les ecclésiastiques, sans en excepter les membres de l'université de Paris, société si sensible alors sur le chapitre de la considération & des privilèges. Le Roi depuis peu lui avoit interdit les remontrances, en ce qui regardoit le schisme: mais tant d'hommes, rompus dans l'art d'argumenter, furent bien distinguer entre le schisme & la décime. Le recteur porta donc en cour cette nouvelle plainte, & la revêtit de couleurs si plausibles, que le Roi promit de la faire valoir à Avignon. L'exemple de l'université encouragea les évêques, qui firent contre l'imposition un appel du Pape surpris au Pape mieux informé. Ce moyen raffiné de défense, qui d'ailleurs ne fut pas suivi avec fermeté, ne produisit aucun effet: Clément négligea les subtilités des spéculateurs, & la conclusion, très-pra-



rique, fut que le clergé donna son argent.

Labour.  
211. C. 2.

Au sein même du royaume, & par les manœuvres combinées des trois seigneurs qui alors y avoient le plus de crédit, savoir le connétable de Clisson, le sire de la Rivière & le seigneur de Noviant, les privilèges du clergé furent attaqués avec un artifice qui, dans ces sortes de guerres, fut le même à peu près dans tous les siècles. On s'attacha sur-tout à trois objets qui présentoient bien des faces diverses, dont quelques-unes pouvoient donner prise. Dans le préjugé où l'on étoit encore touchant la donation du grand Constantin, on mit en avant que cet Empereur n'avoit pu céder au Pape S. Silvestre le domaine temporel de Rome. On se récria contre la possession où se trouvoient les ecclésiastiques de faire justice des criminels; usage peu convenable à leur état, disoit-on, & visiblement usurpé sur les droits inaliénables du trône. On se plaignoit enfin que les évêques, afin d'étendre leur juridiction, accordoient le privilège de cléricature à des gens qui n'avoient pas la première

tein  
ces  
par  
faut  
jusq  
ques  
FF. I  
ries  
leur  
culier  
lusoi  
tre  
qu'ils  
moye  
tous  
cun  
insépa  
Ap  
ce su  
prépar  
ça par  
avoit  
dictio  
fité de  
pour  
mais  
du Ro  
mis d  
près d

teinture des lettres. Les auteurs de ces plaintes, tout puissans qu'ils étoient par eux-mêmes, trouverent encore des fauteurs, comme il arrive toujours, jusque dans l'état ecclésiastique. Quelques docteurs, sur-tout d'entre les FF. Mendians qui n'avoient ni seigneuries ni juridiction à conserver, firent leur cour, aux dépens du clergé séculier; ne considérant que l'intérêt illusoire qu'ils entrevoyoit à se mettre de niveau avec lui, sans penser qu'ils n'avoient d'existence assurée qu'au moyen de la sienne, & que dans tous les cas, l'intérêt capital de chacun des corps de la hiérarchie est inséparable.

Après bien des propos répandus à ce sujet dans le public, afin de le préparer à l'exécution, on la commença par la Normandie, où le clergé avoit les plus belles terres & la juridiction la plus étendue. Alors l'université de Paris se joignit aux évêques, pour défendre la cause commune: mais la difficulté fut d'avoir audience du Roi, obsédé des seigneurs ennemis du clergé, & tout-puissans auprès du monarque. La cessation des

fonctions publiques lui parut un expédient décisif. Sur le refus de l'audience, elle ferma ses écoles, & grand nombre d'étrangers sortirent de Paris. La cour y parut quelque temps insensible; mais enfin l'audience fut obtenue, sous de nouveaux prétextes. Les ministres craignant l'orateur de l'université, homme incapable de respect humain & de dissimulation, ils se retournèrent tout à coup en courtisans habiles, & lui fermerent la bouche à force d'honnêtetés & de promesses. Après le début & quelques propos assez génériques, comme il touchoit au point délicat, le Chancelier Arnaud de Corbie se leva & dit: Le Roi n'ignore pas ce qui vous amene, & veut vous épargner jusqu'à la peine de le demander; il vous l'eût accordé plus tôt, s'il eût été plus tôt instruit de vos privilèges. Le Roi fit ensuite une douce réprimande aux docteurs, sur l'interruption des leçons publiques, & leur enjoignit de les reprendre. Ils le promirent, & se retirèrent, fort satisfaits en apparence. Comme l'université souffroit toujours avec peine qu'on l'empêchât de pour-

fui  
de  
par  
cor  
affa  
que  
relig  
lés  
veur  
un  
obtin  
C'est  
que  
teme  
qu'il  
temp  
instit  
lettre  
s'effo  
cipal  
de C  
conju  
par le  
prédé  
quité  
par to  
prit,  
gemen  
nelle,

suivre à la cour l'extinction du schisme, deux Chartreux envoyés vers le Roi par le Pape Boniface, fournirent à ce corps l'occasion de rentrer dans une affaire qui ne l'intéressoit pas moins que ses propres privilèges. Ces deux religieux vraisemblablement étoient allés à Rome, pour demander, en faveur de leur ordre, déjà réputé exempt, un titre formel d'exemption, qu'ils obtinrent en effet de Boniface IX. C'est le premier monument authentique qui les déclare soumis immédiatement au Saint Siège, de peur qu'ils ne soient détournés de la contemplation & du saint repos de leur institut. Boniface les chargea d'une lettre pour le monarque François, qu'il s'efforçoit de gagner, comme le principal appui sans lequel tout le parti de Clément tomberoit bientôt. Il le conjuroit par la miséricorde de J. C. par le zèle si mémorable des rois ses prédécesseurs, par la gloire & l'antiquité de la maison de France, enfin par toutes ses qualités personnelles, l'esprit, le courage, la maturité du jugement, la force du corps, la jeunesse, les richesses, la réputation, il

Bullar. t. 1.  
Bonif. const.

Spicil. t. 6.  
P. 14

le prenoit en un mot par tous les endroits, afin de l'engager à pacifier l'Eglise, & à réparer la négligence des princes occupés de tout autre objet que de la cause du Seigneur.

Charles VI alors étoit bien diffé-  
rent de ce que le figuroit Boniface.  
Il étoit allé pour faire la guerre au  
duc de Bretagne, chez qui Pierre de  
Craon avoit trouvé un asile, après  
avoir tenté indignement d'assassiner le  
connétable de Clifson. Il se trouvoit  
près du Mans à la tête de ses trou-  
pes, exposé aux ardeurs d'un soleil  
brûlant; lorsqu'un inconnu, de phy-  
sionomie sinistre, accourut sur ses pas,  
en criant de toutes ses forces: Arrê-  
tez, sire; vous êtes trahi. Pour com-  
ble de malheur, l'épée d'un homme  
d'armes s'échappa du fourreau, sous  
les yeux du Roi. Ces cris, ce spec-  
tacle, la chaleur excessive, jointe à une  
indisposition qui sembloit depuis quel-  
ques jours avoir tiré le prince de son  
affiète ordinaire, & lui donnoit un air  
de stupidité; tous ces contre-temps réu-  
nis firent dans tous ses sens une révo-  
lution si violente, qu'il tomba sur le  
champ en frénésie, se jeta l'épée à

la m  
noien  
à pou  
malac  
ne fu  
ou la  
passa  
oncles  
cord  
trente  
rerent  
& à t  
Tel  
verner  
voyés  
Ils all  
se tro  
tous le  
taché  
le Prin  
de cert  
rent d  
tés, &  
dans la  
pendant  
resterem  
lettre d  
sans qu  
menaces

la main sur tous ceux qui l'environnoient, en tua plusieurs, & se mit à poursuivre son propre frere. Cette maladie eut ses intervalles; mais elle ne fut jamais bien guérie. L'autorité ou la prépondérance dans les affaires passa tour à tour entre les mains des oncles & du frere du Roi, peu d'accord entre eux; & pendant plus de trente ans l'Eglise & l'Etat demurerent en butte à toutes les calamités & à tous les désordres.

Telle étoit déjà la position du gouvernement, quand les Chartreux envoyés par Boniface arriverent en France. Ils allerent d'abord à Avignon, où se trouvoit le duc de Berri, celui de tous les princes qui étoit le plus attaché au Pape Clément. Le Pape & le Prince parurent également alarmés de cette députation Romaine, refuserent durement d'entendre ses députés, & les firent comme emprisonner dans la Chartreuse de Ville-neuve. Cependant ces solitaires intrépides protesterent qu'ils étoient porteurs d'une lettre du Pape Boniface au Roi Charle; sans qu'on pût la leur ôter, ni par menaces, ni par mauvais traitemens.

Labour. xiii.  
c. 7.

Le bruit de leur détention étant parvenu à Paris, l'université profita du changement introduit dans l'administration, & du peu de concert entre les princes, pour prendre avec succès la défense des députés prisonniers. Elle trouva moyen de se faire écouter, elle remontra au Roi ou à son conseil, que la cour d'Avignon violoit le droit des gens & manquoit tout à la fois à la majesté royale, en arrêtant deux hommes revêtus d'un caractère public & chargés de lettres pour le monarque. On écrivit en leur faveur de la part du Roi au Pape Clément, qui n'osa résister. Il mit en liberté les deux Chartreux, tâcha de leur faire oublier l'injure qu'ils avoient reçue, par les démonstrations de bonté & de confiance qu'il leur prodigua. Il leur dit en les congédiant : Assurez le Roi, que nous sommes disposés à sacrifier, non seulement notre dignité, mais notre vie, afin de procurer la réunion de l'Eglise. Les Chartreux en penserent apparemment ce que l'événement en manifesta.

Ils furent reçus très-favorablement par le roi & par les seigneurs : mais,

fans l  
vu la  
bleme  
tion  
dire,  
timen  
prêt à  
la pro  
la bon  
dia de  
talie,  
rinctio  
lettres  
cia deu  
étoit p  
du con  
à l'ex  
qui op  
les pr  
d'un a  
Les q  
ponse  
qui, p  
pour l  
même  
plus g  
tôt év  
que C  
tant d

sans leur donner une réponse par écrit, vu la difficulté de qualifier convenablement Boniface dans cette négociation délicate, on les chargea de lui dire, que le Roi louoit ses bons sentimens pour l'union, & qu'il étoit prêt à employer tout son pouvoir pour la procurer. Pour mieux témoigner la bonne volonté du Roi, on expédia des lettres à tous les princes d'Italie, qu'on invitoit à concourir à l'extinction du schisme. On confia ces lettres aux envoyés, & on leur associa deux Chartreux François, dont l'un étoit prieur de Paris. Tout cela se fit du consentement unanime des princes, à l'exception du seul duc de Berri, qui opina constamment à rejeter toutes les propositions de Boniface, comme d'un antipape & d'un intrus manifeste. Les quatre Chartreux porterent la réponse à Pérouse, où étoit ce Pontife, qui, peu après, fit expédier une bulle pour le Roi Charles : mais la pièce même fut laquelle on avoit établi les plus grandes espérances, les fit aussitôt évanouir. Boniface, aussi attaché que Clément à la papauté, & le traitant d'antipape avéré, qui avoit fas-



ciné les yeux de ses partisans, ne proposoit rien autre chose que l'expulsion de ce compétiteur. Le Roi étoit dans un accès de son mal, quand cette bulle arriva. Ce furent les ducs de Berri & de Bourgogne qui la reçurent, & l'ouvrirent dans le conseil. Tout le monde fut scandalisé de voir le promoteur apparent de la réunion, n'y rien vouloir sacrifier de ses intérêts. On en conçut tant d'indignation & de mépris, qu'on laissa la bulle sans réponse; & les affaires demeurèrent sur le pied où elles se trouvoient.

J. Juven. p.  
104. Hist. de  
l'univ. t. 4. p.  
685.

Dès que le Roi fut en convalescence, l'université reprit vivement ses poursuites, suspendues par la maladie depuis près d'un an. Les circonstances lui paroissoient d'autant plus favorables, qu'on venoit de conclure avec l'Angleterre une trêve de quatre ans: mais Clément attentif à tout envoya légat en France, le Cardinal Pierre de Lune, afin de contrarier secrètement le zèle des docteurs. Le légat étoit secondé par le duc de Berri, chef du conseil en sa qualité de premier prince du sang, & livré plus que jamais à Clément qui ne lui refusoit rien. D'un

autre  
par l  
habile  
Elle  
propo  
prop  
sultat  
conféc  
marqu  
partic  
des M  
poserc  
quatre  
levé &  
ponctu  
tant d  
& les  
tance,  
deux p  
promis  
de l'un  
tres ab  
ment;  
résolut  
feroien  
de lett  
chargé  
Clém  
mé du

autre côté, l'université étoit soutenue par le duc de Bourgogne, politique habile & bien intentionné pour l'union. Elle obtint audience & permission de proposer les moyens qu'elle jugeoit propres à éteindre le schisme. Le résultat de l'assemblée qui se tint en conséquence, fut que chaque docteur marqueroit ses vues dans un mémoire particulier; qu'il y auroit dans le cloître des Mathurins un tronç où l'on déposeroit ces mémoires; & que cinquante-quatre commissaires en feroient le relevé & le précis. Tout fut exécuté ponctuellement, & l'on trouva que tant d'avis, très-variés dans le tour & les détails, se réduisoient en substance, à la cession ou renonciation des deux prétendans à la papauté; au compromis qui consistoit à confier les droits de l'un & de l'autre à des arbitres maîtres absolus de prononcer définitivement; enfin au concile général. On résolut ensuite que ces trois moyens seroient présentés au Roi, en forme de lettre; & Nicolas Clémangis fut chargé de l'écrire.

Clémangis ou Clamangis, ainsi nommé du village de Clamange en Cham-

pagne , étoit un des disciples du célèbre Gerson , qu'il n'égalait point en doctrine , mais qu'il surpassa dans les belles-lettres. Ce fut lui qui renouvela ce genre d'étude négligé depuis si long-temps , rappella dans sa nation le style des anciens , & démentit ce qu'avoit avancé Pétrarque , que , hors de l'Italie , on ne trouvoit ni poètes ni orateurs. Il ne fut pas néanmoins se préserver du goût général de son temps pour l'emphase & les lieux communs , ni de la déclamation où l'entraînoit son naturel satirique.

Spicil. t.  
p. 81,

Chargé de faire parvenir au trône les vues & les sentimens des docteurs ses confreres ; après un exorde tiré du fond du sujet , c'est-à-dire des maux auxquels on cherchoit le remede , il expose les trois moyens indiqués pour procurer l'union , & se détermine pour la cession , de préférence aux voies plus longues ou plus compliquées de l'arbitrage & du concile. Il établit ses allégations , d'une manière solide , à l'exception de quelques traits outrés où l'emporte sa véhémence ; puis il conclut pour tous les cas , que si l'un des prétendans , ou tous les deux enfem-

ble r  
leur r  
qui f  
faut  
matiq  
merce  
cupidi  
leur la  
fur-tou  
honne  
Ce ne  
des br  
sans qu  
que , &  
nemis  
J. C.  
Il cit  
lomon ,  
génieufe  
le plus  
fant la  
vous qu  
comme  
de faire  
lation de  
deles. Et  
disputoie  
décida  
voir part

ble refusent de suivre la route qu'on leur trace, sans en choisir une autre qui soit également utile & sûre, il faut les condamner comme des schismatiques opiniâtres, comme d'indignes mercenaires qui sacrifient l'Eglise à leur cupidité. Non, dit-il, il ne faut plus leur laisser aucune administration, & sur-tout aucune part aux biens & aux honneurs qu'ils envient uniquement. Ce ne sont plus des pasteurs, ni même des brebis; ce sont des loups ravissans qui méritent l'exécration publique, & les peines réservées aux ennemis les plus cruels du troupeau de J. C.

Il cite ensuite le jugement de Salomon, & en fait une application ingénieuse à son sujet. C'est à vous, ô le plus sage des rois, dit-il en adressant la parole à Charles VI, c'est à vous qu'il appartient en cette qualité, comme en celle de Roi très-Chrétien, de faire cesser les alarmes & la désolation de la mere commune des Fideles. Entre les deux femmes qui se disputoient un même enfant, Salomon décida que celle qui consentoit à le voir partager en deux n'en étoit pas

la mere , & qu'il appartenoit à celle qui aimoit mieux le céder sans partage. Par ce jugement à jamais admirable , l'affaire présente est déjà jugée. Eh ! qui pourra douter , après un errement si sûr , que celui - là ne soit le vrai Pontife , qui se montrera prêt à céder son sang , à sacrifier sa vie même , s'il en est besoin , pour rendre à l'Eglise , & son unité , & sa tranquillité , & sa puissance , & toute son ancienne splendeur ?

Considérez quelques momens ce que l'esprit de discorde & de faction lui fait souffrir. Qu'y avoit-il avant le schisme de plus auguste & de plus florissant qu'elle ? & depuis cette triste division , que de désordres & de calamités ! On élève aux prélaturess des hommes qui n'ont aucun sentiment de religion , aucun principe de vertu ni d'honêteté , des hommes uniquement attentifs à satisfaire leur cupidité & toutes leurs passions. Ils dépouillent les églises & les monasteres , ils exigent par la voie des censures & de la prison , ils font lever par des exécuteurs inhumains les impôts dont ils accablent les pauvres clercs ; le sacré  
&

& le  
rent ,  
leurs  
des p  
aux se  
en plu  
liquair  
sacrés  
soit pr  
sans or  
en ruin  
Parle  
pose av  
bénéfice  
de ceux  
ames et  
est assur  
l'argent  
conduise  
font , au  
titres d'  
doctes &  
parce qu  
de libert  
de succès  
c'est qu'  
de l'ordr  
à-dire qu  
prix d'arg  
Tome 2

& le profane, tout leur est indifférent, pourvu qu'ils entassent l'or dans leurs coffres. De toute part, on voit des prêtres réduits à la mendicité ou aux services les plus abjects. On vend en plusieurs endroits les croix, les reliquaires, les calices, & tous les vases sacrés, pour peu que la matière en soit précieuse. Les autels demeurent sans ornemens, les temples tombent en ruines.

Parlerai-je de la simonie, qui dispose avec impudence des plus riches bénéfices, & , comme par préférence, de ceux auxquels le soin si sacré des âmes est attaché? Sans rien faire, on est assuré de parvenir à tout avec de l'argent; le mérite & le travail ne conduisent à rien: que dis-je? ce sont, aux yeux de ce monstre, des titres d'exclusion. Plus les clercs sont doctes & vertueux, plus il les hait; parce qu'ils le condamnent avec plus de liberté, & le décrient avec plus de succès. Le comble du désordre, c'est qu'on vend jusqu'aux sacrements de l'ordre & de la pénitence; c'est-à-dire qu'on ouvre ou qu'on ferme à prix d'argent, non seulement l'entrée

du sanctuaire , mais la porte du ciel .  
Que dirons nous enfin de la décadence ,  
& du culte & de la discipline , & des  
mœurs anciennes du Christianisme ,  
tellement oubliées , que si les peres &  
les pasteurs de l'antiquité revenoient  
parmi les Chrétiens de nos jours , ils  
auroient peine à croire que ce fût la  
même Eglise qu'ils ont autrefois gou-  
vernée ?

Cette lettre , composée en Latin  
suivant l'usage de l'université , ayant  
été lue toute entiere en présence du  
Roi , il en parut très - satisfait , or-  
donna qu'on la traduisît en François ,  
pour être examinée à loisir , & donna  
jour aux députés pour recevoir sa ré-  
ponse : mais , durant cet intervalle , le  
cardinal de Lüne & le duc de Berri  
se donnerent tant de mouvemens , qu'ils  
changerent entièrement les dispositions  
de la cour. Le jour de la réponse  
étant venu , le Chancelier Arnaud de  
Corbie dit séchement aux docteurs  
députés , que le Roi ne vouloit plus  
entendre parler de cette affaire , &  
qu'il leur défendoit de recevoir au-  
cunes lettres sur ce sujet , sans les lui  
apporter avant de les ouvrir. L'uni-

verfit  
riles ,  
avec  
tres e  
Ces  
l'univ  
soit à  
schism  
niquen  
des le  
gon ,  
étoit à  
mens c  
fait ch  
que l  
Berri y  
permit  
que lu  
de Par  
tre mo  
sante e  
autres c  
monté  
haut &  
différen  
ou plusi  
non pas  
dix ou

versité, après quelques instances inutiles, fit de nouveau cesser les leçons, avec les prédications & tous les autres exercices de son ministère.

Cependant elle reçut des lettres de l'université de Cologne, qui applaudissoit à son zèle pour l'extinction du schisme, & la prioit de lui communiquer ses vues sur cet objet. Il lui vint des lettres semblables, du Roi d'Aragon, & du cardinal d'Alençon qui étoit à Rome. Soit que ces mouvemens des pays étrangers eussent encore fait changer la cour de France, soit que les princes opposés au duc de Berri y eussent repris le dessus; le Roi permit d'envoyer à Avignon la lettre que lui avoient présentée les docteurs de Paris. Ils y en joignirent une autre moins longue, mais plus pressante encore, où ils disoient, entre autres choses: L'esprit de schisme est monté à un tel excès, qu'on dit tout haut & de toute part, qu'il est indifférent de reconnoître un seul Pape ou plusieurs; qu'il pourroit y en avoir, non pas seulement deux ou trois, mais dix ou douze, autant qu'il y a de



grandes nations, & tous égaux en autorité.

Vit. Pap. r.  
p. 536.

Clément reçut ces lettres, en présence de plusieurs personnes de la cour. Il en voulut faire lui-même la lecture, & les ouvrit avec assez de sang-froid; mais il ne put se contenir jusqu'à la fin. Sur les trois voies, de la cession, du compromis & de la décision du concile général, seules proposées pour la réunion, il se leva & dit en colere: De toute part, le poison distille de ces écrits; ils ne tendent qu'à diffamer le S. Siege. Il n'y fit point d'autre réponse; & ceux qui les avoient apportés, craignant pour leurs personnes, s'éloignerent avec précipitation. Depuis ce jour, toutes les facultés de Clément demeurèrent comme absorbées par une humeur noire, que ne put qu'augmenter la maniere toute différente dont ses cardinaux envisagerent la copie qu'on leur avoit donnée des mêmes lettres. Il lui vint une maladie, qui parut légère & ne l'alita point: mais le seizieme de septembre 1304, après avoir encore entendu la messe, & à

peine  
d'une  
champ  
ans, p  
ceur,  
deur  
il fit  
douteu  
tousjour  
Six  
tife, l  
Roi C  
un gran  
écrivit  
les prie  
lection  
jettoit  
23 sept  
opinà au  
ques do  
veau de  
trée. O  
penser;  
d'assemb  
du roya  
universit  
état, afi  
décisive  
On leur

peine rentré chez lui, il fut frappé d'une apoplexie dont il mourut sur le champ. Il avoit régné près de seize ans, pendant lesquels, malgré sa douceur, sa bienfaisance, & une grandeur d'ame digne de son extraction, il fit bien des fautes dont sa papauté douloureuse & chancelante fut presque toujours la cause.

Six jours après la mort de ce Pontife, la nouvelle en fut annoncée au Roi Charles, qui tint sur le champ un grand conseil, & en conséquence écrivit aux cardinaux d'Avignon, pour les prier simplement de suspendre l'élection jusqu'à l'ambassade qu'il projettoit de leur envoyer. Le lendemain, 23 septembre, l'université s'assembla, opina au même délai, & députa quelques docteurs en cour. L'état tout nouveau des affaires en avoit aplani l'entrée. On applaudit à leur manière de penser; on résolut, sur leur avis, d'assembler les prélats & les barons du royaume, les meilleures têtes des universités & les notables du tiers-état, afin de délibérer sur la position décisive où l'on croyoit se trouver. On leur permit encore d'écrire aux

autres universités, & de concerter toutes ensemble leurs plans & leurs marches. Le Roi prit ce moment pour faire aux députés une douce réprimande sur l'interruption de leurs exercices. Ils promirent de les reprendre, & se retirèrent paisiblement.

Pendant toutes ces délibérations & ces préparatifs, les cardinaux d'Avignon, allant droit à leurs fins, s'assemblerent en conclave, au nombre de vingt-un; trois d'entre eux se trouvant absens. Dès le surlendemain, vingt-huit de septembre, le conclave n'étant point encore fermé, arriva le courrier qui portoit les premières lettres du Roi Charles, & qui annonçoit ses ambassadeurs. Ces dépêches furent rendues sur le champ au cardinal de Florence, le plus ancien des cardinaux évêques, & en cette qualité, président du conclave. Les cardinaux se doutèrent bien de ce qu'elles contenoient; & pour ne paroître pas manquer à la déférence que méritoient les intentions du Roi, ils recoururent à la ruse & convinrent unanimement de n'en faire l'ouverture qu'après l'élection. Pour diminuer cependant l'o-

dieux  
renf.  
geoi  
tout l  
me, d  
toute  
à quoi  
que é  
sacrific  
questio  
conclav  
cardina  
& de S  
vit, a  
sincérit  
soutenu  
même  
un card  
nom,  
pencher  
représe  
assez d  
lui-mêm  
cer au  
qu'il y  
quoi il  
point e  
rieure à  
au cont

dieux de cette manœuvre, ils dressèrent un acte authentique où ils s'engageoient sous serment à procurer de tout leur pouvoir l'extinction du schisme, & à donner pour la même fin toute sorte d'assistance au Pape futur : à quoi chacun d'eux s'obligeoit en quelque état qu'il pût se trouver, & quelque sacrifice qu'il lui fallût faire ; fût-il question de céder la papauté. Tout le conclave signa l'acte, à l'exception des cardinaux de Florence, d'Aigrefeuille & de S. Martial. Pierre de Lune souscrivit, avec le grand nombre, dont la sincérité peut-être ne se fût pas mieux soutenue, si elle eût été mise à la même épreuve. Il se trouva cependant un cardinal, dont on ne dit pas le nom, qui, voyant tous les suffrages pencher vers lui, eut la droiture de représenter, qu'il ne se sentoît point assez de courage pour répondre de lui-même, & de sa fidélité à renoncer au trône pontifical, s'il arrivoit qu'il y fût une fois placé. C'est pour quoi il pria ses confreres, de ne le point exposer à une tentation supérieure à ses forces. Pierre de Lune au contraire témoigna que cette diffi-

Du Chatelet  
P. 107.

culté ne l'embarrassoit point, & qu'il feroit toujours prêt à renoncer au pontificat. Il écarta pareillement le procureur de la grande Chartreuse, que les électeurs mirent aussi sur les rangs; donnant toutes ces vertus rigides formées dans la solitude, pour des esprits peu maniables, entêtés de leurs opinions, & susceptibles de scrupules qui font souvent commettre les plus grandes fautes. Enfin, il intrigua si bien & avec tant de diligence, qu'il fut élu Pape d'une voix unanime, le jour même où le sacré college avoit reçu la lettre du Roi, c'est-à-dire le 28 septembre 1394. Le même jour, il prit le nom de Benoît XIII, fut ordonné prêtre le 3 d'octobre; & le dimanche, onzième du même mois, il eut la consécration épiscopale, & fut couronné immédiatement après.

Où la tiare changea prodigieusement l'ame de Pierre de Lune, ou Pierre de Lune, avant que d'y parvenir, fut un prodige de dissimulation & de supercherie. On le croyoit dans le sacré college le plus zélé pour l'union: c'est pourquoi les cardinaux l'éluèrent tout d'une voix, & avec tant

d'e  
jou  
on  
du  
éto  
prin  
les  
en  
fait  
que  
il v  
réun  
past  
se  
nal  
tissu  
Ber  
des  
nir  
resta  
avoit  
plain  
au  
card  
lité  
avoit  
form  
rint  
son

d'empressement, qu'ils ne furent qu'un jour plein dans le conclave. Souvent on l'avoit entendu blâmer la conduite du Pape Clément à cet égard. Il s'en étoit exprimé librement devant les princes, devant les prélats, devant les peuples mêmes, en les prêchant ou en les haranguant. Il avoit toujours fait entendre au Roi & à l'université, que, si jamais il succédoit à Clément, il vouloit, à quelque prix que ce fût, réunir tous les Fideles sous un même pasteur. L'université pouvoit toutefois se souvenir des trames que le cardinal d'Aragon ou Pierre de Lune avoit tissées tout récemment avec le duc de Berri, pour croiser en cour le zele des docteurs & les empêcher d'obtenir audience; ce qui rendoit ses protestations très-justement suspectes, & avoit porté ces mêmes docteurs à se plaindre de lui en termes fort amers au Pape Clément. Mais ce fameux cardinal étoit revêtu de toutes les qualités les plus propres à en imposer. Sans avoir peut-être dans l'esprit un plan formé de la conduite schismatique qu'il tint durant trente ans, le fond de son caractère en recéloit tous les élé-

mens & les principes ; l'occasion & les circonstances ne servirent qu'à les développer , & à mettre , pour ainsi dire , en jeu toutes ces qualités funestes.

Nicm. l.

6. 33.

Il étoit de haute naissance , allié à son souverain , fort estimé pour l'intégrité de ses mœurs , d'une grande élévation de sentimens , d'un courage à mépriser tout genre de difficultés & d'obstacles , d'un esprit délié & inépuisable en ressources , doué à un point unique du don de la parole & d'une vivacité de conception que les rencontres les plus imprévues ne pouvoient surprendre , profond dans la science du droit canonique alors singulièrement prisée , & par les exercices de l'école qu'il en avoit tenue autrefois à Montpellier , rompu dans l'art d'argumenter , d'objecter , de retorquer , dans tous les genres de subtilité & de chicane. Dès les premiers momens de son pontificat , il eut besoin & sut tirer parti de la plupart de ses avantages. Il envoya promptement en France Gilles de Bellemere , évêque d'Avignon , l'un de ses plus zélés partisans , & en grande estime pour ses commen-

taire  
la p  
eut d  
dit-il  
rife,  
lique  
ter d  
puisq  
le res  
d'un  
pour  
dont  
noît  
mens  
pressiv  
l'univ  
nouve  
avoir  
de l'u  
présen  
noncer  
facilité  
Les m  
les gra  
comm  
teurs ,  
parava  
récrivir  
mes :

faites sur le Décret de Gratien, Dans la première audience que ce prélat eut du Monarque; c'est une violence, dit-il, qu'on a faite au nouveau Pontife, de le placer sur le trône apostolique : mais si ne pouvoit rien arriver de plus heureux pour la religion; puisqu'il est disposé à se renfermer pour le reste de ses jours dans l'obscurité d'un cloître, plutôt que d'entretenir, pour son intérêt propre, la division dont il gémit autant que l'Eglise. Benoît se para lui-même de ces sentimens, d'une manière encore plus expressive. Au premier compliment que l'université de Paris lui adressa sur sa nouvelle dignité, & dans lequel on avoit coulé quelques mots sur l'affaire de l'union, il mit bas sa chape en présence du député, & dit qu'il renonceroit au pontificat, avec la même facilité qu'il en quittoit le symbole. Les moindres apparences de vertu dans les grands font d'étranges effets sur le commun des hommes. Ces bons docteurs, si justement prévenus peu auparavant contre la nouvelle élection, récrivirent précipitamment en ces termes : Nos premiers vœux, Très-Saint



Pere, étoient qu'on différât l'élection d'un pape, persuadés, comme nous l'étions, que c'étoit le moyen le plus sûr d'extirper le schisme; mais quand nous avons appris qu'elle regardoit Votre Sainteté, notre joie a été parfaite, dans la ferme confiance que vous suivrez le penchant que vous avez toujours eu pour le rétablissement de l'unité.

Afin de cimenter des dispositions si favorables, Benoît qui connoissoit & le haut crédit de l'université, & la sourde influence des bienfaits dans les résolutions même des gens de bien, fit dire aux docteurs & aux professeurs par le Légit Bellemere, d'envoyer à Avignon la liste des bénéfices requis; sur quoi, il étoit d'usage que le Pape fît droit, avant le système des grades tel qu'il est aujourd'hui. Pierre d'Ailli, alors chancelier, fut chargé de la porter, & en même temps, de conférer avec le Pontife sur les moyens d'éteindre promptement le schisme. A cette occasion, Clémangis usa de toute son éloquence & d'une grande liberté, pour exhorter Benoît à consommer une si bonne œuvre. Le

Pontif  
assura  
témoi  
lance  
le fit  
lors à  
moins  
trefois  
trouva  
cette  
depuis  
plus l  
marqu  
Un  
timabl  
tira ve  
Vincer  
cier,  
en Esp  
trône p  
le nou  
tre du  
que de  
que, c  
la vén  
ces & l  
offrit a  
tiné aux  
lat, tou

Pontife , bien loin d'improver cette assurance , combla l'auteur de si grands témoignages d'estime & de bienveillance , qu'il l'attira auprès de lui , le fit son secrétaire & l'obligea dès lors à prendre des pensées , ou du moins un langage tout différent d'autrefois. C'est ainsi que ce Pape rusé trouva moyen de lier en quelque sorte cette langue de l'université , en qui , depuis cette époque , on ne retrouve plus l'ardeur qu'il avoit tant de fois marquée pour l'union.

Un personnage tout autrement estimable encore que Benoît XIII attira vers lui , ce fut l'illustre Saint Vincent Ferrier , qu'il avoit su apprécier , étant légat de Clément VII en Espagne. Dès qu'il se vit sur le trône pontifical , il le fit venir à sa cour , le nomma son confesseur , & le maître du sacré palais. Mais le saint ne tint que deux ans dans cette position critique , où il ne laissa pas de gagner , avec la vénération publique , les bonnes grâces & l'affection de son maître , qui lui offrit avec instance divers évêchés. Destiné aux vastes fonctions de l'apostolat , toutes les autres carrières , nonob-

Boll. apr. 6.  
P. 484

tant leur éclat & leur douceur, lui parurent trop étroites. On dit que J. C. même lui confia, d'une manière immédiate, le ministère de la parole; mais qu'il n'en fit pas moins confirmer sa mission par le Vicaire de cet éternel Pasteur, puis se consacra tout entier aux progrès de l'évangile. Il n'est point de merveilles, comme on le verra par la suite, auxquels ses vertus & ses succès apostoliques, plus merveilleux encore, n'aient donné quelque couleur de vraisemblance.

Tom. XI.  
Conc. page  
2511.

On commença cependant en France à pressentir les vues de Benoît, & le danger de perdre le temps en députations & en conférences inefficaces. On convoqua dans la capitale, pour le second jour de février 1395, une assemblée qui porte avec raison le titre de concile national. Elle fut composée des patriarches titulaires d'Alexandrie & de Jérusalem, de sept archevêques, de quarante-six évêques, avec plusieurs députés. Le Roi voulut que son chancelier assistât aux délibérations, où l'on admit encore quatre conseillers & trois avocats du parlement de Paris. Pour faciliter les opé-

ration  
été ch  
vraisem  
Pierre  
peu sa  
est-il  
style,  
teur d  
pas me  
ployer  
le schi  
voix p  
à tout  
une am  
poser  
duc d  
les duc  
c'est-à-d  
grand  
sonne  
certe c  
conseil  
membres  
Descha  
les mun  
tion, c  
entier c  
Ils a  
vingt-de

rations des prélats, les docteurs avoient  
 été chargés de dresser un mémoire,  
 vraisemblablement par l'organe de  
 Pierre d'Ailli, qui arrivoit d'Avignon,  
 peu satisfait du Pape Benoît : au moins  
 est-il constant, par la seule dureté du  
 style, que Clémangis n'est pas l'au-  
 teur de cette piece. Elle n'en établit  
 pas moins solidement la nécessité d'em-  
 ployer la voie de cession pour finir  
 le schisme : il y eut quatre-vingt-sept  
 voix pour ce sentiment, exclusivement  
 à tout autre. Le Roi prépara donc  
 une ambassade auguste, pour faire pro-  
 poser ce moyen au Pape Benoît. Le  
 duc d'Orléans son frere, ses oncles  
 les ducs de Berri & de Bourgogne,  
 c'est-à-dire ce qu'il y avoit de plus  
 grand dans le royaume après la per-  
 sonne du souverain, fut chargé de  
 cette commission. On leur donna pour  
 conseil quelques évêques & quelques  
 membres de l'université, dont Gilles  
 Deschamps est le plus mémorable. On  
 les munit aussi d'un mémoire d'instruc-  
 tion, dressé à loisir pendant un mois  
 entier qu'avoit duré le concile.

Ils arriverent à Avignon le samedi  
 vingt-deuxieme de mai, y furent re-

çus avec de grands honneurs & de grands signes de joie, puis allerent prendre leurs logemens à Ville-neuve.

*Hist. anon.*

*p. 287.*

Le lundi suivant, on leur accorda une audience publique, où Gilles Deschamps, chargé de la parole & prévenu sur la délicatesse extrême de la cour pontificale, n'établit que des principes généraux tendans à l'union, auxquels même il mêla l'éloge du Pape avec celui du Roi. Benoit XIII, l'un des premiers hommes de son temps pour la souplesse & la présence d'esprit, répondit sur le champ, avec toute la grace & tout l'ordre d'un discours qui eût été préparé de longue main. En suivant de point en point ce qu'avoit dit le docteur, il insista principalement sur ce qui étoit à la louange du Roi, & l'embellit des traits les plus fins & les plus flatteurs. Remerciant ensuite les princes, des peines qu'ils se donnoient pour le bien & l'honneur de l'Eglise; ces nobles travaux, leur dit-il, font la destinée de l'auguste maison de France, que Dieu a choisie spécialement pour soutenir la religion. Enfin, comme les ambassadeurs avoient demandé une audience

secret  
volon  
avoit  
du pl  
Jul  
à répe  
à des  
avoit  
nage  
tions  
se tim  
accord  
devint  
manda  
dans le  
teindre  
de cess  
Benoit  
venir,  
une pie  
confir  
Ses ré  
instanc  
tit de  
particu  
plus ca  
servoie  
ment ét  
voir m

secrete, il témoigna qu'il entendroit volontiers en toute maniere ce qu'on avoit à lui communiquer de la part du plus Chrétien des rois.

Jusqu'ici Pierre de Lune, n'ayant à répondre qu'à des propositions & à des honnêtetés sans conséquence, avoit soutenu parfaitement un personnage pour lequel il avoit des dispositions éminentes. Dès le lendemain où se tint la conférence secrete qu'il avoit accordée de si bonne grace, la scene devint plus embarrassante. On y demanda communication de l'acte, passé dans le dernier conclave à l'effet d'éteindre le schisme, par la voie même de cession si elle étoit jugée nécessaire. Benoît qui sentit où l'on en vouloit venir, s'excusa d'abord de produire une piece de conviction si précise, & confirmée depuis son élection même. Ses répugnances faisant redoubler les instances, avec les soupçons, il consentit de la montrer aux trois princes en particulier, & non pas aux personnes plus capables de discussion, qui leur servoient de conseils. Ce retranchement étoit trop mauvais, pour s'y pouvoir maintenir. Benoît fut réduit à

faire lire l'acte désiré, en présence des princes & de leurs adjoints. On ne s'en tint pas à la lecture, on demanda copie de la piece; & ce fut un objet tout nouveau d'attaque & de défense. Le Pape défendit le champ pied à pied, il se replia dans tous les sens, il disputa, il se plaignit; mais tout fut inutile: il fallut céder, & le secrétaire de l'ambassade leva la copie en bonne forme.

Forcé dans tous ces retranchemens, Benoît fut encore se retourner. Les princes lui ayant demandé, quelques jours après, quelle voie il vouloit prendre pour procurer l'union, il proposa pour tout moyen, une conférence entre lui & son compétiteur. Et comme on ne manqua point de lui objecter, que l'acte du conclave l'obligeoit à quelque chose de plus qu'à un moyen si probablement inefficace, il fit distribuer aux princes un écrit, dont le tour & les derniers mots, sous le masque du zèle & de la bonne foi, sont un chef-d'œuvre de finesse & de politique. Après s'y être engagé à toutes les voies justes & raisonnables, propres à rétablir la paix dans l'Eglise

autant  
devoit  
dans l  
loit d  
rogati  
insidie  
n'étoit  
& rai  
liberté

Les  
la dup  
dience  
prenie  
côte,  
jet de  
son co  
sité de  
duc de  
bassade  
& supp  
désirs  
Benoît  
son élo  
gues p  
glise;  
longueu  
mît pa  
Saint P  
le mot

autant qu'il y étoit obligé par son devoir & par la teneur de l'écrit dressé dans le conclave, il protestoit d'en vouloit conserver toute la force *sans dérogation ni addition quelconque* : clause insidieuse, par laquelle cet acte absolu n'étoit plus que relatif aux voies justes & raisonnables, qu'il se réservoir la liberté d'entendre à sa fantaisie.

Les ambassadeurs ne furent point la dupe de cette ruse. Dans une audience nouvelle qu'ils obtinrent le premier de juin, mardi de la pentecôte, Gilles Deschamps réfuta le projet de la conférence entre Benoît & son compétiteur, & prouva la nécessité de choisir la voie de cession. Le duc de Berri, comme chef de l'ambassade, appuya fortement l'orateur, & supplia le Pape de se rendre aux désirs du Roi & de tous les Fideles. Benoît voulut donner le change par son éloquence artificieuse, par ses vagues protestations de zele pour l'Eglise; & ne cherchant qu'à tirer en longueur, il demanda qu'on lui remit par écrit les intentions du Roi. Saint Pere, repattirent les princes, le mot de cession dit tout; il ne faut



point d'écrit pour cela. Il répliqua qu'on devoit au moins lui expliquer la maniere de faire cette cession. La patience échappa, & on lui dit qu'il ne cherchoit qu'à éloigner la paix de l'Eglise. Piqué de ce propos, ou affectant de le paroître pour se tirer d'embarras, il dit fièrement : Après tout, il n'appartient à personne de me contraindre; je ne dépends que de J. C. dont je tiens la place en terre, & c'est à lui seul que j'ai à rendre compte du gouvernement de l'Eglise. La séance finit là. Les princes sortirent brusquement, & retournerent à Ville-neuve.

Spicil. t. 6.  
p. 133. Hist.  
anon. p. 290.

Le même jour, ils firent inviter les cardinaux à les venir trouver; & quand ils furent assemblés, le duc de Berri les conjura de dire en conscience, chacun comme personne privée & sans esprit de corps, quelle voie leur paroïssoit la plus propre à procurer sérieusement l'union. Ils répondirent, au nombre de dix-neuf : La voie de conférence, telle qu'elle a été proposée par le Pape, nous paroïssoit convenable; mais, puisque la voie de cession semble meilleure au Roi & à son con-

seil,  
& no  
volont  
répon  
du mé  
nal de  
sance,  
quel  
ché. O  
le vrai  
d'arme  
de le  
Ben  
ce qui  
recher  
les con  
de jui  
du peu  
sa pers  
détresse  
bles; c  
ce que  
né Fran  
trainte  
n'étoit  
puérilit  
de Ber  
& de ra  
de répl

feil, nous déférons à ces lumières, & nous nous conformerons à votre volonté. Les princes prirent acte de la réponse des cardinaux, qui furent tous du même avis, excepté le seul cardinal de Pampelune, Aragonois de naissance, ainsi que le Pape Benoît auquel il étoit extraordinairement attaché. Celui-ci dit avec emportement, que le vrai moyen de finir le schisme étoit d'armer contre l'Antipape Romain, & de le précipiter de son trône.

Benoît informé & très-intrigué de ce qui s'étoit fait chez le duc de Berri, rechercha les ambassadeurs, & renoua les conférences. Dans celle du douzième de juin, il se plaignit avec amertume du peu d'égard qu'on avoit eu pour sa personne; & recourant dans sa détresse aux défaites les plus pitoyables; c'est apparemment, dit-il, parce que je n'ai pas l'avantage d'être né François, qu'on va jusqu'à la contrainte pour me réduire à la cession. Il n'étoit pas difficile de faire sentir la puérité de ce reproche, & le duc de Berri y opposa un tissu de choses & de raisons, auquel il n'y avoit point de réplique. Aussi Benoît n'y répon-

dit que par une bulle donnée huit jours après, & toute remplie de ces protestations d'amour pour l'Eglise & de ces parades de rhéteur qui ne trompoient personne. Cette bulle lue & publiée dans le palais en présence des trois ducs, n'excita que leur indignation. Sur le champ ils quitterent le Pape, & les cardinaux d'Albane & de Pampelune craignant quelque résolution violente, les accompagnèrent à Ville-neuve: mais les deux conciliateurs furent bientôt aux prises entre eux-mêmes. Le cardinal d'Albane reprocha au cardinal de Pampelune, d'avoir fabriqué cette bulle, & de vouloir en tout, avec cette même imprudence, gouverner le Pape. L'altier Aragonois, de premier abord, lui donna un démenti. En quelques momens, on en vint de part & d'autre à des propos si injurieux & si méfians, que la scene, à force d'être sérieuse, ne devint plus qu'une farce pour les princes, en qui elle eut du moins l'avantage de faire succéder la risée à des faillies plus à craindre.

Peu de jours après, malgré l'incendie qui consuma dans cet intervalle une

7. Juy. p.

21.

partie  
deux  
pas d  
prince  
& vi  
les ca  
dévou  
fut en  
lesque  
cardin  
& déli  
cert &  
bord. I  
les car  
tion de  
Martia  
la rejet  
bation  
de cess  
se jette  
demand  
sage pa  
tances;  
ils fure  
seconde  
cédente  
ter de l  
princes  
joncture

partie du pont d'Avignon, & que les deux factions opposées, ne manquèrent pas de s'imputer réciproquement, les princes passèrent le fleuve en barque, & vinrent prendre des logemens chez les cardinaux qui leur étoient les plus dévoués. Leur demeure dans Avignon fut encore de dix-sept jours, pendant lesquels ils rassemblèrent souvent les cardinaux au convent des Cordeliers, & délibérèrent avec beaucoup de concert & de maturité. On examina d'abord la dernière bulle de Benoît; & les cardinaux tous présens, à l'exception de ceux de Pampelune, de Saint Martial & de Vergy, s'accorderent à la rejeter, & renouvelèrent l'approbation qu'ils avoient donnée à la voie de cession. Le lendemain, ils allèrent se jeter aux pieds du Pape, & lui demander en grace d'embrasser ce sage parti. Il parut céder à leurs instances; mais la veille de S. Pierre, ils furent bien surpris de recevoir une seconde bulle, en confirmation de la précédente. Aussi-tôt ils allèrent protester de leur mécontentement devant les princes, qui profiterent de cette conjoncture, pour lui demander une pro-

messe écrite de préférer la voie de cession à toutes les autres, & de travailler à la faire réussir de concert avec la France. Ils promirent de signer cet écrit, après qu'ils auroient encore fait un dernier effort sur l'esprit du Pape.

Le premier de juillet, ils se présentèrent à son audience, tenant cet acte en main; & tous, excepté le cardinal de Pampelane, le supplièrent à genoux, & la plupart les larmes aux yeux, de prévenir enfin les extrémités auxquelles son inflexibilité l'exposoit. Jamais Benoît ne parut plus intraitable qu'en cette rencontre. Il leur dit avec hauteur & colere: Sachez que vous n'êtes que mes sujets, & que je suis le maître, non seulement du clergé, mais de tous les hommes, soumis à mon autorité par Dieu même. Il prit l'acte en main, le lut précipitamment, & dit: Il n'est rien de si pernicieux. Il leur défendit de l'approuver, & publia une bulle nouvelle, qui les menaçoit de sévir contre eux s'ils le signoient. Mais joignant les artifices d'un corrupteur au langage imposant d'un Souverain Pontife, il fit entendre aux princes, que s'ils vouloient entrer

Hist. anon.

p. 104

dans

dans  
la c  
Itali  
de l  
de F  
cun  
diren  
assez  
tout  
son  
bon  
Le  
ils all  
lege.  
velle  
d'en c  
bulles  
ment  
lui de  
pour l  
la & l  
des di  
ambas  
cédés  
& pro  
terent  
maie  
qui fo  
sages.  
Tom

dans ses vues, il leur abandonneroit la conquête des Etats de l'Eglise en Italie, & qu'il les combleroit de plus de biens & d'honneurs que la maison de France n'en avoit encore reçu d'aucun de ses prédécesseurs. Ils répondirent avec mépris, qu'ils se trouvoient assez grands par eux-mêmes, qu'en tout cas ils n'avoient pas besoin de son aveu pour porter leurs armes où bon leur sembleroit.

Le quatrième de juillet néanmoins, ils assemblèrent de rechef le sacré college. On y résolut de faire une nouvelle tentative auprès du Pape, & d'en obtenir au moins la révocation des bulles & des défenses intimées récemment aux cardinaux; puis on envoya lui demander audience. Il la promit pour le surlendemain: mais ce jour-là & le suivant, il ne cessa d'élever des difficultés, que tous les égards des ambassadeurs ne firent qu'accroître. Excédés enfin, & voulant absolument & promptement finir, ils se présentèrent pour l'audience le 8 du même mois, introduits par les cardinaux, qui forcèrent en quelque sorte les passages. Mais si l'on par aborder l'o-

opiniâtre Pontife ; il ne fut jamais possible de l'ébranler. Il répondit toujours, qu'il souhaitoit plus ardemment que personne la paix de l'Eglise, & que les déclarations qu'il avoit données contenoient les moyens les plus propres à y parvenir. Depuis longtemps, les princes n'étoient plus trompés par un zele qui ne consistoit qu'en paroles : ils prirent congé du Pape, sans beaucoup de ménagemens ; & , avant que de sortir du palais, ils invitèrent les cardinaux à une assemblée pour le lendemain, dans le lieu accoutumé de leurs conférences. Quatre docteurs de l'université y parlerent successivement & très-librement, contre les idées & les prétentions de Benoît ; ils réfutèrent ensuite un Frere Prêcheur Anglois, qui, à leur vue, prêchoit insolemment contre les procédés de la cour de France & de l'université de Paris ; puis, avec les princes, ils retournèrent à cette capitale tracer l'effrayant portrait d'une opiniâreté qui alla toujours croissant jusqu'à ces excès, que les monumens les plus authentiques rendent à peine croyables.

Dans le conseil qui se tint à ce

sujet,  
roit a  
afin d  
voie d  
des r  
efficac  
On en  
terre,  
gne, e  
même  
tion ou  
tour le  
que des  
ris écri  
férentes  
rien. L'  
tré com  
pide Ve  
une atte  
faire cap  
quatre p  
miers, f  
de Baviè  
vêques d  
n'y eut  
prendre à  
ment se  
persuada,  
qu'il s'ero

sujet, il fut conclu que le Roi traiteroit avec les autres princes Chrétiens, afin de réduire les deux Papes à la voie de cession, ou de prendre au moins des mesures également promptes & efficaces pour terminer le schisme. On envoya en Allemagne, en Angleterre, aux souverains divers d'Espagne, & jusqu'en Italie à Boniface même : par-tout, l'esprit de prévention ou de rivalité empêcha presque tout le succès des négociations, ainsi que des lettres que l'université de Paris écrivit pour le même sujet aux différentes universités du Monde Chrétien. L'Empire d'Allemagne, administré comme il pouvoit l'être par le stupide Venceslas, ne donna qu'à peine une attention superficielle à cette affaire capitale de la religion. Entre les quatre princes qu'on sollicita les premiers, savoir les ducs d'Autriche & de Baviere, & les électeurs archevêques de Treves & de Cologne, il n'y eut que ce dernier qui parut la prendre à cœur. Venceslas personnellement se comporta si mal, qu'on se persuada, comme le bruit en courut, qu'il seroit laissé corrompre par les

Ibid. pag.  
331.



présens de la cour pontificale. Sigismond, roi de Hongrie, de même famille que Venceslas, mais d'un caractère bien différent, goûta la voie de cession, & promit de s'employer de tout son pouvoir à y ramener l'Empereur son frere : mais ce prince eut bientôt à s'occuper de tout autre souci.

Ducal. c.

13.

Bajazet surnommé Uderim, c'est-à-dire foudre, à cause de la rapidité de ses conquêtes, quatrième sultan de la maison Ottomane, enhardi par ses essais sur les petits princes de la Grece, usoit d'une arrogance despotique envers tous les souverains de son voisinage. L'Empereur Jean Paléologue ayant fait bâtir une citadelle à C. P. pour y avoir une retraite en cas de besoin, l'impérieux sultan, sans autre façon, lui manda de la raser; qu'autrement, il seroit arracher les yeux au Prince Manuel: c'étoit le fils aîné & le successeur présomptif de Paléologue, qui à ce moment se trouvoit sous la main de Bajazet, à qui il étoit allé solliciter des secours ordinaires qu'exigeoit ce voisin tyrannique. Incapable de résister à cette formidable puissance, & d'ailleurs demi-mort de la goutte &

des  
léolo  
peu a  
& vi  
à C.  
envoy  
y ait  
les M  
ferme  
au de  
moi. Il  
en ruin  
habitan  
& resse  
mine  
ment. E  
Manuel  
France  
un pro  
Le  
même d  
envoya  
au Roi  
effet. Il p  
dérable  
du com  
Bourgog  
miers o  
tonne,

des autres effets de sa débauche, Paléologue ne fut qu'obéir, & mourut peu après. Manuel s'échappa de nuit, & vint se faire reconnoître empereur à C. P. l'an 1391. Le sultan piqué lui envoya dire aussitôt : Je veux qu'il y ait un cadî chez toi, pour y juger les Musulmans; si tu ne le veux pas, ferme les portes de ta ville, & regne au dedans; tous les dehors sont à moi. Il passa incontinent dans la Thrace, en ruina toutes les places, enleva les habitans, prit jusqu'à Thessalonique, & resserra tellement C. P. que la famine s'y fit bientôt sentir cruellement. En cette extrémité, l'Empereur Manuel écrivit au Pape, aux rois de France & de Hongrie, pour solliciter un prompt secours.

Le Roi Sigismond, menacé lui-même d'être attaqué jusqu'en Hongrie, envoya de son côté une ambassade au Roi Charle. Elle ne fut pas sans effet. Il partit de France un corps considérable de noblesse, sous la conduite du comte de Nevers fils du duc de Bourgogne, accompagné des deux premiers officiers militaires de la couronne, savoir le Connétable Philippe

Froiss. iv.  
67. Juv. p.  
124.

d'Artois & Jean de Vienne amiral. Le succès ne répondit point à ce qu'on attendoit de cette illustre jeunesse, toute remplie d'ardeur & de bravoure; mais trop licencieuse & trop indépendante, pour une expédition où la bonne conduite n'étoit pas moins nécessaire que le courage. D'abord ils provoquerent les ennemis, contre les avis du Roi Sigismond, & emporterent un château dont ils massacrerent tous les habitans. Ils assiègerent ensuite la ville de Nicopolis. Bajazet vint la secourir, & il y eut une grande bataille, où les François voulurent être à l'avant-garde. Ils furent défaits, tous tomberent sous le tranchant des armes, ou dans les chaînes du vainqueur. Le connétable & l'amiral resterent parmi les morts, & le comte de Nevers, fait prisonnier, donna deux cent mille écus pour sa rançon. On rapporte qu'avant le combat, comme on faisoit à Bajazet le récit des débauches de toute espece qui régnoient dans l'armée Chrétienne, le Mahométan dit d'un ton assuré: Ils seront vaincus, ils ont irrité J. C. leur Dieu.

La douleur qu'on ressentit en France

Hist. anoa  
P. 352.

D  
de cette jo  
pétée par  
avec l'Ang  
le mariage  
le Roi Ri  
s'étant abo  
avoit amen  
la solennité  
querent pa  
affaire du  
précédente  
çois. Le Ro  
voyée à l'un  
trevue, il  
son beau-pe  
la voie de  
cependant  
s'en tint co  
concile géne  
rétablir la p  
ne laissa po  
François, &  
fort à cœur.  
Charles VI,  
née suivant  
des ambassac  
leur déclarer  
& d'Angleter  
de cession,

de cette journée déplorable, fut tempérée par le traité que le Roi conclut avec l'Angleterre, & dont la base fut le mariage de la Princesse Isabelle avec le Roi Richard. Les deux monarques s'étant abouchés à Calais, où Charles avoit amené la princesse sa fille pour la solennité du mariage, ils ne manquèrent pas de conférer de la grande affaire du schisme, entamée l'année précédente par des ambassadeurs François. Le Roi d'Angleterre l'avoit renvoyée à l'université d'Oxford. Dans l'entrevue, il poussa la complaisance pour son beau-père, jusqu'à se déclarer pour la voie de cession, qui fut rejetée cependant par cette université. Elle s'en tint constamment à la voie du concile général, qui seule en effet put rétablir la paix dans l'Eglise. Richard ne laissa point d'adopter le plan des François, & d'en prendre l'exécution fort à cœur. Il fut arrêté entre lui & Charles VI, qu'à la mi-février de l'année suivante 1397, ils enverroient des ambassadeurs aux deux Papes, pour leur déclarer que les cours de France & d'Angleterre avoient choisi la voie de cession, & pour les porter à s'y

déterminer eux-mêmes assez tôt, pour qu'à la S. Michel 29 septembre de la même année, on pût donner un seul chef à l'Eglise. On convint encore de faire de nouvelles tentatives, pour attirer au même parti l'Empereur Venceslas, qu'on présuinoit devoir entraîner les autres princes de l'Empire.

L'Espagne, où fut envoyé Simon de Cramaud patriarche titulaire d'Alexandrie, avec Gilles Deschamps & quelques autres docteurs, entra sans peine dans les vues de la cour de France. Le Roi Henri III de Castille, malgré les sollicitations secretes du Pape Benoît, & les rois d'Aragon & de Navarre firent tenir des assemblées de prélats & de docteurs, pour procéder avec activité, sur le plan des François, à l'extinction du schisme. Mais ces projets éprouverent ensuite de grandes contrariétés, par la fin précipitée de Dom Juan I roi d'Aragon, qui avoit toujours témoigné une ardeur sincere pour le bien de l'Eglise, & qui en chassant mourut d'une chute de cheval dans la quarante-cinquieme année de son âge. Dom Martin, son frere & son successeur, embrassa &

soutint  
Benoît  
parents

L'an  
Papes  
la fois  
d'Angl  
moins  
bassade  
chercha  
faire il  
gueur.  
plus tr  
consisto  
mieux  
Romain  
prélats,  
ler en ce  
vous co  
que vou  
vu que  
abdique  
le lieu  
conclave  
avec em  
dinaux.  
sance,  
manqua  
outrée re

soutint opiniâtrément les intérêts de Benoît, dont il avoit épousé la proche parente, Marie Lopez de Lune.

L'ambassade qu'on envoya aux deux Papes rivaux, quoiqu'elle fût tout à la fois au nom des rois de France, d'Angleterre & de Castille, eut encore moins de succès. Benoît, que les ambassadeurs virent en premier lieu, ne chercha, selon sa coutume, qu'à leur faire illusion, & à traîner en longueur. Boniface se montra d'abord plus traitable, d'après l'avis de son consistoire, qui jamais ne soutint mieux la réputation de la politique Romaine. Saint Pere, lui dirent ces prélats, il ne s'agit que de dissimuler en cette rencontre : dites que vous vous conformerez volontiers à tout ce que vous conseilleront les rois, pourvu que le prétendu Pape d'Avignon abdique de son côté; qu'ils marquent le lieu où il leur plaira de tenir le conclave, & que vous vous y rendrez avec empressement, ainsi que vos cardinaux. Le succès de cette complaisance, vu l'état des choses, étoit inmanquable. Benoît, qu'une ambition outrée rendoit incapable d'en faire au-

tant, auroit aliéné tout le monde ; & dès-là Boniface se concilioit tout naturellement les deux obédiences. Malgré les bornes de ses lumieres & l'aveuglement de ses préventions, il sentit la sagesse de ce conseil, & promit d'y conformer ses réponses : mais sa mere, ses freres & tous ses proches lui ayant communiqué leurs alarmes sur l'ombre seule d'incertitude où il mettoit sa dignité, il s'abandonna lui-même à cette pusillanimité populaire, & s'en tint à la seche réponse déjà donnée en tant d'occasions, que la chaire apostolique appartenoit incontestablement à lui seul, & que jamais il n'y renonceroit. Deux fois il eut cette occasion précieuse d'assurer son état, & deux fois ces basses terreurs la lui firent manquer.

Pierre d'Ailli, parvenu à l'évêché de Cambrai, ayant été renvoyé à ce Pape par le Roi Charle & l'Empereur Venceslas, n'en reçut pas une réponse plus satisfaisante que les premiers ambassadeurs. Dans cette seconde occasion, il suivit les impressions des Romains alarmés sur son sort, beaucoup moins par affection pour sa per-

sonne  
avant  
sence  
aux ap  
le ter  
las v  
se ren  
d'ou  
voyé à  
fruit  
la ma  
Charle  
fructu  
Bourge  
mes &  
part à  
que d  
entran  
Remi  
qu'au  
l'or de  
lieu de  
prise &  
des en  
part d  
tout c  
de le  
main,  
après

sonne, que par la perspective des avantages temporels attachés à la présence de la cour pontificale, sur-tout aux approches du jubilé séculaire, dont le terme n'étoit pas éloigné. Venceslas vivement sollicité par Charles VI, se rendit enfin à la conférence de Reims, d'où l'évêque de Cambrai fut envoyé à Rome. Il n'y eut point d'autre fruit d'une entrevue si désirée, & de la magnificence qu'y prodigua le Roi Charles, que cette ambassade si peu fructueuse elle-même. Aussi le duc de Bourgogne, prince connoisseur en hommes & en affaires, refusa de prendre part à ces négociations aussi vaines que dispendieuses. L'Empereur, en entrant dans le palais abbatial de S. Remi où on le logea, fut étonné jusqu'au ravissement d'y voir éincelel l'or de toute part, comme dans un lieu décoré par enchantement. Sa surprise & sa joie furent bien plus grandes encore, quand on lui dit de la part de Charles : Seigneur, puisque tout ceci vous plaît, le Roi vous prie de le recevoir en présent. Le lendemain, fête de l'annonciation, Charles, après avoir passé la matinée à l'é-

Ist anon.

P. 371



glise, envoya, de l'archevêché où il logeoit, chercher Venceslas pour venir dîner avec lui : mais, tandis que le monarque François s'occupoit d'exercices de piété, l'Allemand s'étoit enivré dès le matin; & il fallut remettre le banquet au jour suivant. Il fut d'une somptuosité, qui surpassoit de beaucoup ce qui avoit excité jusque-là l'admiration Germanique. La vaisselle d'or & d'argent, dit l'historien Froissart, y rouloit, comme si elle eût été de bois. Après la cérémonie, le Roi Charle, par une libéralité sans exemple & louable uniquement à raison de ce qu'il en espérait pour le bien de l'Eglise, fit donner à l'Empereur & à ses officiers toute la vaisselle d'argent qui avoit paru sur les tables, & tous les riches ameublemens de la salle du banquet. Ce présent fut estimé deux cent mille florins d'or.

On traita ensuite des affaires de l'Eglise. Un prince tel que Venceslas, comblé de ces profusions, ne devoit pas se rendre fort difficile, sur-tout à l'issue d'un grand repas. Il fut réglé qu'on poursuivroit la voie de ces-

tion,  
résister  
& du  
tout  
gageoit  
sentim  
casse,  
rugal &  
mettoit  
Hongrie  
l'Alle

Ce t  
chemin  
noit se  
Pape B  
le gagn  
le doct  
redouta  
étoit dé  
& trésc  
la Saint  
fixé enfi  
tendre  
décoré  
être n'é  
éminent  
étoit dé  
du Pui  
conjonct

tion, & que celui des deux Papes qui résisteroit à la volonté de l'Empereur & du Roi, seroit déclaré déchu de tout droit à la papauté. Le Roi s'engageoit à faire entrer dans les mêmes sentimens, les rois d'Angleterre, d'Ecosse, de Castille, d'Aragon, de Portugal & de Navarre. L'Empereur promettoit la même chose, pour le roi de Hongrie, les Etats de Bohême & toute l'Allemagne.

Ce fut alors que Pierre d'Ailli s'achemina vers le Pape Boniface. Il renoit son élévation à l'épiscopat, du Pape Benoît, qui s'étoit proposé de le gagner par ses bienfaits, comme le docteur le plus habile & le plus redoutable de l'université. Pierre en étoit déjà chancelier, aumônier du roi, & trésorier ou premier dignitaire de la Sainte Chapelle; quand Clémangis, fixé enfin à la cour d'Avignon, fit entendre à Benoît, que ce savant, tout décoré qu'il étoit, pourroit bien encore n'être pas insensible au titre plus éminent de l'épiscopat, sur-tout s'il lui étoit déferé par Sa Sainteté. L'évêché du Pui étant venu à vaquer dans ces conjonctures, Benoît en 1395 y nomma

en effet ce docteur, qui parut l'accepter volontiers. L'an 1396, selon quelques auteurs, &, selon d'autres, l'an 1398, il fut transféré sur le siege de Cambrai. Voulant alors se fixer dans son diocese, il résigna la chancellerie à Jean Gerson, athlete plus formidable encore pour les deix compétiteurs, dont l'ambition s'obstinoit à diviser la chaire de S. Pierre.

Benoît XIII, de son côté, envoya lui-même vers Boniface, soit pour amuser les princes par ces démarches simulées contre le schisme, soit, comme son caractère faux & les manœuvres de ses émissaires l'en firent accuser, pour profiter de l'inquiétude des Romains peu satisfaits du gouvernement de leur Pape. Ces envoyés s'avancerent jusqu'à Fondi, publiant de toute part qu'ils alloient à Rome pour procurer l'extinction du schisme. Boniface qui se défioit de leurs intentions, ne voulut jamais leur permettre de passer outre: tout ce qu'il accorda, fut que l'évêque de Ségovie qui se trouvoit à Rome, & qui étoit de leur connoissance, iroit conférer avec eux, à charge de lui rapporter tout ce qui se seroit dit.

Cet é  
aussi-t  
point  
une  
On p  
Espag  
d'Avi  
Rome  
qui au  
péril;  
tourne  
une l  
contre  
à exéc  
consta  
faire l  
& de  
étoit t

Tou  
qui re  
autres  
emplo  
reculoi  
de l'av  
contre  
foit, la  
les têt  
savans  
Fideles

Cet évêque les alla trouver , & revint aussi-tôt vers Boniface , qui ne laissa point de lui reprocher d'avoir tramé une conspiration contre sa personne. On prétendit en effet , que le prélat Espagnol s'étoit concerté avec les agens d'Avignon , pour les introduire dans Rome & y exciter des mouvemens qui auroient mis le Pape même en péril ; qu'ensuite ne pouvant plus retourner à Fondi , il leur avoit écrit une lettre qui étoit remplie d'infamies contre Boniface , & qui les exhortoit à exécuter leur complot. Il est du moins constant que ce Pontife ordonna de faire le procès à l'évêque de Ségovie , & de le punir , selon les loix , s'il étoit trouvé coupable.

Tous ces incidens & ces obstacles qui renaissoient sans fin , les uns des autres , & des moyens mêmes qu'on employoit pour procurer l'union , la reculoient de plus en plus , bien loin de l'avancer. Cependant & par ces contre-temps-là même , le zèle s'échauffoit , la fermentation passoit dans toutes les têtes , les princes , les peuples , les savans & les gens de bien , tous les Fideles devenoient presque autant d'a-

Rais. an.

1396.

pôtres contre le schisme, & l'on s'armoit contre ce monstre, avec d'autant plus d'ardeur qu'il opposoit plus de résistance. Il appartenoit encore à l'école de Paris, séminaire le plus fécond en hommes doctes & en prélats zélés, d'assurer la marche dans cette carrière difficile, après l'avoir ouverte.

Déjà elle avoit répandu dans le public, en forme de questions, les articles préliminaires, qui devoient justifier ses démarches ultérieures. On y demandoit si le Pape étoit obligé d'accepter la voie de cession, & si l'on pouvoit l'y forcer; si tout Catholique & sur-tout les princes devoient s'employer à l'y contraindre; si du moins il étoit soumis au concile général, jusqu'à pouvoir être déposé; si Benoît, & conséquemment son compétiteur, étoit dans le cas d'une ignorance pardonnable; si sa conduite suffisoit pour le rendre schismatique; enfin, si les cardinaux étoient obligés de lui obéir, quand il leur ordonnoit de se tenir attachés à lui pour la manière de procéder à l'union.

Peu après ces préliminaires, on lâcha une espèce de manifeste condi-

Du Boul.  
P. 713.

ibid. pag.  
728.

tionnel  
adressé  
suis : S  
tination  
nous ne  
attachés  
sentime  
prêtre  
titué pr  
nonça a  
diffusion  
fut cha  
ques tra  
ainsi ,  
a suscite  
pour ve  
fendre  
Maehab  
tifes; i  
le schif  
l'univer  
tariffabl  
vive lu  
d'éclips  
Eglise,  
princes  
peut se  
dans le  
mais n'

rationnel & fort laconique , toujours adressé à Benoît , & portant ce qui suit : Si vous persistez dans votre obstination , nous protestons hautement que nous ne voulons plus être soumis ni attachés à un chef aussi entêté dans ses sentimens. Le Docteur Jean de Craon , prêtre du diocèse de Laon , & constitué procureur dans cette affaire , s'énonça au contraire avec beaucoup de diffusion dans l'appel en forme qu'il fut chargé de rédiger. En voici quelques traits des plus remarquables. Tout ainsi , dit-il , que le Maître suprême a suscité autrefois Elie & les prophètes pour venger sa loi , Daniel pour défendre Susanne , Mathathias & les Machabées pour dégrader les faux pontifes ; il a ménagé de même contre le schisme les attentions & le zèle de l'université de Paris , cette source intarissable de la pure doctrine , cette vive lumière qui ne souffrit jamais d'éclipse. Il a choisi pour pacifier son Eglise , le Roi très-Chrétien & les princes de cette race auguste , qui seule peut se glorifier de n'avoir jamais donné dans le schisme ni l'hérésie , qui jamais n'a soutenu que les véritables

pontifes, & toujours s'est déclarée contre les intrus. Jean de Craon appelle enfin au Pape futur & au Siege Apostolique, de toutes les procédures faites ou à faire par le Pape Benoît contre l'université.

L'appel fut promptement signifié à ce Pontife, qui exhala son premier ressentiment dans une bulle où les qualifications graves ne furent pas épargnées. Il déclara de l'avis des cardinaux, clause qui fut le plus grand sujet d'inquiétude ou de surprise, que cet appel étoit illusoire & nul; se réservant à poursuivre l'appellant & ses complices, selon les regles du droit. Du reste, on ne voit point que la rigueur pontificale se soit portée jusqu'aux anathêmes & aux châtimens effectifs. L'ambition de Benoît, très-vive sans doute, mais très-compassée & par-là même d'autant plus à craindre, marchoit d'un pas égal vers son but, sans offenser les princes, sans irriter les savans, sans que la colere ni aucune autre de ses passions, toutes asservies au désir de régner, lui fissent faire une démarche qui l'écartât de son but: chef-d'œuvre de conduite & de

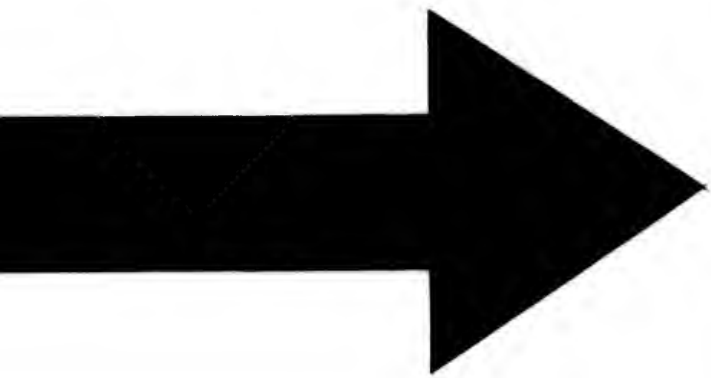
persév  
objet  
gne d  
point  
tout c  
avoien  
ticultie  
ferent  
confir  
l'ordin  
dité,  
jours,  
ticles.  
tion,  
l'exem  
son cl  
autres  
le cin  
vieme  
nastase  
tant d  
& l'ex  
que de  
à l'av  
ceux q  
raison  
suppre  
bulles  
la Fra

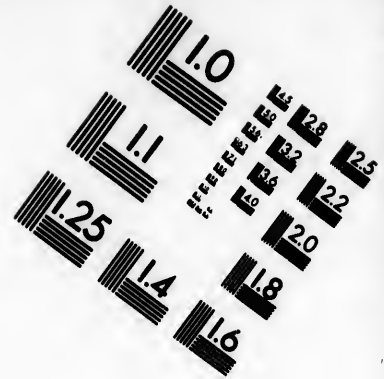
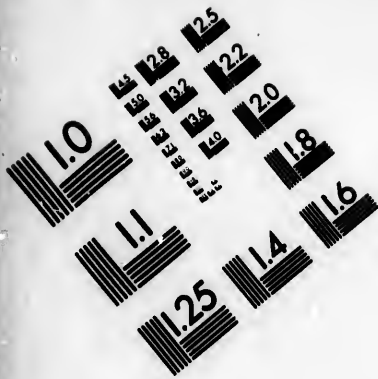
persévérance, à quoi il ne manqua qu'un objet différent, pour être à jamais digne de mémoire. La bulle n'étonna point les docteurs. Ayant appelé de tout ce que pourroit faire Benoît, ils avoient paré d'avance à tout coup particulier d'autorité, auquel ils ne laisserent pas d'opposer un second acte confirmatif du premier, & qui fut diffus à l'ordinaire, & par ce verbiage peu médité, comme il arrive presque toujours, donnant prise en bien des articles. Tel est le vain étalage d'érudition, où ils alleguent en leur faveur l'exemple d'Anastase II abandonné de son clergé, & la déposition de trois autres Papes nommés Benoît, savoir le cinquième, le sixième & le neuvième de ce nom. Mais l'histoire d'Anastase n'est qu'une fable, tirée, avec tant d'autres, du décret de Gratien; & l'expulsion des trois Benoîts n'étant que de pures violences, tournoit moins à l'avantage qu'à la condamnation de ceux qui s'en prévalaient. Ces docteurs raisonnent beaucoup mieux, sur la suppression faite par Clément V des bulles violentes de Boniface VIII contre la France. Ils en concluent avec jus-

Ibid. p. 813.

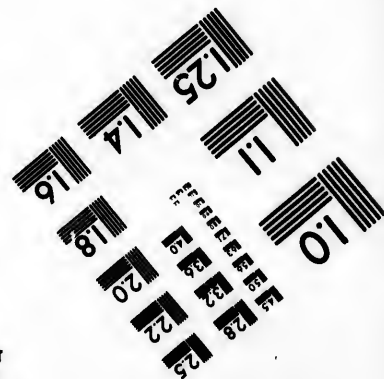
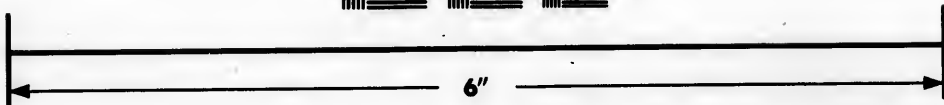
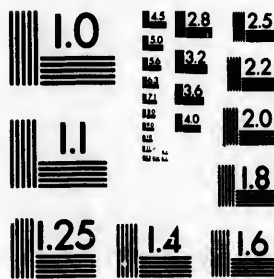








**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

18  
20  
22  
25

10  
11  
12

tesse, qu'à plus forte raison ils peuvent appeler de Benoît XIII au Souverain Pontife qui gouvernera dans la suite toute l'Église.

Leur appel contre le Pape d'Avignon conduisoit naturellement & tout prochainement à la soustraction d'obédience. Aussi fut-elle bientôt proposée, du moins quant à certains effets, à l'occasion de l'ambassade que le Roi de Castille envoya au Roi Charles en 1397. Ces ambassadeurs prirent leur route par Avignon, & ils eurent la foiblesse de s'y laisser séduire. Ayant été confondus en France, sur leurs propres instructions qu'on eut l'adresse de tirer de leurs mains, aussi-tôt l'université fit à ce sujet une députation au Roi Charles. L'orateur, qui étoit le docteur Jean de Courtecuisse, posa pour principe, en présence de toute la cour, qu'il falloit ôter à Benoît la faculté d'exercer à l'avenir le talent de la séduction; & pour moyen, il proposa de se soustraire à son obéissance, au moins en ce qui regardoit la collation des bénéfices & la perception des décimes. L'expédient parut des mieux imaginés, mais un peu violent: avant de

J. Juv. p.

119.

le me  
core

En  
de l'an

tatives  
cette r

inquier  
prince

par la  
confid

Marrin  
le Ro

truits  
point

qua un  
une g

de doc

parce  
sa fun

employ  
jusqu'à

les prie  
la pié

à mille  
Le r

succédé  
venir d

gustins  
qui se

le mettre en œuvre, on voulut encore essayer de la négociation.

Enfin le vingt-deuxième jour de mai de l'année 1398, toutes les autres tentatives étant épuisées, on en vint à cette rupture ouverte. Benoît XIII fort inquiet des mouvemens de tous les princes de la Chrétienté mis en action par la France, y envoya son fameux confident, le cardinal de Pampelune, Martin de Salva. Le sort en étoit jeté : le Roi & les princes du sang, instruits d'avance, lui mandèrent de ne point venir ; & sans délai on convoqua une assemblée, où il se rendit une grande multitude de prélats & de docteurs. Le Roi n'y assista point, parce qu'il eut un nouvel accès de sa funeste maladie. On avoit tout employé inutilement pour le guérir, jusqu'à recourir contre son gré, après les prières & les autres pratiques de la piété chrétienne, à la divination & à mille observances superstitieuses.

Le maréchal de Sancerre qui avoit succédé au connétable de Clisson, fit venir de Guienne deux religieux Augustins, nommés Pierre & Lancelot, qui se vantoient d'avoir contre les

*Hist. anon.  
p. 398 & seq.*

plus terribles maladies des secrets bien supérieurs aux ressources ordinaires de la médecine. Dès qu'ils eurent vu le Roi, ils dirent que son mal venoit de sortilege; & quelque temps après, ils conseillèrent d'arrêter deux bas-officiers du duc d'Orléans. On le fit aussi-tôt: mais les accusés se justifient si bien, que dès le lendemain on les mit en liberté. Cependant le Roi se trouvant mieux, les deux aventuriers ne perdirent rien de leur crédit, & leur impudence ne fit que s'accroître, soit par l'espoir de concilier d'autant plus de poids à l'imposture qu'ils markeroient plus d'audace, soit par l'induction de ces pestes d'Etat qui ne dominant dans les cours on en semant la discorde entre les peres augustes. Des domestiques du duc d'Orléans, les deux brouillons passerent au prince lui-même, & firent tomber leur calomnie sur ce frere unique du Roi. Cette imputation fit frémir d'horreur, on n'usa point de dissimulation ni de tempérament, on n'étouffa point une injure qui ne doit jamais l'être, on demanda la preuve; & pour l'acquiescer, on déploya tous les instrumens

de la  
confon  
confess  
rent à  
vie, q  
de mal  
fame c  
à l'impr  
Com  
gieux,  
l'évêche  
le juge  
les livre  
temps e  
mort au  
dégradé  
les coup  
se rendi  
pagné d  
sieurs p  
gie leur  
porter a  
suite, le  
l'évêque  
habits de  
les mains  
renouvel  
fession de  
rent achi

de la torture. Cet appareil suffit pour confondre ces lâches scélérats, qui se confesserent calomniateurs. Ils ajoutèrent à cet aveu le détail de toute leur vie, qui n'étoit qu'un tissu d'atrocités, de malélices, de sacrilèges, & de l'infame dissolution qui les avoit conduits à l'impiété.

Comme ils étoient prêtres & religieux, on les mit dans les prisons de l'évêché; & leur procès fut instruit par le juge ecclésiastique, qui conclut à les livrer au bras séculier. Alors & longtemps encore après, on n'exécutoit à mort aucun ecclésiastique, sans l'avoir dégradé des saints ordres. On mena les coupables en place de Greve, où se rendit l'évêque diocésain; accompagné de six autres prélats & de plusieurs prêtres. Un docteur en théologie leur fit une exhortation, pour les porter au repentir de leurs fautes. Ensuite, les prêtres qui accompagnoient l'évêque, les revêtirent de tous les habits de leurs ordres; & en cet état, les mains jointes, devant l'évêque, ils renouvelèrent volontairement la confession de leurs crimes. Quand ils'eurent achevée, le prélat les fit appro-



cher l'un après l'autre, & leur mit en main le calice qu'il retira un moment après, en disant : Nous t'ôtons le saint vase où tu as consacré le sang du Seigneur. En même temps, il ordonna qu'on les dépouillât de la chasuble, de la tunique, de l'aube, en un mot de tous les ornemens de la cléricature; en quoi l'on suivit ponctuellement le pontifical Romain. Enfin, on leur racia les doigts qui avoient reçu l'onction sacerdotale, & on les lava dans une liqueur préparée à cet effet; puis on les livra aux archers du prévôt, qui les fit décapiter. Tel fut, dit l'auteur contemporain que nous avons suivi, l'exemple qu'on crut devoir donner aux sorciers ou maléficiers, qui trompoient le public par leurs malignités superstitieuses.

On observe que ces deux misérables eurent la consolation, si long-temps refusée aux criminels, de se confesser avant de subir le dernier supplice. Les Papes s'étoient souvent plaints à nos rois, de l'abus contraire, & spécialement Grégoire XI à Charle V : mais, quoique ce religieux & sage prince fût entré dans des vues si conformes à la  
maniere

manie  
n'avoit  
& fau  
moins  
royaur  
consta  
de cap  
qu'éba  
tentat  
Cliffon  
sincère  
des œu  
se donn  
les mal  
du Prin  
du 2 fé  
toutes le  
çoise, c  
confesse  
condamn  
loi donn  
venoit s  
fut reçu  
qu'une si  
faute de  
fit encor  
liers, à c  
cet office  
Si l'é  
Tome

maniere de penser & de sentir, il n'avoit pu faire cesser cet impitoyable & faux respect pour les sacremens, au moins dans tous les tribunaux du royaume. Charle VI, aidé par les circonstances, consumma ce qu'un pere, de capacité si supérieure, n'avoit pu qu'ébaucher. Quelque temps après l'attentat commis sur le connétable de Clifson, le seigneur de Craon s'étant sincèrement converti, mit au nombre des œuvres de pénitence, les soins qu'il se donna pour ne pas laisser mourir les malfaiteurs sans confession. Il obtint du Prince une déclaration, en date du 2 février 1397, portant que dans toutes les terres de la domination Francoise, on accorderoit désormais des confesseurs à tous ceux qui seroient condamnés à mort par la justice. La loi donnée dans une rencontre qui prévenoit si remarquablement les esprits, fut reçue & applaudie par-tout. Afin qu'une si bonne œuvre ne tombât point faute de ministres, l'illustre pénitent fit encore une fondation aux Cordeliers, à charge d'acquitter à perpétuité cet office de miséricorde.

ibid. p. 360

Si l'état déplorable de Charle VI  
Tome XIV. V

ne l'empêcha point en cette occasion, comme en plusieurs autres momens lucides, de se montrer en roi digne du titre de Bien-Aimé; son absence n'ôta rien non plus à l'autorité, ni presque à la solennité de l'assemblée nombreuse, où l'on entreprit enfin, d'une manière effective, l'extirpation du schisme. Le Monarque y fut remplacé par les ducs d'Orléans, de Berri, de Bourgogne & de Bourbon, accompagnés du roi de Navarre, des ambassadeurs de Castille, du Chancelier Arnaud de Corbie, & de quelques membres du parlement. D'un autre côté, le Patriarche Simon de Cramaud qui présida, onze archevêques, soixante évêques, avec une multitude d'abbés, de procureurs de chapitres, de docteurs des universités de Paris, d'Orléans, de Montpellier, d'Angers & de Toulouse, en firent une assemblée des plus respectables de l'Eglise de France. Le patriarche d'Alexandrie en fit l'ouverture par un discours François, où il rappella ce qui s'étoit passé depuis la mort de Clément VII, & les éloges qu'on avoit donnés à la voie de cession dans toutes les cours de l'Europe,

Depuy p.  
864

sans  
C  
beau  
l'asse  
de J  
leva  
dema  
fendr  
on le  
berté  
pables  
tres d  
huit jo  
attenti  
à l'inc  
loit en  
dience  
si elle  
c'est-à-  
doit la  
étendue  
gouvern  
le S. S  
Quar  
pital de  
bédience  
du Roi  
devoir  
parler a

sans en excepter celle du Pape Benoît.

Ce Pontife avoit néanmoins encore beaucoup de partisans ; & jusque dans l'assemblée , l'évêque de Meaux , Pierre de Juis qui lui étoit tout dévoué, se leva sans aucun respect humain, & demanda qu'il lui fût permis de défendre le Pape Benoît. Non seulement on le lui accorda ; mais il eut la liberté de s'associer six personnages capables, pour disputer contre six autres du parti contraire : ce qui se fit huit jours durant, avec un zèle & des attentions qui ne vouloient rien laisser à l'incertitude. On examina, s'il falloit employer la soustraction d'obédience ; & supposé qu'on l'employât, si elle devoit être partielle ou totale, c'est-à-dire ou bornée à ce qui regardoit la collation des bénéfices, ou étendue à tout ce qui concernoit le gouvernement des Eglises, comme si le S. Siege eût été vacant.

Quand on eut éclairci le point capital de la cession ou soustraction d'obédience, le chancelier dit au nom du Roi, que tous ceux qui croiroient devoir embrasser ce parti pouvoient parler avec une pleine liberté, assurés

qu'ils étoient de toute la protection du Monarque : que jusqu'à la détermination de l'assemblée, on pouvoit opiner sans gêne; mais qu'ensuite les opposans seroient traités comme schismatiques : que si la soustraction avoit lieu, le Roi, bien éloigné de toutes vues d'intérêt, vouloit que les élections fussent rétablies dans les chapitres & les autres communautés; & qu'on ne devoit pas craindre davantage que les laïcs & les seigneurs, quels qu'ils fussent, usurpassent la collation des bénéfices : enfin, que, pendant la soustraction, si elle étoit ordonnée, le Roi ne mettroit point en sa main les annates, ni aucun produit des Eglises. Après cette déclaration, donnée principalement en réponse aux inconveniens que faisoient craindre les apologistes de Benoît, le chancelier invita tous les membres de l'assemblée à porter leurs suffrages.

Ils le firent aussi-tôt de vive voix, en présence de tout le monde; & quand ce fut le tour de l'université de Paris, le recteur, pour mieux témoigner sa confiance & l'inspirer à tout le monde, fit ouvrir les portes de la salle où se

recu  
celle  
trois  
balen  
sion  
lats &  
de ce  
sépare  
clusion  
De  
écrit,  
rante-  
& sans  
ces &  
port au  
sez bon  
même  
soustrac  
mes : A  
Pere, H  
rons que  
royaume  
d'obéiss  
lons que  
part, n  
d'aucuns  
quelque  
Ordonno  
bénéfices

recueilloient les voix. Sans compter celles des cinq universités, il y eut trois cents suffrages donnés ainsi verbalement. Mais pour rendre la décision plus irréfragable, on pria les prélats & tous les autres ecclésiastiques, de consigner leurs avis dans des écrits séparés & signés de leur main. La conclusion fut remise au mois suivant.

Des trois cents voix couchées par écrit, il s'en trouva deux cent quarante-sept pour la soustraction totale & sans délai. Le 27 juillet, les princes & le chancelier en firent le rapport au Roi, qui se trouvoit en assez bonne santé; & par un acte du même jour, le monarque ordonna la soustraction. Il étoit conçu en ces termes: Au nom de la Sainte Trinité, Pere, Fils & S. Esprit, nous déclarons que nous & le clergé de notre royaume n'avons plus aucun rapport d'obéissance avec le Pape Benoît. Vou-  
lons que de ce moment on ne fasse part, ni à lui ni à ses receveurs, d'aucuns revenus ecclésiastiques, pour quelque cause ou prétexte que ce soit. Ordonnons qu'en cas de vacance des bénéfices, il soit procédé par élection,

pour les prélatures, dignités & tous bénéfices électifs; & qu'à l'égard des autres, il y soit pourvu par collation de ceux à qui le droit en appartient. Défendons très-étroitement à tous nos sujets, même aux évêques, d'obéir audit Benoît, ni à ses officiers; & enjoignons aux juges des lieux, de punir sévèrement ceux qui contreviendront à ces ordres.

Cet acte fut suivi de plusieurs autres. Il y eut une lettre adressée aux cardinaux d'Avignon, pour leur donner avis de ce qui venoit d'être conclu, & les prier de se lier de sentiment & d'intérêt avec l'Eglise de France.

Preuv. des  
Lib. de l'Egl.  
Gall. p. 450  
& suiv.

Nonobstant la déclaration verbale que le chancelier avoit déjà faite en présence des prélats assemblés, le Roi, pour dissiper jusqu'aux moindres appréhensions, déclara de nouveau, par un acte authentique, qu'il n'entendoit point envahir la collation des bénéfices, ni profiter des émolumens que les Papes avoient coutume de percevoir. Enfin le chancelier protesta généralement & sans aucune réserve, qu'on vouloit maintenir les anciennes libertés de l'Eglise

Galli  
Juvé  
toire  
véque  
clerge  
ancien  
que le  
néfice  
lation  
& rés  
néfices  
tion,  
tiend  
Que  
le part  
révolu  
exempl  
mille  
de pré  
reste d  
qu'aprè  
peut s'  
ce qu'il  
& de  
dans ce  
nis, Pl  
de Jean  
clergé  
torisoit

Gallicane ; ce qu'explique ainsi Jean Juvénal des Ursins , auteur de l'histoire de Charle VI , & depuis archevêque de Reims : fut conclu que le clergé du royaume rentreroit dans ses anciennes libertés & franchises , savoir que les ordinaires donneroient les bénéfices qui se trouvoient dans leur collation , que toutes graces expectatives & réservations cesseroient , qu'aux bénéfices on procéderoit par voie d'élection , & que la collation en appartiendroit à l'ordinaire.

Quelque indispensable qu'eût paru le parti qu'on venoit de prendre , cette révolution soudaine , & jusque-là sans exemple dans la hiérarchie , laissoit mille embarras que le clergé s'efforça de prévoir & d'applanir , pendant le reste de son assemblée qui dura jusqu'après le 8 du mois d'août. On peut s'en former une idée , sur tout ce qu'il fallut employer de précautions & de circonspection , pour instituer dans ces conjonctures abbé de S. Denis , Philippe de Villeter , successeur de Jean de Monceaux. L'assemblée du clergé donna d'abord un acte qui autorisoit en général les élections confir-

J. Juv. p.  
133.

Hist. anon.  
P. 380.



mées par l'ordinaire sans recourir au Pape, avec promesse de maintenir les exemptions dans leur intégrité, & de se délistier de cette façon de pourvoir aux prélaturess des monasteres, si-tôt que l'Eglise seroit gouvernée par un seul & légitime Pontife. Le Roi expédia ensuite une permission aux religieux de S. Denis, à l'effet de se choisir un abbé. Ce choix étant fait, l'évêque de Paris, Pierre d'Orgemont, le confirma, donna la bénédiction solennelle au nouvel abbé, & en même temps dressa une reconnoissance par laquelle il déclaroit ne vouloir porter aucune atteinte aux immunités & franchises de l'abbaye. Cet abbé, par son mérite & sa haute vertu, étoit en si grande considération auprès des ducs de Berri & de Bourgogne, qu'ils le reconduisirent en cérémonie, de Paris jusqu'à son monastere.

Tout étant statué pour le détail de l'administration hiérarchique durant la soustraction, on surfit encore à l'éclat de la rupture, jusqu'à ce qu'on eût fait une dernière tentative sur l'esprit de Benoît. L'évêque de Cambrai fut choisi pour cette commission, par

le R  
mais  
retour  
tise,  
son r  
cicaut  
dre d  
sembl  
Pape  
minist  
tre de  
pagnie  
chal la  
route j  
Le p  
ment a  
lua res  
avec u  
annonc  
pour ch  
lui eur  
étoit la  
l'Emper  
la renc  
noît cha  
voix en  
pour l'E  
lection  
serai po

le Roi & les prélats de l'assemblée : mais comme on étoit déterminé sans retour, ou à obtenir la cession du Pontife, ou à lui faire porter la peine de son refus, Jean le Maingre de Boucicaut, maréchal de France, eut ordre d'accompagner l'évêque, & d'assembler des troupes pour forcer le Pape en cas de besoin. Ces deux ministres, l'un de conciliation & l'autre de sévérité, marcherent de compagnie jusqu'à Lyon, d'où le maréchal laissa le médiateur continuer sa route jusqu'à son terme.

Le prélat fut admis avec empressement à l'audience du Pontife, le salua respectueusement, & néanmoins avec une réserve qui fut la première annonce qu'on ne le reconnoissoit plus pour chef de l'Eglise. Quand l'envoyé lui eut dit en termes exprès, quelle étoit la volonté tant du Roi que de l'Empereur, & qu'on exigeroit de même la renonciation de son concurrent, Benoît changea de couleur, & dit d'une voix émue : J'ai beaucoup travaillé pour l'Eglise, on m'a créé Pape, l'élection a été canonique; je ne renoncerai point à ma dignité. Que le Roi

de France apprenne , qu'avec toutes ses ordonnances , il ne m'empêchera point de conserver jusqu'à la mort mon rang & mon trône. Seigneur , repartit l'évêque de Cambrai , j'attendois de vous plus de maturité. Consultez-vous avec vos freres les cardinaux ; & songez sur-tout que vous ne pouvez tenir seul contre l'Empire , la France & les prélats même de votre cour. Sur cela , deux cardinaux qui avoient la confiance de Benoît , s'avancerent & lui dirent : Saint Pere , l'évêque de Cambrai a raison ; nous vous conjurons d'y penser encore , comme il vous le propose. Toujours prêt à saisir les voies lentes , le Pape y consentit , & l'on se retira. On se rassembla le lendemain , au son de la cloche qui attira au consistoire tout ce qu'il y avoit de cardinaux dans la ville : mais Benoît fut toujours semblable à lui-même. Après avoir bien délibéré , après avoir long-temps discuté l'affaire , en l'absence de l'envoyé François qu'on fit retirer pour être plus libre , après avoir entendu toutes les remontrances & les sollicitations de ses cardinaux ; toute sa réponse fut qu'il vivroit & mour-

roit p  
ni g  
faire  
brusq  
regard  
lui.

L'é  
devers  
s'étoit  
à neuf  
port de  
marécl  
charge  
mienne  
ici ; re  
rendrai  
le chan  
pour r  
manda  
fermer  
tant pa  
tôt apr  
mes po  
d'Avign  
clarer la  
ternatio  
citoyens  
Pape le  
sister à

roit pape, sans que ni roi, ni prince, ni général, ni négociateur pussent le faire changer. On murmura, on se leva brusquement, on sortit sans presque le regarder; & il rentra froidement chez lui.

L'évêque de Cambrai se retira par devers le maréchal de Boucicaut, qui s'étoit avancé jusqu'au port S. André, à neuf lieues d'Avignon. Sur le rapport de ce qui venoit de se passer, le maréchal dit à l'évêque: Messire, votre charge est faite; je vais remplir la mienne. Vous n'avez plus que faire ici; retournez dire au Roi, que je lui rendrai bon compte de ses ordres. Sur le champ, il fit partir des commissaires pour rassembler les troupes, & commanda au sénéchal de Beaucaire de fermer tous les passages d'Avignon, tant par terre que par le Rhône. Bientôt après, il envoya un héraut d'armes pour défier le Pape & la ville d'Avignon, c'est-à-dire pour leur déclarer la guerre. Le défi porta la consternation parmi les cardinaux & les citoyens. Ils coururent représenter au Pape le péril & l'impossibilité de résister à un prince tel que le Roi de

France. Benoît, avec une fermeté d'ame digne d'une meilleure cause, leur répondit d'un air délibéré : Vous vous troublez de peu de chose; la ville est forte & bien pourvue; il me viendra du secours de Gènes & d'Aragon : gardez seulement vos remparts, je réponds du château.

Cependant Pierre d'Ailli avoit rendu compte en cour de l'opiniâtreté de Benoît, & l'on avoit envoyé deux commissaires, Robert, Cordelier docteur en droit, & Tristan du Bosc, prévôt de l'Eglise d'Arras, afin de publier, sous les yeux mêmes de l'obstiné Pontife, la soustraction d'obédience. Ils s'acquitterent fidèlement de leur commission, & commandèrent, sous des peines effrayantes, à tous les sujets du roi, tant clercs que laïcs, d'abandonner le service & la cour de Benoît. On obéit, & plusieurs même des gens du Pape, chapelains, auditeurs & autres officiers, se retirèrent avec empressement. Les commissaires étoient encore chargés d'une lettre du roi pour les cardinaux d'Avignon. Soit par égard pour les intentions de ce prince, soit par les sollicitations des bourgeois, à

qui B  
n'ouv  
vigne  
à la ca  
ensent  
& tra  
On st  
roient  
siéger  
violen  
la ville  
part d  
vignon  
la sou  
blique  
l'acte,  
avec un  
plaudi  
Ben  
décon  
cardina  
resta c  
quand  
laisser a  
ques tro  
Martin  
comme  
tre avec  
canes d'

qui Bourcicut avoit dénoncé que , s'ils n'ouvroient leur ville , il brûleroit leurs vignes & toutes les maisons qu'ils avoient à la campagne ; ils tintent conseil tous ensemble , sans prendre l'avis du Pape , & traitèrent de même avec le maréchal. On stipula que lui & ses gens entre-roient dans Avignon , & pourroient as-siéger le palais ; mais sans faire aucune violence aux cardinaux , ni au corps de la ville. Dix-huit cardinaux & la plu-part des officiers du palais sortirent d'A-  
vignon , & passèrent à Villeneuve , où la soustraction fut acceptée & suivie pu-bliquement. Ces prélats en dressèrent l'acte , & l'envoyèrent au Roi Charle , avec une lettre pleine d'éloges & d'ap-plaudissemens.

Benoît fut affligé , mais nullement déconcerté de ce revers. Réduit à cinq cardinaux & à ses domestiques , il protesta qu'il ne se soumettroit point , quand il devoit périr , & se résolut à se laisser assiéger. Cependant il reçut quel-ques troupes Aragonoises , non du Roi Martin , qui ne jugea point à propos , comme il s'en expliqua , de se commet-tre avec la France pour soutenir les chi-canes d'un prêtre ; mais de Rodrigue de

Vir Pap 6  
2. p. 11326

Froiss. vol.  
4. c. 28.

Eune, qui les amena lui-même au Pape son frere. Il se tint donc renfermé dans son palais, où il avoit fait à loisir une ample provision de vivres de toute espece. On s'empara, dans la ville, de tout ce qui lui appartenoit; on usa de la dernière rigueur envers ceux de ses officiers qu'on put surprendre; on établit contre les murs du château, des batteries de canon, & les autres machines de guerre alors en usage. Les cardinaux avoient tellement gagné la bourgeoisie, que le cardinal de Neufchâtel fut reconnu pour commandant de la ville, aux acclamations d'un peuple nombreux qui crioit de toute part: Vive le sacré college & la ville d'Avignon. Alors on vit un cardinal en pourpoint de pourpre, l'épée au côté & le bâton de commandement à la main, marcher contre un Pape, faire feu sur le palais pontifical, & d'une manière si sérieuse, que le Pontife fut atteint de quelques éclats de pierre sortis d'un canon. Deux jours après, le cardinal commandant reçut lui-même un coup de feu, qui mit fin à sa vie & à ses faits d'armes.

Tout fut pareillement extraordinaire,

dans  
du m  
moins  
Pape.  
les su  
à cou  
cardin  
qui éto  
jettés  
tés. Le  
misere  
se tira  
mille  
côté, F  
mes, q  
teau pa  
lentit l'a  
moins d  
pussent  
du péril  
de mon  
Ils av  
trois ans  
dans le  
l'année.  
un lieu d  
multitud  
les mal  
tout, sa

dans cette guerre bizarre. L'attaque du maréchal eut quelque chose de moins brillant, que la défense du Pape. Pendant un temps assez long, les succès des assiégeans se bornerent à couper des convois, & à prendre les cardinaux de Pampelune & de S. Adrien, qui étoient sortis du château. Ils furent jettés dans une prison, & très-mal traités. Le cardinal de S. Adrien mourut de misère, & le cardinal de Pampelune ne se tira des fers, qu'au prix de cinquante mille écus d'or. Les assiégés, de leur côté, prirent une troupe de trente hommes, qui voulurent pénétrer dans le château par un égoût de cuisine; ce qui ralentit l'ardeur des assiégeans, sans néanmoins que des avantages si peu décisifs pussent tirer ceux qui les remportoient, du péril & de la détresse qui croissoient de moment en moment.

Ils avoient des vivres pour deux ou trois ans; mais ils manquoient de bois, dans les froids les plus rigoureux de l'année. D'ailleurs le mauvais air, dans un lieu où se trouvoit comme entassée la multitude de ceux qui le défendoient, les maladies, le défaut de remèdes, tout, sans le fer de l'ennemi, faisoit de

Vit.  
p. 1125.



ce château funeste un théâtre de mort & de désespoir. En vain quelques Aragonois & d'autres partisans de l'indomptable Pontife avoient armé des galeres, pour lui porter des rafraîchissemens, ou du moins pour le tirer de son réduit : les élémens même parurent s'opposer à leur dessein ; les eaux du Rhône se trouvant si basses, qu'ils ne purent jamais remonter jusqu'à Avignon. Dans ces extrémités, Benoît enfin traita de paix avec la cour de France, par le moyen du Roi d'Aragon, qui envoya des ambassadeurs au Roi Charle. L'abbé du Mont S. Michel, le Chevalier Guillaume de Tignonville & le Docteur Gilles Deschamps qui furent renvoyés de France en Aragon, eurent ordre de passer par Avignon, & de convenir avec le Pape. On ne se relâcha point sur l'article de la cession : Benoît fut contraint de promettre, qu'il renonceroit au pontificat, du moins au cas que son compétiteur cédât lui-même pour quelque cause que ce fût. On lui fit encore promettre de n'empêcher l'union par aucune voie directe ou indirecte, de se rendre aux assemblées qui pourroient se tenir pour la paix de l'Eglise, & de ne point sortir

Rain. an.  
1397. D. 10.

du pa  
cardin  
été de  
garnis  
prit so  
nit to  
besoin.  
Franço  
bonne,  
de son  
le mois  
Cep  
dience  
par les  
en jour  
avoit ét  
ples, v  
mois d  
avoit  
mois su  
Le roi  
à Paris p  
été réso  
retour  
blir. En  
pressoit  
soustrai  
moins é  
réussit a

du palais d'Avignon sans l'aveu des cardinaux & des princes qui avoient été de son obédience. Il congédia sa garnison Aragonoise, le Roi Charles le prit sous sa protection, & on lui fournit toutes les provisions dont il avoit besoin. Mais on commit des officiers François, avec l'archevêque de Narbonne, pour la garde de sa personne & de son palais. Ce traité fut conclu dans le mois d'avril 1399.

Cependant la soustraction d'obédience étoit toujours mise à exécution par les François, & s'étendoit de jour en jour en de nouveaux Etats. Elle avoit été embrassée par la reine de Naples, veuve du Duc d'Anjou, dès le mois de novembre de l'année où elle avoit été résolue en France; & le mois suivant, par le Roi de Castille. Le roi de Navarre qui s'étoit trouvé à Paris pendant l'assemblée où elle avoit été résolue, ne manqua point, à son retour dans son royaume, de l'y établir. En même temps la cour de France pressoit les princes de l'autre parti, de se soustraire pareillement à l'autorité non moins équivoque de leur Pape. Charles réussit auprès de Jean de Bavière

évêque de Liege, & chez plusieurs autres princes du même canton. Il pressa l'Empereur Venceslas d'accomplir ses engagements : mais ce prince, aussi lent à dégager sa parole que prompt à la donner, remit l'affaire à la diète qu'il avoit convoquée à Breslau. Une révolution qui survint bientôt après dans l'Empire, & qui précipita ce prince du trône qu'il déshonoroit, lui donna de tout autres soucis. Les électeurs assemblés au château de Laenstein sur le Rhin, l'y déposèrent, avec le consentement du Pape Boniface, le vingtième d'août 1400, & quatre jours après lui donnerent pour successeur, Robert comte palatin du Rhin. Richard II roi d'Angleterre, plus fidele aux promesses faites à Charles VI, trouva le principe de sa ruine dans cette complaisance, ou plutôt dans son indolence & sa mollesse. Durant le cours fatal de cette même année 1400, il fut mis à mort dans la prison où il avoit été renfermé l'année précédente, après qu'il se fut déclaré lui-même indigne de régner, & qu'il eut remis le sceptre & la couronne au duc de Lancastre son cousin-germain, qui

lui suc  
Sur l'a  
s'en ti  
néral,  
time.

Les  
les do  
ralenti  
choqu  
depuis  
mais e  
mé à t  
politiqu  
néralen  
succom  
les peu  
piniâtre  
bien en  
d'abjur  
que les  
terent  
chacun  
en que  
ils leve  
dont il  
ment.  
vues,  
ne serv  
des aut

lui succéda sous le nom de Henri IV. Sur l'article du schisme, les Anglois s'en tinrent à la voie du concile général, comme au seul remede légitime.

Les sentimens ainsi partagés entre les docteurs & les nations diverses, ralentissoient des efforts qui s'entrechoquoient sans cesse, & reculoient depuis six ans l'extinction du schisme : mais enfin le mouvement étoit imprimé à tous les corps ecclésiastiques & politiques ; & ce monstre devenu généralement odieux, ne pouvoit que succomber, si-tôt que les princes & les peuples seroient d'intelligence. L'opiniâtre & artificieux Benoît XIII fut bien encore regagner ceux qui venoient d'abjurer son obédience. On dit même que les deux Papes rivaux se concerterent ensemble, afin de conserver chacun sa partie du pontificat, détruit en quelque sorte par ce partage : ils leverent au moins les anathêmes, dont ils s'étoient frappés réciproquement. Cependant on pénétra leurs vues, dans les deux partis, où elles ne servirent qu'à rapprocher les uns des autres leurs défenseurs respectifs,

476 HISTOIRE DE L'EGLISE.

& à précipiter leur propre ruine. Les choses en étoient à ce point, dans la dernière année du quatorzième siècle, qu'on peut ainsi regarder comme l'époque de la décadence des deux Pontifes propagateurs, ou fauteurs du schisme.

*Fin du quatorzième Volume.*

D

SUR

L'ART  
produit  
les ré  
ne pou  
aux dé  
le troi  
rière de  
où, à l  
pas de  
breux e  
seurs s  
sarder  
livrer a  
la prés  
Après  
entrepr  
neté des  
pas en  
mal en  
nités ex  
vrais ou  
siastique  
que, &

---

## DISCOURS

### *SUR le troisieme Age de l'Eglise.*

L'abus ou le relâchement étant la production naturelle de l'ignorance, les ténèbres du second âge de l'Eglise ne pouvoient aboutir qu'aux écarts & aux désordres qui l'ont désolée durant le troisieme, & qui vont faire la matiere de ce Discours. Champ immense, où, à la vérité, nous ne manquerions pas de guides, si à la suite de ces nombreux essaims d'observateurs & de censeurs sans retenue, nous voulions hasarder une critique audacieuse, & nous livrer aux saillies de l'humeur, ou de la présomption applaudie.

Après tout ce qu'on a déjà vu des entreprises des Papes sur la souveraineté des Princes, que n'aurions-nous pas encore à dire touchant la liberté mal entendue de l'Eglise, les immunités exagérées des clerics, tous les abus vrais ou faux de la juridiction ecclésiastique? La difficulté de juger les évêque, & l'impunité qui en est la suite,

la rareté & l'abolition légitimée, pour ainsi dire, des conciles, la multiplication presque infinie des appels & des citations à Rome, l'invention des légats à *latere*, l'extension indéfinie du pouvoir pontifical, présentoient un champ plus avantageux encore. Quel fonds n'offroit pas sur-tout l'inquisition, indifférente au corps de l'Eglise, & dont les tableaux chargés ont fourni tant de tirades pathétiques & sublimes à nos panégyristes oisifs de l'humanité & de la bienfaisance ! Mais, outre que nous envisageons ces fantômes d'un œil plus froid que ne le font ces nouveaux Héraclites, la nature & l'étendue des objets qui nous restent à traiter, nous font un devoir plus étroit que jamais, de la brièveté, de l'ordre, du sang-froid & de la réserve.

Assez long-temps on a crié au fanatisme, pour qu'il ne soit plus contagieux ; & dans les siècles même les plus décriés, ce danger fut beaucoup moindre qu'on n'entreprend de le persuader tant d'années après. Car enfin, les maximes contraires à celles de la sainte antiquité, ne sortirent jamais de l'ordre des problèmes : jamais du moins

aucun  
ne  
tude  
dem  
cony  
disci  
seule  
ticuli  
venti  
ximes  
seule  
pour  
mitifs  
plus ex  
toujou  
le voi  
vert,  
toute  
moins  
Aussi n  
la disc  
moins  
peut ja  
cieuse,  
entier.  
nature,  
elle c  
ment,  
ration v

## DISCOURS. 479

aucune décision du corps de l'Eglise ne les marqua du sceau de la certitude. Le principe de la réformation demuroit toujours, en ce que l'on convenoit de part & d'autre, que la discipline des premiers siècles étoit la seule regle à suivre : les méprises particulières ne provenoient que des préventions introduites en faveur des maximes nouvelles, qui, sur la foi & la seule garantie de Gratien, passoient pour tirer leur origine des temps primitifs. Le remede étoit plus difficile, plus enveloppé & moins présent : mais toujours il subsistoit ; & en écartant le voile du préjugé dont il étoit couvert, dès là même on rendoit à sa vertu toute son activité. Le régime étoit moins parfait : il n'étoit pas ruineux. Aussi ne disconvenons - nous pas, que la discipline ne puisse être plus ou moins recommandable : mais elle ne peut jamais devenir radicalement vicieuse, ni éprouver un dépérissement entier. La foi seule, immuable de sa nature, comme l'éternelle vérité dont elle émane, ne reçoit ni accroissement, ni diminution, ni aucune altération véritable. Mais, si elle commu-



nique cette divine prérogative à la discipline fondamentale, qui fait partie de l'évangile; elle n'imprime pas le sceau de son immutabilité & de sa perfection suprême aux établissemens divers qu'exige la diversité des personnes, des temps, des lieux, & qui ne sont pas moins susceptibles de variation, que ces objets changeans d'où ils tirent leur origine.

Cette réfutation générale, la seule que les bornes d'un discours nous permettent de faire à un détail infini d'objections minutieuses, suffit pour remplir nos engagemens, c'est-à-dire pour faire appercevoir à toute ame droite la merveille de la conservation de l'Eglise contre ces abus, quels qu'ils aient été. Qu'on remarque cependant que nous écartons précisément les questions qui présentent le moins de difficultés, & que nous nous arrêtons à celles qui prêtent infiniment plus à une critique raisonnée. Les croisades, la pénitence canonique, la résidence des Papes à Avignon; voilà sur quoi vont rouler nos observations. L'omission ou la concision des autres chefs

de

de d  
mand  
To  
blir t  
à une  
étoier  
peut  
qui le  
ment.  
contra  
que,  
conçue  
sulté d  
ce ne  
baltern  
qu'à l  
dont la  
ces obje  
en fav  
bouche  
l'Eglise  
gnemen  
regles s  
de devo  
Furer  
de relig  
naires d  
nes, ce  
générale  
Tom

de dispute ne nous fut donc pas commandée par une réserve pusillanime.

Tout ce qu'il nous importe d'établir touchant les croisades, se réduit à une seule proposition. Ces guerres étoient-elles justes ? Si l'affirmative peut se démontrer, dès lors l'Eglise qui les approuva, est justifiée pleinement. Qu'elles aient été conformes ou contraires aux maximes de la politique, qu'elles aient été bien ou mal conçues & conduites ; qu'il en ait résulté des calamités, ou des avantages : ce ne sont là que des questions subalternes, étrangères à l'honneur ainsi qu'à l'enseignement de l'Eglise, & dont la décision, comme dans tous ces objets à double face, sera toujours en faveur de chaque parti, dans la bouche de ses partisans respectifs. Pour l'Eglise, il s'agit uniquement d'enseignement pur, de morale exacte, de règles sûres de conduite, c'est-à-dire de devoir & de justice.

Furent-elles donc justes, ces guerres de religion, ces ligues si extraordinaires de toutes les nations Chrétiennes, cette conspiration soudaine & générale de l'Europe contre l'Orient ?

Avant de répondre à cette question, ou à ce doute affecté, j'en pourrois rechercher l'origine, & la lui trouver commune avec cette classe de Chrétiens, prévenus pour les sectes, d'une prédilection graduée sur le plus ou le moins d'éloignement que chacune d'elles marque pour le Christianisme. Répondons cependant, sans nous prévaloir de ce très-fort préjugé ; mais aussi sans aspirer à l'honneur dangereux de plaire indistinctement à tous les partis, ou du moins, sans user d'une complaisance, ou plutôt d'une connivence, qui seroit de notre part une vraie trahison à l'égard de l'Eglise, & qui deviendroit nuisible à ses ennemis eux-mêmes. Instruits par l'expérience & par une étude sérieuse de l'histoire ecclésiastique, nous sommes pleinement convaincus qu'on ne leur a jamais cédé sans que la religion eût à en gémir, sans même les en éloigner davantage, au lieu de les en rapprocher.

Si la vraie philosophie cherche la lumière dans les sources analogues à la matière qui se doit traiter ; si la règle & le compas mesurent les sur-

face  
tire  
fait  
peup  
les m  
voilà  
aux  
préjug  
même  
nouve  
qu'elle  
défenc  
cette f  
sives, t  
Rome  
de la r  
il n'est  
justice  
s'agit p  
de l'hi  
Rapp  
xis-Com  
que jou  
riale pa  
blant po  
ses espé  
peuples  
qu'il s'écr  
il avoit

faces, & que la science des idées se tire des idées mêmes ; les choses de fait doivent se puiser dans les fastes des peuples & des temps. L'histoire donc, les monumens sacrés de l'histoire ; voilà ce que nous prétendons opposer aux préjugés philosophiques & aux préjugés populaires, qui sont ici les mêmes. Or si les empereurs de la nouvelle Rome, toute méconnoissable qu'elle étoit, conservoient le droit d'en défendre les apanages, & de faire à cette fin des liguees offensives & défensives, tant avec l'empereur de l'ancienne Rome, qu'avec tous les augustes chefs de la république Chrétienne ; dès-là, il n'est plus de doute à élever sur la justice de la guerre sainte, & il ne s'agit plus que d'ouvrir les monumens de l'histoire.

Rappelez-vous donc comment Alexis-Comnene, empereur dépouillé chaque jour de quelque province impériale par les Musulmans, & tremblant pour sa capitale même, tourna ses espérances vers les princes & les peuples Chrétiens de l'Occident. Dès qu'il s'étoit vu sur le trône de Grece, il avoit sollicité l'alliance de l'empereur

reur Latin, des princes François, & spécialement de Robert le Frison, comte de Flandres, prince en grande réputation de valeur, & d'un poids à imprimer le mouvement à bien d'autres. Il leur écrivit, au rapport de tous les historiens, une lettre pathétique, où, après leur avoir peint les excès révoltans de l'impiété, de la cruauté, de la lubricité Mahométane, il les conjuroit de lui prêter leurs armes & leurs bras, afin d'arrêter des conquérans si superbes & si odieux. Pour les presser davantage, aux motifs de zèle & de vertu il joignit ceux de l'intérêt, & leur fit envisager des ruisseaux d'or & d'argent, où il leur seroit permis de puiser à discrétion. Le comte de Flandres partit aussi-tôt pour le pèlerinage de Jérusalem, afin de reconnoître, sous ce prétexte, l'état de l'Orient. A son retour, il passa par C. P. s'aboucha avec Alexis, & lui promit cinq cents cavaliers, qu'il lui envoya dès qu'il fut de retour dans sa patrie. Ils menerent avec eux cent cinquante chevaux, outre ceux qu'ils montoient : genre d'approvisionnement si nécessaire aux Grecs, que l'Empe-

Alex. An.  
Comn. Guib.  
Abb. Rob.  
monach.  
Anecd. t. 1.  
Ampliff. Col-  
lect. t. 1.

leur  
leur  
envoy  
cée p  
xis é  
étoit  
ses pr  
doit l  
l'émin  
dignit  
d'Occi  
Enfi  
comme  
Plaisan  
quatre  
arriver  
qui, au  
par les  
le seco  
pations  
fantes  
les pré  
les ord  
politiqu  
on alla  
sément  
fut la c  
publiée  
née au

leur démonta encore ces cavaliers, en leur payant leurs montures; puis les envoya garder Nicomédie, fort menacée par les Infideles. L'Empereur Alexis écrivit au Pape lui-même, qu'il étoit dans l'impossibilité d'arrêter par ses propres forces le torrent qui inondoit l'Asie, & le supplia d'user de l'éminent pouvoir que lui donnoit sa dignité, pour engager tous les Fideles d'Occident à le secourir.

Enfin, au mois de mars de l'an 1095, comme le Pape Urbain II tenoit à Plaisance un concile, où se trouvoient quatre mille clerks & trente mille laïcs, arriverent les ambassadeurs d'Alexis, qui, au nom du Rédempteur adoré par les Grecs & les Latins, imploroit le secours de ceux-ci contre les usurpations & les violences toujours croissantes des Musulmans. Les princes, les prélats, le Souverain Pontife, tous les ordres de la société Chrétienne & politique, souscrivirent à ses vœux: on alla jusqu'à lui promettre expressément trente mille hommes; & telle fut la cause de la première croisade, publiée dans le cours de la même année au concile de Clermont. Alexis,

à la vérité, ayant reçu un secours trois ou quatre fois plus nombreux qu'on ne le lui avoit promis, parut craindre des défenseurs si puissans ; & les désordres de plusieurs d'entre eux les lui firent regarder comme des ennemis non moins dangereux que les Infidèles : mais on ne laissa pas de passer un traité réciproque, où le Grec s'obligeoit à joindre ses troupes aux Croisés, & ceux-ci à lui remettre les conquêtes qu'ils feroient sur les Turcs. Après ce qu'on a vu dans cette histoire, il n'est rien à désirer pour la preuve de ces faits.

Vous y avez pu voir de même, qu'Aboul-Casem-Mostali, Calife Fatimite d'Egypte, avoit recherché l'alliance des princes Croisés, contre les Turcs attachés à Mostader, calife de Bagdad, & déjà maître d'une partie de la Syrie. On conclut un traité par lequel il étoit stipulé, que les Francs aideroient le calife à chasser les Turcs, & qu'en reconnoissance, il leur céderoit Jérusalem & les saints lieux, que les Turcs avoient enlevés à son pere Mostadi trente-huit ans auparavant. Le Calife artificieux profita de la di-

versio  
Chrét  
lem,  
chang  
cette  
Qu  
diges  
fide,  
bien é  
royaun  
chefs,  
dans to  
de maj  
ils pur  
nom, c  
la Grec  
tracter  
offensiv  
guerre  
juste ric  
secours  
patrie n  
tement  
la Barba  
juste po  
voies de  
nemis in  
seule po  
Après c

DISCOURS. 487

version & des victoires de l'armée Chrétienne, reprit lui-même Jérusalem, & déclara que, les choses ayant changé de face, il prétendoit garder cette ville.

Quand les Chrétiens, par des prodiges de valeur contre cet allié perfide, & par un droit de conquête si bien établi, eurent fondé ce nouveau royaume & différens autres Etats, leurs chefs, devenus souverains, entrèrent dans toutes les prérogatives du droit de majesté & de monarchie. Dès lors, ils purent, en leur propre & privé nom, c'est-à-dire indépendamment de la Grece & de l'Occident même, contracter des alliances, former des ligues offensives & défensives, traiter de la guerre & de la paix, & à bien plus juste titre, réclamer & employer les secours de leurs freres d'Europe. Cette patrie nouvelle qu'on s'étoit faite justement au centre de l'Infidélité & de la Barbarie, on eut un titre également juste pour la défendre, par toutes les voies de droit public, contre des ennemis irréconciliables, dont la ruine seule pouvoit étouffer le ressentiment. Après cette justification de la premiere



croisade qui entraîna toutes les autres, nous les pourrions également regarder comme justifiées dans leur principe, & tenir dès-là pour certain tout ce que nous avons à prouver. Mais, comme en fait d'histoire les détails & les inductions sont les preuves les plus satisfaisantes, parcourons les croisades principales, avec beaucoup de célérité néanmoins, & en abrégeant plus encore que pour la première. Ce que nous venons de dire concernant celle-ci, reflue de soi-même sur toutes les autres.

La perte que les premiers Croisés firent d'Edesse, donna lieu à la seconde croisade. Sanguin, sultan de Mosul, le plus puissant prince d'Asie, fit un horrible massacre des habitans tous Chrétiens de cette ville, qui jusque là n'étoit jamais tombée au pouvoir des Infidèles : il en profana d'une manière affreuse les églises. L'Evêque de Gabale, qui avoit le plus contribué à soumettre cette contrée aux Latins, prit le parti de passer les mers, & d'aller demander du secours aux Occidentaux. Tout fondé qu'il étoit en justice, comme représentant d'une

ville  
Croi  
Mah  
près  
voyés  
avoit  
rapac  
dema  
Bern  
de p  
en A  
le R  
Conr  
grand  
Que  
n'ait  
entho  
ses m  
rairen  
essent  
des h  
ter le  
chang  
cuffio  
ment  
du suc  
on l'a  
La  
aux v

ville libre qui avoit pu choisir les Croisés pour maîtres à l'exclusion des Mahométans, il fut encore appuyé auprès du Pape Eugene III par des envoyés d'Arménie, autre pays libre, qui avoit le même intérêt à réprimer la rapacité Musulmane. Ce fut sur ces demandes qu'Eugene commit à Saint Bernard, son ancien maître, le soin de prêcher la croisade en France & en Allemagne, & qu'on vit ensuite le Roi Louis le Jeune, & l'Empereur Conrad III conduire en Orient une grande partie des forces de l'Europe. Que cette expédition, mal exécutée, n'ait eu aucun succès; que sur le saint enthousiasme du prédicateur, & sur ses miracles même, on ait pris témérairement pour absolues, des promesses essentiellement conditionnelles pour des hommes instruits à ne jamais tenter le Seigneur: ce seroit prendre le change, que d'entrer dans cette discussion. Ce qui nous importe uniquement, & ce qui est fort indépendant du succès, c'est que l'entreprise, comme on l'a vu, étoit juste dans son principe.

La troisième croisade fut accordée aux vœux du roi de Jérusalem, Gui

de Lusignan , à qui Saladin avoit enlevé cette capitale & presque tout le royaume , sur lequel il n'avoit lui-même que des droits très-équivoques , n'étant pas du sang des califes auxquels il s'étoit substitué. L'Empereur Frédéric qui partit le premier pour cette expédition , avoit d'ailleurs fait alliance avec le sultan d'Iconie , de la race des Seljoucides. S'il lui prit ensuite sa capitale , après l'avoir battu deux fois , c'est que le Turc perfide avoit tenté de le faire périr dans les défilés des montagnes. Les Rois Philippe-Auguste & Richard d'Angleterre arrivés ensuite , & dont les efforts se bornerent à peu près à la réduction de Ptolémaïde , purent sans doute reprendre de même cette ancienne possession aux Infideles qui l'avoient enlevée aux Latins de Palestine , & qui d'ailleurs y tenoient ceux-ci assiégés depuis près de deux ans.

Frédéric II, dans la quatrième croisade, put à plus forte raison remettre les Chrétiens en possession de la ville sainte, en la manière dont il recouvra ce foible avantage. Ce ne fut qu'après avoir fait, comme vous l'avez vu dans cette his-

toire  
tan  
der  
un  
sang  
au ha  
geuse  
la pl  
lestin  
parce  
traire  
à la p  
qu'ils  
mun  
thème  
désor  
Au  
tifier  
des pr  
dans  
leurs  
fento  
ce qu  
sainte  
pondi  
le Ro  
levé l  
qui l'a  
pereu

toire , un traité en forme avec le Sultan Mélic camel , qui aimâ mieux céder une partie de la souveraineté sur un pays ruiné , que de prodiguer le sang de ses troupes , que de mettre au hasard , des conquêtes plus avantageuses. Il est vrai que le Patriarche , & la plupart des évêques Latins de Palestine improuverent ce traité ; mais parce qu'ils le trouvoient honteux , contraire en différens points à la foi ou à la piété Chrétienne , & sur tout parce qu'ils ne vouloient rien avoir de commun avec Frédéric , alors sous l'anathème qui excita tant de troubles & de désordres dans l'Eglise.

Au reste , nous n'avons pas à justifier chaque entreprise particulière , soit des princes , soit de quelques prélats qui , dans leurs dispositions personnelles & leurs procédés arbitraires , ne représentoient pas le corps de l'Eglise. Tout ce qu'elle autorisoit , c'étoit la guerre sainte , faite d'une manière qui répondît à la dignité de son objet. Que le Roi Richard , par exemple , ait enlevé l'île de Chypre à Isaac-Comnene , qui l'avoit usurpée lui-même sur l'Empereur Andronic , que l'Empereur Eté-

déric, de son côté, ait ravi à Jean de Brienne, son beau-pere, le titre même de Roi de Jérusalem ; que bien des indignités pareilles, des cruautés barbares, des trahisons contre leurs propres freres aient été commises par les guerriers qui combattoient sous l'étendard de la croix : c'est ce que l'Eglise, par l'organe de ses Pontifes, ne cessa de blâmer, & de punir autant que l'éloignement & les autres circonstances le permirent.

Il peut vous souvenir en particulier des efforts que fit le Pape Innocent III, pour empêcher les Croisés de tourner leurs armes contre C. P. Toutefois jamais entreprise parut-elle plus plausible, & même plus digne d'éloges ? Le fils de l'Empereur Isaac, le jeune Alexis l'Ange, qui avoit tout à la fois les injures d'un pere & la majesté de l'Empire à venger, avoit imploré le secours des François & des Vénitiens, armés contre les Infideles d'Asie. En quels termes néanmoins le Souverain Pontife leur écrivit-il contre un projet si spécieux ? Que personne de vous, leur dit-il, ne s'imaginé qu'il lui soit permis de faire la

guerre  
l'emp  
sur fo  
pas so  
S. Sie  
sujets  
qu'il a  
vous c  
nons e  
rer, so  
ne pe  
ames.  
nocent  
ayant  
sés, &  
son trô  
crut pe  
avec d  
de la  
dans la  
qui n'o  
Les  
pateren  
pire de  
suphle  
celui d  
sonne  
glé de

guerre aux Grecs, sous prétexte que l'empereur régnant a usurpé l'empire sur son frere Isaac, ou qu'ils ne sont pas soumis, comme ils le doivent, au S. Siege. Quelques crimes que lui & ses sujets aient commis, ce n'est pas à vous qu'il appartient d'en faire justice. Nous vous conjurons donc, & vous ordonnons expressément, de ne pas vousingérer, sous apparence de piété, dans ce qui ne peut tourner qu'à la perte de vos ames. Les craintes & les sollicitudes d'Innocent ne cessèrent, que quand C. P. ayant été prise d'assaut par les Croisés, & l'Empereur Isaac rétabli sur son trône avec son fils Alexis, on crut pouvoir traiter avec eux, comme avec des princes possesseurs tranquilles de la souveraineté, sans plus entrer dans la discussion des droits de ceux qui n'ont que le Ciel pour Juge.

Les Croisés, en leur nom, s'emparerent enfin de la ville & de l'empire de C. P. mais sur le tyran Murphle, qui n'y avoit d'autre droit que celui du parricide, commis sur la personne du jeune Alexis qu'il avoit étranglé de ses propres mains. En qualité

d'alliés de ce malheureux Prince, dont ils ne laissoient pas d'avoir à se plaindre, ils se crurent autorisés, & obligés en quelque sorte à venger sa mort, à précipiter son bourreau de son trône. Si l'on fit à ce sujet une foule de mauvais raisonnemens, si C. P. réduite sous l'obéissance de l'Eglise Romaine, parut la meilleure apologie aux yeux d'une multitude imbuë des préjugés du temps, ce vice de raisonnement n'ôta rien, dans la réalité, à la justice d'une conquête conforme à toutes les maximes du droit des gens.

Nous faut-il encore justifier les entreprises du Roi S. Louis, dont l'équité scrupuleuse fit l'admiration des Mahométans mêmes? Serions-nous moins frappés de l'exemple à jamais mémorable qu'il leur donna dans sa captivité d'Egypte, lorsque ces vainqueurs Infidèles, s'étant mécomptés de dix mille livres sur le prix convenu de sa rançon, il leur fit reporter cet argent, malgré leurs propres conventions au traité? Observateur si religieux des seules apparences de la justice, Louis ne l'auroit-il pas consul-

rée,  
boulev  
transc  
tous l  
tingua  
Papes  
respec  
n'imag  
fournir  
pos de  
notre p  
consult  
l'histoir  
velle  
leur p  
jetrés d  
Jérusale  
cruauté  
frémir  
Le sulta  
Musulm  
Chrétie  
sultans,  
Corasim  
attirer  
absolum  
les favo  
tement,  
d'Egypte

rée , pour une expédition qui alloit  
 bouleverser des empires entiers ? Génie  
 transcendant d'ailleurs , qui , malgré  
 tous les préjugés de son siècle , dis-  
 tingua si bien , dans les démêlés des  
 Papes avec les Empereurs , les droits  
 respectifs des deux Puissances , & qui  
 n'imagina jamais que la religion pût  
 fournir des motifs de troubler le re-  
 pos des Etats. Ici néanmoins , selon  
 notre plan & notre marche accoutumée ,  
 consultons encore les monumens de  
 l'histoire. Louis prit la croix , à la nou-  
 velle que les Corasmiens , chassés de  
 leur pays par les Tartares , s'étoient  
 jetés dans la Palestine , & avoient pris  
 Jérusalem , où ils commettoient des  
 cruautés & des horreurs qui faisoient  
 frémir la nature autant que la religion.  
 Le sultan de Damas , & d'autres princes  
 Musulmans , s'étoient alliés avec les  
 Chrétiens d'Asie. Toutefois d'autres  
 sultans , moins exposés à la fureur des  
 Corasmiens , soit par crainte de les  
 attirer chez eux , soit par une haine  
 absolument aveugle du nom Chrétien ,  
 les favorisoient plus ou moins secré-  
 tement. De ce nombre fut le sultan  
 d'Egypte , chez qui le sage & saint



Roi crut devoir porter la guerre, afin de tarir les secours à leur source. A peine arrivé en Orient, il reçut encore une ambassade des Tartares Mogols, qui recherchoient son alliance contre des ennemis communs, & qui fournirent de nouveaux motifs à une politique équitable.

Enfin, la dernière croisade se forma pour arrêter les progrès de Bodocdar, sultan d'Égypte, contre les Chrétiens & les Tartares leurs alliés. Il avoit pris & ruiné Césarée, avec une multitude d'autres places de moindre importance; il avoit dévasté le territoire de Tyr, de Tripoli, de toutes les villes où les Chrétiens en plus grand nombre avoient le plus à craindre de la famine; il avoit pris à composition le château de Saphat, la meilleure de leurs forteresses; & contre la foi du traité, il en avoit fait égorger les défenseurs au nombre de plus de six cents, pour avoir refusé de renoncer à J. C. il menaçoit enfin Joppé, Antioche, & jusqu'au dernier refuge que les Occidentaux eussent en Palestine. S. Louis dirigea sa marche vers Tunis en Afrique, contrée qui, n'ayant pas encore

été le  
soit a  
leure  
riches  
sulma  
lations  
moign  
embra  
rien à  
çois f  
rances  
religio  
la pru  
porte  
viola p  
donc le  
des cro  
près les  
toute l  
pas su  
tisme,  
injurie  
fanatiqu  
appelle  
je, fait  
d'injust  
Des  
légitim  
la prop

été le théâtre de la guerre, fournissoit aux Sarazins du Levant leur meilleure cavalerie, avec une infinité de richesses. Vous savez que le Roi Musulman de Tunis entretenoit des relations avec le S. Monarque, & témoignoit n'attendre que son arrivée pour embrasser le Christianisme, sans avoir rien à craindre de ses sujets. Les François furent trompés dans leurs espérances; & peut-être que le zèle de la religion fit pécher contre les regles de la prudence: mais ce qui nous importe encore uniquement ici, on ne viola point les loix de l'équité. Ainsi donc le feu de la guerre, l'enthousiasme des croisades, examiné froidement d'après les preuves de fait que présente toute la suite de l'histoire, & non pas sur les vagues reproches de fanatisme, non pas sur les déclamations injurieuses d'un philosophisme plus fanatique & plus intolérant que ce qu'il appelle ainsi; l'exhibirion des faits, dis-je, fait seule évanouir ici toute idée d'injustice.

Des vues peut-être fautives, mais légitimes, de politique, la nécessité de la propre défense, & la convenance

de la diversion furent un nouveau motif de ces guerres , & fournissent un nouveau jour pour les justifier pleinement , aux yeux de toute personne tant soit peu versée dans le droit de la paix & de la guerre. Rappelez-vous un moment quel fut le génie de l'islamisme à son origine , & quel système d'oppression il ne cessa point de suivre avec acharnement , tant qu'il eut en main la force oppressive & la prépondérance du pouvoir : le but constant du premier auteur de cette absurde religion , fut d'y soumettre les trois parties du monde connu , non par la voie engageante de la persuasion , qu'elle ne pouvoit soutenir , mais par le poids meurtrier du cimeterre , par l'abrogation des loix , la dégradation du genre humain , & le mépris de toute humanité. Tout étoit sanctifié par le zèle de l'alcoran ; & pourvu qu'on tendit à cette fin , il n'étoit plus de moyen , soit séditieux , soit tyrannique , soit meurtrier & barbare , qui ne devînt légitime. Les peuples qui couroient au devant du joug , qui se faisoient un mérite de la révolte & de l'apostasie , entroient en com-

munau  
avec la  
silloier  
pitoyal  
tranch  
tement  
réduiso  
dition  
ple , n  
de ma  
tives &  
en gu  
lateurs  
de tou  
pas ces  
social  
véhém  
vagues  
exprim  
gon , c  
la ver  
Le c  
digha  
pides c  
ques tr  
incont  
maine  
fonder  
vemen

munauté de nation & de privileges, avec la secte monstrueuse qu'ils grossissoient de jour en jour : on faisoit impitoyablement tomber le reste sous le tranchant des armes ; ou par un traitement encore plus déplorable , on les réduisoit , sous les chaînes , à la condition des bêtes de somme. Nul peuple , nul empire , nul droit de cité ni de majesté , nulle de ces loix primitives & sacrées parmi les nations même en guerre , n'étoit réverée par ces violeurs enthousiastes de tout droit & de toute religion. Ne seroient-ce donc pas ces infracteurs brutaux de tout lien social , qui enflammeroient toute la véhémence philosophique , si les termes vagues de fanatique & de fanatisme exprimoient autre chose dans son jargon , que la haine de l'évangile & de la vertu ?

Le conducteur des chameaux de Cadigha entraîna d'abord les hordes stupides de l'Arabie , dont il souleva quelques tribus , & subjugua le reste. Il passa incontinent en Syrie , sur les terres Romaines , où il donna de même pour fondement à son empire , les soulèvements , le massacre & l'usurpation.

Imbus de ses maximes, ses généraux & ses successeurs, dans l'espace de vingt ans, eurent envahi tout ce que les Romains possédoient de meilleur en Asie & en Afrique; & bien au delà des limites de l'Empire, ils s'emparèrent des possessions presque aussi étendues des Perses. Des côtes de Barbarie, ce torrent impétueux se précipita sur l'Espagne, dont il renversa, du premier choc, le trône & l'Eglise. Il surmonta les Pyrénées, & porta ses ravages au centre de l'Empire François. Vous les avez vu remonter, d'une part, le long du Rhône & de la Saone, jusqu'au cœur de la Bourgogne, marquant toute leur route, d'incendies & de massacres; & de l'autre côté, inonder les plaines de Poitiers, où la valeur de Charle, surnommé le Marteau des Infideles, put seule préserver nos peres de leur jong abhorré.

Dans l'Italie plus mal défendue que la France, que d'alarmes n'ont-ils pas données, que d'horreurs n'ont-ils pas commises, durant des siècles entiers! Ceux qui avoient dévasté l'Afrique, aussi ardents à la proie que les lions avec lesquels ils partageoient ces dé-

serts,  
même  
juguoie  
la note  
pation  
sacrileg  
fait par  
niere il  
en ouv  
terent e  
bardie  
lie, san  
Grec,  
nétiques  
les vape  
ils méce  
verainer  
moindre  
Ils n'en  
nifestes  
à aucun  
toutes c  
& avec  
tout ce  
rien. Ils  
boit d'a  
loit rési  
dans les  
que leu

ferts, s'emparèrent de la Sicile, en même temps que ceux d'Espagne subjugoient la Crète; & ce qui ajouta la note d'infamie au crime de l'usurpation, c'est que la connivence au rapt sacrilege d'une vierge consacrée à Dieu, fait par le commandant de cette dernière île, fut le sale moyen qui leur en ouvrit la route. De là, ils se jetèrent en Calabre, en Pouille, en Lombardie, dans tout le continent d'Italie, sans aucune distinction de l'Empire Grec, ou de l'Empire François. Frénétiques agités, pour ainsi dire, par les vapeurs convulsives de l'alcoran, ils méconnoissoient tout droit de souveraineté; ils ne retenoient pas la moindre teinture du droit des gens. Ils n'envoyoient, ni hérauts, ni manifestes; ils ne déclaroient la guerre à aucune Puissance; ils la faisoient à toutes celles qu'ils pouvoient accabler; & avec une barbarie particulière, à tout ce qui portoit le nom de Chrétien. Ils massacroient ce qui leur tomboit d'abord sous la main, ou qui faisoit résistance, & jettoient les autres dans les fers, sans excepter ceux mêmes que leur condition, leur âge, leur

sexe , avoient empêchés de prendre part à la défense publique. Ainsi les vit-on désoler , à vingt reprises différentes , tantôt le pays de Naples , tantôt la campagne & les fauxbourgs de Rome , enlever au Mont-Cassin les dons inestimables & sacrés des Papes & des Empereurs ; dépouiller & profaner les sépulcres même des SS. Apôtres , ruiner tout ce quartier de la ville au delà du Tibre , & faire trembler les Romains jusque dans l'enceinte de leurs remparts. On les vit de rechef alarmer l'Empire François , & forcer l'embouchure du Rhône , aussi bien que celle du Tibre ; puis établir à Fressinet , dans les détroits des Alpes , ce repaire de brigands , qui pareils à des bêtes féroces , échappées par intervalle de leurs cavernes , tenoient tous les passages en de perpétuelles alarmes , & rompoient la communication entre les Eglises diverses & leur pere commun ; se fortifier , à l'autre bout de l'Italie , dans la ville de Nocera , dite des Paiens , d'une maniere à n'en pouvoir plus être délogés ; bloquer ainsi le centre du Monde Chrétien , jusqu'au moment propre à le subjuguier ; & cependant le

ruiner  
corde,  
mains.

Qui  
tre les  
Chrétie  
si bien  
rural ?  
voir po  
empire  
& ses e  
ler au  
penchar  
jurées c  
usant c  
rigorism  
non seu  
sailles ,  
défense  
prudenc  
que ces  
chefs de  
c'est ce  
roître do  
entendu  
de Cler  
tant d'au  
princes  
solence

ruiner peu à peu , y fomenter la difcorde , & le confumer par fes propres mains.

Qui peut donc crier à l'injuftice contre les liguees formées par les nations Chrétiennes , afin de parer à la fureur fi bien dévoilée de leur ennemi naturel ? Qui peut leur faire un crime d'avoir porté la guerre au cœur de fon empire , pour y fixer fon inquiétude & fes efforts , & l'empêcher de brouiller au loin ? Qui ne manifefte fon penchant odieux pour ces nations conjurées contre le Chriftianifme , en ufant contre leurs vainqueurs d'un rigorifme contraire à toutes les regles , non feulement des plus juftes repréfailles , mais de la plus indifpenfable défenfe , à toutes les maximes de la prudence & de la faine politique ? Or que ces confidérations aient dirigé les chefs de la république Chrétienne , c'eft ce qui ne feroit plus nous paroître douteux , depuis que nous avons entendu le Pape Urbain II , au concile de Clermont , & fes fuccefleurs en tant d'autres rencontres , exhortant les princes & les peuples à réprimer l'infolence des Mufulmans , alléguer , en



termes exprès, le dessein qu'avoient ces Infideles de subjuguier tous les royaumes, tous les empires, d'anéantir toute Puissance Chrétienne.

Guill. Ma-  
lesh. Frif.  
Gal. pur.

Vous Germains, & Saxons, disoit Urbain dans sa véhémence très-réfléchie, vous Polonois, Hongrois, Bohémiens, si vous n'avez pas encore éprouvé la fureur de ces Barbares, à quoi en êtes-vous redevables? A quelques fleuves, à quelques détroits qu'ils auront bientôt franchis; à moins que vous ne leur opposiez, sans aucun délai, des barrières moins impuissantes. Et vous Italiens, ne vous souvient-il plus qu'ils ont déjà pénétré jusqu'au siege de votre Empire, au siege de la foi Chrétienne, qui ne s'est préservé qu'en partie de leurs pillages & de leurs profanations? Vénitiens, Dalmates, vous tous habitans des bords Adriatiques, dites-nous combien de combats vous avez rendus, combien de sang il vous en a coûté, pour vous dérober à leur joug honteux. Reconnaissez que C. P. est la seule digue qui a jusqu'ici arrêté ce torrent, & qui a défendu l'Occident d'une inondation générale. Mais la tempête qui  
depuis

depuis  
tine, f  
jurer, v  
Bientôt  
ses de  
sœurs de  
gés, a  
gues, v  
de pers  
partagez  
d'une m  
Orienta  
de repr  
fort dor  
l'Europe  
de la G  
l'alcoran  
servissen  
Cette m  
de l'Is  
parent u  
tiens, il  
faire un  
rauts, e  
villes la  
le massac  
Chrétiens  
actions a  
Tome

depuis si long-temps dévaste la Palestine, si vous ne vous hâtez de la conjurer, va bientôt fondre sur vos têtes. Bientôt vous verrez arracher vos épouses de vos couches, vos filles & vos sœurs de vos bras; & vous-mêmes chargés, avec vos fils, de chaînes indignes, vous serez témoins de l'infamie de personnes si chères, si vous ne la partagez personnellement avec elles, d'une manière encore plus infame. Les Orientaux, de leur côté, ne cessent de représenter aux Latins, que le sort dont gémissait l'Asie, menaçait l'Europe, & qu'à travers les ruines de la Grèce, les zélés effrénés de l'alcoran se frayent la route à l'asservissement de toute la Chrétienté. Cette manie en effet fut toujours celle de l'Islamisme. Quand les Turcs préparent une guerre contre les Chrétiens, ils ne manquent jamais d'en faire un point de religion. Des hérauts, en annonçant dans toutes les villes la levée des troupes, y peignent le massacre & le pillage, dès que les Chrétiens en sont l'objet, comme des actions agréables à Dieu & au Pro-

Paul. Luc.  
c. 1. p. 274.

phete de la Meque. Telle fut en particulier la proclamation du Sultan Mahomet II, pour la guerre qui le rendit maître de la Morée. Il fit même généralement vœu d'exterminer tous les Chrétiens, & l'accomplit, autant qu'il fut en son pouvoir.

Avouons néanmoins que différens promoteurs des croisades mirent en avant bien des principes sans solidité, & firent bien des raisonnemens sans justesse. A s'en tenir à ce qu'ils exaltoient avec les expressions les plus emphatiques, on eût dit que le salut de la religion, & la gloire de J. C. même consistoient dans la possession des lieux consacrés par son sang. On sembloit oublier, que ce Dieu fait homme rient à plus grande injure la vie corrompue des Chrétiens qui sont ses membres, que la profanation de quelques monumens insensibles; & que sa religion est si peu attachée à la terre de promesse des Hébreux charnels, qu'il nous a prédit lui-même, que, de l'aurore au couchant, il seroit adoré en tout lieu, & non plus seulement à Jérusalem. Mais est-il étonnant qu'un

peuple  
tels q  
laire &  
rannies  
aient po  
tre les  
comme  
de la  
miner?  
n'en de  
& vicie  
sonnem  
raisons.  
de relig  
plication  
& de se  
cipes d'e  
ciéremen  
nes con  
solidité  
gion m  
fluence  
prenoien  
tant eccl  
sur-tout  
du vulg  
à sa capa  
cessaire à  
pas le p

peuple échauffé par des prédicateurs tels que Pierre l'Ermite, témoin oculaire & délateur enthousiaste des tyrannies sacrilèges du Mahométisme, aient porté le zèle jusqu'à la fureur contre les Mahométans, les aient regardés comme une race maudite, qu'il étoit de la religion & du devoir d'exterminer? Ces conséquences pratiques, n'en doutons point, étoient outrées & vicieuses; mais les mauvais raisonnemens n'ôtoient rien aux bonnes raisons. On appliquoit mal les idées de religion & de devoir; mais les applications défectueuses de la religion & de ses maximes laissoient aux principes d'équité, sur quoi portoient fondièrement les confédérations Chrétiennes contre les Infidèles, toute leur solidité & leur énergie. Que la religion même ait eu la principale influence dans la résolution de ceux qui prenoient la croix; que leurs chefs, tant ecclésiastiques que politiques, aient sur-tout fait sonner ce motif aux oreilles du vulgaire, comme le mieux assorti à sa capacité, ou comme le seul nécessaire à sa simplicité, qui ne formoit pas le premier doute sur la justice de

la guerre sainte, nous ne voyons pas ; ni que ce motif secondaire, ajouté au motif capital & direct, le vicié dans sa substance, ni qu'on puisse faire un crime aux conducteurs des peuples, de leur avoir proposé le plus souvent les raisons les plus efficaces pour le temps, quoique les moins concluantes en elles-mêmes.

On les animoit sur-tout par la vive peinture de ce qu'avoient à souffrir leurs freres d'Orient, sous des maîtres durs, fantasques, impies, qui les vexoient dans leurs biens & leurs personnes ; qui à chaque instant mettoient dans le dernier péril leurs propriétés, leur vie, le sort de leur famille ; qui insultoient à leur foi, s'approprioient, profanoient, incendioient leurs églises ; qui rendoient en un mot leur état semblable à celui des anciens confesseurs, sous les persécuteurs Idolâtres. Nous n'avons pas oublié quelle fut la patience invincible de ces premiers héros du Christianisme, quelle fut leur invariable soumission aux Empereurs Romains, durant trois cents ans de persécution : mais quelque opposition que l'on ait prétendu trouver entre

cette  
de Sy  
Turcs  
échapp  
sombre  
rité de  
d'autre  
Jean D  
prélats  
de l'Ég  
loient  
contrée  
les sou  
usurpé  
l'Arabi  
est-ce  
l'ancien  
de la  
Fideles  
tres de  
même  
qué le  
oppress  
de pres  
testable  
dans ce  
férans  
fesseurs  
ronne ?

cette conduite & celle des Chrétiens de Syrie à l'égard de leurs tyrans Turcs & Sarasins, il est certainement échappé une disparité essentielle aux sombres penseurs qui, dans la témérité de leur censure, source de tant d'autres écarts, ont osé comprendre S. Jean Damascene, & tous les plus saints prélats du Levant. Que cet illustre Pere de l'Eglise, avec tant d'autres qui brilloient encore de son temps dans ces contrées, ait regardé les Césars comme les souverains légitimes de provinces usurpées sur eux par les brigands de l'Arabie environ cent ans auparavant; est-ce là le cas de crier à l'oubli de l'ancien esprit du Christianisme, ou de la soumission paisible des premiers Fideles à l'égard des Empereurs, maîtres de Rome avant l'établissement même de l'Eglise? Et qui a donc marqué le terme fixe & précis, où des oppresseurs barbares ont acquis le droit de prescription, d'une manière incontestable? Qui oseroit encore juger, dans cette grande querelle, entre différens princes de notre Europe, possesseurs ou dépossédés de la même couronne? Nous nous garderons bien de

pénétrer plus avant dans une matiere si délicate : ce que nous en avons touché , suffit pour inspirer la réserve convenable , tant sur la conduite des Chrétiens du Levant au temps des croisades , que sur celle de S. Euloge de Cordoue , (& de tant d'autres martyrs immolés avec lui par les Mahométans d'Espagne , dans le neuvieme siecle.

Quoi qu'il en soit des particuliers soumis aux loix des Musulmans , au moins les souverains divers des Etats Chrétiens n'étoient pas obligés aux mêmes regles. Ils traitoient au moins d'égal à égal avec ces Princes Infideles ; & selon S. Thomas , qui écrivoit dans le temps des croisades , ils pouvoient leur déclarer la guerre , non pour les contraindre à embrasser la foi , qu'on ne doit que persuader , mais pour les empêcher de nuire à la religion. Et , dès le premier âge de l'Eglise , les princes Chrétiens se sont crus en droit de défendre les Chrétiens étrangers , opprimés , à raison de leur foi , par leurs souverains. Ainsi , avons-nous vu Théodose le Jeune refuser de rendre au roi de Perse les Chrétiens Persans réfugiés sur les terres de l'Empire , &

lui décl  
la' persé  
Ne r  
fier tou  
gues an  
rient. S  
impie d  
la relig  
cette pr  
prouve  
fin. Et  
attroupe  
femmes  
moins  
& bien  
gions qu  
marquer  
pre pat  
sordres  
abhorre  
ils se di  
daliser  
la dissol  
fraction  
mens ,  
tés exer  
édifier &  
à la vé  
qu'user

1. 2. q. 10.  
a. 8.

Socr. VII.

88.

lui déclarer la guerre , pour faire cesser la persécution.

Ne tentons pas cependant de justifier tout ce qui s'est fait dans ces ligués animées de l'Occident contre l'Orient. Si l'on doit éviter cette censure impie qui blâme tout ce qui intéresse la religion , il ne faut pas donner dans cette prévention superstitieuse qui approuve tout ce qui a la religion pour fin. Et qui pourroit applaudir à ces attroupemens confus d'hommes , de femmes & d'enfans , de prêtres & de moines guerriers , qui firent le fléau , & bientôt après , le scandale des régions qu'ils prétendoient affranchir ; qui marquerent leur passage , dans leur propre patrie , par le pillage & les désordres de toute espece ; qui se firent abhorrer par les Grecs même , dont ils se disoient les libérateurs ; qui scandaliserent jusqu'aux Mahométans , par la dissolution de leurs mœurs , par l'infraction de leurs traités & de leurs sermens , par les violences & les cruautés exercées sur ceux qu'ils devoient édifier & convertir ? Le plus souvent , à la vérité , ils ne faisoient en ceci qu'user de représailles ; mais toujours



inexcusables d'oublier, que la rigueur même des droits, & le succès des armes ne les dispensoient pas des règles de la douceur évangélique. Au reste, les Papes & quantité de prélats, par leurs plaintes & leurs remontrances fréquentes, ne cessèrent point de les rappeler au véritable esprit de l'Eglise.

Urbain II en particulier, dès la publication de la première croisade, donna des ordres précis, pour prévenir la confusion & les désordres que pouvoient occasionner de si grands mouvemens. La voie sacrée, dit-il en termes exprès, ou la route de la Terre Sainte, n'est ouverte qu'à ceux que leur sexe ou leur âge ne rend point inhabiles à cette expédition. Vieillards, infirmes, femmes & enfans, tous peuvent contribuer à son succès, par leurs prières & par leurs aumônes: mais ils ne s'engageront point en personne dans ce voyage dangereux. Les femmes sur-tout n'y seront point admises, à moins qu'elles ne soient accompagnées de leurs maris, de leurs frères, ou d'autres parens qui en répondent: il vaudroit incomparable-

Rob. mo-  
nach.

ment n  
russent  
la mêm  
aux mo  
clercs ;  
moins,  
leurs p  
être m  
l'approb  
ordres  
tion, l  
répond  
écarté l  
Nous  
de palli  
rent ce  
s'épuisa  
l'absenc  
factions  
des Gr  
contre  
de C.  
version  
la classe  
impossi  
treprise  
du Ch  
Mais le  
n'ayant

ment mieux encore, qu'elles n'y parussent point du tout. Nous enjoignons la même réserve, continue le Pape, aux moines, aux prêtres, à tous les clercs ; & nous leur défendons au moins, de partir sans la permission de leurs prélats. Les laïcs mêmes doivent être munis de la bénédiction & de l'approbation de leurs évêques. Si ces ordres eussent été suivis de l'exécution, le succès eût vraisemblablement répondu à l'entreprise : on eût au moins écarté la plupart des abus.

Nous n'entreprendrons pas non plus de pallier les suites malheureuses qu'eurent ces guerres étrangères. L'Europe s'épuisa de combattans & de finances, l'absence des princes donna lieu aux factions & aux soulèvemens ; le schisme des Grecs, animés tout de nouveau contre les Latins, sur-tout par la prise de C. P. devint sans remède ; la conversion des Mahométans passa dans la classe, où elle est encore, des choses impossibles, ou du moins de ces entreprises téméraires, que l'intérêt même du Christianisme défend de tenter. Mais les promoteurs de la guerre sainte n'ayant pu prévoir ces effets, il seroit

inique de les leur imputer. En procédant ainsi dans la censure des croisades, on raisonneroit aussi mal qu'en établissant leur justification sur les avantages imprévus qui en ont résulté : & que n'aurions-nous point à dire sur cet article, s'il avoit un rapport moins indirect à notre cause ? Contentons-nous de faire entrevoir en passant une surabondance de droits & d'avantages, qui prouve plus que nous n'avons promis.

En premier lieu, le commerce & la navigation durent leurs principaux progrès, ou pour mieux dire, leur création & leur véritable existence, à ces transmigrations perpétuelles des Occidentaux vers l'Orient. Les croisés ne furent pas long-temps à se dégoûter des incommodités & des périls sans nombre, qui se rencontroient dans leurs longs voyages par terre. Après le récit de tout ce qu'avoient eu à souffrir en Allemagne & en Hongrie ceux qui avoient suivi Pierre l'Ermite & Godefroi de Bouillon, les armées qui se croisèrent ensuite prirent le parti de faire le trajet par mer. Il fallut dès-lors se procurer des flottes proportion-

nées à  
mettre  
des arr  
de la de  
les mar  
tant plu  
devenoi  
chec, a  
que tou  
dire du  
Ce fut  
Génois  
choisis  
moins in  
de l'exp  
connoiss  
commun  
l'Europe  
Avec  
acquieren  
par le  
fournitu  
nitions  
vileges  
accordo  
par la  
quantit  
& de  
priété

nées à ces troupes innombrables, se mettre au fait des approvisionnemens, des armemens, de l'attaque ainsi que de la défense, des descentes, de toutes les manœuvres; & l'on y apporta d'autant plus d'application, que les navires devenoient le seul refuge en cas d'échec, avec un ennemi maître de presque tout le continent d'Asie, c'est-à-dire du théâtre ordinaire de la guerre. Ce fut par là que les Vénitiens, les Génois, les Pisans, les Florentins, choisis pour le transport comme les moins inhabiles de l'Occident, prirent de l'expérience en ce genre, & des connoissances toutes nouvelles, qu'ils communiquèrent ensuite au reste de l'Europe.

Avec la science de la marine, ils acquirent des richesses immenses, tant par le fret des navires, que par la fourniture des provisions & des munitions de toute espèce, par les privilèges & les immunités qu'on leur accordoit dans les places conquises, par la cession qu'on leur faisoit d'une quantité de maisons, de rues entières & de quartiers, par le droit de propriété qu'ils acquirent sur les meilleures

îles de la Méditerranée. Jusque là Constantinople avoit été l'unique entrepôt de l'Occident, pour les rares productions des Indes Orientales, d'où cette ville, quoique si resserrée par les Infideles, qui cependant ne l'avoient jamais prise, se trouvoit encore la plus riche & la plus florissante de l'Europe. Mais depuis, & sur-tout après la conquête de l'empire de Grece par les Latins, ce précieux commerce fut transféré en Italie, où il amena l'opulence, & affermit l'indépendance que l'affoiblissement de l'Empire Germanique y avoit ébauchée. La liberté des Italiens devint aussi-tôt l'objet des vœux & de l'émulation des peuples divers de l'Europe, sans en excepter les François, qui se tirèrent de la servitude par l'achat des affranchissemens, & par l'établissement des Communes.

Les arts, les mœurs, la civilisation repasserent aussi en Europe, par le moyen des courses fréquentes & du long séjour des Européens en Grece & en Asie. Quoique la plupart des Occidentaux n'eussent ni le goût ni le talent de l'observation, il étoit impossible que, durant deux siècles entiers,

ils y e  
sans en  
mes, l  
vres d  
même  
s'étend  
germa  
préven  
conçus  
sécurité  
par là  
différen  
tirent,  
de l'étr  
croupi  
douziè  
général  
elles pr  
leur ét  
préventi  
haut, e  
au rang  
cependa  
loir de  
avanta  
tuits ou  
servir d  
seurs in  
taque su

ils y eussent des rapports continuels, sans en remarquer les loix, les coutumes, les découvertes, les chef-d'œuvres dans tous les arts, & les écrits même; sans que leurs propres vues s'étendissent, que de nouvelles idées germassent dans leurs têtes, que leurs préventions s'affoiblissent, & qu'ils conçussent quelque honte de leur grossièreté & de leur imperfection. C'est par là qu'à cette époque précise, les différentes nations de l'Occident sortirent, si l'on peut s'exprimer ainsi, de l'état d'enfance où elles avoient croupi jusqu'alors. Elles prirent, au douzième siècle, un essor si vif & si général vers les arts & les sciences; elles prirent tellement leur forme & leur être social, que la plupart des prétentions qu'on fait remonter plus haut, ont toujours été mises depuis au rang des chimères. Souvenons-nous cependant de ne pas trop nous prévaloir de ces effets des croisades, très-avantageux, il est vrai, mais très-fortuits ou très-imprévus: ils ne doivent servir qu'à fermer la bouche aux censeurs injustes, qui établiraient leur attaque sur les effets malheureux, qui s'en

sont pareillement suivis contre toute attente.

Pour les effets même qui avoient été prévus par les chefs de ces expéditions , comme ils sont également étrangers à la fin principale de ce discours , & d'ailleurs en trop grand nombre , nous nous bornerons à les indiquer. Telle fut l'abolition des guerres particulières & des hostilités intestines qui déchiroient le sein d'un même Etat , & qui faisoient le malheur de tous les peuples. Dès la première exhortation que fit le Pape Urbain II, dans le concile de Clermont , pour exciter les Fideles à marcher contre les Musulmans , ce motif est exprimé en termes formels. Tournez , leur dit-il , contre l'ennemi du nom Chrétien , les armes que vous employez injustement les uns contre les autres : rachetez par cette guerre , aussi sainte que juste , les pillages , les incendies , les homicides dont vous vous faisiez mutuellement les victimes. Mais , sans incidenter sur les termes , les vues de ce Pontife & de toute l'Eglise ne se montrent-elles point avec éclat dans l'acte solennel de protection accordée à tous ceux

qui pre  
nes &  
là dans  
on cess  
voient  
treve d  
des ann  
si natur  
prévoir  
pénétra  
tre siec  
clusive,  
troubles  
sence d  
homme  
tures du  
d'avoir  
ces trou  
fiers &  
soin d'  
bles pou  
lointain  
pareil a  
source  
la vent  
Autr  
fades ,  
ses chef  
ni à la

qui prenoient la croix? Leurs personnes & leurs biens se trouvoient par-là dans une entiere sûreté. Aussi vit-on cesser alors les violences que n'avoient pu arrêter, ni la paix, ni la treve de Dieu, établies pour cela bien des années auparavant. Or des effets si naturels étoient-ils bien difficiles à prévoir? Falloit-il la finesse & toute la pénétration que la présomption de notre siècle s'attribue d'une manière exclusive, pour juger que, la cause des troubles & des factions cessant par l'absence des seigneurs & de tous les hommes inquiets, pour qui les aventures du Levant ne manqueroient pas d'avoir le plus d'attrait, ces factions & ces troubles cesseroient de même? Ces fiers & formidables vassaux, ayant besoin d'ailleurs de sommes si considérables pour les frais de ces expéditions lointaines, pour y figurer avec un appareil assorti à leur hauteur; quelle ressource plus naturelle avoient-ils, que la vente de leurs terres?

Autre avantage qu'offrirent les croisades, tant au corps de l'Etat qu'à ses chefs légitimes, & qui n'échappa, ni à la prévoyance, ni à l'activité de



leur politique. Aucun des souverains de l'Europe ne s'étant engagé dans la première croisade, tous saisirent avec empressement une occasion si favorable, pour acquérir à peu de frais, & réunir à leurs couronnes les grands domaines qui en avoient été démembrés. C'est ainsi que le Roi Philippe I donna l'exemple à tous les autres, en achetant d'Eudes Arpin, pour soixante mille écus, la vicomté de Bourges. Comme ensuite il périt dans la guerre sainte un grand nombre de seigneurs, sans laisser d'héritiers, leurs fiefs retournerent de plein droit à leurs suzerains. Ainsi la puissance monarchique s'accrut, de tout ce que perdoit une aristocratie destructive; sans compter la prépondérance que lui donna lieu de reprendre, dans l'administration générale, l'éloignement de ces vassaux puissans & séditieux, qui faisoient bien souvent trembler leurs propres souverains. Sur cette seule indication, on sent tout ce que la sûreté & la tranquillité publiques eurent à gagner dans les croisades. Or que cet avantage, facile à prévoir, ait été réellement prévu; c'est ce qui parut clairement, quand le goût des voyages d'ou-

Abtég.  
Chron. du  
Préf. Men.

tremmer  
qu'ils p  
avec eu  
ou l'hu  
que on  
sans pa  
soumis  
les rece  
conditi  
Infidèle  
lui-mêm  
comte

Mais  
gnés a  
des ho  
le blâm  
balanço  
ne nous  
véneme  
meilleu  
dont le  
bord s  
l'hom  
réellem  
d'avant  
l'esprit  
fusé, o  
demand  
Au l

DISCOURS. 511

tremer saisit les rois à leur tour, & qu'ils prirent tant de soin d'emmener avec eux les vassaux, dont la puissance ou l'humeur inquiète leur donnoit quelque ombrage. Bien souvent encore, sans partir eux-mêmes, après les avoir soumis les armes à la main, ils ne les recevoient en grace, que sous la condition d'aller faire la guerre aux Infideles. On a vu le Roi S. Louis lui-même en user de la sorte, avec le comte séditioneux de la Marche.

Mais que tous ces avantages éloignés aient échappé à la prévoyance des hommes, & ne leur laissent que le blâme des dangers présens qui les balançoient; au moins les vues du Ciel ne nous sont plus cachées depuis l'événement: & telle est peut-être la meilleure apologie des Thaumaturges, dont les promesses ne parurent pas d'abord suivies de l'effet. L'esprit de l'homme put se tromper, & se trompa réellement, sur le genre particulier d'avantages qui flattoit son espoir; mais l'esprit de foi, pour un bienfait refusé, obtint beaucoup plus qu'il ne demandoit.

Au lieu des succès attendus en vain

## 522 DISCOURS.

de la seconde croisade , & de chacune des autres en particulier , la continuité de tant d'attaques successives procura insensiblement la décadence , puis la ruine entière de la puissance Arabe. Il est vrai que celle des Turcs lui a succédé : mais le califat , en sortant de la race de Mahomet , perdit beaucoup de cette autorité que le fanatisme donnoit pour divine ; & le fanatisme lui-même , par une révolution si propre à ralentir sa première chaleur , se trouva bientôt en butte aux assauts du temps , que soutiennent si mal toutes ces violentes effervescences. Aussi la puissance Ottomane , moins inquiète que celle des Sarasins , beaucoup plus traitable à l'égard des Occidentaux , & sur-tout des Francs qui lui ont à jamais imprimé la terreur de leur nom , est devenue peu à peu un Etat réglé , reconnu des limites fixes , & les ouvrit même , pour le commerce , aux ennemis de sa religion. Si depuis elle alarma par intervalles les nations Chrétiennes , c'est que le Seigneur eut ses desseins sur son peuple , en déchaînant de loin en loin ces Philistins de la loi nouvelle. Mais qui

fait si  
leurs h  
dira m  
horrés  
ciliables  
prière  
dés de  
récomp  
panégy  
l'évang  
ligieux  
s'ils ne  
tinés à  
l'imme  
l'Asie ,  
ont de  
vrai D  
est just  
primer  
on ne  
faut de  
Infidel  
vertir ,  
que l'c  
l'histoi  
& l'on  
des c  
enseig  
qu'elle

fait si à leur tour ils ne rendront pas leurs hommages à l'arche sainte? Qui dira même, si ces Mahométans abhorrés, & cependant ennemis irréconciliables de l'idolatrie, amis de la priere & des bonnes œuvres, persuadés de l'immortalité de nos ames, des récompenses & des peines éternelles, panégyristes de la loi Mosaique & de l'évangile, prévenus d'un respect religieux pour J. C. même; qui dira s'ils ne sont point les instrumens destinés à le faire adorer un jour dans l'immense étendue de l'Afrique & de l'Asie, où, avec leur domination, ils ont déjà établi la connoissance du vrai Dieu? De là concluons que, s'il est juste, & même expédient de réprimer les ennemis du nom Chrétien, on ne doit pas les exterminer; qu'il faut détruire l'infidélité, & pour les Infideles, qu'on ne doit que les convertir, sans même les contraindre. Mais que l'on consulte bien les monumens de l'histoire & de la doctrine de l'Eglise; & l'on y verra que, dans le temps même des croisades, tels furent les seuls enseignemens & les seuls procédés qu'elle ait véritablement avoués.

L'EXAMEN des croisades nous conduit naturellement à celui de la pénitence canonique, qui se relâcha considérablement, depuis ces expiations militaires, & qui tomba insensiblement dans une entière désuétude. Le puissant ressort qui mit les peuples en mouvement pour des expéditions si pénibles & si périlleuses, ce fut l'indulgence que leur accordèrent encore le Pape Urbain & le concile de Clermont. N'en doutez point, mes très-chers freres, leur dit ce Pontife en plein concile : Ceux d'entre vous qui mourront à la guerre sainte, recevront le pardon de leurs péchés, & la couronne éternelle; nous leur remettons les pénitences qu'ils méritent, quelque rigoureuses qu'elles puissent être. Après cette indulgence pléniere, la premiere qui ait été accordée, on se montra tout prêt à affronter les périls, à prendre sur soi les frais de ces campagnes dispendieuses, & à fournir encore la subsistance à ceux qui n'avoient point d'autres fonds. La premiere & la seconde croisades se firent au moins de la sorte; puisqu'avant la troisieme, qui donna lieu à l'établissement de la

ême Sala  
position p  
innombra  
une œuvr  
pêcheur d  
dont il se  
étoit bien  
rentielles

Il n'en  
de traiter  
d'un con  
sidé par  
étoit fon  
autorisé p  
orthodoxe  
pouvoir d  
toute sa p  
promesse  
dans le C  
sur la terr  
où l'on a  
dulgences  
cut ce po

Elle n'  
velle à c  
vøyons o  
nier âge,  
satisfactio  
les trava

ême Saladine , il n'y eut point d'imposition pour l'entretien de ces armées innombrables. On sacrifioit tout pour une œuvre , qui seule déchargeoit le pécheur de toutes les peines canoniques dont il se connoissoit redevable : il étoit bien difficile , que les loix pénitentielles n'en souffrissent pas.

Il n'en seroit pas moins téméraire , de traiter de prévarication l'ouvrage d'un concile des plus nombreux , présidé par le Pape en personne. On étoit fondé en droit , & l'on se crut autorisé par de justes causes. Jamais orthodoxe n'a contesté à l'Eglise le pouvoir d'accorder l'indulgence dans toute sa plénitude , compris dans la promesse divine & illimitée de délier dans le Ciel ce qui auroit été délié sur la terre. Qu'importe donc le temps , où l'on a commencé à donner des indulgences plénieres , puisque l'Eglise eut ce pouvoir dans tous les temps ?

Elle n'a point acquis d'autorité nouvelle à ce sujet , depuis que nous la voyons ouvrir si souvent , dans ce dernier âge , les trésors inépuisables des satisfactions du Christ. Ajoutons que les travaux immenses des voyages &

des guerres d'outremer valloient bien les stations & les prières, imposées de nos jours, à l'effet de rédimmer les peines canoniques. Si ce nouveau genre de pénitence n'étoit pas préservatif, il avoit certainement tout ce qui pouvoit le rendre expiatoire. Jusque là cependant on n'avoit pas encore vu séparer ces deux qualités, dans la pratique de la pénitence. Toujours on avoit employé l'éloignement du monde, le recueillement, tout ce qui peut inspirer de sérieuses réflexions sur la rigueur de la divine justice & les autres vérités terribles de la religion, afin d'écarter les occasions du péché, & de prévenir la rechute : mais ces règles sages, & nécessaires quand elles sont praticables, pouvoient-elles s'appliquer à des guerriers qui se trouvoient dans un danger continuel de mort? Ne rentroient-ils pas dans la classe des pécheurs qu'il est quelquefois à propos de dispenser des loix communes?

Quoi qu'il en soit, cette sorte de dispensation facilita la pénitence à une infinité de pécheurs qui ne l'eussent jamais faite sans cela, & qui se pré-

parcer  
leurs  
mal a  
ceux q  
servere  
cent II  
voit p  
casion  
à sa ju  
logue a  
respiro  
que le  
fourniss  
goût ge  
dirigear  
on en d  
le mau  
gée, se  
Infidèle  
sanctifié  
la répu  
ment p  
mont,  
pénitenc  
des par  
cun défi  
porel.

Cepen  
tre de p

parerent à la guerre sainte, en payant leurs dettes, en restituant les biens mal acquis, en satisfaisant à tous ceux qu'ils avoient lésés. C'est ce qu'observerent S. Bernard & le Pape Innocent III, qui bénirent le Seigneur d'avoir présenté aux hommes cette occasion de se convertir, & de satisfaire à sa justice : moyen visiblement analogue aux mœurs d'un âge, où l'on ne respiroit que la guerre & les hasards, que le tumulte & les incursions. En fournissant un aliment légitime à ce goût général pour les armes, en le dirigeant contre l'ennemi commun, on en délivroit le sein de la patrie; & le mauvais sang dont elle étoit purgée, se vendoit encore bien cher aux infidèles qui le répandoient. Mais pour sanctifier les services rendus ainsi à la république, il fut déclaré expressément par le concile même de Clermont, qu'ils ne tiendroient lieu de pénitence qu'à ceux qui seroient guidés par la dévotion, & non par aucun désir de gloire ou de lucre temporel.

Cependant on n'établissoit aucun titre de prescription contre les péniten-

Bern. ep.  
365. Inn. II.  
ep. XVI. 28.

Can. 2162



ces canoniques. Soit dans ces temps-là, soit en tout autre temps, il n'y eut contre elles ni constitution d'aucun Pape, ni décret d'aucun concile, ni même aucune délibération sérieuse. Si elles n'ont pas laissé de recevoir une atteinte mortelle par l'indulgence des croisades; dans le temps même que l'abus commença, le douzième concile général eut soin de le réprimer, & d'arrêter la profusion de ces sortes de grâces; comme énervant la pénitence, ce sont les expressions, & rendant méprisable le pouvoir des clefs. Les évêques du douzième & du treizième siècle s'étant mis dans l'usage d'accorder des indulgences, non seulement pour des œuvres pies, telles que la construction d'une église, ou l'entretien d'un hôpital, mais pour la réparation des ponts, des grands chemins, & pour tous les ouvrages publics, comptés avec raison au nombre des bonnes œuvres; le concile ordonna qu'à la dédicace d'une église par exemple, l'indulgence ne fût pas de plus d'un an, quand même il s'y trouveroit plusieurs évêques, dont chacun voudroit accorder la sienne. Le vœu

Can. 62.

de

D  
de l'Egli  
tres occ  
loix anci  
sent tout  
sades, &  
même, e  
des cas  
contre so  
continuel  
terruptio  
suivit, p  
évêques,  
pêcheurs,  
ment, sa  
On no  
décadenc  
gée com  
nouveau  
introduit  
geoit dan  
rogeât po  
la sainte  
censeurs  
à juger d  
temps, le  
gouverne  
Ont-ils d  
Esprit da  
ses déci

Tome

de l'Eglise, manifesté en bien d'autres occasions, fut toujours que les loix anciennes de la pénitence reprisent toute leur vigueur après les croisades, & que, durant les croisades même, elles n'en perdissent rien, hors des cas d'une sage dispense. Ce fut contre son gré & ses réclamations continuelles, que par une longue interruption, par la négligence qui la suivit, par la mollesse de quelques évêques, & sur-tout par la dureté des pécheurs, elles tomberent insensiblement, sans avoir jamais été abrogées.

On nous dira peut-être que cette décadence future devoit être envisagée comme une suite inévitable du nouveau genre de satisfaction qu'on introduisoit, & que la prudence exigeoit dans tous les cas, qu'on ne dérogeât point aux regles constantes de la sainte antiquité. Mais qui sont ces censeurs, plus habiles que l'Eglise à juger de ce qui convient, selon les temps, les lieux & les mœurs, au sage gouvernement du peuple Chrétien ? Ont-ils oublié que, dirigée par le S. Esprit dans son régime comme dans ses décisions, elle doit avoir la sa-

gesse en partage, aussi bien que l'infailibilité ? Assurée de cette assistance divine jusqu'à la consommation des siècles, n'a-t-elle pas dans tous les âges réglé diversement selon les rencontres diverses, cette discipline relative, qui ne tient pas au fonds immuable de l'évangile ?

Dans le premier & le plus beau siècle de l'Eglise, il est certain que les règles de la satisfaction n'étoient pas telles qu'elles ont été depuis, que l'imposition des œuvres satisfactoires y dépendoit absolument des évêques, & que la pénitence, au moins pour l'ordinaire, n'y duroit pas aussi long-temps que dans la période suivante. Vers le temps de S. Cyprien, on n'admettoit pas à la pénitence canonique, comme il le témoigne de ses prédécesseurs, les pécheurs coupables d'idolatrie, d'homicide, ou d'adultère ; non que ces crimes fussent estimés irrémissibles, puisque le pouvoir des clefs est sans bornes ; mais pour en donner plus d'horreur aux Fideles. Bientôt néanmoins, on crut voir de grands inconvénients à cette rigueur ; & quelques prélats d'Espagne qui l'adoptèrent

& l'ére  
à des  
écouter  
rité :  
craignit  
ponctio  
Corinth  
gea la  
marque  
Le S. E  
lier jug  
Libellat  
les con  
sans le  
épreuve  
ne fuisse  
postasie  
il vit a  
étendue  
serve,  
prétend  
frages  
de pén  
commu  
l'indulg  
Dep  
Montan  
à certa  
toute e

& l'érendirent encore, donnerent lieu à des plaintes que l'on crut devoir écouter. On se relâcha de cette sévérité : à l'exemple de S. Paul, qui craignit que l'amertume de la composition ne précipitât l'incestueux de Corinthe dans le désespoir, on abrégé la pénitence, en considération des marques extraordinaires du repentir. Le S. Evêque de Carthage en particulier jugea à propos de réconcilier les Libellatiques, comme on l'a vu dans les commencemens de cette histoire, sans les faire passer par toutes les épreuves anciennes, de peur qu'elles ne fussent pour eux une occasion d'apostasie. Nouvel inconvénient, qui s'ensuivit aussi-tôt : cette indulgence fut étendue sans discernement & sans réserve, par les martyrs mêmes, qui prétendirent, sur leurs propres suffrages & sans le concours des œuvres de pénitence, les faire admettre à la communion. L'abus fut réprimé, & l'indulgence maintenue.

Depuis les hérésies de Novat & de Montan, qui refusoient la pénitence à certains pécheurs, & leur ôtoient toute espérance de rentrer jamais en

grace avec Dieu, l'Eglise, tout en réprochant cette impitoyable doctrine, usa d'une sévérité qui pût mettre quelque proportion entre l'énormité de l'offense & la grace du pardon. On institua les quatre degrés de pénitence; on dressa de toutes parts des canons pénitentiels, & l'on rangea sous différentes classes les péchés plus ou moins griefs, afin d'en proportionner l'expiation à la griéveté. Cette sainte méthode eut encore ses inconvéniens: de peur d'énerver & d'avilir la pénitence canonique, on ne l'accordoit qu'une fois dans la vie. On la refusoit absolument aux clercs; soit qu'on les crût assez punis par la déposition, soit que l'on craignît, du moins pendant plusieurs siècles, de déshonorer leur état, en les confondant avec les pécheurs publics.

Il y eut beaucoup d'autres variations, dans la pratique de la pénitence. Tantôt elle se faisoit dans les monastères, ou en des retraites encore plus ignorées, assignées par l'évêque ou le confesseur; au lieu de s'acquitter en pleine église, sous les yeux du clergé & du peuple. Tantôt elle s'étendit à

des pécl  
cependa  
satisfact  
la conf  
l'absolut  
tôt enco  
fin de  
avoir ac  
même e  
conséqu  
mis à la  
tantôt d  
des satis

Cepe  
sageffe i  
ces usag  
goureux  
roissoit i  
traire f  
toire, e  
dans le  
Elle fit  
situation  
faire; e  
inconvé  
qui off  
elle se  
puisable  
manqué

des péchés occultes ; de telle maniere cependant , qu'encore que les œuvres satisfactoires s'accomplissent en public , la confession se faisoit en secret , & l'absolution se donnoit de même. Tantôt encore on n'étoit absous qu'à la fin de la pénitence ; tantôt , après en avoir acquitté une partie , quelquefois même en la commençant ; & par une conséquence naturelle , on étoit admis à la participation de l'eucharistie , tantôt dans le cours , tantôt à la fin des satisfactions.

Cependant l'Eglise , guidée par une sagesse invariable tout en variant dans ces usages , se contentoit du droit rigoureux quand la perfection lui paroissoit impossible , & que voulant soustraire ses enfans à un long purgatoire , elle risquoit de les précipiter dans le désespoir & l'abîme éternel. Elle fit , selon les rencontres & les situations , tout le bien qu'elle put faire ; & quant à l'avenir , quant aux inconvéniens inévitables en des choses qui offrent tant de faces différentes , elle se reposa sur cette Providence impuissable en ressources , qui ne lui a manqué dans aucun temps. Mais tou-

jours elle tint en vigueur les regles essentielles, & autant qu'il lui fut possible, la sévérité même des regles anciennes. Ainsi la verrons-nous encore à Trente anathématiser les contempteurs impies des satisfactions canoniques, & prescrire pour le sacrement que les Peres nomment un baptême laborieux, des observances qui respirent toute la sévérité des temps les plus saints. Nous l'y verrons enjoindre que les pécheurs scandaleux soient soumis à la pénitence publique, & que les évêques seuls les en puissent dispenser pour de fortes raisons; ce qui est encore observé par ceux de ces ministres qui sont vraiment animés de son esprit. S. Charle Borromée qui avoit pris tant de part à l'heureuse célébration de ce concile; dans les instructions qu'il publia aussitôt après, tant sur l'injonction de la pénitence que sur les délais & le refus de l'absolution, ordonna aux confesseurs d'apprendre les canons pénitentiaux, afin de se conformer à l'ancienne pratique, autant qu'il se pourroit.

Mais ne prévenons pas le cours des temps. Dans le troisieme âge dont nous

Seff. 14. c.

11

avons à  
principa  
breux v  
fusion d  
des rac  
toute es  
à la ve  
cle, les  
à être  
nes ca  
du mē  
y avoi  
à effuy  
terme,  
à inspi  
nimer  
gion. C  
par l'e  
quit qu  
duisoit  
à la p  
sanctif  
vigilan  
tranch  
piles.  
de rec  
Maier  
nitenc  
dépos

avons à traiter, la pénitence reçut son principal échec, des longs & nombreux voyages de religion, de la profusion des indulgences, des relaxations, des rachats, des commutations de toute espece. Long-temps auparavant, à la vérité, & dès le huitieme siecle, les pèlerinages avoient commencé à être reçus en compensation des peines canoniques. On fut d'abord épris du mérite de ces longs voyages, où il y avoit tant de peines & de périls à essuyer, de la sainteté de leur terme, si propre à réveiller la foi, à inspirer l'horreur du péché, à ranimer tous les sentimens de la religion. Ce ne fut qu'avec le temps & par l'expérience, qu'on se convainquit que ces pèlerinages militaires conduisoient encore moins que les autres à la pureté de la conscience, & à la sanctification des mœurs. Dès lors la vigilance pastorale s'empressa de retrancher au moins les sources principales de distraction, & les occasions de rechute. Ainsi vit-on Raban de Maïence abroger en concile les pénitences vagabondes des prêtres, qui déposés pour certains crimes, alloient



sans cesse de pèlerinage en pèlerinage, afin de les expier, & celles des paricides qu'on réduisoit à passer le reste de leur vie, errans par le monde, à l'exemple de Cain. Le concile ordonna qu'ils demeureroient dans un lieu fixe, pour y satisfaire par des œuvres plus conformes aux anciens canons. Dès le temps de Charlemagne, les évêques, en différens conciles, convinrent d'implorer le secours de l'Empereur, afin de réformer les abus qui s'étoient glissés dans les pèlerinages de Rome & de Tours, les plus renommés alors, & d'obliger les pécheurs publics à faire la pénitence publique, selon la méthode ancienne.

Les prélats de l'Empire François poussèrent les choses plus loin, pour le pèlerinage de Rome en particulier, tout accredité qu'il étoit. Grand nombre de pécheurs ne l'entreprenant que pour se soustraire à la sévérité de leurs propres pasteurs, on régla dans le concile de Selingstad près Maience, que l'absolution qu'ils pourroient obtenir à Rome, ne leur serviroit de rien, s'ils n'avoient accompli préalablement la pénitence imposée par

l'ordinaire  
aller aux  
on les c  
lettres d  
même g  
permissio  
devenus  
mêmes.  
pasteurs  
présenté  
la disper  
qui tou  
la Provi  
connoiss  
Rome.  
du Roi  
le roya  
en le d  
s'étoit  
sa piété  
régir. I  
il, qu  
ceux q  
quelqu  
L'u  
racher  
canon  
les c  
jours

l'ordinaire : après quoi , s'ils vouloient aller aux tombeaux des SS. Apôtres , on les obligeoit encore à prendre des lettres de leur évêque. On défendit même généralement de faire , sans la permission de l'évêque , ces voyages devenus trop fréquens. Les Papes eux-mêmes seconderent ces vues sages des pasteurs divers. Nous vous en avons présenté un exemple mémorable dans la dispense accordée au S. Roi Edouard , qui touché des bienfaits éclatans de la Providence envers lui , avoit en reconnaissance voué le pèlerinage de Rome. Dans la crainte que l'absence du Roi n'occasionnât des troubles dans le royaume , le Souverain Pontife , en le dispensant de l'obligation qu'il s'étoit imposée , lui écrivit d'exercer sa piété parmi les peuples qu'il avoit à régir. Et ne doutez point , lui ajouta-t-il , que Dieu ne soit proche de tous ceux qui l'invoquent sincèrement , en quelque lieu qu'ils se trouvent.

L'usage s'introduisit cependant de racheter ou commuer les pénitences canoniques. Le pénitent qui , suivant les canons , devoit jeûner tant de jours , s'en rédimoit par tant de prieres

vocales , par tant de messes qu'il faisoit célébrer , par telle ou telle aumône , par telle somme d'argent qu'il consignoit pour bâtir ou réparer une église , pour construire un pont ou un chemin qui y conduisoit. D'abord ce rachat ne s'obtint qu'en partie , & non pas sans peine , après des années entières de satisfactions canoniques , pour des causes très-particulières & rares. Ensuite on ne fit plus cette distinction de temps & de cas : les pénitens s'arrogerent le droit de racheter la pénitence entière ; & les évêques , pour éviter de plus grands abus , n'eurent plus rien de mieux à faire , que de dresser dans leurs pénitenciaux les règles de compensation que nous avons retrouvées dans les œuvres de Bouchard de Worms , d'Ives de Chartres , du Vénéable Bede , & de l'Abbé Régino. En plusieurs endroits , on ajouta aux satisfactions canoniques , des amendes pécuniaires qu'on exigeoit avant de donner l'absolution ; & pourvu qu'elles fussent payées , quelques pasteurs , tels qu'il s'en rencontre toujours , passoient facilement sur le reste de la satisfaction. Il fut moins ques-

tion pe  
rer de  
& con  
n'avoit  
traire a  
il com  
fant,  
de fat  
après c  
expédi  
gène à  
Mai  
gens ,  
intérêt  
à qui  
putent  
Tel fu  
Hugue  
presser  
ger de  
cuniai  
les m  
minut  
la per  
léguez  
il , ce  
reté c  
du m  
leva

tion pour ces mercénaires, de s'assurer de la conversion que du paiement; & comme le pénitent, de son côté, n'avoit guere à cœur que de se soustraire aux effets temporels des censures, il commençoit, quand il étoit puissant, par se faire absoudre, en jurant de satisfaire pour un terme donné; après quoi, il ne s'occupoit que des expédiens qui pourroient le tirer de gêne à l'expiration du terme.

Mais s'il y eut des évêques négligens, ou bornés dans leurs vues aux intérêts temporels, il s'en trouva aussi à qui les motifs les plus spécieux ne putent jamais faire prendre le change. Tel fut, entre beaucoup d'autres, S. Hugues de Lincolne, qui défendit expressément à ses archidiacres, d'exiger des pêcheurs aucune amende pécuniaire. Comme on lui représenta que les méchans craignoient plus la diminution d'une fortune terrestre que la perte des biens éternels; ne m'alléguez pas pour excuse, leur répondit-il, ce qui aggrave notre faute: la dureté du pénitent fait la condamnation du ministre. L'Eglise Britannique s'éleva même en corps contre ce genre

d'abus ; au concile national de Clive. Dès qu'elle vit commencer l'usage de rédimer les satisfactions enjointes par le prêtre, elle proscrivit dans les termes les plus forts cette corruption de la discipline, & marqua toute son indignation contre ces lâches pécheurs qui, pour acquitter leur propre pénitence, chargeoient des gens gagés de prier & de jeûner à leur place. Rien ne lui parut plus injurieux à l'évangile, que de donner ainsi lieu d'imaginer, que la porte du Ciel s'ouvroit plus facilement aux riches qu'aux pauvres.

On retrouve le même esprit, dans les canons pénitentiels qui furent confirmés par les loix du Roi Edgar. Des sept années de pénitence qu'on imposoit encore à l'homicide & à l'adultère, & dont trois de jeûne au pain & à l'eau, on permit, il est vrai, d'en racheter une partie; mais seulement aux malades & aux personnes de complexion foible, dont les aumônes devoient encore suppléer à ces macérations impossibles. Les quatre dernières années de cette pénitence demeurant d'ailleurs à la discrétion du ministre sacré, il pouvoit

selon l'u  
glise, a  
tion de  
portoit.  
gué & c  
ger l'ép  
d'autres  
le nom  
ne fut  
l'aumôn  
qui leur  
dispensa  
tenu à  
noul, r  
lemagne  
d'Angle  
nitens  
jeûnes  
spécifier  
maladie  
pour le  
tence. C  
éclairci  
très-ve  
comme  
tructio  
d'accor  
comm  
pose p

selon l'usage ou l'esprit constant de l'Eglise, alléger le fardeau, en considération de la ferveur avec laquelle on le portoit. Si les personnes de rang distingué & de santé foible purent aussi abrégé l'épreuve, en faisant remplir par d'autres jusqu'à une intégrité littérale le nombre des jeûnes imposés, ce ne fut qu'à condition de joindre à l'aumône différentes œuvres pénibles qui leur étoient spécialement & indispensablement prescrites. Le concile tenu à Tribur en présence du Roi Arnoul, nous montre dans l'Eglise d'Allemagne le même esprit que dans celle d'Angleterre. En permettant aux pénitens de racheter certain nombre de jeûnes par des aumônes, il a soin de spécifier que ce ne sera qu'en cas de maladie ou de voyage, & seulement pour les dernières années de la pénitence. Cette matière est encore mieux éclaircie par Bouchard de Worms, très-versé dans ce genre d'érudition, comme ayant donné une suite d'instructions sur la manière d'imposer, d'accomplir, & même de racheter ou commuer les pénitences. D'abord il pose pour principe, qu'on n'use d'in-

dulgence, qu'afin de ne pas mettre au désespoir ceux à qui les austérités sont impraticables. Ainsi donc celui qui ne pouvoit jeûner, devoit, pour un jour de jeûne au pain & à l'eau, chanter cinquante pseaumes à genoux dans l'église, & donner un denier d'aumône; ce qui suffisoit alors pour la nourriture d'un pauvre pendant un jour. A cette condition, le pénitent prenoit les alimens qu'il jugeoit lui convenir, à l'exception néanmoins du vin & de la viande. Les cinquante pseaumes pouvoient encore se racheter par des aumônes, ou par un grand nombre de genuflexions: mais toujours ces facilités ne sont que pour ceux qui ne peuvent accomplir à la lettre la pénitence canonique: il est dit en termes exprès, que le pécheur, dans tous les cas, doit se punir, en la maniere & autant qu'il lui est possible.

En Italie, quand l'archevêque de Milan, Gui de Vélate, coupable de simonie & de mille autres désordres, se soumit enfin à la pénitence qu'il méritoit; on lui en imposa cent ans, dont il fallut bien lui permettre de racheter la meilleure partie; puisqu'il

ne deve  
vre si l  
pes que  
cette co  
que, &  
logie,  
de néce  
tres. C  
fait ab  
tion de  
péniten  
complis  
vie n'é  
faire pa  
ple on é  
dans ur  
de pénit  
fité, ou  
ou la  
étoit, d  
bus de  
des an  
ché, c  
qu'on  
en que  
idées  
putatio  
de do  
près a

ne devoit plus, à beaucoup près, vivre si long temps. Et dans les principes que Pierre Damien, chargé de cette commission, y réduisit en pratique, & dont il fit ensuite une apologie, ces compensations devenoient de nécessité absolue en mille rencontres. Cet ouvrage paroît supposer qu'il faut absolument, & sans nulle distinction de cas ou de circonstances, que la pénitence marquée par les canons s'accomplisse à la lettre. Or, comme la vie n'étoit pas assez longue pour le faire par soi-même, quand par exemple on étoit tombé quinze ou vingt fois dans un crime qui méritoit dix ans de pénitence, il falloit de toute nécessité, ou en racheter une bonne partie, ou la faire acquitter par d'autres. Tel étoit, dès la fin du onzième siècle, l'abus de l'esprit de système, & du goût des analogies. Il n'en est pas du péché, comme d'une dette pécuniaire, qu'on peut payer de toute main, & en quelque monnoie que ce soit. Aussi les idées de Pierre Damien, quelque réputation méritée qu'il eût de vertu & de doctrine, ne furent pas à beaucoup près adoptées de tout le monde. De



son temps même, elles éprouverent de grandes contradictions. On ne manqua point de lui opposer, que, si le nombre des péchés devoit ajouter à la rigueur de la pénitence, la longueur n'en devoit pas moins se mesurer sur celle de la vie des hommes; qu'on n'obligeoit même à la prolonger jusqu'à la mort, que pour certains crimes des plus énormes; & dans tous les cas, qu'elle demeureroit soumise à la discrétion des pasteurs. Mais de ce principe il suivoit aussi, que l'Eglise faisoit bien de commuer des pénitences impraticables à ses enfans, en des pratiques dont ils pussent mieux s'aquitter. Il ne s'agissoit plus que d'examiner si ces commutations & ces compensations étoient judicieuses, si ces dispenses portoient sur de justes causes, telles qu'on les a toujours exigées pour toutes sortes d'indulgences; & dès-lors on rentroit dans les saines maximes & la sage économie de tous les temps.

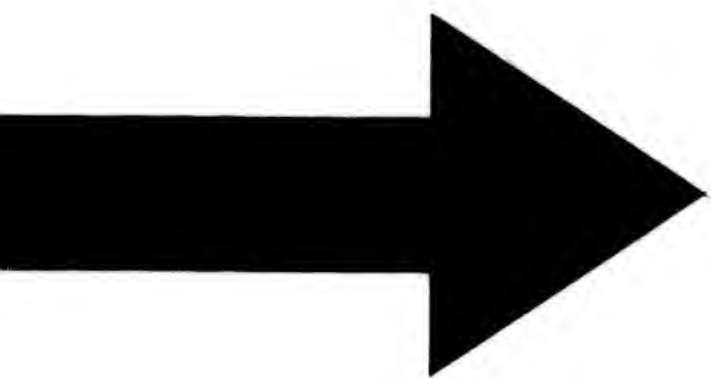
On parut néanmoins encore s'éloigner de la perfection & de la pureté du culte Chrétien; on sembla préférer le corps à l'esprit de la religion,

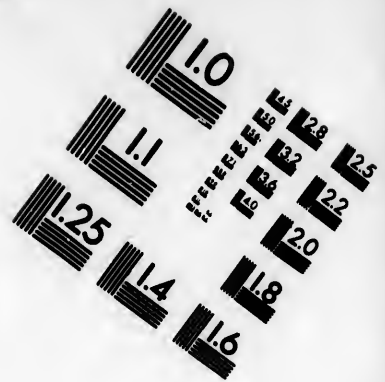
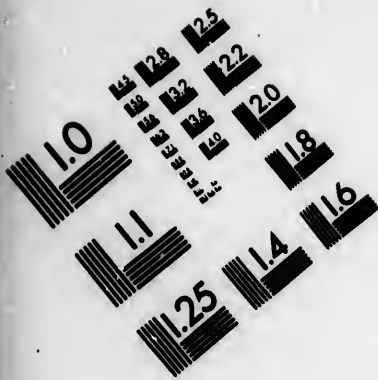
ramener  
risaïques  
cette ad  
se faire  
tachant  
forte le  
certain r  
flagellati  
pseautier  
comme  
la Vierge  
rées à l'  
Pierre D  
le cœur d  
l'honoro  
âge de  
roit-il p  
il suppr  
res, par  
Faut-il i  
vocale,  
en Pha  
pas do  
nir lieu  
de l'am  
que l'ex  
l'Eglise  
préveni  
Ren

ramener le regne des observances Pharisaïques, & reculer les temps de cette adoration sanctifiante, qui doit se faire en esprit & en vérité. En attachant la pénitence, & en quelque sorte le recouvrement de la grâce à un certain nombre de genuflexions, de flagellations, à la récitation de certains pseaumes, de tant d'offices nouveaux, comme de la Croix, du S. Esprit, de la Vierge, des Anges, dévotions ajoutées à l'office canonial dès le temps de Pierre Damien; bien souvent sans doute le cœur étoit loin de Dieu, tandis qu'on l'honoroit des levres. Mais sur quel âge de l'Eglise ce reproche ne pourroit-il pas tomber pareillement? Faut-il supprimer les observances extérieures, parce qu'il est des hypocrites? Faut-il interdire aux Chrétiens la prière vocale, parce qu'il en est qui la font en Pharisiens? Il faut simplement ne pas donner à penser qu'elle peut tenir lieu de la conversion du cœur, & de l'amour de Dieu, dont elle n'est que l'expression. Or fut-il un temps où l'Eglise ait négligé d'instruire & de prévenir les Fideles à ce sujet?

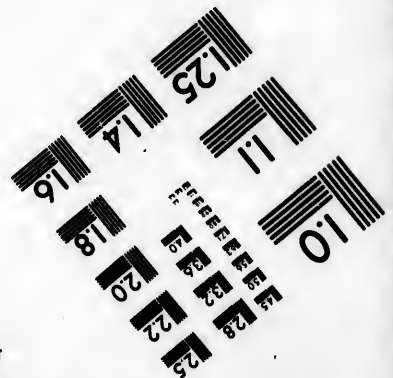
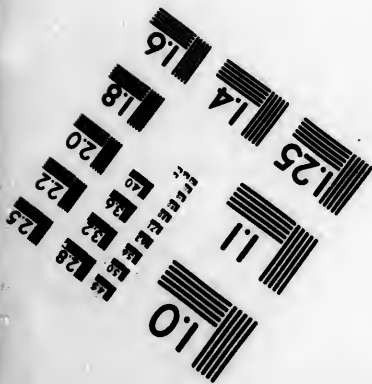
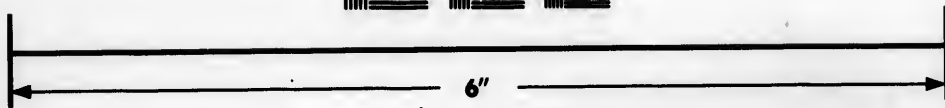
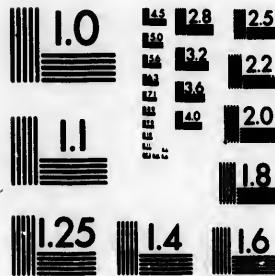
Rendons, rendons hommage à sa







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.8  
2.0  
2.2  
2.5  
2.8  
3.2  
3.6  
4.0

10  
5

sageſſe, ſur l'objet même qui anime ici la maligne témérité de la censure. Remettons-nous en eſprit dans les temps & les lieux, où les prieres vocales, les ré citations du pſeautier, les offices de tant de formes différentes, & toutes les dévotions extérieures furent ſi fort multipliés. Etoient-elles bien propres à la méditation & à la contemplation, ces peuplades groſſières & vagabondes, ſans ceſſe en courſe, en guerre & en tumulte, à peine capables de réflexions & de penſées ſuivies? Aujourd'hui qu'il eſt plus de calme dans les têtes & dans les mœurs, qu'une vie & une culture toutes différentes donnent plus d'aptitude à penſer & à méditer; qu'on reprenne, à la bonne heure, ſur la longueur & la multiplicité de ces offices, pour donner à la lecture & à la méditation des livres ſaints. Auſſi voyons-nous, entre les premiers paſteurs, des hommes pleins de vues également ſaines & ſaintes, préférer le chant poſé & réfléchi de l'office d'obligation, à ces longueurs de ſurrogation, trop ſouvent acquittées avec une précipitation indécente.

Et  
mêm  
ſes c  
à un  
lui vi  
ſiecle  
ditat  
vie  
& du  
bien  
ecclé  
là,  
de c  
de  
de  
a ren  
utile  
plus  
auſſ  
A  
vic  
ou  
qu  
plu  
vic  
en  
de  
ci  
c'

DISCOURS. 547

Et long-temps auparavant, le corps même de l'Eglise, par l'organe de ses chefs, n'avoit-il pas frayé la route à une administration si sensée? Ne lui vit-on pas approuver, dès le seizieme siecle, un ordre célèbre, où la méditation & les autres exercices de la vie intérieure tenoient lieu du chœur & du chant? Et sur ce modele, combien de congrégations & d'associations ecclésiastiques instituées depuis ce temps-là, libres de ces longueurs d'offices, de chants, de priere vocale! L'usage de la méditation, du recueillement, de la mortification intérieure ne les a rendues, ni moins édifiantes, ni moins utiles à l'Eglise, que les ordres les plus assidus au chœur, & les plus austeres.

Ainsi, dans tous les débordemens du vice ou du relâchement, le remede ou le correctif naquit presque aussi-tôt que le mal. C'est pour vous rendre plus sensible cette conduite de la Providence en faveur de l'Eglise, que nous en avons tiré les preuves & les exemples, des siecles mêmes où la pénitence ancienne éprouva les plus rudes attaques, c'est-à-dire des temps si excessivement



décriés sous le nom des siècles d'ignorance. Toutefois l'usage de la pénitence canonique s'est maintenu durant tout ce deuxième âge, & bien avant encore dans le troisième. Donc elle n'a pas trouvé sa ruine, dans les rachats & les commutations accrédités, surtout depuis le milieu du huitième siècle jusqu'à la fin du onzième. Vouloir que la seule indulgence des croisades ait produit le relâchement, que tant d'altérations ou de dispenses précédentes n'avoient point introduit, c'est une prétention trop manifestement suspecte, pour qu'il soit nécessaire de la combattre de front. Laissons sans crainte les âmes droites se décider elles-mêmes, & pressons-nous d'indiquer les secours qu'elles ont eus dans ce genre particulier de relâchement.

Non, jamais il n'y eut plus d'asiles ouverts à la pénitence, qu'à l'époque donnée par de faux zélateurs pour celle de son dépérissement. Que de pénitens & de pénitentes de toute espèce, établis publiquement & sous l'autorité de l'Eglise, dans la multitude & la variété presque infinie des ordres religieux qui furent institués durant le

douzi  
zième  
rent  
plus d  
baide  
anges  
divorc  
curent  
livrée  
yeaux  
habita  
sation  
Elie,  
ces a  
encor  
lumin  
sous l  
les pl  
des n  
pauvr  
à la  
teurs  
discip  
mini  
gnes  
bert  
& de  
par  
Pégu

douzieme, le treizieme & le quator-  
 zieme siecle ! C'est alors que paru-  
 rent ces solitaires aussi mortifiés, &  
 plus dépendans que ceux de la Thé-  
 baïde, sous l'étendard de Bruno ; ces  
 anges terrestres qui firent un entier  
 divorce avec le monde, & ne vé-  
 curent plus que pour le Ciel, sous les  
 livrées ou la regle d'Augustin ; ces nou-  
 veaux enfans des prophetes, ces pieux  
 habitans du Carmel, dont la conver-  
 sation, comme celle de leur pere  
 Elie, étoit toute entiere dans les cieux ;  
 ces anachorettes plus extraordinaires  
 encore, inconnus à l'antiquité la plus  
 lumineuse, & si justement renommés  
 sous le nom de Reclus, dans les temps  
 les plus déplorables de la décadence  
 des mœurs ; ces émulateurs de la sainte  
 pauvreté des Apôtres & de J. C. même,  
 à la suite de François ; ces prédica-  
 teurs & ces modeles de la pénitence,  
 disciples soit de François soit de Do-  
 minique ; ces chanoines réguliers, di-  
 gnes de leur état & du nom de Nor-  
 bert leur chef ; ces sauveurs des corps  
 & des ames tout ensemble, suscités  
 par Jean de Mata & Raimond de  
 Pégnafort, pour la consolation de la

Chrétienté, dans ses jours les plus malheureux; enfin, ces chevaliers religieux, ces héros pénitens, toujours prêts à s'immoler pour le salut de leurs frères, & comme une digue inébranlable, opposés à l'impiété barbare, en Palestine, en Espagne, & jusque dans les habitations les plus sauvages des nations Teutoniques. Ajoutons que le régime de tous ces grands corps, au moyen de leurs aggregations respectives & de la célébration régulière des chapitres généraux, acquit un degré de vigueur & de consistance, où ce genre de vie n'avoit pas atteint dans les plus beaux jours de l'antiquité. Or pouvoit-on fournir des moyens de pénitence plus efficaces que ceux-ci, plus abondans, mieux assortis à la diversité des goûts & des forces, plus propres à détacher le cœur du péché, à désarmer la divine justice, à prévenir la rechute, à acquérir la charité, l'humilité, la mortification des sens & des passions, toutes les vertus en un mot dont la pénitence doit être le germe.

Dans les temps où la pénitence publique étoit le plus en vigueur, il y eut, nous le savons, & nous ne vous

l'avon  
solita  
cénob  
vail d  
cupati  
pour  
leurs  
froir  
chans  
incom  
versio  
peu sa  
des é  
nastiq  
le cor  
pas c  
bation  
concil  
rire,  
litaire  
dres r  
fuscite  
glise  
lemen  
vans.  
nous  
vague  
de l'E  
un pr

les plus  
liers re-  
toujours  
de leurs  
inébran-  
bare, en  
que dans  
ages des  
que le  
rps, au  
respec-  
liere des  
degré de  
e genre  
dans les  
Or pou-  
le pénit-  
ci, plus  
a diver-  
plus pro-  
ché, à  
prévenir  
, l'hu-  
s & des  
un mot  
germe.  
ence pu-  
ar, il y  
ne vous

l'avons pas laissé ignorer, quantité de solitaires, & des ordres entiers de cénobites : mais la priere & le travail des mains faisoient leur seule occupation ; & cette uniformité paisible, pour des hommes aussi différenciés par leurs goûts que par leurs visages, offroit peu d'attraits à bien des penchans, qui ne sont pas néanmoins incompatibles avec la sincere conversion du cœur. Cette réflexion plaira peu sans doute à ces critiques chagrins des études & de tous les travaux monastiques, à l'exception de ceux où le corps seul agit. Mais que n'ont-ils pas censuré en ce genre ? L'approbation solennelle des Papes & des conciles n'a pu soustraire à leur témérité, ni l'institution des religieux militaires, ni l'institution même des ordres mendiens, renforts si visiblement suscités par le Ciel en faveur de l'Eglise Militante, qu'ils ont si essentiellement servie dans tous les siècles suivans. Pour nous, qui craignons de nous perdre dans ces vues profondes ou vagues qui vont plus loin que celles de l'Eglise, & qui nous sommes fait un principe d'éviter cette sagesse in-

tempérante que réproûve l'Apôtre, nous ne pouvons que bénir le Seigneur, d'avoir présenté, dans les institutions religieuses de chevalerie, des moyens de pénitence & de salut à la partie même des Fideles qui étoit la plus éloignée du royaume de Dieu. Après tout, le Dieu des armées n'est-il pas aussi le Dieu & le Sauveur des guerriers? & les exercices de la guerre, pour être unis à ceux de la religion, en deviennent-ils plus illégitimes? En général, parmi les institutions diverses du troisieme âge, dans ces différentes demeures de la maison de Dieu, combien de facilités nouvelles pour la conversion & la sanctification des Fideles de tous les rangs, de tous les goûts, de tous les caracteres! Tiers-ordres, filles Chrétiennes nommées Béguines, freres convers, oblats, donnés; tous ces grades aussi multipliés que les dispositions naturelles & les attrait de la grace, ouvroient, & une lice à la pénitence, & un refuge à l'innocence, pour les savans & les ignorans, pour les nobles & les serfs, pour les vierges & les personnes engagées dans les liens du mariage,

riage  
fait  
cette  
pouvo  
en co  
rigue  
porté  
lance  
conco  
fut r  
l'impo  
grand  
Co  
trouva  
tence  
tâcher  
étoit  
mand  
mence  
quatri  
oblige  
ser au  
quitte  
impos  
qui ai  
la con  
d'anat  
pultur  
prima  
To

riage, pour tout ce qui n'avoit pas fait du crime, son élément fixe. Or cette vie pénitente du cloître, loin de pouvoir être accusée de relâchement, en comparaison même de l'ancienne rigueur des canons, fut quelquefois portée à des excès, que les deux Puissances crurent devoir l'une & l'autre concourir à modérer. Toujours elle fut réputée si rigoureuse, qu'on ne l'imposa jamais, même pour les plus grands crimes.

Combien de ressources encore ne trouva point l'Eglise, quand la pénitence canonique commença de se relâcher, afin d'y suppléer autant qu'il étoit possible? Vous savez le commandement précis que fit, au commencement du treizieme siecle, le quatrieme concile de Latran, pour obliger tous les Fideles à se confesser au moins une fois l'an, & à s'acquitter de la pénitence qui leur seroit imposée: premier décret authentique qui ait fait une obligation générale de la confession annuelle; & cela sous peine d'anathême, & de privation de la sépulture Chrétienne. Alors aussi, on imprima aux péchés d'une certaine gri-

veté, tels que l'usure, l'adultère, le concubinage, une flétrissure légale, qui a été perpétuée jusqu'à nos jours. On dévoua pareillement à l'anathème & à la diffamation, les histrions, les jongleurs, tous les auteurs des passions d'ignominie, tous les corrupteurs des mœurs Chrétiennes. Pour des égaremens & des abus moins griefs, on eut encore soin de pourvoir à l'expiation & à la réparation convenable, en réservant le pouvoir d'en absoudre à des ministres choisis. Que dirai-je de l'homicide & des autres délits, dits ensuite privilégiés, pour lesquels la puissance temporelle n'infligea longtemps que des amendes pécuniaires, aussi insuffisantes que les peines canoniques? Pour arrêter ces désordres, quand cette insuffisance eut été reconnue, les pasteurs se bornerent à sauver les âmes, & abandonnerent les corps au bras séculier: & qui nierà que ce genre de crimes n'ait été réprimé par là, beaucoup plus efficacement que par l'observance la plus littérale des anciens canons? Je pourrois encore alléguer ici les jubilés, les missions, les retraites, les saints refuges

oute  
publ  
supp  
mais  
Fide  
deré  
Il su  
lu de  
des l  
cond  
envie  
au t  
qu'on  
âge.

L  
volun  
vainc  
rité r  
eut d  
Papes  
rent l  
lieux  
des S  
ajoute  
présen  
nomb  
tion a  
une a

## DISCOURS. 555

ouverts en particulier aux pécheresses publiques, & bien d'autres moyens de suppléer aux observances anciennes : mais nous en avons dit assez pour les Fideles sinceres, à qui les idées outrées de réforme ne peuvent qu'être suspectes. Il suffit de leur rappeler ce qu'ils ont vu de la part des Vaudois, des Pauvres de Lyon, des Fratricelles, & des précipices où conduisit tous ces faux pénitens la folle envie de renchérir sur l'Eglise. Passons au troisieme chef des relâchemens, qu'on reproche encore au troisieme âge.

LA lecture du XIII<sup>e</sup> & du XIV<sup>e</sup> volumes de cette histoire a dû vous convaincre de notre sincérité, de notre sévérité même à relever tout ce qu'il y eut d'irrégulier dans la marche des Papes qui transporterent ou affermirent le Siege Apostolique hors des lieux consacrés par les sueurs & le sang des SS. Apôtres. Nous n'avons rien à ajouter au tableau que nous vous avons présenté des maux & des abus sans nombre, qu'entraîna cette transmigration à jamais déplorable. Elle porta une atteinte mortelle à la résidence,

A a ij



le premier devoir de l'état pastoral & la base de tous les autres. Les prêtres & les prélats, comme le reste des Fideles, entreprenoient auparavant le voyage de Rome, sous prétexte de pèlerinage : on fit aussi souvent celui d'Avignon, quoiqu'on n'eût plus à se couvrir de ces couleurs de piété ; on alloit souvent, & l'on séjournoit longtemps à Rome, en conséquence des appellations, des citations & des procédures, déjà multipliées à l'excès : la foiblesse du gouvernement d'Avignon, gêné de toute part, contrarié sans fin, dépouillé chaque jour de quelqu'un de ses meilleurs domaines, destitué des ressources les plus ordinaires, fut réduit à prodiguer encore davantage ces actes de rigueur, dont la multiplication est la preuve la plus sûre du déclin de l'autorité. Aussi jamais les interdits, les excommunications, tous les foudres du Vatican ne gronderent avec plus de bruit qu'alors, ni peut-être avec moins d'effet.

Les légations se multiplient, à l'égal des censures. Comme celles-ci tomboient souvent sur des personnes puissantes, & quelquefois sur des prin-

cipa  
s'en i  
nir au  
pour  
de l'a  
pour  
de la  
pareil  
falloit  
colonn  
céc d  
plupa  
gars-no  
vêtus  
de leu  
moins  
les pré  
cialem  
qu'il  
sonne  
léga  
les pr  
dont  
locaux  
Les l  
concil  
cidoie  
les év  
vent q

## DISCOURS. 557

cipautés & des républiques entières qui  
 s'en inquiétoient peu ; il falloit en ve-  
 nir aux conférences & aux négociations ,  
 pour sauver au moins quelque chose  
 de l'autorité compromise , ou plutôt  
 pour en sauver la forme , au défaut  
 de la réalité. Or autant il y avoit de  
 pareils traités à conclure , autant il  
 falloit expédier de légats , depuis les  
 colonnes d'Hercule jusqu'à la zone gla-  
 cée de l'Ourse. Il est vrai que dans la  
 plupart des régions il y avoit des lé-  
 gats-nés , c'est-à-dire des évêques re-  
 vêtus de la légation par la prérogative  
 de leur siege ; mais le Pape prenoit  
 moins de confiance en eux , & dans  
 les prélats même qu'il commettoit spé-  
 cialement sur les lieux , que dans ceux  
 qu'il y envoyoit d'auprès de sa per-  
 sonne , & qu'on nommoit pour cela  
 légats à *latere*. Ce qui aliéna souvent  
 les prélats nationaux les plus qualifiés ,  
 dont on anéantissoit ainsi les droits  
 locaux , & la suréminence naturelle.  
 Les légats à *latere* assembloient des  
 conciles , ils y présidoient , ils y dé-  
 cidoient presque souverainement ; &  
 les évêques n'y donnoient le plus sou-  
 vent qu'une approbation de cérémonie

## 550 DISCOURS.

Ainsi tomberent insensiblement les conciles provinciaux & l'autorité des métropolitains, qui n'en conserverent que le titre, avec le privilege stérile de porter le pallium, & de se faire précéder d'une croix. De là vint aussi la présence des cardinaux, non seulement sur les évêques dont ils avoient communément le caractère, mais sur les archevêques & sur les primats, contre l'usage constant de l'antiquité.

Ce fut sur-tout la résidence, qui souffrit de cette administration arbitraire. Ces légats-évêques, perpétuellement en courses & en commissions, ne se montroient qu'en passant dans leurs diocèses; plusieurs d'entre eux finissoient leur vie avant leurs ambassades, sans que le pasteur eût été vu de ses ouailles, ni qu'elles en eussent entendu la voix. Avoient-ils rempli une commission? Il falloit en référer au Souverain Pontife, qui les faisoit aussi-tôt repartir pour une autre, ou qui les retenoit pour le conseil, quelquefois pour le seul appareil. Ils se souvenoient à peine des obligations naturelles qui les demandoient dans leur propre Eglise. Evêques & cardi-

naux to  
 prépon  
 sur l'au  
 titution  
 lement  
 durant  
 Romai  
 tellem  
 évêque  
 cour d  
 Luxem  
 de pié  
 que de  
 cardina  
 l'époqu  
 ment  
 celle d  
 dinalat  
 signé d  
 étoit c  
 dinaux  
 la cour  
 besoin  
 les mar  
 tiquer  
 gnon,  
 tourner  
 la crain  
 duisoit

naux tout ensemble, malgré l'énorme prépondérance de l'une de ces charges sur l'autre; ce qui n'étoit que de l'institution des hommes, parut habituellement l'emporter sur le droit divin, durant la longue détention de l'Eglise Romaine hors de Rome. L'usage avoit tellement prévalu pour les cardinaux, évêques ou libres, de résider à la cour d'Avignon, que le B. Pierre de Luxembourg, modele d'innocence & de piété, alla s'y établir, quoiqu'évêque de Metz, dès que le chapeau de cardinal lui eut été conféré. C'est de l'époque indubitable de cet établissement que les critiques concluent à celle de sa promotion effective au cardinalat, pour lequel il avoit été désigné deux ans plus tôt: tant l'usage étoit constant, au moins pour les cardinaux de Clément VII, de résider à la cour pontificale. Mais est-il encore besoin de preuves à ce sujet, après les manœuvres que vous avez vu pratiquer aux cardinaux François d'Avignon, pour empêcher le Pape de retourner à Rome? Leur grand motif étoit la crainte de s'expatrier, à quoi les réduisoit la nécessité d'accompagner le

## 3<sup>to</sup> DISCOURS.

Souverain Pontife , & de n'avoir d'autre demeure que la sienne.

L'Italie seule , par la multitude des légats & des nonces , nécessaires pour administrer & défendre les domaines qu'y confervoit le S. Siege , tenoit une foule d'évêques éloignés de leurs peuples. Et jamais fut-il nonciatures ou légations plus orageuses ? Quels désordres & quels scandales n'occasionna point la légation du cardinal - évêque d'Ortùe à Bologne , où il se fit soupçonner de vouloir asservir les citoyens sous la puissance temporelle du Saint Siege ? La seule entreprise des Vénitiens sur cette ville contre les prétentions politiques des Papes & des légats , leur attira une bulle des plus foudroyantes qui fût encore partie du Vatican. Pour tout dire en un mot , on les traita comme les ennemis les plus odieux du nom Chrétien : le Pape fit prêcher la croisade contre eux , & mit en campagne un cardinal - légat , revêtu de la commission , non plus de négociateur , mais de général , & suivi d'une armée qui enfla le Pô du sang des Fideles. On vit les Florentins & la plupart des républiques ou

villes  
même  
cès bi  
bert d  
nom  
renda  
peu d  
glise  
accor  
Terre  
en ar  
dans  
maiso  
jet du  
encor  
tout à  
de c  
équiv  
schism  
les E  
Si  
des  
empê  
sista  
ainsi  
d'équ  
dent  
D'ab  
Paie

DISCOURS. 363

villes libres d'Italie, poussés avec la même violence, quoiqu'avec un succès bien différent, par le Cardinal Robert de Geneve, depuis Pape sous le nom de Clément VII. Les Visconti se rendant souverains à Milan, & ayant peu d'égards aux prétentions de l'Eglise Romaine ou des légats, le Pape accorda toutes les indulgences de la Terre sainte à ceux qui marchaient en armes contre ces princes. Enfin, dans les démêles interminables des maisons d'Aragon & d'Anjou, au sujet du royaume de Sicile, ce furent encore de nouvelles croisades, suscitées tout à la fois contre l'une & l'autre de ces races augustes, par les Papes équivoques, qui, pendant le grand schisme, partagerent les cours ainsi que les Eglises.

Si l'y eut de l'abus dans les croisades, ce que tout notre zele ne nous empêche pas de reconnoître, il consista principalement à les multiplier ainsi. C'est l'observation qu'un esprit d'équité & un goût de raison demandent qu'on fasse, du moins en passant. D'abord il fut abusif de les étendre aux Païens du Nord, ainsi qu'aux hérétiques.

ques ; puisque la conversion doit être l'ouvrage de la persuasion , & non pas de la contrainte , on ne pouvoit légitimement que se tenir sur la défensive , avec ces voisins indépendans ; & tandis qu'ils demeuroient tranquilles , il étoit injuste d'entrer de vive force dans leurs domaines , & beaucoup plus encore , de les leur ravir sous prétexte de religion. Que penser donc , nonobstant la donation pontificale & tout l'appareil imposant de la croisade , que penser des conquêtes de l'ordre Teutonique sur les Bruffions , les Livoniens & les Curlandois ? Mais on n'avoit pas même ce vain prétexte de l'infidélité , ni celui de l'hérésie , pour combattre en Italie , par exemple , les princes & les républiques contre lesquels cependant on marchoit sous l'étendard de la croix , comme on auroit pu faire contre les ennemis déclarés du Christianisme.

Reprenons notre objet : le seul exemple des Papes fixés hors de Rome portoit un coup mortel à la résidence pastorale. Souvent ils renvoyèrent les évêques & les autres bénéficiers à leurs Eglises : ils leur faisoient des exhor-

tations  
décret  
y den  
dire ,  
& qu  
même  
gérate  
avoien  
leur ju  
glise  
sent l  
freind  
les p  
vêque  
politi  
du p  
partie  
ne so  
jurisc  
Lyon  
sans  
jour  
temp  
tion  
rir  
logie  
séqu  
mal

tations pathétiques, ils portèrent des décrets rigoureux, pour les obliger à y demeurer : mais qu'avoient-ils à leur dire, que leur conduite ne démentit, & qu'on ne pût leur répliquer à eux-mêmes ? Leurs adulateurs & les exagérateurs intéressés de leur pouvoir avoient beau leur faire entendre que, leur juridiction s'étendant sur toute l'Eglise, en quelque endroit qu'ils fissent leur séjour, ils ne pouvoient enfreindre la loi sacrée de la résidence : les primats au moins, & les archevêques, tout en gardant un silence politique, se flattoient, à proportion du premier pasteur, qu'en quelque partie de l'Etat qu'ils habitassent, ils ne sortoient pas des termes de leur juridiction. Ainsi les archevêques de Lyon & de Sens cédèrent quelquefois sans scrupule aux attrait, que le séjour de la capitale offroit de tout temps à l'ambition ou à la dissipation de certains prélats. Mais pour nourrir ces passions, est-il besoin d'analogies si justes, d'inductions si conséquentes ? L'exemple seul, bien ou mal appliqué, suffisoit pour entraîner



le torrent des pasteurs, ainsi que des  
ouailles.

Les Papes d'Avignon, pour pro-  
longer leur séjour sur ces bords ché-  
ris, prétextant la commodité plus  
grande où ils y étoient de travailler  
à la pacification des princes Chrétiens,  
particulièrement des rois de France &  
d'Angleterre, pendant le regne ora-  
geux de Charles VI; les évêques ima-  
ginerent à leur tour que les soins po-  
litiques, & quelquefois les exploits mi-  
litaires pouvoient leur tenir lieu des  
saints travaux du sacerdoce, ou du  
moins qu'il leur étoit permis de se  
partager entre des fonctions si incon-  
ciliables; & la balance ne manqua point  
de pencher du côté qui paroissoit le  
plus estimable aux yeux de la chair &  
du sang. Que sont en effet pour un  
politique la lecture & la méditation  
des livres saints, l'exercice de la pré-  
dication, si propre néanmoins des pre-  
miers pasteurs, la célébration des divins  
offices, & tout ce qui concerne le  
culte sacré? Ce ne sont là pour lui  
que des amusemens puérils, ou des  
occupations plus dignes du cloître que

de la  
temp  
Min  
cend  
nistr  
les p  
pouv  
ou à  
tre  
voien  
quel  
ditin  
n'ima  
digne  
de ce  
des a  
résid  
port  
fut u  
l'étra  
toliq  
O  
Pape  
au m  
défo  
exéc  
pos  
suiva  
brou

de la prélatrice : d'où il arriva, au temps dont nous parlons, que les FF. Mineurs & Prêcheurs prirent un ascendant si extraordinaire dans l'administration des choses saintes. Du reste, les premiers prélats commettoient leur pouvoir spirituel à quelques vicaires, ou à quelques suffragans, choisis entre des sujets obscurs; & ils se réservoient le gouvernement temporel, auquel ils associoient encore les talens distingués entre leurs subalternes, qu'ils n'imaginoient pas pouvoir exercer plus dignement. Ainsi la résidence même de ces coopérateurs, occupés, accablés des affaires du siècle, n'étoit plus qu'une résidence indifférente & nulle par rapport aux devoirs ecclésiastiques. Telle fut une partie des scandales qu'entraîna l'étrange déplacement du Siège Apostolique.

Observons cependant, que tous les Papes d'Avignon ne sont pas, du moins au même degré, comptables de ces désordres. Ce déplacement, une fois exécuté & quelque temps soutenu, imposa une sorte de nécessité aux Papes suivans. Les grands & les peuples se brouillèrent en Italie; les Gibelins se re-

leverent, les revenus de l'Eglise furent distraits, ses officiers chassés ou maltraités, ses domaines usurpés; les Romains se mutinerent, ils multiplièrent les partis, les cabales, les périls; & leur Pontife enfin ne put plus se promettre de tranquillité ni de sûreté parmi eux. D'un autre côté, des princes puissans, à qui la proximité du Pere commun des Fideles paroissoit un titre efficace de prédilection à leur égard, firent jouer toutes sortes de machines, pour le fixer dans l'enceinte de leurs Etats. Souvenez-vous des difficultés qu'ils firent, par l'organe du Docteur Orème, au Pape Urbain V, qui se disposoit à rétablir le Siege Romain dans Rome. On alla jusqu'à lui faire scrupule de son détachement pour les lieux qui l'avoient vu naître: on osa mettre sa conduite en opposition avec celle du Fils de Dieu, qui avoit toujours résidé dans sa patrie. Quand Grégoire XI, à jamais vénérable pour l'exécution de cette grande œuvre, fut au moment de la consommer, le Roi Charles V employa des moyens plus puissans encore, pour la faire échouer. Le propre frere du Monarque, Louis duc

d'An  
tant  
il ou  
la c  
Avar  
dépa  
gle  
ces p  
appre  
La  
tise,  
ne te  
tram  
de P  
tant  
Inno  
souv  
patri  
veill  
prob  
que  
à la  
voy  
les  
tous  
obli  
Clé  
Bob  
per

d'Anjou, se rendit à Avignon; & tant par lui que par les cardinaux, il ourdit une cabale si terrible, que la célérité seule put la déconcerter. Avant cette heureuse exécution, au départ d'Urbain V, déjà l'amour aveugle de la patrie avoit excité parmi ces prélats, des murmures qui firent appréhender une révolte formelle.

La sainte magnanimité de ce Pontife, & de ceux qui lui ressemblerent, ne témoigna que du mépris pour ces trames coupables. Tout ce qu'on vit de Papes distingués par leur vertu durant le séjour d'Avignon, Benoît XII, Innocent VI, Urbain V, Grégoire XI soupirerent constamment après la vraie patrie des successeurs de Pierre. Tous veillèrent uniformément à ce que la prolongation forcée d'un scandale, presque irréparable, ne fût pas contagieux à la résidence épiscopale; tous renvoyèrent avec fermeté les évêques & les autres bénéficiers à leurs bénéfices; tous firent des loix sévères, pour les obliger à y résider. Jean XXII & Clément VI eux-mêmes convièrent de l'obligation où ils étoient de retourner à Rome, seignirent toujours d'en-

568 DISCOURS

trer dans les vues des Romains qui les inviterent au retour par différentes ambassades, & n'en dispensèrent qu'au moyen des termes donnés & toujours manqués, des appréhensions affectées, & sous mille autres prétextes dont ils prenoient soin de couvrir leur foible pitoyable pour le lieu de leur naissance.

Cependant les vrais principes demeuroident profondément gravés jusque dans l'esprit des Fideles de l'ordre le plus commun. De simples religieux, des femmes & des vierges timides sortirent de leurs retraites, entreprirent de longs voyages, & vinrent courageusement avertir de leur devoir les Chefs de l'Eglise. Qu'il vous souvienne de l'Infant Pierre d'Aragon, cet homme à révélations & à miracles, qui avoit quitté toutes les grandeurs de la Cour pour embrasser l'humble pauvreté de S. François, & qui fit exprès le voyage d'Avignon, pour présenter le Pape Urbain V. de reporter la chaire pontificale en Italie. Voyant ensuite ce Pontife prêt à repasser de Rome en France, il lui adressa, sur le danger du schisme, ces remontrances sages, que la suite des événements

ne f  
phét  
A  
gite  
Rom  
qui  
gnon  
riva  
de se  
viem  
sur l  
impr  
il de  
XI.  
confi  
qu'el  
écrit  
le re  
sa co  
perfu  
culté  
Cath  
mèn  
de S  
les l  
bilib  
pre  
gén  
fur

ne fit que trop reconnoître pour prophétiques.

Animée d'un zele égal, Sainte Brigite venue du fond de la Suede à Rome, avertit le même Pape, du sort qui le menaçoit, s'il retournoit à Avignon. Il ne laissa point de partir : il arriva dans ce lieu fatal le vingt-quatrième de septembre, & y mourut le dix-neuvième de décembre suivant ; ce qui fit sur le cardinal de Beaufort cette vive impression qui eut tout son effet, quand il devint Pape sous le nom de Grégoire XI. On fait qu'il étoit entré dans la confiance particuliere de la Sainte, qu'elle lui avoit donné sa prédiction par écrit pour la passer à Urbain, & que, si le respect humain l'empêcha de remplir sa commission, il ne lui ôta rien de sa persuasion. Aussi ne fit-il aucune difficulté de se rendre aux conseils de Sainte Catherine de Sienne, qui le pressa lui-même, quand il fut élevé sur la chaire de S. Pierre, de ne plus tarder à essuyer les larmes de l'Eglise Romaine. La stabilité du Souverain Pontife dans sa propre Eglise, & la loi de la résidence en général, dans le temps même où elles furent enfreintes avec le moins de ré-

serve, ne souffrirent donc aucune éclipse ; au moins les saines maximes prévalurent constamment sur le scandale de l'exemple.

Enfin l'Auteur & le Conservateur éternel de l'Eglise voulut donner à ce sujet une de ces leçons formidables, qui sont réservées aux scandales de premier ordre. Par le schisme affreux qu'il permit pour venger l'Eglise Romaine de son long veuvage, on put reconnoître le crime de cet abandon, & l'on en conçut en effet une horreur éternelle. Après ces abus & ces relâchemens du troisieme âge, tous les vœux & toute l'activité des Fideles se porterent vers la réforme, avec un concert & une persévérance, qu'il fut désormais moins nécessaire d'aiguillonner, que de diriger & de modérer. L'histoire de l'âge suivant, dès sa premiere période, en fournira d'amples preuves.

L'ignorance, le relâchement, les abus & les désordres de tout genre, tous les obstacles apparens ne sauroient arrêter, que dis-je, ne peuvent qu'avancer les desseins du Seigneur sur le corps de l'Eglise, & sur chacun de ses membres. La toute-puissance du Dieu trois fois saint se manifeste sur-

tour  
corru  
serve  
Des  
appa  
n'euf  
bars  
toires  
pour  
la sol  
les v  
neme  
Tout  
est or  
procu  
le m  
Qu  
reflux  
terres  
qui v  
Dem  
muab  
L'or  
établi  
cipes  
la T  
l'exe  
le di  
de l

tout, en sauvant l'homme malgré sa corruption. Les difficultés plus grandes servent à former les plus grands saints. Des circonstances plus calmes, & en apparence plus favorables à la vertu, n'eussent pas offert les mêmes combats, ni par conséquent les mêmes victoires, à cette troupe comprise d'élus, pour le salut desquels tout arrive sous la soleil. Voilà, ne l'oublions jamais, les vues du Ciel, dans tous les évènements & dans toutes les révolutions. Tout ce qui mène à ce terme relevé, est ordonné sagement : tout ce qui ne procure qu'un calme passager, est pour le moins frivole.

Que nous importent donc le flux & le reflux continuel des biens & des maux terrestres, des acteurs & des œuvres qui varient sans fin la scène du monde ? Demeurons avec l'Eglise, fermes & immuables, sur la pierre où elle est fondée. L'ordre suprême & sûr, c'est que nous établissions notre foi sur ses vrais principes. Il n'en est que deux, l'Écriture & la Tradition. Loin de nous donner l'exemple pour règle de conduite dans le discernement de la vérité, les fastes de l'Eglise, aussi bien que l'évangile,



nous font apprécier les exemples sur la foi & la vérité. Comme les vertus réelles ou apparentes des hérétiques ne prouvent rien en faveur de leur doctrine; les vices justement ou malignement imputés à nos pasteurs, ne prouvent pas davantage contre leur enseignement. Il nous est enjoint tout à la fois, & de les écouter, & de ne pas toujours les imiter. Leurs vices mêmes entrent dans les vues de ce Soleil de justice, dont les rayons rejaillissent aussi purs, d'une boue infecte, que de l'or & du saphir. Dieu le permet ainsi, pour nous attacher à lui sans partage, & nous conduire à ses fins par la voie qu'il nous a tracée. Il est nécessaire qu'il arrive des scandales; & ceux que nous venons de parcourir, sont dans l'ordre tout particulier de l'Eternel sur son Eglise. Jamais il n'en fit mieux connoître la vertu divine, qu'en la soutenant par des ministres vicieux.

*Fin du Discours.*

# T A B L E

## CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE

*Depuis l'an 1334, jusqu'à l'an 1400.*

### T O M E Q U A T O R Z I E M E.

#### P A P E S.

- CXCHI. BENOÏT XII.**  
 élu 20 *Déc.* 1334. mort  
 le 25 *Avr.* 1342.
- CXCIV. Clément VI,** 7  
*Mai* 1342. 6 *Déc.* 1352.
- CXCV. Innocent VI,** 18  
*Déc.* 1352. 12 *Sept.*  
 1362.
- CXCVI. Urbain V,** 28  
*Sept.* 1362. 19 *Déc.*  
 1370.
- CXCVII. Grégoire XI,**  
 30 *Déc.* 1370. 27 *Mars*  
 1378.
- CXCVIII. Urbain VI,**  
 9 *Avr.* 1378. 15 *Oct.*  
 1389.
- CXCIX. Boniface IX,** 2  
*Nov.* 1389.
- Papes à Avignon, pendant  
 le schisme.*
- Clément VII,** 21 *Sept.*

#### S O U V E R A I N S.

##### EMPEREURS D'ORIENT.

- ANDRONIC Paléologue,**  
 le jeune, mort en 1341.
- Jean Paléologue,** 1391.
- Jean Cantacuzene** abdique  
 1355.
- Matthieu Cantacuzene,**  
 déposé 1355.
- Manuel Paléologue . .**

##### EMPEREURS D'OCCIDENT.

- Louis V de Bavière,** 1347.
- Charle IV,** 1378.
- Venceslas,** déposé en 1400.

##### ROIS DE FRANCE.

- Philippe VI, de Valois,**  
 1350.
- Jean II,** 1364.
- Charle V,** 1380.

# T A B L E.

## P A P E S.

1378. 26 Sept. 1394.  
 Benoit XIII, 28 Sept.  
 1394

## R O I S D E F R A N C E.

Charle VI . . . . .

## R O I S D' E S P A G N E.

Alfonse XI, 1350.

Pierre le Cruel, 1368.

Henri II, 1379.

Jean I, 1390.

Henri III . . . . .

## R O I S D' A N G L E T E R R E.

Edouard III, (VI) 1377.

Richard II, déposé en  
1399, meurt en 1400.

S  
 H  
 tiff  
 qu  
 ver  
 Jean  
 bu  
 ton  
 Mart  
 col  
 mi  
 Berth  
 opi  
 Jean  
 Tu  
 trè  
 Raim  
 qu  
 fio  
 dif  
 Jean  
 hé  
 add  
 tan  
 Jean  
 cip  
 ele

## S E C T A I R E S.

**H**ÉRÉTIQUES, ou Quiétistes, disciples fanatiques de Jean Palamas, vers 1341.

Jean Mercœur, par l'abus de la dialectique, tombe dans l'erreur, 1347.

Martin Gonsalve & Nicolas de Calabre, illuminés impies, 1352.

Berthold, blasphémateur opiniâtre, 1356.

Jean Dabantone, chef des Turlopins fanatiques très-corrompus, 1373.

Raimond Luke soutenoit que toutes les confessions de foi étoient différentes, vers 1376.

Jean Violef, auteur des hérésies & des impiétés adoptées par les Protéstans, condamné en

1377.

Jean Balle ou Vallée, disciple séditieux de Violef, puni en 1381.

## P E R S É C U T I O N S.

**P**ERSÉCUTIONS exercées par les Mahométans contre les habitans Chrétiens de Damas, & en quelques autres endroits de Syrie.

Violences des Vicéflites contre les Catholiques & différens prélats d'Angleterre.

ECRIVAINS ECCLÉ- PRINCIPAUX CON-  
 SIASTIQUES. CILES.

**G**UILLAUME Ockam , Cordelier, 1337, surnommé le Docteur Singulier & le Docteur Invincible. On remarque en effet beaucoup d'esprit & de subtilité dans ses écrits. S'étant engagé dans le schisme de Louis de Baviere, il écrivit avec force contre le Pape Jean XXII & ses successeurs. Il composa plusieurs autres ouvrages, dont le plus remarquable est le traité de la Puissance ecclésiastique & de la séculière. Il fut regardé, de son temps, comme le chef des Philosophes Nominaux.

**Nicolas Délire**, Cordelier, 1340. Entre ses ouvrages, ses notes sur tous les livres sacrés, sont remarquées comme très-savantes.

**Nicéphore-Calliste**, 1340. Nous avons de lui une histoire ecclésiastique, & une suite des patriarches de C. P.

**C**ONCILE de Bonne-nouvelle, près de Rouen, 1335. On y défendit l'habit court aux moines.

**Concile de Béziers**, 1336. Il défendit le commerce au clergé.

**Concile de Tolède**, 1339. On y statua que, dans chaque Eglise cathédrale & collégiale, sur dix clercs, on en feroit étudier un en théologie & en droit canon.

**Concile de Saltzbourg**, 1340. On y dégrada un prêtre, nommé Rodolphe, qui nioit la présence réelle & d'autres dogmes; après quoj, on le livra au bras séculier, qui le fit brûler.

**Concile de Cantorbéri**, vers 1341, contre ceux qui se procurent des bénéfices, avant qu'ils soient vacans.

**Concile de Londres**, 1442, pour réprimer l'avarice, dans l'exercice de la juridiction ecclésiastique.

**Concile d'Arménie**, 1344, ou 1345. Les évêques de

Alvarez-

ÉCR

Alvarez

Au

mil

ouv

sing

ran

d'un

juste

s'él

égal

la c

Le Pap

Out

Con

ché

tés,

la v

bor

Pierre

d'Ar

sur-

défe

les a

de C

Nicéph

1360

toir

120

Sainte

a son

lum

huit

Sainte

ne,

buc

To

ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES. PRINCIPAUX CONCILLES.

Alvarez-Pélagé, vers 1340.

Auteur du traité des Gémissimens de l'Eglise, ouvrage d'autant plus singulier, qu'en exagérant la puissance papale, d'une manière qui va jusqu'à l'absurdité, il s'éleve avec une force égale contre les vices de la cour Romaine.

Le Pape Benoît XII, 1342.

Outre deux livres de Constitutions détachées, ou extravagantes, nous avons de lui la vie de S. Jean-Gualbert.

Pierre Bertrand, évêque d'Autun, 1348. Il s'est sur-tout signalé par sa défense du clergé contre les accusations de Pierre de Cugnieres.

Nicéphore Grégoras, vers 1360. Auteur d'une histoire de Grece, depuis 1204 jusqu'en 1351.

Sainte Brigitte, 1373. On a sous son nom un volume de révélations en huit livres.

Sainte Catherine de Sienne, 1380. On lui attribue différentes lettres

*Tome XIV.*

cette nation s'y justifièrent, devant les nonces du Pape, sur un grand nombre d'accusations formées contre la foi des Arméniens.

Concile de Constantinople, 1345, contre les erreurs & les visions des Palamites.

XLII<sup>me</sup> concile de Paris, 1347, contre les juges séculiers qui anticiipoient sur la juridiction & les privilèges du clergé. On y reconnut aussi l'indulgence, accordée par Jean XXII à ceux qui disoient l'*Angelus* à la fin de la journée.

Concile de Tolède, 1355. On y déclara que les constitutions de cette province n'obligeoient pas sous peine de péché, mais simplement sous les peines de droit; à moins qu'elles ne portassent clairement le contraire.

Concile d'Angers, 1366, pour réprimer la chicane parmi les ecclésiastiques.

Concile de Lavaur, 1368.

On y publia un grand

B b

ÉCRIVAINS ECCLÉ-  
SIASTIQUES.PRINCIPAUX CON-  
CILES.

- que l'on conserve imprimées, & quelques traités de dévotion.
- Jean Rusbrock, 1381. Auteur célèbre d'ouvrages mystiques, composés en Flamand, & traduits en Latin par Denis le Chartreux.
- Nicolas Oréme, évêque de Lisieux, 1384, fameux par le discours singulier qu'il fit à Urbain V, pour le dissuader de retourner à Rome. Il a fait quelques autres ouvrages, qui ne sont pas imprimés, & parmi lesquels on remarque le traité sur l'Antechrist.
- Nicolas Eymerie, 1399. Auteur du Directoire des inquisiteurs.
- Viclef, & le Roi ordonna la soutiendroient.
- Concile de Saltzbourg, 1386. Il fit un décret, portant défense aux religieux mendiants de confesser sans l'approbation des évêques.
- Concile de Londres, 1391, pour arrêter les entre-prises des chapelains & autres prêtres stipendiés sur les droits des curés.
- Concile d'Utrecht, 1392, où l'on dégradâ & on livra au bras séculier, un impie, nommé Jaque de Ju-
- corps d'instruction touchant la discipline. Par le 9<sup>me</sup> décret, qui ordonne l'abstinence du samedi aux clercs majeurs & aux bénéficiers, on voit qu'elle n'étoit pas encore établie pour le commun des Fidèles.
- Concile de Narbonne, 1374. On y permit à tout prêtre de se confesser à tel autre prêtre qu'il voudroit, même n'ayant point charge d'am.
- Concile de Salamance, 1380, pour décider entre Urbain VI & Clément VII, prétendans à la papauté : on embrassa l'obédience de Clément.
- Concile de Londres, 1382. Les évêques y condamnèrent la doctrine de d'emprisonner ceux qui

## P R I N C I P A U X C O N C I L E S .

liers , qui se disant faussement évêque , avoit ordonné des prêtres en Flandres & en Hollande.

Concile national de Paris , 1395 , pour délibérer sur les moyens de terminer le grand schisme. On conclut presque unanimement à la cession des deux Papes contendans.

Concile d'Arbegen en Suede , 1396. On y fit sept canons , dont le quatrième condamne les meurtriers à s'abstenir de chair toute la vie , si le crime a été commis un dimanche ; à s'abstenir toute la vie de poisson ; si ça été un vendredi ; & si ça été un samedi , à s'abstenir toute la vie de laitage.

Concile national de Paris , 1398. On y résolut la soustraction entière d'obédience , afin de soumettre l'opiniâreté de Benoît XIII. En conséquence , le Roi porta un édit , qui fut enregistré au parlement , & publié ensuite à Avignon.

F I N .



